



HAL
open science

Résidences légères : essai de définition autour d'un corpus construit

Véranie Jeune

► **To cite this version:**

Véranie Jeune. Résidences légères : essai de définition autour d'un corpus construit. Architecture, aménagement de l'espace. 2016. dumas-01803670

HAL Id: dumas-01803670

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01803670v1>

Submitted on 30 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Résidences légères [Light homes]



Essai de définition autour d'un corpus construit [Trial of definition around a built corpus]



Véranie Jeune
Séminaire Patrimoine
ENS d'Architecture de Toulouse



Résidences légères

[Light homes]

Essai de définition autour d'un corpus construit

[Trial of definition around a built corpus]

Avertissement

Les propos tenus dans ce mémoire n'engagent que sa jeune auteur, qui ne demande qu'à apprendre de ses erreurs.

Remerciements

Des remerciements vont aux professeurs ayant encadré et soutenu cette recherche: Rémi Papillault, Françoise Blanc, Audrey Courbebaisse, Savitri Jalais et Nathalie Prat, dont le courage face à la lecture qui va suivre est à souligner.

Ma reconnaissance va également aux résidents pour leur accueil, leur générosité et leur patience, par ordre chronologique: Jeff Delcellier, Olivier Dauch, M. et Mme Vergé et Evelyne Adam, ainsi que Christine dont la résidence n'a pas été relevée mais qui a pris le temps de converser lors d'un court passage à Plomeur. Si les résidents devaient être offensés par le regard, les termes employés ou les conclusions d'analyse portant sur leur habitat, des excuses sincères sont de mises, car telle n'était pas la volonté de ce mémoire qui a cherché, au contraire, à valoriser leur approche.

Une pensée est dirigée à Paul Lacoste, interlocuteur d'Halem, pour sa réactivité et son enthousiasme, ainsi qu'à Anaïs Ampe pour avoir fourni les plans de la kerterre et les croisillons de la yourte au format numérique.

Et pour finir une boule d'amour pour le soutien des amis et de la famille, qui restent présents pour nous, le nez derrière l'écran dont on pourrait oublier le visage tant le mémoire est accaparant, et même au chat qui a retardé la finalisation de ce mémoire par kidnapping de souris, plans et autres objets de travail.

S77 – Séminaire Patrimoine

[S77 – Seminar Heritage in progress]

QUESTION DE DÉPART

Essai de définition autour d'un corpus construit de résidences ne correspondant à aucune définition actuelle.

PRÉ-HYPOTHÈSES

Est-il pertinent de distinguer les *résidences légères*, habitat inhabituel habité à l'année, des résidences *ordinaires*, des habitats précaires, des habitats temporaires, des habitats éphémères et des habitats légers (et mobiles)?

Le corpus d'habitats sélectionnés peut-il vraisemblablement être qualifié de *résidences légères*?

Peut-on parler d'habiter spécifique pour ces habitats ? Si oui, quel est-il ?

SOURCES

Appliquées

Méthodes constructives

ADAM, Evelyne ; DAUCH, Olivier et SOUM, Jean. Construire en rond : yourtes, dômes, zomes, ker-terre. Editions Eyrolles. 2010.

Aide à la définition

MESINI, Béatrice ; PELEN, Jean-Noël et GUILHAUMOU, Jacques. Résistances à l'exclusion. Récits de soi et du monde. Publications de l'Université de Provence. 2004.

ss dir. COUSIN, Grégoire ; LOISEAU, Gaëlla ; VIALA, Laurent ; CROZAT, Dominique ; LIÈVRE, Marion. Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint. Terra HN éditions. 2013. disponible en ligne : <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?-Actualite-de-l-habitat-temporaire-1->

ss dir. BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité. Editions du Croquant. Septembre 2014.

JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Cadre juridique

MESINI, Béatrice. «Quelle reconnaissance pour «l'habitat léger, mobile et/ou nomade?». Mémo juridique. Halem. Juillet 2009. [En ligne]. http://www.halemfrance.org/IMG/pdf/Reconnaissance_pour_l_HLMN_1.pdf.

MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère?» ss dir. JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Ministère de l'égalité des territoires et du logement. Dossier de presse «Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Innover et accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat». Juin 2013. <http://www.logement.gouv.fr/projet-de-loi-pour-l-acces-au-logement-et-un-urbanisme-renove-innover-et-accompagner-le-developpement-de-nouvelles-formes-d-habitat>

Enquêtes sur l'habiter

MARTINEZ BARAT, Sébastien ; DUBOIS, Bernard ; LEVY, Sarah ; WIELANDER, Judith. Intérieurs. Notes et figures. Editions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Cellule architecture. 2014

DEPREZ, Samuel ; VIDAL, Philippe. «L'habitat auto-construit aux limites de la ville : des classes populaires havraises en quête d'ailleurs» dans la revue *Espaces et Société* n° 156-157. 2014.

Directes

Zome de Djef Delcellier, Gers. 1992 + entretiens avec Jeff Delcellier.

Yourte d'Olivier Dauch / éco-lieu «la yourte voyageyue», Najac. 2015 + entretiens avec Olivier Dauch.

Péniche de M. et Mme Vergé, Toulouse, achat en 2002 + entretien avec Mme Vergé.

Kerterre d'Evelyne Adam, 2013 + entretien avec Evelyne Adam.

LOGIQUE DE DÉMONSTRATION / TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos: des difficultés de vocabulaire	006
Introduction	007
I. D'un ensemble d'habitats dont le nom échappe à la communauté scientifique aux résidences légères	008 - 031
a. Décryptage lexical et juridique autour des habitats inhabituels	008 - 019
1. Glossaire des habitats inhabituels	008 - 009
Termes sélectionnés	008
Termes non officiels apparaissant dans les publications	008
Termes juridiques et dérivé officialisé	009
2. Les travaux de B. Mésini sur de l'Habitat Léger, mobile et éphémère	010 - 017
3. Le cadre juridique des HLL, des RML et des caravanes	018 - 019
b. La théorie des résidences légères	020 - 025
1. Éléments de définition théoriques	020
2. Les familles de résidences légères	021 - 025
a/ Les structures mobiles	021
b/ Les structures textiles	022
c/ Les structures en matières minérales	023
d/ Les structures en kit	024 - 025
c. Un corpus hétérogène et un protocole de recherche empirique	026 - 031
La photographie comme outil de recherche et d'analyse: les sources	026 - 029
Questionnement sur la représentation	030
Photographies, textes associés et plans habités	030
Un travail de vocabulaire pour démontrer l'écart à la précarité	030
II. Quatre potentielles résidences légères à l'épreuve d'une méthode empirique	032 - 121
a. La kerterre d'Evelyne Adam	034 - 057
b. La péniche de M. et Mme Vergé	058 - 075
c. La yourte d'Olivier Dauch et Anne-Sophie Bobey	076 - 097
d. Le zome de Jeff et Tatiana Delcellier	098 - 121
III. Des résidences, dont le qualificatif reste à déterminer, pour réviser notre vision de l'habiter	122 - 128
a. Définition endogène du corpus	122 - 123
Des compositions centripètes et centrifuges à foyers multiples	122
Perméabilité à l'environnement	122
Relation au jardin non probante	122
Des qualités architecturales intrinsèques à la forme ronde	122 - 123
Un faible impact environnemental	123
b. Pertinence de l'appellation <i>résidences légères</i> : confrontation des définitions théorique et endogène	123 - 125
1. Retour sur les éléments de définition théoriques	123 - 124
Une réversibilité hypothétique non effective	123
Une diversité de cadres juridiques	123
Une mobilité variable	123 - 124
Des résidences auto-construites	124
Le choix de la ruralité par rapprochement à la Nature ou éloignement urbain	124
La notion de sobriété	124
Une dimension communautaire hypothétique non systématique	124
2. Une appellation à revoir ...	125
3. ... au profit des <i>résidences alternatives</i> ?	125
c. De la fabrication de l'habitat	126 - 128
1. Un habitat contemporain standardisé	126
2. Construire pour se construire ou auto-construction et accomplissement de soi	127
3. Deux positions habitantes: passif / actif	128
Conclusion	130 - 131

132 - 133	Bibliographie
134 - 199	Annexes
134 - 141	Comparaison corpus / maison pavillonnaire St-Elix
142 - 143	Glossaire
144 - 145	Bibliographie Béatrice Mésini
146	Entretien type
147 - 163	Annexes de la kerterre
149 - 159	Entretien avec Evelyne Adam, 07/03/2016
160	Tarif pour une kerterre de 3m 40
161	Vues satellites chronologiques
162 - 163	Documents originaux
165 - 171	Annexes de la péniche
166 - 167	Entretien avec Mme Vergé, 07/02/2016
169	Façade retracée 1/100
170	Vues satellites chronologiques
171	Documents originaux
173 - 183	Annexes de la yourte
175 - 177	Entretien avec Olivier Dauch, 12/11/2015
178 - 179	Entretien avec Olivier Dauch, 11/04/2015
181	Plan habité R+1 1/50
182	Vues satellites chronologiques
183	Documents originaux
185 - 199	Annexes du zome
186	Entretien avec Djef Delcellier, 07/11/2015
186 - 191	Entretien avec Djef Delcellier, 19/03/2016
193	Plan habité R+1 1/50
194	Vues satellites chronologiques
195 - 199	Documents originaux

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Avant-propos: des difficultés de vocabulaire

1. Définition donnée sur le site du CNRTL [<http://www.cnrtl.fr/definition/inhabituel/adjectif>]

L'objet de ce mémoire porte sur un type spécifique d'habitat, nommé ici *résidences légères* qui s'inscrit dans un ensemble singulier qui à ce jour n'a pas trouvé de nom unanime. Les dénominations paraissent se multiplier (habitats temporaires, éphémères, mobiles, légers, non ordinaires) mais chacune cherche à désigner des situations similaires ou assimilables; et ce grand ensemble que toutes ces situations dessinent reste innommé ou innommable aujourd'hui. Une partie du travail d'analyse portant sur le soin porté au vocabulaire, le choix de la qualification de l'ensemble de ces situations se portera sur les *habitats inhabituels*, au sens «qui n'est pas habituel»¹: ce terme étant neutre –non théorisé, ni péjoratif ni mélioratif– tout en qualifiant un ensemble de situations sans préjugé de qualité, de forme ou de type.

2. MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Habitat léger et mobile de résidence. éCo-Habiter en Ardèche méridionale» ss dir. COUSIN, Grégoire ; LOISEAU, Gaëlla ; VIALA, Laurent ; CROZAT, Dominique ; LIÈVRE, Marion. Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat révé à l'habitat contraint. Terra HN éditions. 2013.

MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Habitats éphémères et réversibles. Transit et transition en Ardèche méridionale» ss dir. BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité. Editions du Croquant. Septembre 2014.

Ainsi, il paraît essentiel de préciser que l'intitulé de ce mémoire peut être sujet à débat(s). En effet, cette recherche porte sur des habitats inhabituels habités à l'année, constituant la résidence principale de son habitant dont le mode de vie, pouvant être qualifié de sobre, relève d'un choix et non d'une contrainte. Ici, leur appellation s'est d'abord portée sur les *résidences légères* –née de la fusion de la notion de *résidence* et de la définition d'*Habitat Léger* (cf. La théorie des Résidences Légères SÉléments de définition théoriques page 20)– afin de les distinguer de tout habitat précaire, car le corpus présenté ici ne semble pas supporter un tel qualificatif. Or actuellement ces habitats ne possèdent pas (encore) de définition ou d'appellation académique unanime: d'une part les quelques recherches opérées sur les habitats inhabituels n'ont commencé de manière plus fournie que vers la fin des années quatre-vingt-dix; d'autre part la diffusion de cette pratique semble relativement récente –même si une datation précise est difficile à établir compte tenu du peu d'intérêt académique pour ces objets. Néanmoins, les habitats qualifiés de «précaire» ou de «temporaire» connaissent un essor formidable dans la recherche depuis quelques années: pour ne citer que cette année, ont été organisés le débat «Habitat d'urgence et dignité de l'habitat, qu'est-ce qu'habiter?» au CCHA de Toulouse le 19/04/2016 et l'exposition «Habiter le campement. Architectures de nomades, de voyageurs, d'infortunés, d'exilés, de conquérants et de contestataires» par la Cité de l'architecture et du patrimoine du 13/04/2016 au 29/08/2016 dont le catalogue est sorti le 11/05/2016. Toutefois, si le regard de nombreux chercheurs s'est posé sur les habitats précaires et/ou temporaires, les résidences légères restent inexplorées: quelques articles² dans le domaine des sciences sociales émergent sans toutefois parvenir à distinguer nettement ces habitats des habitats précaires. De plus, l'angle architectural n'a encore pas été étudié puisqu'à ce jour les chercheurs se sont attachés au récit des habitants, oblitérant l'aspect architectural de ces objets habités, par parti-pris dans leur étude. Ainsi ce mémoire émerge dans un contexte particulier où les définitions de ces habitats –qu'il s'agisse d'habitats précaires ou des habitats légers ou des résidences légères– sont en cours d'élaboration et/ou d'évolution.

Introduction

Ce mémoire part du constat que nous ne pouvons plus habiter la Terre telle que nous l'habitons aujourd'hui: nous sommes près de six milliards d'êtres humains et nous exploitons les ressources de la planète sans considération pour leur finitude et leurs conséquences sur ceux qui nous succéderont. Sans être pro-écologistes, il s'agit d'envisager la question de manière rationnelle et d'envisager les résidences légères comme des alternatives à nos pavillons actuels, ou au moins leur sobriété en tant qu'inspiration dans notre manière d'habiter la Terre, car «*nous sommes des voyageurs qui ne faisons qu'un passage à la surface de cette planète; [...]*»¹. Notre mode d'habiter lui-même connaît une évolution sans précédent: 50% d'habitants dans le monde vivent en milieu urbain, une situation inédite. Les révolutions industrielle et technologique ont décuplé nos moyens de mobilité redéfinissant notre rapport à l'habitat. Autrefois, les termes sédentaires et nomades désignaient deux situations opposées et dont les modes de vie étaient clairement définis; or peut-on encore envisager notre rapport au monde en terme de sédentarité ou de nomadisme alors que la vie de l'individu occidental moyen est une alternance de phases d'habiter à différents degrés de mobilité ou d'ancrage? Ce qui interroge les structures que nous habitons et le rapport que nous entretenons à elles: si le corps est devenu plus mobile, la maison elle est restée ancrée au sol, ancrée au sens de plantée sur des fondations qui apportent le réconfort d'une éternité idéalisée de la structure habitée et de lieu où revient systématiquement l'individu malgré ses déplacements. Certains prônent la pérennité de l'habitat afin de sécuriser les individus car reposer sur des fondations rassurent, alors que cette fixité inébranlable peut être vécue comme un frein à la liberté de l'individu et à une vision libérée de nos habitats. Une pensée pour les propriétaires au Mirail coincés, faute de moyens, dans des logements dont ils ne veulent plus. Joel Salgado, dans son article «*la nécessaire pérennité de l'habitat*», justifie cette volonté par «*c'est contre les événements du monde, en effet, que la maison sera construite; l'espace met à l'abri du temps*»². Certes, posséder une maison en dur rassure, mais est-ce que cette réponse suffit à justifier ce choix? Poussons la réflexion jusqu'à Daniel BOUGOUX: «*quand l'homme cesse de croire à son âme et à l'éternité, quand il réduit la vie à celle du corps, il ne peut plus affronter la destruction et la mort. Il détourne le regard et se jette dans l'espoir d'une restauration indéfinie. Il cherche à compenser la perte de l'éternité par l'immortalité artificielle*»³. Au-delà de l'aspect psychologique, l'action de fonder une maison implique deux actes, qui dans une société de l'immédiateté et du changement ainsi que dans le contexte actuel, sont irrationnels: d'une part donner une pérennité à un habitat dont on ignore l'effectivité dans le temps est une situation précaire au sens «*dont on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité*» (sera-t-il encore habité par la prochaine génération? devra-t-on le transformer pour l'adapter? les pavillons économiques actuels peuvent-ils supporter ces interventions successives à long terme ?). Là encore, l'argument des fondations psychologiques apparaît face à cette première considération, accompagné d'exemples de structures évolutives. Mais, sur tous les projets pensés pour évoluer, combien sont effectivement transformés et adaptés dans le temps? Contre-argument illustré de l'exemple de l'université du Mirail de Toulouse, qui n'est certes pas une opération de logement mais qui étaye le propos. De plus, l'urbanisme moderne, dont des traces subsistent encore, n'a-t-il pas privilégié la démolition à la transformation? Mais, cette digression nous amènerait à développer les raisons de ces situations –distinction entre les parti-pris et volontés d'architectes confrontés à la réalité et aux acteurs politiques– qui n'entrent pas dans le cadre de ce mémoire. D'autre part, construire une maison individuelle pérenne alors que la surface planétaire ne peut accueillir six milliards de terrains individuels est un acte égoïste. Sans doute bientôt posséder une maison individuelle avec terrain deviendra un luxe, les campagnes disparaîtront au profit de quartier pavillonnaire standardisé ou de tours d'habitation... Vision pessimiste certes, mais comment concilier les rêves individuels et les réalités territoriales? Problématique au cœur de la question de l'habiter contemporain et futur considéré à une échelle globale. De manière connexe, la question de l'urbanisme conduit à celle de la fabrication de l'habitat car l'habitat est un rapport au monde qui distingue deux habitants: le consommateur de logements et le résident constructeur qui prend l'initiative, souvent mal vue par les collectivités et le voisinage, de construire sa maison, entendue comme le *home* anglais. De plus, la question immobilière contemporaine tourne autour du fait qu'à mesure où des logements standardisés se multiplient, la plupart de la population est déresponsabilisée de son habitat, autant en termes de rapport à l'objet habité qu'à l'impact de cet objet sur l'Environnement. Et en cela que la fabrication de l'habitat rejoint la notion de temporalité: les pavillons standards actuels, qui sont des produits économiques dont l'impact environnemental est irréfléchi, sont des solutions précaires, au sens «*dont on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité*» de sorte que les résidences légères, dont une définition sera donnée dans un premier chapitre, apparaissent comme une alternative pertinente dans le contexte économique, social, immobilier et environnemental actuel.

1. VAN EERSEL, Patrice. Introduction de BRUNO, Isabelle. Yourtes et tipis. Editions Hoëbeke. 2003. Citation complète: «*nous sommes des voyageurs qui ne faisons qu'un passage à la surface de cette planète; y planter des fondations de béton serait à la fois arrogant et naïf*»

2. GODIN, Christian et MÜHLETHALER, Edifier. L'architecture et le lieu. Verdier, Lonrai, p25 lu dans SALGADO, Joel. La nécessaire pérennité de l'habitat. Metropole-creative.com [en ligne].

3. BOUGOUX, Daniel. «Apprendre à passer» dans DOUPLITZSKY, Karine. Eternel éphémère. Cahiers de médilogie n°16. Editions Fayard. Août 2003.

4. BOUGOUX, Daniel. «Apprendre à passer» dans DOUPLITZSKY, Karine. Eternel éphémère. Cahiers de médilogie n°16. Editions Fayard. Août 2003.

I. D'un ensemble d'habitats dont le nom échappe à la

a. Décryptage lexical et juridique autour des habitats inhabituels

1. Glossaire des habitats inhabituels

Malgré de nombreuses recherches architecturales concernant l'architecture majeure et l'architecture précaire, le domaine des habitats inhabituels, intermédiaires, reste relativement inexploré d'un point de vue architectural¹. En effet, si les sciences sociales couvrent le sujet, les architectes ne s'en ont pas encore pleinement saisi – que ce soit en termes de recherches ou de réalisations². Pourtant le sujet demeure confus car plusieurs termes définissent un cadre imprécis, sans doute parce que le sujet lui-même est dense et complexe.

Termes sélectionnés

Il a paru nécessaire de distinguer *résidence* et *habitat*: un habitat est un ensemble de conditions de logement, d'habitation³ tandis qu'une résidence est un habitat dont on spécifie le statut et la temporalité d'habité puisqu'une résidence est le lieu où une personne habite la majeure partie du temps ou officiellement⁴.

Termes non officiels⁵ apparaissant dans les publications

La cabane est une «*auto-construction d'un abri de bois à la frontière entre la terre, l'eau et une zone de végétation dense; dépendance vis-à-vis des ressources naturelles pour la survie de l'occupant; distance aménagée temporairement et volontairement entre soi, les autres et la civilisation*»⁶. L'ouvrage *Habiter le temporaire* regroupe les situations observées sous ce terme en usant de la définition donnée par Bernard Picon lorsqu'il évoque des cabanes de loisir liées à des activités secondaires : «*Les cabanes ignorent les catégories juridiques du bâti et du non bâti, du dedans et du dehors, du naturel et de l'artificiel. Étant tout à la fois, elles échappent aux grandes juridictions habilitées à légiférer sur les territoires urbains, ruraux et naturels; elles constituent sur leurs marges des refuges contre ces machines à écarteler. Elles relèvent de l'insupportable univers du flou*»⁷. Ce terme désigne donc une multiplicité de situations d'habitat principal ou secondaire, mais n'est pas pour autant utilisé de manière généralisée; car d'un point de vue juridique, le terme *cabane* est négativement connoté puisque renvoyant au phénomène de cabanisation, défini par la Charte de lutte contre la cabanisation, «*comme une occupation et/ou une construction illicite servant d'habitat permanent ou occasionnel, qui se matérialise par une réappropriation et/ou une extension de cabanons traditionnels et par le stationnement, sans autorisation, de caravanes ou de mobile-homes auxquels sont ajoutés terrasses, auvents ou clôtures*» alors que dans l'imaginaire commun, il connote des notions positives, comme l'évasion, la nature, etc.

L'habitat non ordinaire ou HNO est un «*habitat en dessous des normes légales, que ce soit en raison de sa position dans l'espace, de sa taille, de sa conception ou de sa salubrité. Il peut différer aussi des représentations d'un usage en « bon père de famille » parce que mobile ou surutilisé. Le fait d'être mobile ou temporaire sous-entend souvent qu'il soit léger et démontable, réversible ou multi-usage, ainsi que réutilisable et modulable, comme dans le cas des habitats hybrides qui sont aussi des moyens de transport et des lieux de travail et de production*»⁸. Le terme *non ordinaire* s'applique aussi aux occupants dont les statuts «*ne ressortent pas soit des caractères de la famille «moyenne» soit d'un statut «légal» soit d'une occupation considérée comme «légitime*»⁹; d'où des «*lieux non destinés initialement à l'habitat ou considérés normativement comme inhabitables, car surpeuplés, insalubres ou menaçant sinistre et ruine, ou présentant des caractéristiques sociodémographiques jugées incompatibles avec l'habitat en raison des revenus, de l'âge, d'une pathologie, d'une activité ou d'un type d'organisation des habitats en comités de résidents ou pratiquant une gestion participative des lieux*»¹⁰. En terme de temporalité et d'espace, les auteurs précisent que la dimension de mobilité est récurrente dans ces habitats avec une «*alternance entre des phases de transit ou d'urgence et celle d'installation*»¹¹. Cependant, ce terme ne semble pas faire l'unanimité puisqu'en dehors de la publication éponyme dont il est issu, il n'est apparu dans aucun autre texte de la bibliographie.

L'habitat temporaire est un terme en vogue actuellement en cours de (re)définition. Cette appellation regroupe des situations disparates: dans l'ouvrage *Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères* les contributions vont de l'habitat nomade assimilé à des «habitats de fortune» à des chalets de montagne classés au rang de cabane. Le qualificatif *temporaire* désigne donc aussi bien la temporalité de l'habitat (résidence secondaire, habitat de transition) que la durée de vie d'une structure. Il est très souvent assimilé ou synonyme du qualificatif *précaire*, les auteurs de la publication précédemment citée avouent que le titre d'attente a longtemps été «Habitat temporaire et/ou précaire» d'ailleurs; ce qui dénote les préjugés et/ou l'ambiguïté autour de cette dénomination. Un paradoxe étant qu'en employant ces termes fortement connotés, les auteurs cherchent systématiquement à en nuancer les préjugés. Le cadre serait limpide si on ne classait pas, entre autres, sous cette désignation les yourtes au même titre que des tentes de sans-abris; quand bien même ces deux objets sont considérés structurellement comme des tentes, ils ne dispensent objectivement pas le même confort de vie; sans compter un vocabulaire de la précarité dans les discours de ceux-là-mêmes cherchant à déstigmatiser ces habitats.

1. MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Habitat léger et mobile de résidence. éCo-Habiter en Ardèche méridionale» ss dir. COUSIN, Grégoire ; LOISEAU, Gaëlla ; VIALA, Laurent ; CROZAT, Dominique ; LIÈVRE, Marion. *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat révélé à l'habitat contraint*. 2013. [http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?Habitat-leger-et-mobile-de-residence]

2. Si quelques architectes expérimentent volontiers techniques et formes insoupçonnées (cf. §Les familles de résidences légères page 21-25), dans l'habitat il s'agit d'une posture en marge.

3. <http://www.cnrtl.fr/definition/habitat>

4. <http://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9sidence>

5. Dans le sens où même si certains termes sont utilisés de manière unanime, il n'existe pas à ce jour de document officiel ou de document écrit définissant ces termes au nom de plusieurs experts même s'ils font l'objet d'un consensus.

6. RIBÉREAU-GAYON, Marie-Dominique. « Prenez la vie côté cabane ! L'imaginaire de la cabane et ses utilisations architecturales et publicitaires dans le Sud-Ouest » citée dans B. BRUN ; A-H. DUFOUR ; B. PICON ; M-D. RIBÉREAU-GAYON. *Cabanons, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire*. Editions de Bergier. 2000.

7. B. BRUN ; A-H. DUFOUR ; B. PICON ; M-D. RIBÉREAU-GAYON. *Cabanons, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire*. Editions de Bergier. 2000.

8. BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*. Editions du Croquant. Septembre 2014.

9. ibidem

10. ibidem

11. ibidem

communauté scientifique aux résidences légères

Termes juridiques et dérivé officialisé

La loi définit trois types d'habitat considérés comme «léger» et/ou «mobile» :

_ Les Habitations Légères de Loisirs (HLL) sont des «*constructions démontables ou transportables, destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs*»¹². Avant 2013, les tipis et les yourtes, en l'absence de définition juridique des tentes, étaient assimilées à des HLL lorsqu'elles disposaient de fondations ou sont raccordés aux réseaux¹³.

_ Les Résidences Mobiles de Loisirs (RML) sont des «*véhicules terrestres habitables destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir, qui conservent des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacés par traction mais que le code de la route interdit de faire circuler*»¹⁴.

_ La caravane est «*un véhicule terrestre destiné à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs, qui conserve en permanence des moyens de mobilité lui permettant de se déplacer ou d'être déplacée*»¹⁵.

Or, et en cela toutes les publications de chercheurs sont unanimes, les termes HLL et RML ne sont jamais employés pour désigner les situations d'habitat, ils ne sont utilisés que lorsque l'aspect juridique est abordé: si la loi regarde ces objets sous l'angle des loisirs, un aspect de détente et de divertissement donc, les chercheurs et les habitants refusent ce qualificatif, lui préférant *Habitat Léger* devenu en 2013 un terme officialisé par le projet de loi ALUR, même si son emploi n'est pas systématique d'un auteur à l'autre.

_ Habitat Léger (HL): récemment, le projet de loi ALUR (2013) faisait référence à l'«*habitat léger considéré comme lieu de d'habitation permanent*» et aux résidences démontables en reconnaissant un cadre juridique inadéquat pour ces habitats en désignant les yourtes comme principal habitat visé, avec pour objectif de «*faire rentrer l'habitat léger dans le droit commun*»¹⁶; une évolution de vocabulaire assurément issue de la lutte des habitants concernés et des publications préalables légitimant cette dénomination. Ce terme est visiblement issu de la contraction d'HLL auquel on aurait ôté l'allusion aux Loisirs, une hypothèse logique mais non confirmée par les lectures qui emploient ce terme sans en expliciter l'origine. Il désigne «*yourte, tipi, roulotte, mobile home, caravane, etc. Toutes ont en commun d'être démontables, mobiles et synonymes d'un mode de vie fondé sur la sobriété et l'autonomie. Bien souvent, ces installations sont agrémentées de panneaux solaires, d'éoliennes, de toilettes sèches, de bassons de phyto-épuration, de jardins potagers, de vergers, etc.*»¹⁷. Cette appellation est unanimement reconnue (publications B. Mésini et communiqués de presse d'associations) pourtant, il exclut les véhicules qui constituent une autre catégorie d'habitat alors que Béatrice Mésini, d'autres chercheurs scientifiques et plusieurs habitants d'habitat léger, prônent une certaine mobilité de l'habitat¹⁸. D'ailleurs, dans toutes ses publications, Mésini n'emploie jamais l'expression «Habitat Léger» seule: elle emploie systématiquement l'expression «habitat léger et mobile» pour qualifier des résidences ou «habitat légers, mobiles et éphémères» pour des habitats occupés de manière plus temporaire. En revanche, le vocabulaire employé par Mésini mériterait sans doute des explicitations. En effet, les habitants interviewés ont été qualifiés d'«en transit, ancrés, installés ou «enracinés» dans le territoire»: sur quels critères base-t-elle de telles dénominations? L'appellation «Habitat léger» est d'autant plus ambiguë que dans l'introduction à «*Quelle reconnaissance pour «l'habitat léger, mobile et/ou nomade?»*», Mésini écrit «*on observe depuis une dizaine d'années une forte diversité des «types d'habitats» et des «modes d'habités», basés sur des habitats légers (éphémères, mobiles et réversibles) [...]*». Doit-on comprendre que les types d'habitats et les modes d'habité dont elle parle ne correspondent pas tout à fait à de l'habitat léger mais s'en inspire néanmoins tout en se définissant par :

- _ l'aménagement sur des terrains souvent en zone non constructible
- _ des pratiques d'auto-éco-construction économes
- _ la non-artificialisation des sols
- _ l'utilisation de matériaux locaux et ressources pérennes
- _ la réduction des déchets à la source et le recyclage
- _ l'autonomie énergétique et alimentaire

_ Le projet de loi ALUR précise que l'habitat léger considéré comme lieu d'habitat permanent ou la résidence démontable sont caractérisés par le fait de constituer l'habitat permanent de son occupant, d'être réversibles –«*son installation est effectuée sans intervention d'engins lourds et aucun élément le composant, ou composant son aménagement intérieur, n'est inamovible*»¹⁹ – autonomes vis-à-vis des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissements collectifs, «*pour ne pas impacter les budgets des collectivités locales via la création de nouveaux réseaux*»²⁰ et sécurisés puisque «*l'usager de l'habitat devra veiller à la propreté, la salubrité et l'entretien des lieux pour éviter les incendies*»²¹.

Ainsi l'impossibilité de dresser un vocabulaire et des définitions fixes est unanime des faits de la diversité des situations et de mots de vocabulaire désignant des situations sensiblement similaires. Cependant, à la lecture des différentes contributions autour de l'habitat temporaire, léger, mobile et éphémère, un lexique de la précarité émerge avec l'emploi de termes comme «habitat des classes populaires», «habitat populaire», «abris de fortune» avec un amalgame entre habitat subi et habitat choisi²². Or, comme indiqué dans le protocole de recherche (cf. Un corpus hétérogène et un protocole de recherche empirique page 26-31) ce mémoire s'intéresse à des habitats choisis dispensant un confort de vie reconnu par son résident, qui, même s'il fait le choix économique d'habiter un habitat inhabituel, ne se prive pas de certains équipements par manque de moyens mais par conviction personnelle.

12. MESINI, Béatrice. «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ?» dans JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. *Habiter le temporaire, habitations de fortune, mobiles et éphémères*. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme.

13. ibidem.

14. ibidem.

15. ibidem.

16. Ministère de l'égalité des territoires et du logement. Dossier de presse «Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Innover et accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat». Juin 2013.

17. MESINI, Béatrice. «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ?» dans JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. *Habiter le temporaire, habitations de fortune, mobiles et éphémères*. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme.

18. GILLET, Pierre. Synthèse des rencontres Habitat Léger. Association Relier. 2012.

19. ibidem cf. note 17.

20. ibidem

21. ibidem

22. En réalité, le débat subi/choisi est complexe car certains résidents en situation d'habitat dit précaire, s'ils s'y sont installés à l'origine par contrainte, refusent de partir quand il leur est donné la possibilité par choix de vie.

2. Les travaux de B. Mésini sur l'Habitat Léger, Mobile et Éphémère

Béatrice Mésini est une chercheuse du CNRS, en Aix-en-Provence, ayant suivi une formation en droit et en sciences politiques. Elle a publié plusieurs articles autour de l'habitat, notamment rural, comme moyen de lutte sociale, en documentant l'aspect social, économique et juridique de ces formes et modes d'habiter (cf. bibliographie complète en annexe page 142-143). L'habitat est un sujet qu'elle a investi depuis 2004, avec des contributions annuelles qui tendent progressivement à l'habitat léger et mobile, avec une publication à venir cette année : Mobil hom(m)es. Formes d'habitats et modes d'habiter la mobilités (XVIe-XXIe siècles) qui fait l'objet d'un séminaire et d'un programme de recherche à la MMSH d'Aix-en-Provence. Ses travaux constituent donc un substrat riche qui a aidé à définir voire fonde la définition du cadre de ce mémoire.

MESINI, Béatrice ; PELEN, Jean-Noël et GUILHAUMOU, Jacques. Résistances à l'exclusion, Récits de soi et du monde. Publications de l'Université de Provence. 2004.

Cet ouvrage sociologique s'applique à documenter le champ de l'«exclusion», des situations d'isolement volontaires ou subies référencées sur deux territoires: Marseille et la vallée du Tarn et de l'Albigeois ; « les «exclus» [étant] ceux que la société prend en «considération» parce qu'ils sont porteurs d'une altérité menaçante, et relègue parce qu'ils incarnent la déviance face à une normalité fondatrice de l'ordre social»¹. L'équipe de trois chercheurs a pris le parti de baser leur étude sur deux types d'entretien: des récits de vie et des entretiens thématiques, c'est-à-dire que les chercheurs interrogeaient les individus sur leur position vis-à-vis de plusieurs thèmes: subsistance et travail, héritages, groupe(s) d'appartenance, culture(s) de référence, territoire et mobilités, temps, combats, liberté. Ils ont ainsi interviewé trente individus ne possédant pas d'emploi fixe, une rencontre menant à une autre. Les entretiens ont été retranscrits pour la plupart mot à mot et forment le corpus de leur étude. Cette masse documentaire est disponible à la Phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, à Aix-en-Provence. Pour la publication, les scientifiques n'ont retenu qu'onze situations pour la publication selon des critères «conjuncturels, disponibilité et/ou désir des témoins, implantation géographique (deux des premiers témoignages ne concernent pas les aires finalement retenues), volume de la matière à traiter, représentativité»². Ainsi on découvre le récit de Régis qui vit dans un tipi avec sa compagne et ses trois filles; de Zéro qui vit dans un tipi avec sa campagne et leurs enfants; d'Anne et Hervé vivant dans une maison située en forêt, sans eau courante ni électricité; de Yannick qui a créé l'association Agir&Réagir qui défend le statut et la «dignité» des Rmistes; de Nounours qui milite pour le DAL³ et logeait alors dans les locaux de l'association; de Pierre et Caty qui sont les fondateurs et les responsables de ma compagnie de théâtre de rue «Générik Vapeur, Trafic d'Acteurs & d'Engins»; de Michel habitant à la Fraternité de la Belle-de-mai; et de Barbara.

Leur posture de recherche conduit à croiser ces récits individuels afin de construire un récit collectif, qui indique que ces individus ne s'excluent pas de la société, mais qu'ils entretiennent plutôt avec elle une relation qui est autre : «Je suis hors de la société, mais j'arrive quand même à y être», «je crois que l'exclusion – je ne sais pas si on peut parler d'exclusion d'ailleurs – [...]», «Mais je crois que le rôle de l'artiste dans nos sociétés, c'est justement de toujours être en marge», «C'est la société qui trouve que je suis différent d'eux»⁴, etc. L'exclusion a été l'objet de plusieurs publications de Mésini et de ses collaborateurs⁵ et leur analyse leur a permis de nuancer la dénomination d'exclus dans les situations étudiées.

Cet ouvrage porte un regard sociologique sur des situations de vie singulières qui ne sont pas en rapport avec l'objet de ce mémoire néanmoins leur méthode d'entretien a nourri le travail de retranscription des interviews menées pour ce mémoire, les entretiens restant insuffisants pour supporter notre méthode d'analyse, en plus de ne pas avoir été réalisés dans cette perspective.

MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Habitats éphémères et réversibles. Transit et transition en Ardèche méridionale» ss dir. BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité. Editions du Croquant. Septembre 2014.

Avant de présenter la contribution de Mésini et Bonnafoux, une brève présentation de l'ouvrage lui-même s'impose. Celui-ci regroupe plusieurs travaux autour de ce que les directeurs de recherche appellent l'«habitat non ordinaire» (cf. Outils lexicaux page 8-9). Ceci dit, les auteurs n'ont pas cherché à en fixer la définition mais plutôt à l'approcher par touches successives, les principes énoncés relevant alors d'éléments de délimitation plus que de la définition⁶. L'objet des recherches présentées s'étend «aux types d'installation comme les tentes et les micro-bidonvilles, sur les formes mobiles et éphémères d'habitat comme les habitats de chantier et de saisonniers et les nouveaux usages de campings ou de l'hôtellerie bon marché, en les envisageant comme un choix de vie adapté à des valeurs»⁷. Bien que cette publication mette l'accent sur des situations de mal-logement dans des habitats en-dessous des normes, les chercheurs ont regardé au-delà du «caractère «indigne» ou illicite du logement» sans se focaliser sur «les insuffisances, contraintes et ses usagers «victimes» et «vulnérables» mais sur l'aspect adapté, choisi, léger, durable ou non, réversible et mobile»⁸: «il s'agit de donner la possibilité d'entendre leurs habitants autrement, à savoir comme des auteurs de choix, capables de stratégies et de collaborations résidentielles, développant des techniques et des savoir-faire tactiques et politiques opérationnels face à des acteurs puissants, et au développement d'outils de gestion de l'espace toujours plus restrictifs et répressifs»⁹. On comprend à travers le cadre donné aux contributions que l'ouvrage se consacre à des situations de mal-logement alors que la définition pourrait admettre des objets d'étude moins précaires, comme le prouve

1. MESINI, Béatrice. «Dynamiques des résistances» dans MESINI, Béatrice ; PELEN, Jean-Noël et GUILHAUMOU, Jacques. Résistances à l'exclusion, Récits de soi et du monde. Publications de l'Université de Provence. 2004. page 303.

2. *ibidem* page 121.

3. L'association Droit Au Logement milite pour le relogement de sans-abri ou de mal-logés depuis 1990. [http://droitaulogement.org/association-droit-aulogement/]

4. Extraits d'entretiens dans MESINI, Béatrice ; PELEN, Jean-Noël et GUILHAUMOU, Jacques. Résistances à l'exclusion, Récits de soi et du monde. Publications de l'Université de Provence. 2004.

5. «Les «exclus» à travers la presse de rue». Revue française des affaires sociales. Paris. n°41. 1997. p93-126. ; «les «exclus», minorité de droit ou communautés de fait?». Strates, matériaux pour la recherche en sciences sociales. n°9. 1996-1997 ; «les associations de lutte contre l'exclusion : dynamiques des mobilisations et modes d'appartenance». Métropolisation, Gouvernance et Citoyenneté dans la région urbaine marseillaise. ouvrage collectif. Paris. Maisonneuve et Larose. 2001. p249-268 ; MESINI, PELEN et ROULLEAU-BÉRGER. «Exclusions, inventions et résistances» ss dir. METRAL. Les aléas du lien social. Constructions identitaires et culturelles dans la ville. Paris. Ministère de la culture et de la communication. Documentation française. 1997. p173-190.

6. BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité. Editions du Croquant. Septembre 2014. Page 15.

7. *ibidem*. Page 11.

8. *ibidem*. Page 12.

9. *ibidem*.

la contribution de Mésini et Bonnafoux, qui ont étudié des habitats légers et mobiles de résidence. Plusieurs articles, dont les auteurs sont issus de différents domaines, se suivent: socioéconomistes, anthropologues, géographes aménageurs, politistes, sociologues, architectes ou plasticiens prennent tour à tour la parole. Ces scientifiques se basent sur des «enquêtes qualitatives [fondées] sur des entretiens, de l'observation, des corpus visuels ou cartographiques et de la littérature grise»¹⁰. Ils soulèvent néanmoins des problèmes de méthode: difficulté à enquêter sur des groupes désirant restés cachés et sur les acteurs publics ou privés «qui fonctionnent comme des milieux fermés et secrets»¹¹; sans compter le paradoxe assumé de n'étudier la question des HNO que du point de vue de l'habitant «alors que par définition il s'agit aussi d'objets architecturaux»¹².

En ce qui concerne la contribution elle-même, Béatrice Mésini et Floriane Bonnafoux y développent des aspects pertinents dans le cadre de ce mémoire : leur travail porte sur une monographie d'habitats légers et mobiles en Ardèche, un territoire qualifié de «terre d'adoption des néo-ruraux»¹³, qui a été menée par l'association Avril en 2011 à la demande des collectivités territoriales et des acteurs locaux. Leur volonté première était de confronter les définitions endogènes et exogènes de ces formes et modes d'habiter. Floriane Bonnafoux, chargée d'étude pour l'association, a recueilli les témoignages d'habitants en transit, ancrés, installés ou «enracinés» dans le territoire et d'élus, d'acteurs sociaux et d'auto-constructeurs¹⁴; vingt-quatre entretiens semi-directifs et informels ont été menés, recueillant ainsi des récits de vie. L'analyse porte exclusivement sur le récit des habitants et se décline selon plusieurs thèmes :

_ *des habitats circonstanciels, économes et évolutifs*: ces habitats sont qualifiés de «simples, économes, écologiques et économiques»¹⁵ en précisant le coût de trois types d'habitat; coût qui varie selon le degré d'auto-construction, le fait de construire soi-même son habitat. L'acte de construire est mis en avant car constitue un «accomplissement de soi»¹⁶.

_ *mobilité, motilité et translation résidentielle* précise que la mobilité de certains habitats ne constitue ni une précarité sociale ni une précarité économique.

_ *simplicité, déconsommation et décroissance des besoins*: ces termes renvoient à un choix de simplicité volontaire qui fonde un mode «simple à l'extérieur et riche à l'intérieur»¹⁷.

_ *empowerment, pouvoir d'agir et potentiel générant des habitants*, ce terme désignant «le processus par lequel les individus et les communautés acquièrent le contrôle des événements»¹⁸. Ces habitats, de part leur aspect économique et l'implication par l'auto-construction, permettent aux habitants d'élaborer des projets annexes ou connexes, conduisant à ou résultant d'une prise de position des habitants vis-à-vis de la société¹⁹.

_ *propriétaire, usufruitier ou contrevenant*: l'aspect juridique de ces habitats y est développé en lien avec l'accès au foncier. Ainsi on apprend qu'un maire accueille volontiers ces nouvelles formes d'habitat pour empêcher la désertification des campagnes, dont le mode d'accès au foncier ne se fait pas en pleine propriété mais en jouissance de droits d'usage sous forme de prêts moyennant un loyer ou des échanges en nature: la plupart des habitants interviewés occupent et aménagent donc leur terrain à titre gratuit. Le foncier est une question essentielle dans de tels habitats car les habitants refusent l'endettement sur une longue durée²⁰.

La recherche de Mésini et Bonnafoux a mis en évidence la position des acteurs (habitants, politiques, judiciaires et institutionnels) vis-à-vis des normes et règles des codes de l'urbanisme, de l'environnement, de l'habitat et construction, en documentant les difficultés rencontrées par les habitants à obtenir les autorisations (quand ils en font la demande), l'acceptation des élus et/ou du voisinage. Les auteurs concluent leur article sur le projet de loi ALUR, qui est, à leur sens, l'occasion de mettre en avant les qualités de l'habitat léger – «cohésion sociale», «équité territoriale», «cohérence écologique» – en bousculant les préjugés autour de ces modes de vie – «indécence», «propension au mitage» et «délinquance présumée». Ce travail a fait l'objet d'une seconde contribution présentée ci-suit.

MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Habitat léger et mobile de résidence. éCo-Habiter en Ardèche méridionale» ss dir. COUSIN, Grégoire ; LOISEAU, Gaëlla ; VIALA, Laurent ; CROZAT, Dominique ; LIÈVRE, Marion. *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*. Terra HN éditions. 2013.

Cette publication connexe repose sur le même corpus que la contribution précédemment présentée, dont la méthode d'analyse est identique (l'introduction est similaire) mais s'inscrit ici dans le cadre du projet Mobil Hom(m)es en 2013-2014 dont une publication est prévue cette année aux éditions de l'aube¹. Celui-ci est un atelier thématique de recherche interdisciplinaire intitulé «Mobil Hom(m)es. Habiter la mobilité en Méditerranée, formes, techniques, usages, normes, conflits, vulnérabilités» qui est dirigé par Béatrice Mésini et Anne Cadoret. D'après le titre de la contribution, leur objet d'étude est l'habitat léger et mobile de résidence, différent semble-t-il de l'habitat éphémère et réversible qui faisait l'objet de la précédente contribution – différent en effet puisque le vocabulaire employé est volontairement distinct – alors que les deux contributions portent sur les mêmes objets d'étude. D'ailleurs, les thèmes d'analyse sont différents :

_ *Des éco-logis expérimentiels, circonstanciels et providentiels*: après avoir établi le constat que les habitats légers et mobile de résidence sont «négligés par l'enseignement technique et universitaire»², témoignage d'un architecte de formation à l'appui, les auteurs indiquent les caractéristiques de ces habitats: économes, économiques et favorisant l'auto-construction et l'évolution de l'habitat; Économiques puisqu'à l'achat, caravanes, yourtes et camions aménagés coûtent entre 2000 et 5000 euros, surtout si l'habitant s'investit dans l'auto-construction; Économes puisque ces habitats découlent de volontés écologiques, dans le sens où les habitants se dirigent vers des modes d'habiter sobres, c'est-à-dire qu'ils réduisent leur consommation (énergie, circuit court en alimentation privilégiée, etc.); mais aussi parfois parce qu'ils

10. ibidem. Page 19.

11. ibidem.

12. ibidem.

13. MESINI Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. « Habitats éphémères et réversibles. Transit et transition en Ardèche méridionale » dans BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*. Editions du Croquant. Septembre 2014. Page 139.

14. ibidem.

15. ibidem. Page 141.

16. Parole d'habitant: «Les gens qui construisent leur cabane, se sont construits eux-mêmes» ibidem. Page 142.

17. ibidem cf. note 13 page

147. Mode de vie défini par Duane Elgin qui a popularisé ce mode de vie aux États-Unis

18. ibidem. Page 149.

19. Extrait de paroles d'habitants: «Ce n'est pas nous qui sommes précaires, ce sont les autres! Lorsque tu vis comme on vit, que tu sors du système de consommation, que tu vis dans ton jardin, de ta cuisine, tu as besoin de moins... tu peux presque entièrement sortir du système monétaire. tu gagnes autre chose, tu es nourri au quotidien, tu n'es pas précaire au sens que tu réponds à un grand nombre de tes besoins» cité dans ibidem. Page 151.

20. ibidem. Page 153.

1. CANEPARI, Eleonora; MESINI, Béatrice; MOURLANE, Stéphane. *Mobil Hom(m)es. Habitats mobiles et habitats éphémères, dans des lieux campés, acampés, décampés et encampés*. Éditions de l'Aube. Paris (publication en cours). [http://telemme.mmsh.univ-aix.fr/pub/7143427/Mobil_hom(m)es_Formes_d_habitats_et_modes_d_habiter_la_mobilite_(xvii-xxie_siecles).html]

2. MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Habitat léger et mobile de résidence. éCo-Habiter en Ardèche méridionale»

ss dir. COUSIN, Grégoire ; LOISEAU, Gaëlla ; VIALA, Laurent ; CROZAT, Dominique ; LIÈVRE, Marion. Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint. Terra HN éditions. 2013. [http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?Habitat-leger-et-mobile-de-residence]

3. WEBER, Max. Economie et société/1. Les catégories de la sociologie. Paris. Librairie Plon. Agora Pocket. 1995. page 78. cité dans ibidem cf. note 2.

4. CASTORIADIS, Cornélius. Les carrefours du labyrinthe, tome 2 : domaines de l'homme. Le seuil. Paris. 1997. cité dans ibidem cf. note 2.

5. ibidem cf. note 2.

6. ibidem.

7. ibidem.

8. ibidem.

9. Paroles d'habitat citées dans ibidem cf. note 2.

10. Paroles de Richard Ladet, dont l'entretien a été rééalisé par Floriane Bonnafox à Lentillères le 21 avril 2011 citées dans ibidem cf. note 2.

11. ibidem cf. note 2.

12. DESBROSSES, Philippe; BAILLY, Emmanuel; NGHIEM, Thanh. Terre d'avenir pour un mode de vie durable. Editions Alphée. Jean-Paul Bertrand. 2007. page 51 et 57. cité dans ibidem cf. note 2.

s'imposent à cause de contraintes économiques ou d'un besoin de se loger. L'auto-construction est une nouvelle fois soulignée comme un «*accomplissement de soi*» avec valorisation de l'individu à travers les savoir-faire.

– Sociation et communalisation au cœur des pratiques habitantes: la définition de ces deux termes est empruntée à Max Weber: la *sociation* est une relation sociale rationnelle dont l'activité est fondée sur un compromis ou une coordination d'intérêt et la *communalisation* est une relation basée sur le sentiment subjectif d'appartenir à un groupe, par «le fait d'avoir en commun certaines qualités, une même situation ou un même comportement», qui peut engendrer une prise de conscience de ces similitudes et faire naître le sentiment d'appartenir à une communauté³. Les auteurs citent plusieurs paroles d'habitants dont l'habitat s'inscrit dans des projets collectifs (projet agricole d'habitat collectif, écOasis, etc.) fonctionnant sur le principe associatif, caractérisé par la non-lucrativité et le non-partage des bénéfices puisque l'activité ne doit pas viser l'enrichissement personnel. Néanmoins, ce mode de fonctionnement se mue progressivement vers des formes sociétaires afin de permettre un revenu financier des organisateurs.

– Autonomie, écologie et échanges au fondement des projets de vie: la définition de l'autonomie est empruntée à Cornélius Castoriadis: l'autonomie ne signifie pas seulement faire ce que l'on désire mais se donner ses propres lois, dans une démarche d'émancipation, de rupture avec un imaginaire économique, social et culturel construit par les mythes du progrès et de la croissance⁴. Selon cette définition, l'habitat léger favorise l'empowerment, tel que défini par les auteurs dans «Habitats éphémères et réversibles. Transit et transition en Ardèche méridionale»: certains habitants développent ainsi leur «*propre activité en accord avec [leurs] propres valeurs*»⁵ et des «*activités peu coûteuses qui bénéficient aux gens qui [les] entourent*»⁶. Les auteurs font référence à la gestion autonome de ces habitats à travers des alternatives à la production industrielle de produits alimentaires (production agricole domestique, circuit-court) et à la consommation d'énergie via les réseaux communaux (toilettes sèches, panneaux solaires, phytoépuration) puis à leur aspect écologique en rappelant que les termes grecs «*oikos*» (maison/habitat) et «*logos*» (connaissance) renvoient à la fois «*au lieu de l'habiter ainsi qu'à la manière d'habiter*»⁷. Les auteurs concluent ce paragraphe sur «[les récits] révèlent les dépendances auxquelles [les habitants] consentent en «adoptant» ce type d'habitat, particulièrement les sujétions pour subvenir quotidiennement aux nécessités vitales: s'abriter, se chauffer, se nourrir...»⁸; or tout habitat est soumis à ces nécessités: quand un habitant construit –ou plus vraisemblablement fait construire– une maison lambda, il doit veiller au raccordement aux réseaux, au dispositif de chauffage, etc. Sans doute, les auteurs pointent-ils le fait que contrairement à un pavillon ordinaire où l'habitant est assisté dans ses démarches, l'habitant léger et mobile devra veiller seul à subvenir à ces besoins...

– Enjeux sociaux, économiques et politiques d'une cohabitation en milieu rural: les auteurs confrontent la vision d'un élu qui, à travers ces habitats, lutte contre la désertification des campagnes, celle d'élus qui y perçoivent un potentiel touristique et celles d'habitants qui suivent une «philosophie de vie»⁹, ceux-ci étant qualifiés de «Décroissants»¹⁰ par un élu municipal.

Les auteurs concluent en répertoriant les caractéristiques intrinsèques des habitats légers et mobiles : faible empreinte écologique, surface minimal d'occupation, non-artificialisation des sols, maîtrise fruitière des fonds, réversibilité des aménagements, autonomie énergétique, auto-subsistance vivrière, biodiversité agricole et environnementale, stockage de carbone, réduction des gaz à effet de serre, réduction des déchets, recyclage...¹¹ Elles mettent notamment en avant l'autonomie de ces habitants qui renvoie à une certaine liberté dans l'habiter et le vivre. Enfin, les chercheuses soulignent qu'il faut observer ces habitats «*au-delà de la notion de besoin et de réponse au besoin, [en anticipant] les effets territoriaux irréversibles en définissant les capacités du territoire, [en assumant] l'empreinte écologique du mode de vie généré par la population*»¹², suggérant ainsi que les habitats légers et mobiles, au-delà d'un mode de vie singulier, ont un potentiel de définition et d'aménagement du territoire.

MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère?» ss dir. JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Avant d'aborder la contribution de Mésini, une rapide présentation de l'ouvrage: durant deux ans, Agnès Jeanjean, ethno-sociologue, et Ingrid Sénepart, archéologue, ont confronté leur vision autour du thème «*qui a longtemps eu pour titre d'attente: habitat temporaire/habitat précaire*»¹ – ce qui laisse supposer un questionnement sur la dénomination du thème – en conviant des auteurs dont les travaux étaient considérés pertinents sur cette problématique afin de constituer un ouvrage collectif. L'introduction rédigée par Jeanjean, intitulée «Des-équilibres humains. Une introduction à «Habiter le temporaire»», souligne d'entrée qu'en France et dans les pays occidentaux, on observe une «*recrudescence de formes divers d'habitats posés, temporaires et mobiles*»². A priori, le cadre d'étude porte sur des «*habitation de fortune auto-construites*»³ en milieu rural, des «*bidonvilles*»⁴ ainsi que des «*habitations légères et mobiles*»⁵, les «*logis de fortune*»⁶ et «*occupations «sans droit ni titre*»»⁷. La notion de précarité est prégnante dans ce discours. Or au regard des figures illustrant cette introduction (cf. ci-contre), si certaines situations peuvent visiblement être qualifiées de précaires (cf. ©P. Tschudin et ©F. Joulain), les autres situations paraissent plus ambiguës car dispensent un certain confort (cf. ©L. Baghioni page 13) voire un confort certain (cf. ©S. Burio et ©L. Baghioni & P. Rosini page 13) à son habitant quant tenu des caractéristiques techniques visibles sur les photographies. Ce texte développe plusieurs amorces thématiques en introduction aux différentes contributions de l'ouvrage:

– Le produit d'une dialectique explicite les nombreux travaux antérieurs à la publication autour des bidonvilles en précisant que le terme de précarité est «[non pas] *entendu au sens ontologique mais plutôt comme une forme d'existence menacée, soumise à un pouvoir extérieur à elle et dont elle dépend*»⁸. Les bidonvilles, mais aussi les habitats mobiles,

1. JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. Prologue de Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme. page 14.

2. JEANJEAN, Agnès. «Des-équilibres humains. Une introduction à «Habiter le temporaire» dans Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme. page 17.

3. ibidem.

4. ibidem.

5. ibidem. page 18.

Figures / Agnès Jeanjean

[extrait de l'introduction «Des-équilibres humains. Une introduction à «Habiter le temporaire» ss dir. JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme.]

500 cartonniers sous un pont de la rivière
Kamagawa, Ryūto, 2009

On remarquera l'habitat à deux étages, l'un en haut avec le matériel et les instruments de l'activité de récupération en contact avec les piétons très nombreux en ce lieu, et en bas, l'organe de vie. Comme dans l'habitat traditionnel en maison, le nécessaire au couchage est enfermé dans un coffre et sorti pour la nuit.



© F. Tschudin



© F. Tschudin



© L. Bignon

Camion aménagé par un couple de saisonniers du tourisme, installé à proximité de la station de Serre Chevalier (95), février 2009.



© S. Bino

Péniche exposition / atelier Vague, juillet 2011

Ancienne péniche de transport, gabarit Freycinet (38 m x 5 m), reconstruite par Pierre Besson plasticien polyvalent, en atelier de sculpture, salle d'exposition, habitations. Elle est bordée depuis plusieurs années à la halle navale de Lorient (56).



© S. Bino



© J. Bignon & P. Kozicki

Yacht amarré au quai Camille Rayon, dit « Quai des milliardaires » Antibes, juillet 2011.

6. ibidem.
 7. ibidem. page 19.
 8. ibidem. page 21.
 9. ibidem.
 10. ibidem. page 22.
 11. ibidem.
 12. ibidem.
 13. ibidem. page 24.

14. PICHON, Pascale. Vivre sans domicile fixe: l'épreuve de l'habitat précaire dans Communications 73. page 11-29. citée dans ibidem cf. note 2. page 24.

y sont présentés comme des espace de transition dans le sens où ils permettent l'insertion sociale de ses habitants sur un territoire; alors que les opérations de destruction de bidonvilles, d'expulsion voire de relogement, ainsi que la réglementation sur le stationnement des habitats mobiles enrayent ce processus.

Injonctions contradictoires: des rapports de norme introduit les contradictions juridiques autour d'habitats temporaires (squats, séjours permanents en terrain de camping, mobile homes sur des terrains privés) mais aussi des habitats mobiles qui doivent circuler sans pouvoir stationner, sauf dans des aires de repos destinées à cet effet, et qui ne peuvent se sédentariser durablement car dans l'interdiction de s'installer plus de trois mois en un même lieu. Jeanjean explique que ces discordances résultent d'une valorisation de l'accès à la propriété à travers la législation, opposant ainsi «des habitations fixes, susceptibles de traverser le temps, voire de constituer un patrimoine économique transmissible, et situées sur des zones déclarées constructibles à d'autres qui sont mobiles, éphémères, fragiles et inscrites de façon plus floue dans le temps et l'espace. L'accession à la propriété et à l'habitat en dur sont envisagés comme des opérations fiables, garantissant leurs habitants contre un rapport incertain à l'avenir. Or, les dernières crises immobilières étatsuniennes et espagnoles viennent de démontrer que l'accession à la propriété pouvait devenir un facteur aggravant de précarité»⁹.

Des pratiques subversives introduit des éléments techniques («utilisation de restes, ou de déchets, de matériaux tirés du sol»¹⁰) et des caractéristiques propres («activités de construction et de survie»¹¹, «mode de vie en marge de l'économie marchande»¹²) à l'habitat auto-construit ou de fortune, en valorisant les savoir-faire des habitants.

Confins et déplacements expose la diversité des formes prises par les «habitations et les abris de fortune»¹³ en distinguant les abris «sauvages» d'abris plus «sûrs»¹⁴ pour Pascale Pichon ou en évoquant des «coins» pour Patrick Gaboriau.

Mouvements d'un logis... à l'autre: la notion de mobilité est essentielle dans l'habitat temporaire et revêt des formes variées.

Jeanjean conclue sur le parti-pris assumé de centrer la publication sur des situations occidentales, d'où des contributions dont les objets d'étude sont géographiquement et chronologiquement épars en France, et sur la possibilité d'intégrer d'autres formes d'habitats et d'abris, dont les «habitats fluviales, [les] yachts et autres habitats temporaires et mobiles pratiqués par les plus riches».

À la lecture de cette introduction, on comprend donc un cadre d'étude centré sur des habitats à tendance précaire qui semble être un synonyme de populaire ici, un constat à nuancer face aux figures d'illustration et à la conclusion qui ouvre le champ à des habitats temporaires et mobiles de luxe. Ainsi, le vocabulaire employé mériterait sans doute une explicitation: les termes «précaire», «habitat temporaire», «abri» ont une forte connotation péjorative et il conviendrait d'explicitier le sens auquel les auteurs les entendent, notamment à travers des caractéristiques techniques précises afin de délimiter le champ des habitats précaires, des habitats temporaires, des habitats légers et mobiles, des habitats éphémères. Cette explicitation est-elle sans doute utopique étant donné la diversité des situations concernées...

Pour en venir à la contribution de Mésini, il s'agit d'une publication plus ancienne que les deux articles du même auteur précédemment présentés. Ce travail d'analyse sur l'habitat léger, mobile et éphémère soulève la problématique juridique de ces habitats à partir d'observations faites dans les départements ruraux méditerranéens¹⁴ au sein des réseaux Droit Paysan, Ecovillages, Oasis en Tous Lieux et Halem depuis 1995. Cette chercheuse spécifie qu'outre un mode de vie alternatif de ces résidents dont les statuts sociaux et culturels sont variés (artisans, étudiants, ouvriers, saisonniers, forains, artistes, sportifs, thérapeutes, voyageurs, nomades, etc.), les habitats légers, mobiles et éphémères sont caractérisés par :

- _ une approche économique
- _ une orientation écologique
- _ le fait de partager et définir un projet commun
- _ une visée de cogestion et d'autonomie via des pratiques d'échanges et de mutualisation des savoirs

L'aspect communautaire de ces habitats se développe selon trois dynamiques¹⁵:

- _ le «retour au désert» qui consiste à se mettre à distance de la société et de ses valeurs dominantes
- _ le «retour à la terre» qui permet l'autonomie à travers l'autosuffisance vivrière
- _ le «retour au village» où le regroupement des résidents forme une unité de vie conviviale et solidaire.

L'analyse de ces habitats indique que l'entretien des terrains d'implantation correspond aux principes d'habitat durable et de cohérence écologique issus du Grenelle de l'Environnement. Le texte se décline ensuite sur plusieurs parties:

Expressivité des modes d'habitats mobiles, légers et éphémères : présentation des associations

Dynamiques sociales dans les territoires ruraux présente les associations investies dans la défense et la promotion des habitats légers et mobiles comme oscillant entre sociation et communalisation (cf. définitions page 12 §*Sociation et communalisation au cœur des pratiques habitantes*) en remarquant leur récente mise en place, au moment de la publication (cf. tableau des associations ci-contre).

Conception, construction et implantation écologique dans les milieux naturels caractérise l'habitat léger et mobile comme «[s'adaptant] aux contingences du lieu et [demeurant] réversible, puisque sa durée de vie dépend de celles des matériaux qui le composent et de son entretien»¹⁶. Quelques matériaux de construction sont spécifiés, notamment les différentes essences de bois privilégiées pour la charpente des yourtes, l'emploi de textile et une allusion est faite quant aux fibres naturelles (chanvre et lin). L'auteur souligne la notion de projet collectif et la volonté d'autonomie et de réversibilité au sein de ces habitats.

14. Tam, Aveyron, Gard, Aude, Ariège, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Alpes de Haute-Provence, Corse-du-Sud.

15. HERVIEU-LÉGER, D; HERVIEU, B. Le retour à la nature: au fond de la forêt, l'État. Paris. Le seuil. 1979. cités dans MESINI, Béatrice; BONNAFOUX, Floriane. «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère?» ss dir. JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme. page 149.

16. MESINI, Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère?» ss dir. JEANJEAN, Agnès et SENEPART, Ingrid. Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères. Techniques et culture n°56, 1er semestre 2011. Editions de la Maison des sciences de l'homme. page 151.



© J.-N. Pelen

En 2003, à l'initiative du projet Deux Mains sur la Terre, un groupe composé d'une dizaine de personnes a acheté une friche pour créer des échanges de proximité, autour d'activités partagées au sein de l'association Autrement (maraîchage, fournée de pain hebdomadaire, ateliers de construction, poterie, danse et couture, participation active à la vie locale). Le terrain d'implantation accueille des habitats nomades (tipis, yourtes, caravanes). Dans un second temps, les membres de l'association ont acheté de la terre agricole sur trois communes et s'y sont installés. Ils ont établi des yourtes, des Kerr Terre, des cabanes végétales et des tipis. L'association se donne pour but de fédérer les personnes dont le choix est d'habiter une terre en friche dans un petit habitat écologique, d'informer sur l'existence de ce mode de vie, « de le faire reconnaître comme acte de conscience planétaire utile à la pérennité de la vie sur Terre, de protéger et réhabiliter les milieux naturels pour une cohabitation harmonieuse de l'humain et de la Nature ». Elle plaide pour que le « droit à l'habitat choisi » soit reconnu d'utilité publique.



© A. Dreiner
Cabane auto-construite, 60 m², Vaucluse, 2008.



© J.-N. Pelen

Tipi de voyage, mono perche, 4 m de diamètre, Cévennes 2007

« Le tipi est un habitat bien confortable, nomade, ce qui est bien avantageux aussi pour se balader avec les chevaux. Le matin, tu démontes ton tipi, le soir, tu le remontes (...). Pour voyager, on prend un petit dont la toile pèse quarante kilos. Le tipi c'est un habitat qui est super parce que tu es en cercle, tu as le feu au milieu, et les énergies circulent bien »

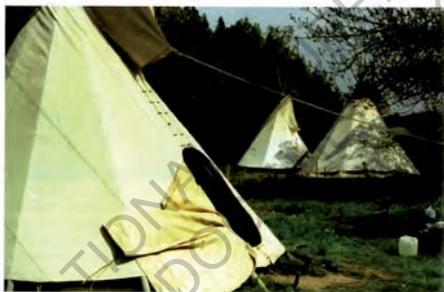
Entretien avec Régis (Mésini & Pelen 2005 : 42,43).

L'association Sans-abri sous abris, s'est constituée en 2005 dans le Vaucluse, pour soutenir les personnes vivant en cabanes, et promouvoir les initiatives d'auto-construction de l'habitat. Eve et Nathalie, respectivement trapéziste et costumière de profession, habitent dans une commune rurale sur deux terrains mitoyens achetés dans les années 1990 et aménagés dans le cadre d'une démarche de recherche d'autonomie et d'écologie : panneaux solaires, réserves d'eau, toilettes sèches. Après quatre refus de permis pour l'une et un seul pour l'autre, elles ont auto-construit une cabane en bois de 60 m² en 2000 ainsi qu'un habitat-serre. Selon leurs termes, ce sont « des habitations modestes, peu coûteuses, construites avec des matériaux de récupération, très confortables et respectueuses de l'environnement, à vocation pédagogique pour que les gens sachent qu'il est possible de construire soi-même son habitat ». Après des années de procédures, en 2008, la propriétaire de la maison a été reléguée de « l'obligation de démolir » par la Cour de Cassation.



© A. Dreiner
Habitat-serre auto-construit, 40 m², 2008

Trois tipis, 4 mètres de diamètre, temporairement implantés dans les Bouches-du-Rhône. Printemps 2005.



© J.-N. Pelen

L'association Cheyen (Coordination des Habitants-usagers en Yourtes sur Espaces Naturels), a été créée en Cévennes le 10 janvier 2010 à l'initiative d'un collectif réunissant des habitants, constructeurs, usagers, porteurs de projets. (En ligne) URL: http://yurtao.canalblog.com/archives/association_des_yourtes_cheyen/index.html. Consulté le 15 juin 2013), afin d'offrir une réponse sociale, écologique, économique et immobilière, à la crise du logement. « Dans un contexte de huit millions de précaires, le Peuple des yourtes ne cesse de croître. L'implantation de la yourte dans l'espace rural, conçue à une mise à disposition de parcelles, doit permettre le maintien dans le circuit relationnel humain et environnemental, constituant ainsi un outil précieux contre l'exclusion. La yourte, absolument économiquement, soit par auto construction, soit par achat à des entreprises locales honnêtes, est une solution de réhabilitation de la dignité humaine, en même temps qu'un outil de responsabilisation et de gestion personnelle et collective ». L'association a pour objet la mutualisation des informations, la mise en réseau des expériences des habitants, la défense du droit au logement mais aussi l'élaboration de solutions sociales et écologiques solidaires, qu'elle relaie par l'animation d'un blog...



Intérieur Yourte, à feu central ouvert, Cévennes 2010

Les yourtes, traditionnellement utilisées en Asie Centrale sur habitats bioclimatiques qui utilisent au mieux les ressources locales de l'environnement (soleil, vent, pluie) pour optimiser le rendement énergétique de l'habitation (chauffage, aération, déshumidification).

Leur forme ronde limite les déperditions thermiques ainsi que les risques en cas de secousses sismiques, notamment grâce à la légèreté et souplesse de leur structure (bois, toile, feutre, coton). Elles se montent en quelques heures et ne nécessitent pas de fondations (grâce à un sol imperméable, plancher posé sur des pilotis enfoncés dans le sol). Leur prix varie de 2 000 à 3 000 euros en auto-construction et de 4 000 à 6 000 euros livrés, selon leur dimension et la qualité des matériaux utilisés.

Objet	Associations	Situation géographique
Défense de l'habitat choisi	Halem (Association d'habitants de logements mobiles, légers et éphémères)	Essonne 2005
	Abri pour les sans-abri	Vaucluse 2005
	Ma cabane (Mouvement Autogéré des Chercheurs en hAbitats Autonomes, Nivitateurs et Ecologiques)	Arège 2007
	Fédération Permis de vivre	Drôme 2007
	Cheyen (Coordination des habitants / usagers en yourtes sur les espaces naturels)	Cévennes 2010
Auto et éco-constructeurs	Rahmshaman (Réseau d'Autoconstructeurs d'Habitats et de Maisons en Bois et Autres Matériaux Naturels)	Gard 2005
	Libertien	Bouches-Du-Rhône 2006
	Atypik	Arège 2007
Expérimentation d'habitats légers	Le pré aux yourtes	Ardeche 2005
	Deux mains sur la Terre	Finistère 2006
	Habitat Racine	Cévennes 2008
	Collectif Poteries pour l'habitat libre	Marais Poitevin 2009
	Vie et Habitats choisis	Dordogne 2010

21. Extrait de la loi MOLLE, cité dans ibidem cf. note 16 page 157.

22. Motion pour le droit au logement du conseil d'administration d'Arrouit citée dans ibidem cf. note 16, page 158.

23. Ibidem cf. note 16, page 159.

24. Ibidem, page 163.

– Saillance de la conflictualité sur les modes d'habitats et «d'habités» en Habitations Légères de Loisirs et Résidences Mobiles de Loisirs

– Iniquité des cadres juridiques indique que **«la qualification de l'habitat léger et mobile, qui conditionne la nature des autorisations d'urbanisme, varie suivant les statuts considérés des habitants des habitats et des terrains qui les accueillent.»**

– Pluralité des statuts: de l'habitat, des résidents et des terrains d'implantation définit les trois types d'habitats considérés par le droit (cf. outils lexicaux pages 8-9) avant d'exposer en détails le cadre juridique de ces habitats (cf. cadre juridique pages 18-19)

– Un décryptage permanent des régimes juridiques des implantations HLL et RML: l'application des lois est tributaire de l'interprétation du législateur, or l'interprétation des textes affairant aux habitats léger et mobile est si complexe qu'elle fait l'objet de fréquentes questions des élus au ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer; posées entre 2006 et 2009, huit de ces questions font l'objet du décryptage de Mésini qui démontre par des citations les subtilités dans l'interprétation des textes.

– Des représentations hétéronomes alternant répression et stigmatisation: en plus de ces réglementations, les habitats légers et mobiles questionnent la salubrité puisqu'ils répondent à la définition de l'habitat indigne donnée par la loi de la Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) du 25 mai 2009: **«constituent un habitat indigne les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé»** ²¹.

– Habitats «subis» versus Habitats «choisis» expose la confrontation entre la vision étatique à tendance réglementaire et la vision vécue des habitants. D'un côté, les services administratifs cherchent à lutter contre la cabanisation, dont la définition est donnée par la Charte éponyme: **«comme une occupation et/ou une construction illicite servant d'habitat permanent ou occasionnel, qui se matérialise par un réappropriation et/ou une extension de cabanons traditionnels et par le stationnement, sans autorisation, de caravanes ou de mobile-homes auxquels sont ajoutés terrasses, auvents ou clôtures»** prétextant l'exclusion des populations, l'insécurité, l'insalubrité et la dévalorisation paysagère. Cette charte oriente cette lutte autour d'enjeux sociaux, sécuritaires, d'hygiène et de salubrité, touristiques et financiers. De l'autre, associations et élus partisans de ce type d'habitat contestent ces arguments, justifiant de la dimension écologique, respectueuse de l'environnement de ces habitats et des statuts salariés des habitants. Le paragraphe s'achève sur une citation d'un élu plaçant contre l'expulsion d'un couple vivant en yourte: **«[...] Le droit au choix d'une habitation modeste n'est rien d'autre qu'une expression des libertés fondamentales»** ²², vision qui n'est pas sans rappeler celle de Nelson Mandela: **«ce qui est fait pour vous, sans vous, est fait contre vous»**.

– Judiciarisation des modes d'habitats et «d'habités», terme défini comme **«le processus par lequel le traitement juridique et judiciaire se substitue à d'autres modes de régulation sociale, le cas échéant à l'élasticité réglementaire qui a longtemps prévalu dans les territoires ruraux concernant l'implantation des habitats mobiles et légers»** ²³. Après avoir fait connaître les risques judiciaires en l'absence d'autorisation (cf. cadre juridique pages 18-19), Mésini présente les stratégies de défenses des habitants : mobilisation des associations en amont du procès, recours aux médias, contact avec les autorités administratives. Parmi trois exemples de procès d'habitats légers et mobiles, on apprend d'ailleurs que des habitants en Kerr Terre –un des habitats relevés dans ce mémoire– ont fait l'objet de plainte à Quimper.

Après avoir mis en relief un contexte judiciaire où dispositifs favorisant le logement (droit au logement opposable, 2007; plan d'action d'urgence pour les sans-abris, 2008-2012) et des dispositifs de déconstruction et d'expulsion se confrontent, Mésini conclue sur **«l'opportunité qu'il pourrait y avoir à mesurer l'empreinte écologique, mais aussi l'impact économique, social, territorial et culturel de ces habitats légers et réversibles, assurant l'auto-réalisation des nécessités vitales (s'abriter, se nourrir) dans un contexte saillant de précarité, de pénurie de logements sociaux, de surinflation des loyers et de spéculation foncière et immobilière»** ²⁴, apportant une certaine légitimité à ce mémoire.

Ainsi, à ce jour, une distinction nette entre les habitats précaires, par nécessité de mobilité, volonté d'effacement ou faute de moyens, et les habitats sobres, par choix de vie n'a pas encore été opérée; même si on perçoit des éléments de distinction dans les travaux de Béatrice Mésini. On notera également que le mode d'habité de telles structures n'a pas encore été étudié en tant que tel, les chercheurs s'étant jusque-là attachés à étudier l'aspect social, économique et politique de ces objets. Toutefois, ces contributions permettent de définir le cadre des habitats légers et mobiles selon des critères sociaux (statut et catégorie sociale des habitants) voire sociétaux (vie communautaire autonome de la société de masse), économiques et écologiques. En revanche, l'aspect technique reste, semble-t-il, flou ou tout du moins non précisé.

Ce qui est déroutant dans le vocabulaire de Mésini et Bonnafoux –et dans les travaux portant sur l'habitat temporaire, léger, mobile, éphémère et précaire en général– ce sont les différentes appellations d'une même recherche selon les publications, des différences qui vont au-delà de dénominations se référant à l'analyse d'un même objet selon un angle spécifique, des différentes nominales qui renvoient à des définitions distinctes: dans l'ouvrage *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité* leur objet d'étude se nomme «habitats éphémères et réversibles» alors que dans *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint* il prend le nom d' «habitats légers et mobile de résidence» et sa publication plus ancienne dans *Habiter le temporaire, habitations de fortune, mobiles et éphémères* porte sur l' «habitat léger, mobile et éphémère». Est-ce à dire que leur corpus, constitué d'une masse critique conséquente, comprend plusieurs types d'objets architecturaux appartenant à des catégories spécifiques ou que des mêmes objets

appartiennent à plusieurs catégories à la fois ? Sans doute les titres soulignent-ils une caractéristique mise en avant car à la lecture des trois articles, les objets architecturaux sont nommés indifféremment «habitats légers et mobiles» ou leur type est précisé (yourte, caravane, tipi, etc.)... L'habitat léger et mobile est donc, semble-t-il, un type spécifique d'habitat non ordinaire bien que le terme mis en avant dans l'ouvrage Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité est celui d'«habitat éphémères et réversibles» puisqu'il s'agit des mêmes objets d'étude. De même, dans ces contributions, les termes «habitants» et «résidents» sont employés sans distinction alors qu'ils ne désignent pas la même situation d'habitat selon la définition du CNRTL (cf. outils lexicaux pages 8-9). Ainsi, on regrette une clarification du vocabulaire choisi dans ces écrits, car les termes employés se réfèrent certainement à des critères précis qui mériteraient d'être explicités, qu'ils soient issues de définitions unanimement reconnues ou de définitions personnelles.

D'autre part, le corpus visuel présenté dans l'article «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère?» explicite les objets d'étude de Mésini en apportant une dimension visuelle à son travail. On regrettera d'ailleurs une publication exhaustive portant sur ce corpus visuel; certes, le parti-pris de cette chercheuse est de partir des entretiens, néanmoins il est intéressant de mettre en parallèle les photographies des objets étudiés par Mésini et ses collaborateurs et ceux présentés dans ce mémoire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3. Cadre juridique des HLL, RML et caravane

Cette partie se fonde principalement sur les contributions de B. Mésini, qui outre son travail de fond sur le sujet, dispose d'une licence de droit.

Comme indiqué dans les outils lexicaux, le droit décline trois types d'habitats autour de l'habitat léger et mobile: l'HLL (Habitation Légère de Loisirs), la RML (Résidence Mobile de Loisirs) et la caravane. Toutes trois sont apparentées à la pratique du camping. L'habitat léger et mobile est donc catégorisé sous le registre des loisirs, ce qui de base, les stigmatise au regard de la loi: comment peut-on qualifier un lieu de vie comme un lieu de loisirs sous prétexte que le mode de vie associé n'est pas partagé de tous? Dans tous les cas, ces habitats sont contraints par:

- _ les outils d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager et permis de construire)
- _ les règles de protection de l'environnement (veille foncière sur les espaces agri-naturels)
- _ la vocation des territoires (espaces naturels, littoraux, agricoles, montagnards, etc.) conditionnant l'attribution des autorisations.

Sont concernées par l'appellation HLL, les constructions démontables ou transportables destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir; les lieux d'implantations prévus à leur effet sont définis par l'article R111-32 du code de l'urbanisme:

- _ les PRL, Parcs Résidentiels de Loisirs, aménagés à cet effet
- _ les terrains de camping classés au sens du code du tourisme, sous réserve que le nombre de tentes, caravane ou HLL soit inférieur à trente-cinq lorsque le terrain comprend moins de 175 emplacements ou à 20% du nombre total d'emplacements dans les autres cas
- _ les villages de vacances classés en hébergement léger au sens du code du tourisme
- _ les dépendances des maisons familiales de vacances agréées au sens du code du tourisme

Le statut des terrains varie en fonction du statut de ses occupants: les gens du voyage occupent des «aires d'accueil», des «terrains familiaux»; tandis que les agriculteurs aménagent des «terrains réservés»; et que les touristes jouissent de «Parcs Résidentiels de Loisirs» ou PRL, de «campings classés au sens touristiques» et de «villages classés en hébergement léger». D'autre part, en fonction de la nature d'occupation du terrain et de la construction, ceux-ci ne sont pas soumis aux mêmes autorisations:

> Sont soumis au permis d'aménager, les terrains suivants:

- _ les terrains de camping
- _ les PRL
- _ les villages de vacances
- _ les aires d'accueil regroupant plus de sept tentes, caravanes, RML ou plus de vingt-et-une personnes; tout comme les terrains privés mis à disposition de campeurs par le propriétaire, quand le nombre de campeurs est supérieur à vingt.
- _ les «terrains réservés par l'employeur» à destination des saisonniers en fonction des équipements (ces terrains peuvent aussi être soumis au permis de stationner en fonction des équipements).

> Sont soumis à la déclaration préalable:

- _ les terrains de camping occupés par plus de 20 personnes sont dans l'obligation d'obtenir une autorisation d'aménager et un classement réglementant la sécurité et l'hygiène du terrain
- _ les aires d'accueil; les «terrains aménagés pour des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs»¹ accueillant moins de sept tentes, caravanes, RML ou moins de vingt-et-une personnes.
- _ les HLL supérieures à 35m² au sein d'emplacements prévus
- _ les HLL inférieures à 20m² en dehors des emplacements prévus

> Soumis au permis de construire :

- _ toute construction supérieure à 20m², dont HLL en dehors des emplacements prévus

> Sont exemptés d'autorisations:

- _ les terrains de camping lorsque la durée d'occupation par moins de vingt personnes est inférieure à trois mois.
- _ les HLL de moins de 35m² implantés sur un terrain de camping ou un PRL autorisés (depuis la réforme du permis de construire en 2007)

Dans le cas où le terrain est mis à disposition de campeurs par le propriétaire, cette situation doit être déclarée en mairie lorsque le nombre de campeurs est inférieurs à vingt.

De sorte qu'en dehors des espaces dédiés, les HLL sont assujettis à une déclaration préalable, un permis d'aménager ou un permis de construire selon le statut des résidents, la localisation des terrains et la durée d'occupation. Ces autorisations sont fournies par les services de l'équipement dont l'interprétation est influencée par la définition des habitats HLL et RML et les statuts de leurs occupants, elle-même variable selon le positionnement des élus, des associations et des résidents locaux... En dehors de ces autorisations classiques, l'administration peut-être amenée à utiliser des outils d'urbanisme «dévoyés»²:

> Permis de construire précaire: «une construction, soumise à formalité au titre de l'urbanisme, qui ne satisfait pas aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, à la destination, à la nature, à l'architecture, aux dimensions, à l'assainissement, à l'aménagement des abords, peut exceptionnellement être autorisée à titre précaire»³

> Convention précaire d'occupation: «issue de la pratique, la jurisprudence a admis sa validité si elle n'a pas pour but d'é luder la législation spécifique contraignante et si la précarité est justifiée par un motif d'intérêt légitime

1. MESINI Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. « Habitats éphémères et réversibles. Transit et transition en Ardèche méridionale » dans BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité. Editions du Croquant. Septembre 2014. page 155.

2. ibidem.

3. Article L.433-1 et article L421-8 cités dans la note 4 de ibidem. page 163.

indépendant de la volonté des parties»⁴

Concernant les taxes d'urbanisme, dans le cas où les HLL sont installées dans les emplacements réservés à cet effet, les HLL en sont exemptes puisque hors de leur champ d'application, à moins que le permis d'aménager, indiquant le nombre de HLL autorisées, la prévoit; dans le cas où les HLL se situeraient en dehors de ces emplacements, elles sont soumises au droit commun des constructions.

Certains habitants d'habitats légers et mobiles sont en situation d'illégalité notamment⁵ parce qu'ils n'ont pas déposé de demande de permis de construire et/ou occupent un sol qui ne leur appartient pas: construire et occuper le sol sans autorisation administrative préalable constitue un délit pénal, reposant sur l'accumulation de trois éléments constituant infraction : l'élément moral, l'intentionnalité de l'acte et la volonté d'atteindre un but prohibé par la loi⁶. Ces situations d'illégalité résultent en partie d'une volonté d'accès au foncier sans contracter de crédit à long terme. Ils encourrent toutefois une amende entre 1 200 et 300 000 euros, sans excéder un montant totalisant 6 000€/m² de surface de plancher; en cas de récidive, ils encourrent une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans. Une construction non régularisée peut être démolie ou régularisée, néanmoins le délit pénal de construction sans permis de construire ne court que sur une durée de trois ans, tandis que le délit civil lui court sur dix ans...

Quant à la pratique et la création de terrain de camping hors emplacements prévus, elles sont illégales puisque interdites dans les zones indiquées sur le PLU ou le document d'urbanisme de référence, sauf dans les cas suivants:

_ dérogation accordée sur les rivages de la mer et dans les sites inscrits, sur avis de l'architecte des Bâtiments de France et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en application de l'article L341-1 du code de l'environnement

_ dérogation accordée dans les sites inscrits, par l'autorité administrative sur avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en application de l'article L341-2 du code de l'environnement

_ dérogation accordée dans les secteurs sauvegardés, dans le champ de visibilité des monuments classés ou inscrits au titre de monuments historiques et des parcs et jardins classés ou inscrits ayant fait l'objet d'un périmètre de protection délimité et dans les zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

_ dérogation accordée dans un rayon de 200m autour des points d'eau captée pour la consommation sans préjudice des dispositions relatives aux périmètres de protection délimités, par avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, en application de l'article L321-2 du code de la sante publique

La pratique du camping hors des emplacements prévus peut aussi être interdite par arrêté du maire, après avis de la commission départementale d'action touristique, lorsque celle-ci est de nature à porter atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques, aux paysages naturels ou urbains, à la conservation des perspectives monumentales, à la conservation des lieux naturels ou à l'exercice des activités agricoles et forestières.

Nous évinçons volontairement le volet sur les habitats terrestres mobiles qui ne font pas l'objet de ce mémoire puisque nous nous sommes intéressés à des résidences fixes habitées à l'année (cf. Éléments de définition théoriques page 20). L'explication du cadre légal autour de la notion de camping paraissait pertinent au regard des lectures dont les objets d'étude y correspondent.

Par ailleurs, la loi Dufflot ALUR, Accès pour le Logement et un Urbanisme Rénové, portant sur la réglementation dans le domaine du logement, a été modifiée en 2013 par le Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement afin d'intégrer un volet sur les habitats légers dans le droit commun de l'urbanisme: les résidences mobiles ou démontables «qui constituent l'habitat permanent de leurs utilisateurs» pourront être autorisées en zones urbaines, agricoles ou naturelles, et intégrées dans le règlement des PLU sous forme de «pastilles», des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées. Ces habitats devront respecter un cahier des charges qui démontrera leur réversibilité, leur autonomie vis-à-vis des réseaux (eau, électricité et assainissement) et leur mise en sécurité par l'usager, responsable de l'entretien des espaces.

4. «Les conventions d'occupation précaire». Agence nationale pour l'information sur le logement n°2010-23. 10 septembre 2010. cité dans ibidem cf.note 1. page 163.

5. En dehors de la situation d'illégalité de leur habitat, certains habitants d'habitats non ordinaires possèdent des statuts particuliers: sans papier, etc. (voir définition HNO pages 8-9). Toutefois, les recherches de Mésini et Bonnafox ne semblent pas indiquer de tels statuts des habitants d'habitats légers et mobiles puisque, sans préciser le statut des habitants, leur étude porte plutôt sur des «individus en rupture avec la société contemporaine» [BODART, M. Territoire de renaissance, territoire de création. L'étude des porteurs de projet néoruraux en Ardèche méridionale, Mémoire de master 1 «Lettres, Arts, sciences humaines et sociales», mention sciences sociales, ENS LSH, Lyon. 2009 cité dans MESINI Béatrice ; BONNAFOUX, Floriane. « Habitats éphémères et réversibles. Transit et transition en Ardèche méridionale » dans BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. Habitats non ordinaires et espaces temps de la mobilité. Editions du Croquant. Septembre 2014. Page 139.]

b. La théorie des résidences légères

1. Éléments de définition théoriques

1. Le terme «sédentaire» est volontairement évité puisque les notions de sédentarité ou de nomadisme évoluent voire tendent à être obsolètes.

Le terme *résidences légères* associe deux idées: d'une part, la notion de *résidence* désigne un habitat occupé de manière permanente dans le sens où il est habité à l'année, quand le terme *habitat* englobe des lieux occupés de manière temporaire ou saisonnière, qui ne font pas l'objet de ce mémoire (cf. glossaire des habitats inhabituels pages 8-9). D'ailleurs, *résidence* est employé dans le vocabulaire juridique afin de stipuler la temporalité d'habité dans laquelle s'inscrivent les résidents. D'autre part, le qualificatif *léger* fait essentiellement référence aux travaux de Béatrice Mésini. De la dénomination «Habitat Léger et Mobile» pratiquée par Béatrice Mésini, nous ne retenons que le qualificatif «léger» puisque notre recherche ne s'oriente pas vers l'aspect mobile des objets étudiés (cf. Un corpus hétérogène et un protocole de recherche empirique pages 26-31). Le choix de la dénomination «léger» semble confirmé après un rapide parallèle entre les images annexées aux contributions et le corpus de ce mémoire. Néanmoins, le glissement d'habitat à résidence semblait nécessaire en vue de préciser le statut des occupants, la temporalité d'occupation et le fait que ce logement constitue la résidence principale du résident.

Rappelons que l'objet de ce mémoire pourrait s'inscrire aussi bien dans l'habitat léger, l'habitat léger et mobile ou l'habitat non ordinaire. Néanmoins, afin de clarifier le cadre de cette recherche, il semblait pertinent de préciser la dénomination des habitats étudiés qui s'inscrivent dans les catégories précédemment nommées avec, semble-t-il, des spécificités qui conduisent à les classer différemment; la difficulté méthodologique résidant principalement dans le paradoxe de chercher à définir préalablement des objets sans savoir à quel type ils correspondent, sans étude préalable de leurs caractéristiques: cette méthode permet de confronter la vision théorique et la vision endogène de ces objets architecturaux. Comment la vision théorique cherche à classer et répertorier des objets dont la complexité ne supporte peut-être pas une telle utopie. C'est pourquoi les éléments listés ci-suit, issus des définitions de l'habitat léger et mobile et du cadre donné préalablement à la recherche, introduisent l'étude tout en admettant la possibilité d'être complétés, nuancés et/ou écartés au cours de l'analyse:

_ idéalement, possibilité de réversibilité de la structure avec fondations légères, absence de fondation ou décomposition de la structure dans le sol (ex: la paille par effet de compostage peut constituer du substrat, etc.)

_ investissement du résident dans l'édification de sa maison, que ce soit en auto-construction autonome ou collective, ou relation avec son habitat impliquant entretien régulier entraînant travaux, modifications et/ou extensions

_ le statut social des résident est indifférent, dans le sens où sa catégorie sociale ne semblait pas importante à prédéterminer; mais le statut juridique du résident est légal, dans le sens où sa présence sur le sol français ne fait pas l'objet d'une possible expulsion pour cause d'absence de papiers ou tout autre motif (ex: gens du voyage, ressortissants étrangers, etc.) car leur statut mérite une explicitation supplémentaire à celle du seul objet architectural; la nationalité ou l'origine ethnique demeurant indifférente.

_ résidence géographiquement fixe ¹, dans le sens où les capacités de mobilités de l'habitat, s'il en possède, ne favorisent pas un mode de vie mobile à l'année, ce dernier méritant aussi une analyse en soi. Le ou les résidents possède(nt) une stabilité immobilière.

_ emplacement en milieu rural ou urbain: la nature du milieu dans lequel s'implantent les potentielles résidences légères ne constitue pas un critère de sélection.

_ un mode de vie sobre, la sobriété étant caractérisée ici par des surfaces de vie réduites voire minimales s'accompagnant d'équipements de chauffage proportionnels (poêle) et/ou respectueux de l'environnement (bois), la réduction des consommations énergétiques (eau et électricité) pouvant conduire à un non-raccordement aux réseaux et/ou une autonomie énergétique avec des équipements associés (panneaux solaires, éoliennes, etc.), des plantations ou cultures vivrières (constituant une source d'alimentation) ou du moins nourricières (plantations d'agrément)

_ cette même sobriété peut soutenir voire définir une attitude écologique, au sens respectueuse de l'environnement, s'accompagnant ainsi: d'une construction faite à partir de matériaux écologiques, des équipements à visée et impact écologiques (toilettes sèches, bassin phytosanitaire, etc.)

_ cependant, cette sobriété ne doit pas objectivement être synonyme de précarité: les résidences légères dispensent un confort de vie certain à ses occupants avec les équipements sanitaires et culinaires basiques (commodités, espace de toilette, espace de cuisine); en admettant que leur absence ne résulte pas d'un manque de moyen mais d'une philosophie de vie. Elles relèvent moins de l'abri que de la maison, du *home* anglais, avec tous les équipements que ce concept implique (espace de détente aménagé à cet effet, annexes, etc.)

_ B. Mésini souligne un mode de vie communautaire avec semble-t-il une volonté de sortir de la société de consommation en développant des stratégies d'autonomisation (ressources nourricières domestiques ou communautaires, ressources énergétiques hors réseaux), une volonté manifeste dans le discours de l'habitant. Nous émettons une réserve sur cet aspect, mais l'introduisant néanmoins afin de le vérifier par l'analyse.

2. Les familles de résidences légères

Vivre en Résidences Légères, c'est habiter léger au sens matériel et métaphorique. Or si la légèreté matérielle est une contrainte, elle n'en a pas moins permis de nombreuses expérimentations depuis les années soixante-dix. En effet, les chocs pétroliers de cette période ont conduit à des remises en cause autant sur les modes de production, que sur l'architecture et les modes d'habité (cette atmosphère voit timidement naître ce qu'on appellera plus tard l'écologie). Ainsi cette décennie a produit des doctrines et des expérimentations autour de la notion de *mobilité* – bien que la notion sous-jacente soit l'évolutivité– avec l'Architecture Mobile de Yona Friedman et les groupes Archigram, GEAM et Utopie pour ne citer qu'eux ; et depuis les deux dernières décennies, les habitats d'urgence sont devenus le terrain d'expérimentation et d'innovation des architectes¹. Bien que ces expérimentations ne se soient pas massivement démocratisées², certains occidentaux sensibles à l'économie de moyens s'en sont inspirés pour édifier leur maison. C'est les différentes structures qui peuvent être pratiquées dans les résidences légères. Cette classification théorique est issue du recoupement de lectures autour de l'habitat temporaire, mobile et léger puisqu'à ce jour il n'existe pas de telle classification.

a/ Les structures mobiles

Camping-car :

Véhicule aménagé pour être habitable. Les modèles industriels préfabriqués sont les plus courants, néanmoins des camions et fourgons sont fréquemment transformés en camping-car.



<http://www.tourisme-alsace.com/fr/255001293-Aire-de-service-pour-camping-car.html>



<http://www.lemondeducampingcar.fr/tourisme/pratique/passion-usa-jerome-et-son-truck-americain-amenage-en-camping-car.html>

Caravane / Mobil-home :

Habitation sur roue tractée pour être déplacée (le mobil-home étant d'une grande dimension, pas forcément la caravane).



<http://www.campingmandre.com/portfolio-item/caravane-burstner-city/>

Mobile Home / Maison mobile :

Habitation qui était à l'origine mobile (disposant de roues pour être tractée ou véhicule) mais qui a été immobilisée (posée sur plots). Ce terme peut aussi qualifier les maisons préfabriquées en usine et montées sur site.



<http://www.les-courtilles-du-lido.fr/mobil-home/>

En Occident, ces trois structures sont très populaires en période estivale, notamment afin de pratiquer le camping en plein air ou sur des aires de camping ou dans des villages de vacances; bien que récemment, certains font le choix de résider dans campings à l'année. En Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), habiter une Mobile Home est même un mode de vie très répandu. Néanmoins, en France, habiter de telles structures connote un habitat précaire.

Péniche :

Véhicule aquatique pouvant être aménagé pour être habitable. À Toulouse en 2010, la Dépêche recensait 60 pénichards le long du Canal du Midi.



<http://www.mersetmerveilles.com/cle/dormir-sur-une-peniche/>

1. Outre les architectes star tels que Shigeru Ban et Nader Khalili, nombre d'anonymes militent pour l'habitat d'urgence: Architectes Sans Frontière, les ateliers Learning From et Rural Studio qui sont des ateliers d'étudiants en architecture, etc.

2. « Si la maison individuelle reste le paragon de toute vie familiale supposée harmonieuse, l'évolution de sa construction et de ses formes, et par là des modes d'habitation qu'elle favorise ou exclut, a ignoré pour une très large part la longue histoire des recherches menées pour lui conférer la plus grande mobilité. » [DELORME, Franck. « La maison mobile: projets et réalités » dans Colonnnes n°28, nov 2012. P.56-60]

b/ Les structures textiles

3. Le site d'habitat alternatif classe les tentes de la manière suivante: il différencie les toiles tendues des tentes à ossatures; avec les tentes sahariennes ou tentes noires et les tentes canadiennes en toiles tendues; et les yourtes, les tipis, les tentes igloos et les chapiteaux en tentes à ossature. Mais dans une optique de clarification nous allons différencier tentes et yourtes que nous regroupons néanmoins sous la même famille qu'est le textile.

Toiles tendues



Tente saharienne ou Tente noire
Habitat traditionnel bédouin
<http://www.habitat-alternatif.com/yourte-tepee.html>

Tentes à ossature métallique



Tente canadienne
<http://www.habitat-alternatif.com/yourte-tepee.html>

Tente³ :

Textile tendu par des cordes sur une armature plantée au sol, structure repliable et transportable à dos d'homme généralement.

Si en Orient, la tente est l'habitat de peuples nomades, en Occident, elle est un produit préfabriqué, très répandu dans la pratique du camping en pleine nature. Pourtant, cette structure constitue un habitat de fortune pour les sans abris qui les occupent de manière durable, faute d'autres options.



Tente Marabout
<http://www.latenverte.com/tm54.html>



Tente Quechua
<http://www.thonealpes.fr/458-la-tente-2-seconds.htm>



<http://www.gite-tipi-yourte.com/tipi#2normandie.html>

Tipi :

Habitat de forme conique, dont la couverture est un textile enroulé sur une armature en bois plantée au sol qui ménage une ouverture zénithale.

Cette technique, issue de l'habitat traditionnel des Amérindiens, est de plus en plus prisée dans la pratique du camping occidental.

Yourte turkmène



<http://www.plelo.fr/fr/focus-detail/720/a-conquete-est-velo-est-parti>

Yourte mongole



<http://www.yourte.com/photo-yourte-mongole>

Yourte :

Structure de bois en treillis vertical où reposent des chevrons se rejoignant au sommet de la toiture en ménageant une ouverture zénithale. Un plancher bois peut être posé à même le sol ou sur des pieux (non systématique). L'ensemble est recouvert de textiles (feutre) pour l'isolation et l'étanchéité.

La yourte est l'habitat traditionnel de nomades asiatiques (kazakhs, mongols, etc.). Deux types existent : la yourte turkmène (kazakh et Kirghize) et la yourte mongole. Elles se distinguent par leur toiture : la yourte turkmène cintre les perches qui portent la couverture, d'où une toiture arrondie ; et les perches de la yourte mongole reposent sur un anneau de compression au sommet soutenu par deux poteaux bois. Cette structure est très populaire dans les habitats alternatifs.



Maison gonflable Müller



<http://www.rtl.be/clubrtl/video/275922.aspx>

Maison gonflable Arc-en-rêve

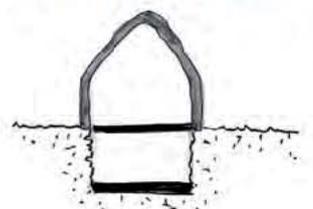


<http://magazine.ateliers-lofts.com/lexposition-50-000-realisee-par-arc-en-reve-a-bordeaux/>

Structure gonflable :

Structure en matières plastiques gonflée d'air, souvent de forme ronde aussi appelée « bulle ».

Exemple : Maison de Hans-Walter Müller, ingénieur-architecte allemand qui est un des inventeurs de cette technique. Sa maison dispose d'un rez-de-jardin gonflable et d'un sous-sol enterré. A priori, personne d'autre ne s'est encore aventuré dans ce type d'habitat de manière durable, sans doute du fait de sa technicité. Néanmoins, Müller a mis au point une maison gonflable qui a fait partie de l'exposition d'Arc-en-rêve « 50000 nouvelles manières d'habiter la métropole » à Bordeaux en 2015.



c/ Les structures en matières minérales

Kerterre :

Habitat sculpté à partir d'un mélange de chanvre et de chaux imperméabilisé avec une toile enduite d'un mélange de terre, sable et chaux, posé sur un tapis de chanvre de 30cm enfoncé dans le sol.

Ce type d'habitation s'inspire d'habitats primitifs, au sens «qui est à son origine, qui est le plus ancien», dans l'idée d'un retour à la sobriété: confection à partir de matériaux trouvés sur le site, faible besoin de chauffage, etc. Il a été élaboré par Evelyne Adam depuis une vingtaine d'années. Elle a contribué à la démocratisation de ce savoir-faire, notamment en participant à l'ouvrage Construire en rond.

Eco-Dôme :

Habitat en sacs de sable empilés pour former un dôme, recouverts d'un mélange de sable, terre et chaux pour imperméabiliser. Cette technique permet une grande liberté de forme, d'extension (tout en favorisant la forme ronde pour en faciliter la couverture, même s'il est possible d'aménager une toiture-terrasse).

Nader Khalili (1971-), architecte irano-américain, a développé le concept dans le cadre d'habitats d'urgence dans les années 90 à travers sa fondation Cal-Earth. En effet, il a inventé la technique dite «super adobe» qui lui a permis de réaliser des «sandbag shelters» [abris en sac de sable] et des «éco-dômes» qui sont des habitats auto-construits.

Maison de paille :

Il existe différentes techniques constructives autour de la paille (paille structurelle / paille de remplissage / structure mixte bois-paille). Ce matériau est utilisé dans la construction depuis de nombreux siècles dans le monde et notamment en Métropole et aux Etats-Unis grâce à l'importante production agricole de ces pays : la paille étant un «résidu» qui ne sert ni à nourrir le bétail, ni à produire des céréales. Néanmoins, la paille n'est pas utilisée à grande échelle en France du fait du monopole des isolants industriels et des préjugés malgré ses qualités (matériau isolant, structurel et perméable à l'air) et son abondance...

Maison de terre :

Comme pour la paille, la terre peut s'utiliser de différentes manières (monolithique, enduit, brique, etc) qu'elle soit cuite ou crue. En général, pour une construction en terre crue, on n'importe pas de terre pour construire: on puise la terre de la parcelle concernée. En Métropole, la terre cuite est très fréquemment utilisée sous forme de brique; en revanche si la terre crue était répandue auparavant, elle est moins communément utilisée de nos jours en France mais est très appréciée en Amérique Latine et en Afrique sous forme de mur pisé.

Bulle de béton :

Antti Lovag, architecte hongrois, développe à partir des années soixante-dix des «maisons bulles» qui se composent de plusieurs volumes sphériques s'assemblant et s'ouvrant les uns sur les autres pour former un ensemble habitable. Sa méthode constructive consiste à projeter du béton sur de la ferraille ou du ciment fibré. En 1989, il fait bâtir le Palais Bulle, une villa dont les formes sphériques s'étendent sur 1200m².

Kerterre à Plomeur



Crédit photo : Vérance Jeune

Eco-dôme en construction



<https://greenlines.wordpress.com/tag/architecture-de-lurgence/>

Maison de paille en construction



<http://www.permaculteurs.com/annonce/construction-maison-en-paille-terre/>

Maison de terre, Burkina Fasso



<https://autrecarnettejimi.wordpress.com/2015/05/17/case-au-village-de-tangassogo-burkina-faso/>

The Bubble House, Théoule-sur-Mer, 1989
Antti Lovag



<http://www.jebiga.com/palais-bulles-pierre-cardin-bubble-house-antti-lovag/>

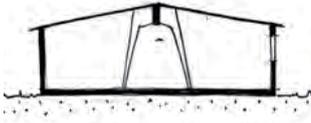
d/ Les structures en kit

4. «[...] j'ai la certitude que, si l'industrialisation était bien comprise, par la force des choses, par la recherche de l'économie, par l'amélioration d'un type, la maison de l'année suivante serait différente de celle qu'on a fait dans l'année en cours... L'uniformité n'est donc pas à craindre. L'industrie devait permettre le renouvellement et, par là, l'évolution architecturale.» [LAVALOU, Armelle qui a recueilli les propos de Jean Prouvé dans Jean Prouvé par lui-même, Editions du Linteau, 2001.]

Maison démontable 8x8, Prouvé, Galerie Seguin



<http://www.dezeen.com/2013/12/08/8x8-demontable-house-1945-by-jean-prouve-galerie-patrick-seguin/>



Maison d'inspiration Prouvé, Mirepoix



http://www.ariegenews.com/ariège/le_saviez_vous/2015/9/4235/mirepoix-une-maison-prouve-en-ariège-le-moins-de-l-esprit-d-avant-garde-.html

Dôme géodésique d'habitat



<http://habitat-bulles.com/sebastien-baldini/>

Biosphère, Montréal, 1967
Buckminster Fuller



<http://habitat-bulles.com/sebastien-baldini/>

Zome d'habitation



<http://alphazomes.org/Constructions/bibe/bibe.html>

Maison démontable :

Maison en kit en bois ou en métal, dont les éléments sont souvent préfabriqués en amont puis montés sur site en quelques jours.

Jean Prouvé (1901-1984) était un ingénieur forgeron français qui a contribué à l'industrialisation et la préfabrication⁴ dans la construction, notamment à travers son atelier de fabrication et ses concepts. Pour la reconstruction d'après-guerre, il a notamment conçu des maisons démontables sur une trame de 8x8m et 6x6m qui pouvaient se monter en une journée à deux personnes.

Dôme géodésique :

Structure en demi-sphère décomposée en modules triangulaires qui s'assemblent entre eux pour former un dôme.

Buckminster Fuller (1895-1983), architecte américain, est celui qui fait découvrir au monde les dômes géodésiques dans les années 50 (le premier dôme géodésique est quant à lui conçu par l'architecte Walter Bauersfeld en 1922).

Zome :

Dôme décomposé en zonaèdres (figure géométrique dont tous les côtés sont parallèles par paire) qui sont assemblés entre eux pour former un dôme. Structure en bois pour les structures durables ou armature métallique recouverte d'une toile pour les structures mobiles.

Steve Baer, architecte américain, a développé le concept en tant qu'habitat solaire dans les années 60 et en 1979, il fonde l'atelier qui construira les «Zomeworks». Jean Soum, architecte français, a récupéré le concept dans les années 70 (suite à un voyage aux États-Unis) pour développer une méthode de calcul et importer cette construction en France.

Dômes et Zomes sont semblables dans leur méthode constructive, seule la géométrie diffère; le zôme permet des extensions tandis que les rajouts postérieurs sont plus complexes pour le dôme géodésique. Néanmoins le principe de montage et le mode d'habité sont similaires.

Maison en carton :

Structure assemblée à partir de morceaux de carton de récupération ou qui ont subi un processus industrialisé afin de devenir un matériau structurel imperméabilisé.

Shigeru Ban (1957-), architecte japonais, se sert de tubes de carton imperméabilisés assemblés entre eux grâce à des connecteurs en bois ou en métal. Cette technique lui permet d'élaborer des habitats d'urgence suite à des catastrophes naturelles dans les années 90. Ainsi la Paper Log House a fait ses preuves à Kobe en 1995, en Turquie en 2000 et en Inde en 2001. Ceci dit, il développe aussi cette méthode pour des habitations individuelles comme le Hermes + Shigeru Ban Pavillon présenté au salon du mobile à Milan en 2011 ainsi que la . Il s'agit d'une maison 100% papier.

Paper Log House, Kobe, 1995



<https://lateignouse.wordpress.com/2014/03/26/parce-que-shigeru-ban-a-gagne-le-prix-pritzker/>

The Paper House, Yamanashi, Japan, 1995



<http://gizmodo.com/9-paper-buildings-by-the-winner-of-architectures-top-p-1550683840>

Hermes + Shigeru Ban Pavillon



http://www.shigerubanarchitects.com/works/2011_hermes-pavilion/index.html

Dans les années 70, Guy Rottier (1922-2013), architecte français, a fait des recherches sur l'architecture de vacances en carton qui ne durerait que le temps d'un été : son principe était d'assembler bout à bout des planches de carton pour former les murs et les parois qu'il fallait ouvrir à l'aide d'un cutter pour les fenêtres. La couverture aurait été textile. Il plaide pour la liberté dans l'habitat et l'éphémère était pour lui un moyen de vivre cette liberté. En revanche, s'il a fait de nombreuses maquettes, il n'a jamais pu les concrétiser à l'échelle 1.

Maison en carton, Rottier, 1968



<http://www.frac-centre.fr/collection-art-architecture/rottier-guy/maisons-carton-64.html?authID=164&ensembleID=912>

Le carton et le papier, matériaux disponibles en grande quantité, illustrent le gaspillage de notre société de consommation, dénoncé par des artistes engagés. Néanmoins on commence à découvrir le potentiel de tels matériaux: on voit apparaître des meubles en carton à fabriquer soi-même et depuis quelques années, il est possible d'isoler avec du papier projeté (ouate de cellulose). Et aujourd'hui, outre Shigeru Ban, des architectes expérimentent ce matériau, comme Dratz & Dratz architekten avec leur PH-Z2 à Essen en Allemagne qui est un musée à structure bois en isolation de papier. Aussi, un jour peut-être certains habiteront des maisons de papier, mais pas encore.

PH-Z2, Dratz&Dratz, 2008-2010



<http://www.dratz-architekten.de/projekte-phz2.html>

Maison en plastique :

Maison en kit dont les composants sont en matières plastiques.

Dans les années 60, autour des expérimentations sur l'habitat, Ionel Schein (1927-2004) s'intéresse au plastique, une matière présente dans tous les domaines. Et en 1955, il invente la maison tout en plastiques. Comme pour Guy Rottier, il s'agit d'une utopie qui n'a jamais vu le jour à l'échelle 1 tout comme il semble difficile de trouver un exemple de maison en plastique habité aujourd'hui...

Maison tout en plastiques, 1956



<http://www.frac-centre.fr/collection-art-architecture/schein-ionel-58.html?authID=171>

Cette classification ne se veut pas être un catalogue exhaustif – puisqu'on pourrait préciser et illustrer chaque méthode constructive – mais elle balaye le champ des méthodes constructives qui admettent l'auto-construction en proposant des ouvertures sur des projets d'architecte afin de visualiser un ensemble d'expérimentations.

c. Un corpus hétérogène et un protocole de recherche empirique

1. Effectivement, les pratiques nomades impliquent un mode de vie complexe qui méritent une recherche dédiée à cet aspect, or nous avons privilégié un contexte fixe afin de nous concentrer sur l'aspect architectural et habité; sans doute cela induit-il un biais dans la recherche, néanmoins cela mènera-t-il à mettre en relief des aspects nouveaux, ou inexplorés tout du moins pour aboutir, qui sait, à un éclaircissement du sujet Habitat Léger et Mobile.

2. D'un point de vue juridique, sont considérés réversibles les véhicules terrestres ayant conservé leur capacité motrice ou pouvant les retrouver aisément.

Le choix du corpus s'est réalisé d'après la catégorisation théorique des Résidences Légères: chaque habitat relevé représente une technique de construction et un mode d'habité spécifique. Néanmoins, une résidence légère ou tout habitat inhabituel ne saurait être représentatif de l'ensemble d'une famille puisque chaque habitat inhabituel est singulier bien qu'il regroupe des caractéristiques techniques et un mode de vie similaires. Au-delà de l'aspect constructif, le choix des résidences s'est fait selon les critères suivants: le résident devait s'être investi dans la construction de son habitat, que ce soit par l'auto-construction ou des travaux de transformation successifs; il devait suivre un mode de vie sobre –autant du point de vue des surfaces habitables que des équipements techniques– tout en disposant d'un confort de vie; cet habitat devait être la résidence principale du résident; cette résidence devait être fixe, dans le sens vécue de manière sédentaire afin d'évacuer la notion de mobilité¹; et ce mode de vie devait constituer un choix de vie et non une contrainte. Dans l'idéal, la résidence devait être exempte de fondations car il convient de préciser qu'à l'origine la recherche s'orientait sur des résidences réversibles –dans le sens où l'habitat aurait un impact minimal sur le terrain en cas de déconstruction ou de démontage– autour d'un questionnement sur la temporalité de l'habiter; or le corpus ne relève pas de cette définition (un des habitats possédant des fondations et la péniche étant un véhicule aquatique²) nonobstant ces considérations, l'ensemble possédait des qualités fascinantes de sorte qu'il a paru pertinent de comprendre à quel(s) type(s) ces habitats pouvaient correspondre en se demandant en parallèle s'il était judicieux de confronter des objets aussi différents; d'où quelques difficultés méthodologiques...

Les résidences présentées ici ont été découvertes de manière opportuniste: le zome a été découvert grâce à la visite préalable de cette habitation par un des professeurs qui a fourni le contact du propriétaire, la yourte a été trouvée via le site internet du constructeur au fil de recherches, comme la kerterre, et la péniche relevée est issue de la rencontre aléatoire de l'auteur de ce mémoire et de la propriétaire, le long du Canal du Midi. Ce mémoire aurait supporté un corpus plus fourni, qui aurait alors constitué une masse critique suffisante, seulement le fait d'être réalisé au cours de la première année de Master réduit considérablement les possibilités de recherches exhaustives. Toutefois le sujet supporterait des recherches complémentaires, que ce soit en termes de résidences relevées supplémentaires ou en termes d'élaboration de projets architecturaux.

Le protocole de recherche appliqué ici a été de visiter chaque résidence de la façon suivante: après un entretien avec le résident, retranscrit à partir de notes pour les premiers et mot à mot pour les derniers, pour connaître son mode de vie et sa vision voire sa position vis-à-vis de l'habitat, suivait une visite guidée par le résident documentée par des photographies. À partir des documents fournis par les résidents, ou dans le cas de la kerterre par des étudiants ayant relevé l'habitat antérieurement, des documents graphiques ont été réalisés pour rendre compte de l'habité de ces résidences: des plans de masse –dont l'échelle varie puisque la superficie des terrains diffère– rendent compte de l'aménagement du terrain avec des équipements techniques annexes (ateliers, toilettes sèches, panneaux solaires, etc), des plans et des coupes habités au 1/50 documentent l'habité, des façades au 1/100 informent sur le paysage que dessinent ces résidences et des coupes techniques précisent la méthode constructive des structures.

La photographie comme outil de recherche et d'analyse: les sources

Outre la méthode de recherche de Béatrice Mésini (cf. Les sources d'aide à la définition: les travaux de Béatrice Mésini pages 10-15), portant exclusivement sur le récit des habitants, il a paru primordial de trouver des sources appliquées sur les méthodes d'analyse d'un mode d'habité à travers des documents visuels et/ou graphiques qui rendent compte de l'habiter. En effet, si les travaux de Béatrice Mésini peuvent se suffire de ce seul angle de vue, l'ambition de ce mémoire est de rendre compte d'un mode d'habité d'un point de vue architectural, ce qui induit de montrer les éléments constitutifs de l'habitation en plus de s'intéresser au récit habitant au-delà du seul aspect social, juridique et économique; une vision globale donc. Ainsi les travaux présentés ci-suit ont paru pertinents de ce point de vue.

DEPREZ, Samuel et VIDAL, Philippe / Quartier clandestin au Havre

DEPREZ, Samuel ; VIDAL, Philippe. «Sociétés à distance et mise à distance de la société. Le statut de la technique dans l'habitat non ordinaire» ss dir. BERNARDOT, Marc ; LE MARCHAND, Arnaud et SANTANA BUCIO, Catalina. Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité. Editions du Croquant. Septembre 2014.

Samuel Deprez et Philippe Vidal, enseignants-chercheurs en géographie, présentent un «camp» de cabanes constituant des résidences secondaires de couches populaires en situation d'occupation illégale d'un site havrais depuis quarante ans. Leur questionnement porte sur *«la façon dont la technique, notamment appréhendée sous l'angle des dispositifs spatiaux permet à l'habitat non ordinaire de s'insinuer dans le paysage urbain de façon durable»*¹. Leur recherche a fait l'objet de plusieurs publications, dont l'article «L'habitat auto-construit aux limites de la ville : des classes populaires havraises en quête d'ailleurs» dans la revue *Espaces et Société* n° 156-157 en 2014. Les auteurs ont appliqué une méthode de recherche sur un temps long: leur enquête s'est déroulée sur deux périodes, de l'automne 2009 au printemps 2010 et durant l'été 2010. Leurs outils ont été : des entretiens de 25% de la population retranscrits mot à mot et des photographies aériennes et des photo-interprétations, ce corpus visuel n'étant pas présenté de manière exhaustive. Leur recherche leur a permis de faire émerger trois types de résidences secondaires au sein de ce «camp» selon des

1. ibidem cf. sous-titre. page 92.

degré d'élaboration de la structure habitée (voir la figure ci-dessous): ce sont les équipements de l'habitat qui déterminent la catégorie à laquelle appartient l'habitat étudié. Aborder ces habitats sous l'angle de la technicité, c'est se soucier de ce qui fonde l'habité et du processus de construction qui a conduit à ces structures, en s'intéressant à la question des réseaux (électricité/eau/déchets). Leur approche et leurs outils d'analyse a nourri le travail de recherche opéré dans ce mémoire.

Figure 5 : De la *dumb cabane* à la *smart cabane* : mobilisation et usages de la technique dans l'habitat spontané.



Outils d'analyse sous un angle technique d'un habitat non ordinaire / Quartier clandestin au Havre
[extrait de l'article «Sociétés à distance et mise à distance de la société. Le statut de la technique dans l'habitat non ordinaire»]

DEPREZ, Samuel ; VIDAL, Philippe. «L'habitat auto-construit aux limites de la ville: des classes populaires havraises en quête d'ailleurs» dans la revue *Espaces et Société* n° 156-157. 2014.

Leur publication connexe «L'habitat auto-construit aux limites de la ville: des classes populaires havraises en quête d'ailleurs» développe un autre angle d'analyse du même objet d'étude: si l'article publié dans *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité* s'attache plus à l'aspect technique de ces habitats, l'article paru dans la revue *Espaces et Société* interroge «l'habiter poly-topique» ou phénomène de résidences secondaires ou de multi-résidences. Avant de procéder à l'analyse proprement dite, les deux chercheurs développent davantage leur méthodologie en précisant leur méthode d'analyse du mode d'habiter de la résidence secondaire de proximité: deux entrées documentent l'agencement des parcelles: les extérieurs qui informent sur la qualité du bâti, sa forme, sa taille, les matériaux utilisés, les aménagements paysagers et leur entretien; les intérieurs qui renseignent sur les ambiances, la décoration, les agencements, le niveau de confort. Ils appuient leur analyse sur plusieurs documents graphiques (voir figures page 28-29). On notera l'emploi de la photographie et de schémas d'organisation¹; la photographie est ici employée de manière singulière car elle est un outil de classification en répertoriant les différents équipements dont disposent les habitats étudiés et non plus seulement une image illustrant un habitat. Instrumentaliser la photographie est une approche rare. Par ailleurs, leur masse critique admet la schématisation ainsi que la réalisation de fiche par type d'habitat, photographies à l'appui (voir figures pages 28-29), ce qui ne peut être le cas dans ce mémoire étant donné le corpus réduit. Analyser cet ensemble leur a permis d'aboutir à ces documents qui sont à la fois des outils d'analyse et des documents restituant leur recherche. Cet article s'attache au mode de vie, à la compréhension de l'habiter multi-résidences à travers des entretiens retranscrits dans des scénarios d'usage schématisés. Au-delà de l'aspect habité proprement dit, les chercheurs documentent l'aspect juridique de cette situation illégale. En croisant leurs deux publications, développant deux angles d'analyse et présentant des documents différents, on obtient une lecture globale de leur recherche dont la méthode a nourri le travail d'analyse de l'habiter de ce mémoire.

1. D'autres plans ont été réalisés, notamment afin de cartographier le quartier à plus grande échelle.

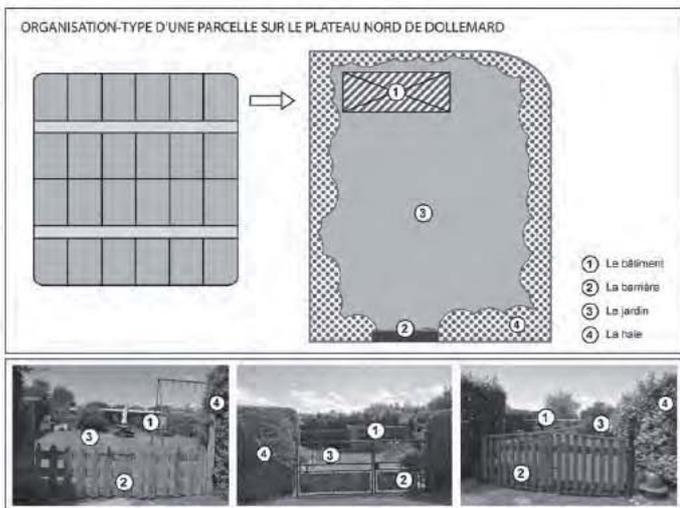


Figure 2 – Organisation type d'une parcelle sur le plateau nord de Dollemard
 (Source et réalisation : S. Deprez / Ph. Vidal – UMR IDEES 6266 – CIRTAJ – 2013)

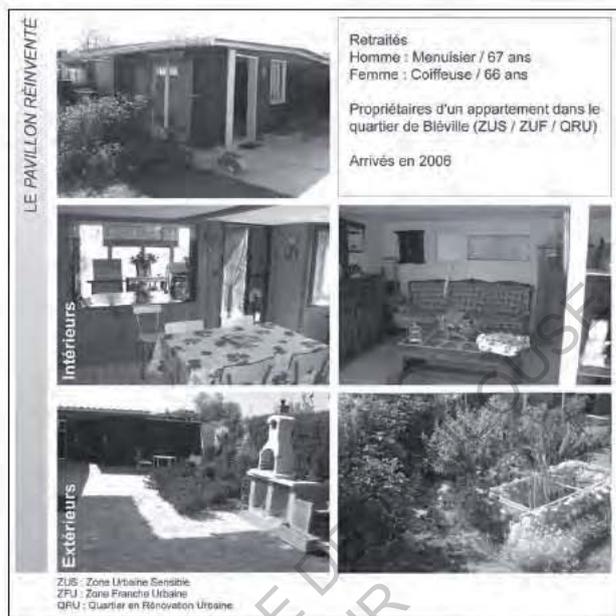


Figure 4 – Le pavillon réinventé
 (Source et réalisation : S. Deprez / Ph. Vidal – UMR IDEES 6266 – CIRTAJ – 2013)

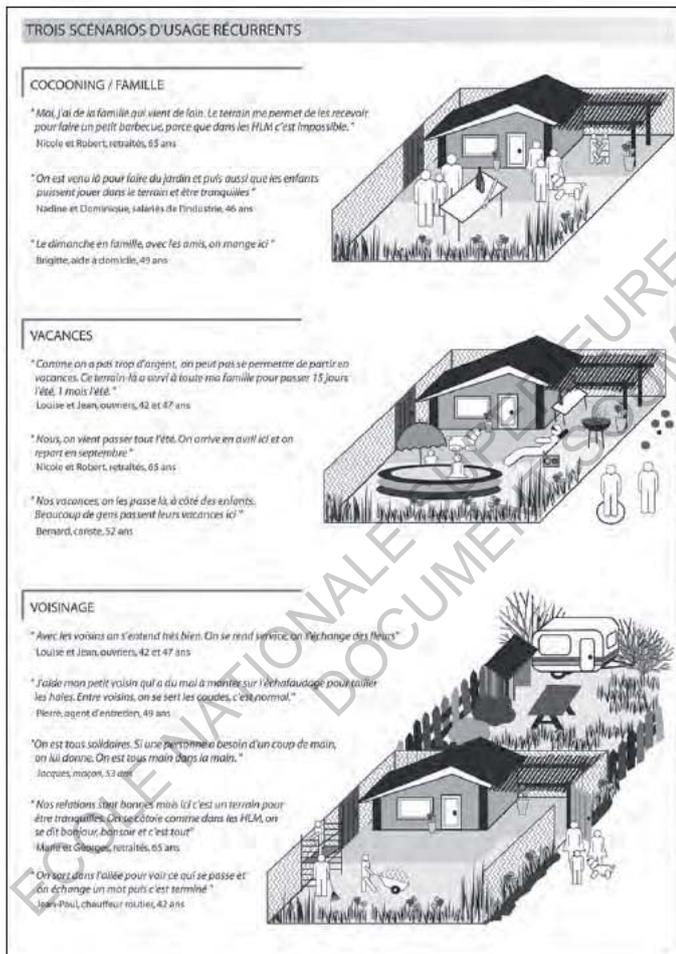


Figure 7 – Trois scénarios d'usages récurrents
 (Source et réalisation : S. Deprez / Ph. Vidal – UMR IDEES 6266 – CIRTAJ – 2013)

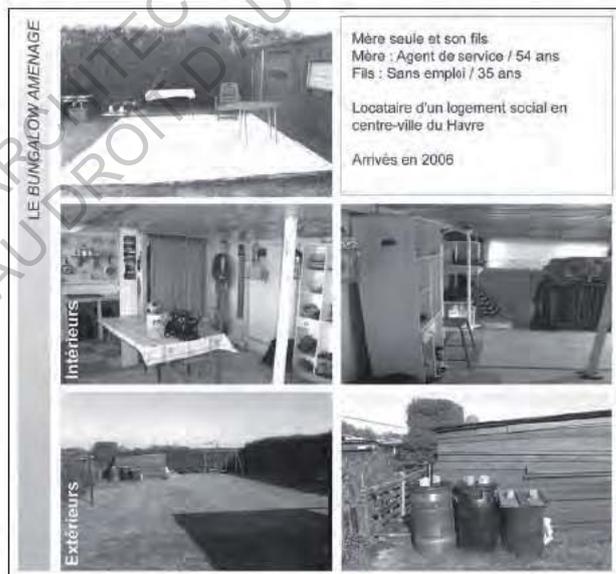


Figure 5 – Le bungalow aménagé
 (Source et réalisation : S. Deprez / Ph. Vidal – UMR IDEES 6266 – CIRTAJ – 2013)

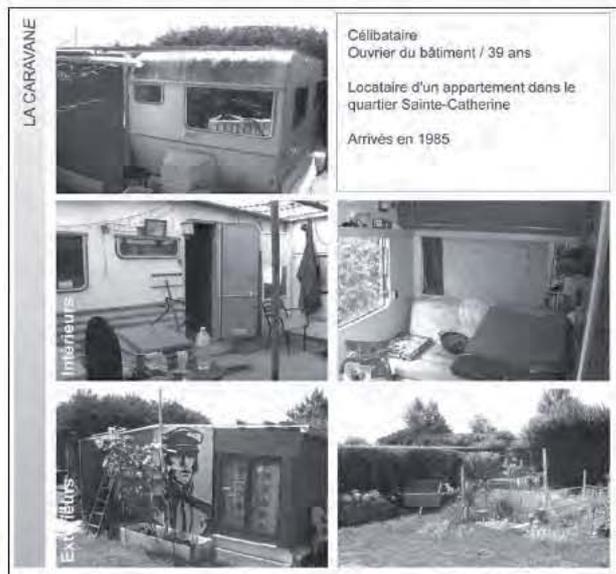


Figure 6 – La caravane
 (Source et réalisation : S. Deprez / Ph. Vidal – UMR IDEES 6266 – CIRTAJ – 2013)

MARTINEZ BARAT, Sébastien; DUBOIS, Bernard; LEVY, Sarah; WIELANDER, Judith. *Intérieurs. Notes et figures*. Editions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Cellule architecture. 2014.

Cette publication, réalisée par des architectes de formation, porte sur l'analyse d'intérieurs habités documentés par l'outil photographique: «en se focalisant sur les espaces de logement, [le livre] rend compte des paysages domestiques issus [des] processus de modification [tels que ajustements, aménagements, transformations apportés au bâti durant ses occupations successives]»¹. Leur corpus est fondé sur des milliers de photographies d'intérieurs prises par un photographe professionnel sur l'ensemble du territoire belge.

Leur approche consiste à échantillonner le territoire belge à partir de paramètres géographiques, historiques et typologiques. Accompagné du photographe, un des architecte se présente à la porte des logements sélectionnés, sans s'être annoncé, et, au bon vouloir de son occupant, réalise les prises de vue en écoutant le récit des habitants. En cas de refus, l'équipe se tourne vers un logement voisin répondant aux mêmes critères de sélection. La photographie est ici employée de manière objective et scientifique puisque les prises de vue respectent un protocole rigoureux et systématique: un cadrage large, frontal et distancié. Les photographies sont archivées et indexées en fonction du type d'habitat, de son année de construction, de sa localisation et de son statut d'occupation puis analysées à travers un travail de dessin et de description et d'explication par l'élaboration d'un texte dont le vocabulaire émerge des objets étudiés (cf. figures ci-dessous).

Cette méthode de recherche semble pertinente dans l'étude de modes d'habité, classiques ou inhabituel, puisque l'outil photographique, appliqué selon un protocole de prise de vue systématique, devient un outil objectif supportant une analyse scientifique. D'autant que cette méthode nous est familière, puisque pratiquée dans le cadre de l'atelier de projet de premier semestre de master à l'école d'architecture de Toulouse dirigé par Daniel Estevez et Sébastien Martinez Barat. Le travail photographique de ce semestre a d'ailleurs fait l'objet d'une publication². Toutefois, comme précédemment indiqué, le corpus de ce mémoire ne saurait constituer une masse critique suffisante pour supporter cette méthode d'analyse prise telle quelle.

1. Communiqué de presse «Intérieurs. Notes et figures», page 2.

2. Atelier Learnin From Répertoires d'anecdotes relevées dans le Gers. 2016.

024



Le seuil distinguant la cuisine du salon est marqué par la rencontre de revêtements de sols différents.

Cette limite diagonale joint l'angle du bâtiment à celui du socle de la cheminée. Malgré la présence d'aspérités au plafond distribuant l'espace en trois parties, la division manifeste du sol engendre deux espaces équivalents et complémentaires.

La position de la table, neutre, surligne ce compromis radical.

The threshold between the living room and the kitchen is marked by the meeting of two types of floor covering. This diagonal demarcation links the corner of the room to the base of the fireplace. Although the ceiling's configuration divides the space into three, the floor's division prevails to create two equivalent and complementary spaces. This radical compromise is highlighted by the neutral position of the table.



Maison trois façades
Propriétaire

Semi-detached house
Owner

La Hulpe
1973

049



Banquette, radiateur et soubassement sont unis et confondus par une teinte rouge identique. L'ensemble coloré se détache du mur blanc et s'apparente à un canapé disproportionné. Des objets divers, amalgamés, profilent un meuble figuré.

A banquette, a radiator, and the lower part of the wall are merged and united as one by the same shade of red. This colorful ensemble stands out from the white walls and resembles an oversized sofa. An amalgamated group of diverse objects forms a figurative piece of furniture.

Maison mitoyenne
Propriétaire

Row house
Owner

Namur
1930

Questionnement sur la représentation

Comment rendre compte d'un habiter, le paradoxe des outils d'architecture résidant dans la volonté de retranscrire des phénomènes vivants à travers des documents statiques comme les plans, les coupes et autres représentations graphiques. Dans le cas de ce mémoire, la réalisation de plans et de coupes habitées, bien que révélatrices d'aspects importants dans l'étude d'habitats, semblait insuffisante à la restitution des modes d'habiter de ces résidences. Aussi la méthode de restitution de la publication Intérieurs. Notes et figures, a-t-elle paru appropriée dans ce cadre-ci. Rappelons toutefois que, n'étant pas parti d'un protocole rigoureux, qui aurait été un idéal, nous retiendrons de cette méthode l'analyse par la description d'espaces captés avec les éléments significatifs du mode d'habiter et du mode de vie; une méthode présentant au moins l'avantage d'une visite visuelle des résidences, au-delà de la vision schématique des plans; schématique puisque quand bien même chaque détail serait dessiné, représentation à laquelle tendent les plans, ces documents graphiques ne sauraient rendre compte de la complexe réalité d'un espace, du ressenti qu'on peut en avoir, un aspect que la photographie permet d'introduire. Précisons que l'aspect sensible d'un espace vécu est difficile à documenter et que les photographies si elles rendent compte de l'ambiance d'un espace ne sauraient être prises ici comme des documents subjectifs puisqu'elles documentent des éléments caractéristiques et techniques des habitats, sans préoccupation esthétique: elles constituent des preuves scientifiques.

Les plans et les coupes pourraient montrer la vie dans une architecture si des relevés étaient effectués sur un temps long, démontrant les usages, les transformations d'un habitat. De tels documents pourraient être assemblés en stop-motion, déroulant le film de vie s'écoulant dans la résidence. Mais cette possibilité était inenvisageable dans le temps imparti d'un mémoire de master d'autant que le rapport entre l'effet recherché par de tels documents et les moyens déployés pour les réaliser serait peu efficace et donc relativiserait cette démarche, graphiquement excitante.

Ci-contre un document graphique non inclus dans le chapitre un car il s'agit un document découvert à quelques jours du rendu de mémoire: cette axonométrie représentant une manifestation de contestataires est tirée de l'ouvrage Habiter le campement. Nomades, voyageurs, contestataires, conquérants, infortunés, exilés. L'axonométrie est un mode de représentation non statique qui semble adaptée aux situations susceptibles d'évoluer (cf. ci-contre). Toutefois, il s'agit d'un document graphique impliquant une modélisation 3D de la situation, un travail infographique qui aurait pu être envisager si réfléchi en amont, car l'axonométrie permet de représenter une situation éphémère de manière dynamique.

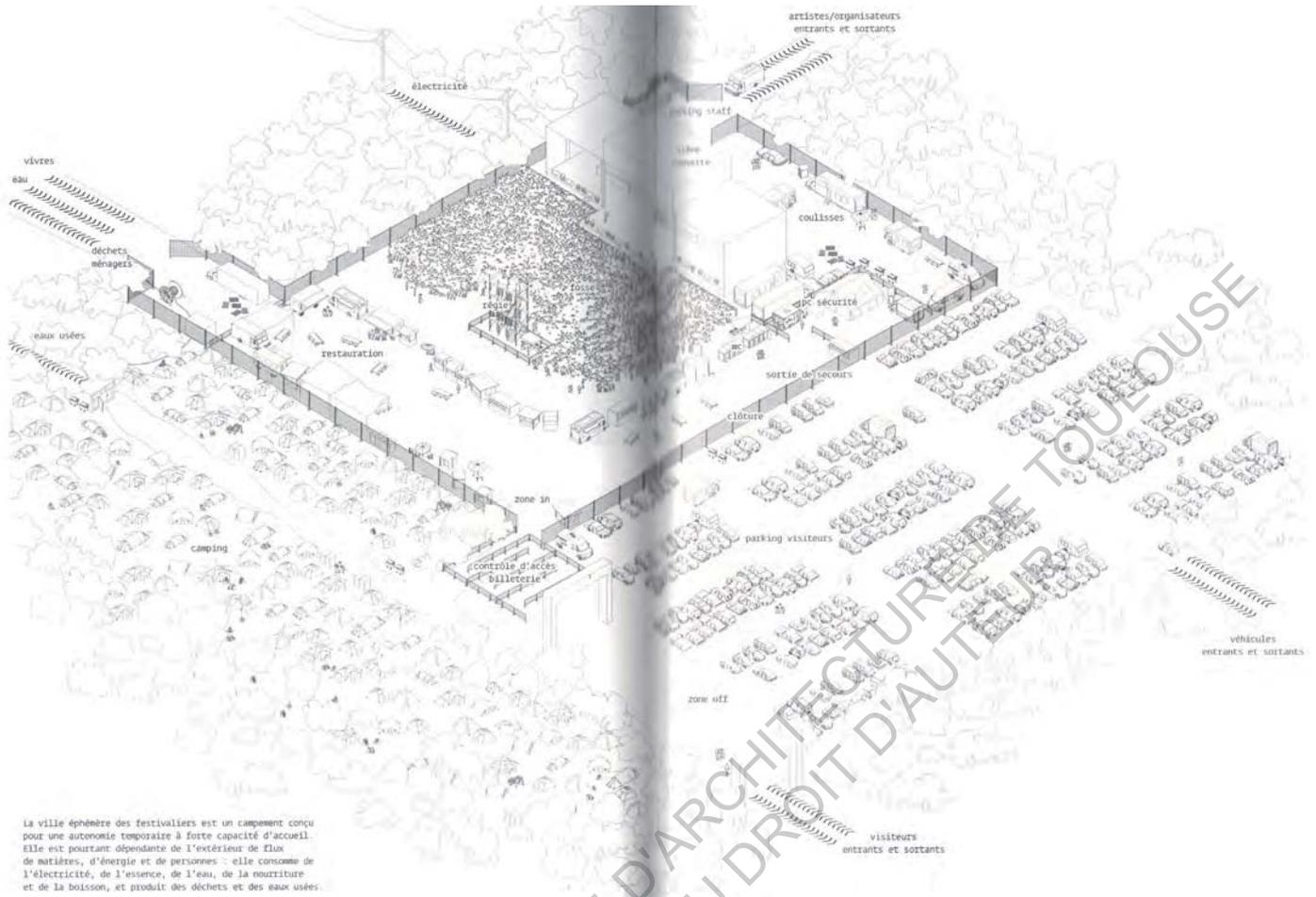
Photographies, textes associés et plans habités

Le mode de représentation des résidences légères étudiées ici est composite: il allie la vision fragmentaire des photographies –qui sont des échantillons qui mis ensemble dessinent l'ensemble de la maison– et la vision globale des plans et coupes habités qui parachèvent la vision d'ensemble. Confronter des documents graphiques, et par là même schématique, et une image de la réalité exposera la maison telle qu'elle est vécue et de laisser son libre-arbitre au lecteur. Ainsi va suivre une visite guidée du corpus, photographies à l'appui, à la manière dont les résidents ont raconté et présenté leur maison.

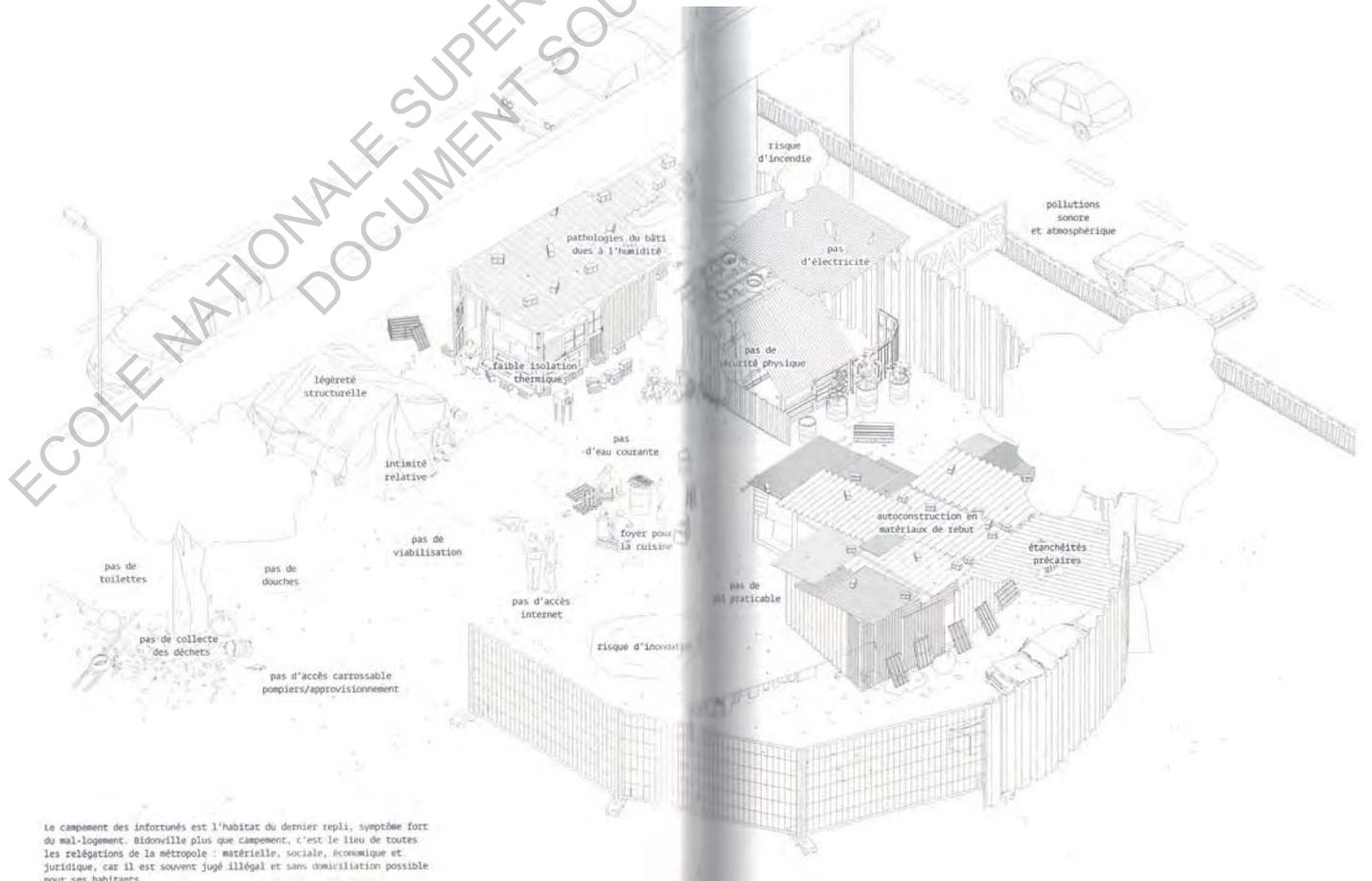
Dans la mesure du possible, des plans frontaux ont été privilégiés, malgré l'absence de protocole de prise de vue. La description des photographies permet d'appuyer l'analyse sur des «détails» significatifs voire révélateurs; des éléments qui d'un premier abord peuvent paraître anecdotiques mais qui fondent le mode de vie des résidents, car ce sont des objets du quotidien qui témoignent de la vie pratiquée dans ces habitations. En cas d'absence d'informations du résident, ces descriptions sont aussi le support d'hypothèses d'usage. Ainsi, la description permet de porter attention aux détails qui pourraient échapper à une consultation rapide des photographies mais au-delà du seul aspect habité, ce travail de description permettra d'élaborer un vocabulaire précis et objectif qui devrait éclaircir le lexique des résidences légères; de sorte que cette retranscription est un travail d'écriture rigoureux s'appuyant sur un vocabulaire rigoureux, retranscrit dans un lexique –fourni en annexe pages 144-145– précisant la définition des termes employés.

Un travail de vocabulaire pour démontrer l'écart à la précarité

Le langage est une représentation du monde; or dans le cadre global des habitats inhabituels il paraît essentiel de porter une attention singulière au vocabulaire employé –comme souligné dans le chapitre un. Ainsi, nommer les éléments constitutifs de ces résidences à partir d'observations in situ engendre un lexique endogène qui devrait déterminer si ces résidences peuvent s'extraire de considérations précarisantes. Toutefois, ce travail n'ayant pas d'équivalent pour des habitats précaires, cette démarche reste relative. Aussi, si une partie du travail consiste à s'abstraire d'un lexique de la précarité, il convient de définir celle-ci. L'idéal aurait été de se baser sur une définition unanime scientifique mais comme précisé auparavant, les chercheurs n'ont pas formalisé le vocabulaire employé sous forme de glossaire. La précarité est-elle une notion subjective et relative par ailleurs? Selon le CNRTL, la précarité est le «caractère de ce qui est précaire», synonyme de «grande pauvreté», «fragilité», «instabilité» et de «vulnérabilité»; des éléments basiques à mettre en parallèle de tentes de sans-abri, de réfugiés, etc.



La ville éphémère des festivaliers est un campement conçu pour une autonomie temporaire à forte capacité d'accueil. Elle est pourtant dépendante de l'extérieur de flux de matières, d'énergie et de personnes : elle consomme de l'électricité, de l'essence, de l'eau, de la nourriture et de la boisson, et produit des déchets et des eaux usées.



Le campement des infortunés est l'habitat du dernier repli, symptôme fort du mal-logement. Bidonville plus que campement, c'est le lieu de toutes les relégations de la métropole : matérielle, sociale, économique et juridique, car il est souvent jugé illégal et sans domiciliation possible pour ses habitants.

II. Quatre potentielles résidences légères à l'épreuve

Ce chapitre se consacrera à l'étude des résidences du corpus:

Après une rapide présentation du propriétaire ou maître d'ouvrage ou maître d'oeuvre de la résidence, ainsi que du cadre juridique dans lequel s'inscrit sa résidence, le contexte de la résidence sera précisé, afin de déterminer la nature de l'habitat. Une présentation succincte du principe constructif suivra, sans être un exposé technique exhaustif il s'agit de comprendre la logique constructive, qui est un critère économique, écologique avec un raisonnement envers l'énergie. Une énumération de critères techniques apportera des éléments de compréhension sur la localisation et l'accès à l'habitation, l'implantation à l'échelle de la parcelle et l'orientation solaire de la résidence en précisant l'apport de la lumière naturelle, les surfaces ainsi que les équipements culinaires et sanitaires et les dispositifs de production d'énergie. Ces éléments techniques semblaient importants à connaître afin d'établir de manière objective les moyens à la disposition du résident au sein de son habitat.

Une visite guidée succèdera à cet inventaire pragmatique selon le protocole établi plus tôt: des photographies dont la description établira un lexique objectif tout en laissant le lecteur se faire sa propre opinion sur le sujet. Les résidents ayant d'autres obligations, nous n'avons pas pu leur poser toutes les questions qui ont été soulevées au cours de ce chapitre, d'où la formulation d'hypothèses à certains moments de l'étude, s'appuyant sur les photographies notamment. Ces questions trouveraient rapidement des réponses lors d'entretiens supplémentaires, non réalisés principalement par manque de temps.

Suite à cette introduction seront proposées des grilles analytiques selon quatre axes:

_ Caractéristiques architecturales intrinsèques à la résidence

Ce volet architectural cherchera à analyser la composition ou l'organisation des résidences, avec le(s) rapport(s) intérieur/extérieur avec une précision sur la relation au jardin pour lequel nous partons du postulat que «*le jardin, c'est de la philosophie rendue visible*» (Erik Orsenna), et une sous-partie sera dédiée aux dispositifs architecturaux remarquables, pris au sens de «susceptible d'attirer l'attention, d'être signalé (en bien ou en mal)» car au moment des visites, nous avons été agréablement surpris par certains dispositifs architecturaux qui sont à étudier pour en établir les qualités.

_ Indications sur l'impact environnemental

Ce volet environnemental se veut indicatif, dans le sens où en partant d'une définition du développement durable, une grille d'analyse permettra d'établir si l'habitat considéré correspond à cette définition ou non. En l'absence de mesures précises, il convient néanmoins de souligner qu'il s'agit de trouver des éléments de compréhension sans élaborer de théorie écologique. La définition du développement durable sur laquelle nous baserons cette grille est celle du rapport Brundtland de 1987, soit «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Les critères de cette grille ont été empruntés aux cours de Mme Tornay, professeur-chercheuse à l'ENS d'Architecture de Toulouse sur le développement durable.

_ Question de la précarité

Ce volet vocabulistique sera un retour plus spécifique sur le lexique intrinsèque à chaque résidence afin d'infirmer ou confirmer la précarité présumée de ces habitats.

_ Éléments théoriques issus de la définition des résidences légères

Ce volet de définition confrontera les éléments préétablis dans le chapitre un et les éléments déroulés dans ce chapitre, schémas et plans à l'appui.

d'une méthode empirique



Kerterre / Evelyne Adam, maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et auto-constructrice

Route de Lanvenaël, 29 120 Plomeur, Bretagne, Finistère, France

47.850978, -4.313843

<http://kerterre.org/>



Péniche Claudine / M. et Mme Vergé, propriétaires

Péniche Claudine, Canal du midi, 31 520 Ramonville-St-Agne, Toulouse, Midi-Pyrénées, France

43.546090 / 1.486044



Yourte / Olivier Dauch et Anne-Sophie Bobey, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et auto-constructeurs

Sourbins, 12 270 Najac, Aveyron, France

44.221482 / 2.012847

<http://www.yourtes.net/>



Zome / Jeff et Tatiana Delcellier, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et auto-constructeurs

D55 bis, 82 600 Beaupuy, Gers, France

43.82511720 / 1.11798337

<https://lindiendesplaines.wordpress.com/>

a. La kerterre d'Evelyne Adam

La maître d'ouvrage et maître d'œuvre : une professeur de piano reconvertie

Evelyne Adam est une femme d'une cinquantaine d'années résidant en Bretagne, à Plomeur. Elle était professeur de piano avant de se consacrer à la fabrication de kerterres. À l'origine, elle appelait ces sculptures des «igloos» du fait de leur forme. Affectionnant le travail manuel et désirant construire un habitat de ses propres mains, elle élabora une pâte à modeler à partir de chanvre et chaux. Par conviction écologique, elle s'installa sur un terrain en friche –dont nous ignorons si elle en est la propriétaire– en milieu rural et commença à édifier un village de kerterre sans demander d'autorisation préalable; ses habitats étant légalement considéré comme des sculptures, elle est toutefois en règle puisque toute maison peut disposer d'une sculpture dans son jardin¹. Jusqu'ici elle n'a pas demandé de permis de construire pour ses kerterres. Elle a posé une demande une fois qui lui a été refusée, et ayant construit malgré ce refus les autorités n'ont pas interrompu la construction et n'ont pas prévu d'expulsion. Néanmoins, Evelyne Adam a récemment acheté un terrain en milieu pavillonnaire et souhaite obtenir un permis de construire kerterre sur cette parcelle. Elle y vit seule.

1. L'article à l'appui de cette affirmation de la résidente n'a pas été trouvé, par méconnaissance des termes juridiques désignant cette situation.

Le village² de kerterres

Depuis vingt ans, Evelyne Adam, avec les autres résidents, entretient et cultive un terrain de 3 hectares regroupant cinq parcelles administratives (cf. vue satellite ci-contre): la parcelle 6 couvrant 4 630m², sur lequel est implanté sa kerterre et son jardin; la parcelle 127 mesurant 8 700m², la parcelle 8 couvrant 3 620m² et la parcelle 126 s'étendant sur 3 100m² où se développe le village; la parcelle 7 étant la desserte d'une parcelle voisine; et la parcelle 191, couvrant 920m², où ont été érigées la salle commune et les toilettes sèches.

2. Agglomération rurale; groupe d'habitations assez important pour former une unité administrative, religieuse ou tout au moins pouvant avoir une vie propre. [<http://www.cnrtl.fr/definition/village>]

3. Par manque de temps, ces équipements communs n'ont pu être photographiés, en revanche, le site internet Kerterre en certifie la présence. [<http://kerterre.org/formation-complete-2>]

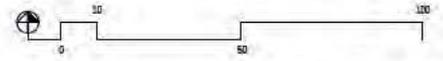
Sur la petite parcelle de l'autre côté de la route se trouvent les équipements partagés (cf. photographies page 36): une maison de chaume, qu'est la maison commune où s'organisent des réunions et où sont situées la cuisine et la douche alimentée par les eaux pluviales en cuve, chauffées par un chauffe-eau au bois³, et les toilettes sèches. Au bord de la route, côté habitations, plusieurs voitures peuvent stationner le long d'un poulailler, constitué de petites kerterres (cf. photographie page 36). Le terrain d'Evelyne se situe le long de la desserte; elle y a aménagé une mare, sa maison et la kerterre touristique (cf. §Un lieu d'expérimentations et de formations et photographies page 36). Si on s'enfonce dans la forêt, on découvre le «jardin jungle» (cf. §Un lieu d'expérimentations et de formations), un jardin nourricier entretenu par Evelyne qui pousse entre les arbres environnants, densifiant la masse végétale pré-existante (voir photographie page 36). Quand on passe de l'autre côté de la desserte, on trouve la kerterre sculptée autour d'un arbre, l'emplacement du verger en projet et le potager sous serre (voir plan de masse ci-contre et photographie page 36). Après avoir traversé ce champ, on trouve plusieurs emplacements résidentiels: la kerterre de l'adolescent, la kerterre de Christine, la kerterre d'une des formatrices, la kerterre de la fille d'Evelyne (voir photographies en annexe page 158-159); ainsi que des expérimentations: la grand-mère kerterre, la kerterre d'argile et une kerterre sans chaux (voir photographies en annexe page 159).

Un lieu d'expérimentations et de formations

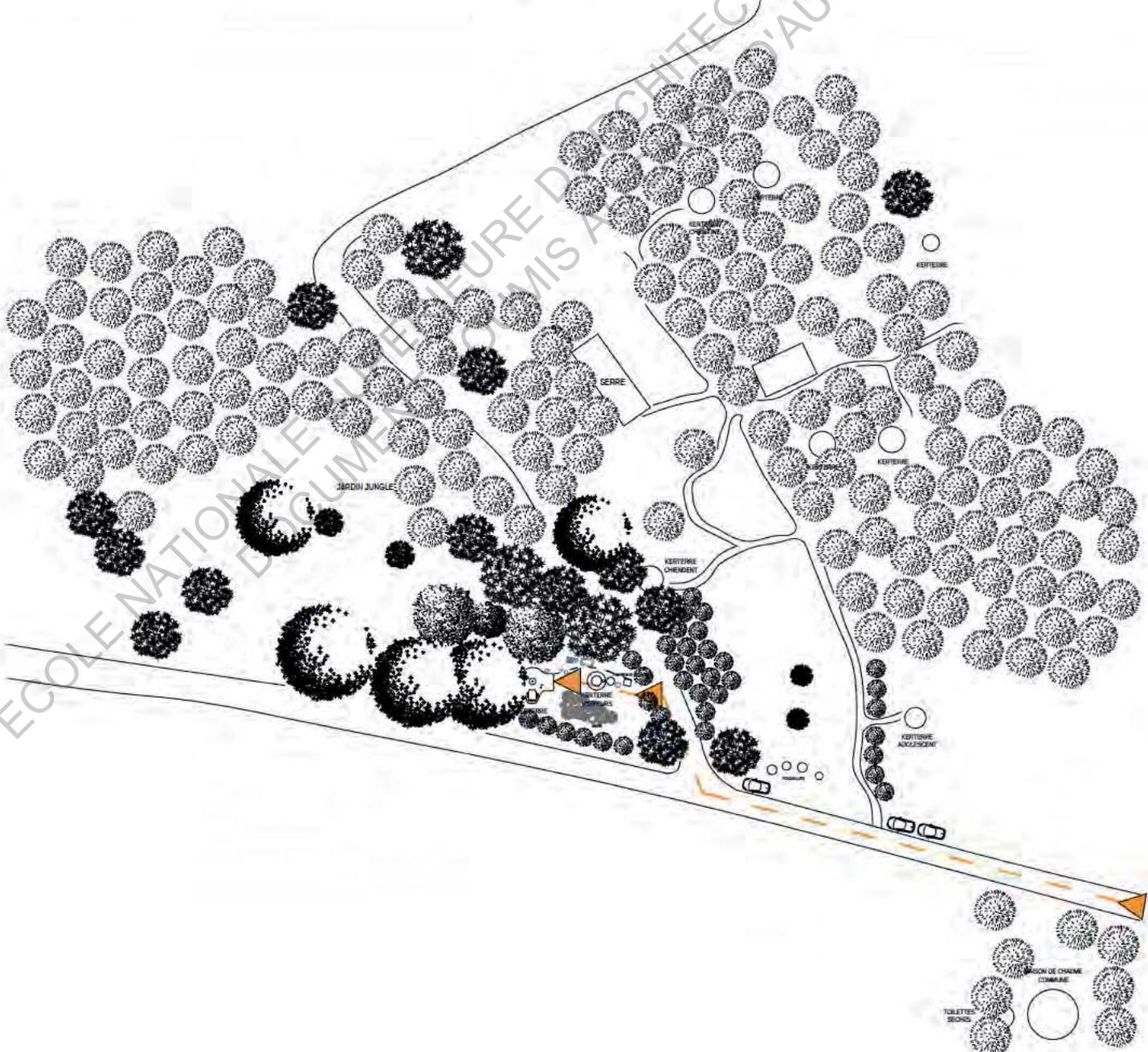
Evelyne et les autres résidents du village construisent des prototypes de kerterre afin d'expérimenter des méthodes constructives et constater la réaction de ces habitats face au temps et aux intempéries. Ainsi, la plus vieille kerterre, qui a dix-huit ans, est volontairement inhabitée pour en observer les conséquences. De même, ils ont sculpté une kerterre autour d'un arbre à partir de chiendent qui couvrait les branchages pour éprouver une autre façon de sculpter. Au-delà de cette volonté d'expérimentation, ils souhaitent aussi former à travers leur entreprise Kerterre: chaque construction prend la forme d'un chantier participatif; c'est-à-dire qu'ils invitent toute personne désirant apprendre à construire une kerterre à venir participer au chantier contre rémunération. Les élèves habitent alors, le temps de la formation –qui dure une à six semaines– dans une des kerterres prévues à cet effet dans le village ou s'ils en font le choix, dans un gîte à proximité.

Leur entreprise a pour but de promouvoir la kerterre à travers les formations mais aussi à travers le tourisme. En effet, une kerterre a été construite dans le but d'accueillir d'éventuels visiteurs souhaitant expérimenter, le temps d'une nuit ou plus, la kerterre lors d'un passage en Bretagne: il s'agit de l'habitat dressé à côté de la maison d'Evelyne Adam. Pour réserver il suffit de se renseigner sur le site prévu à cet effet www.kerterre.org.

Que ce soit pour une formation ou une visite touristique, le visiteur sera sensibilisé à ce qu'Evelyne Adam appelle l'«impact bonifiant»: il s'agit d'un mode de vie selon lequel chaque geste impacte de manière positive le lieu où l'humain se trouve, d'agir telle une «fourmi» qui améliore son environnement pour le transformer en habitat ou en espace nourricier surtout en respectant les cycles de la nature. Ainsi, le village s'est installé sur ce qui était autrefois une friche. Sans intervention humaine, cette friche serait devenue à terme une forêt, mais en aménageant les kerterres, elle devient une clairière; en contrepartie, les résidents plantent de nouveaux arbres ailleurs. Le terrain de la kerterre d'Evelyne était recouvert de ronces, au lieu de les arracher, elle les a pliés au sol pour obtenir de l'humus pour son jardin.



<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=1128¢re=480267,6082196&context=metropole&layers=CADASTRAL.PARCELS.PARCELS.ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>





Salle commune



Toilettes sèches



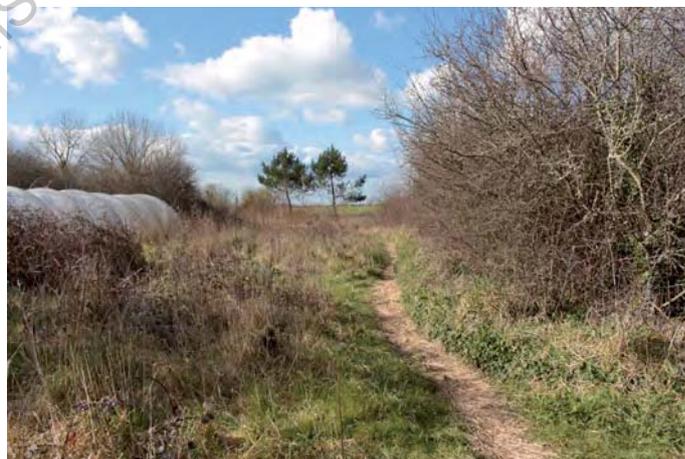
Poulailler



Verger à venir



Serre



Serre



Kerterre touristique



Jardin jungle

Principe constructif d'une kerterre

Une kerterre est une structure sculptée à partir de chanvre mélangé à de la chaux et du sable. Elle est montée à partir d'un trou de 30 cm d'épaisseur isolé avec du chanvre (kerterre d'Evelyne Adam); les murs peuvent reposer sur un soubassement en pierres, ce qui n'est pas le cas de la kerterre d'Evelyne Adam, mais qui est préconisé dans la kerterre modèle actuelle du site internet Kerterre.org (voir photographies d'un chantier ci-dessous). Les ouvertures sont scellées par du polycarbonate sur mesure pour le dôme zénithal et la ou les ouvertures périphériques. Une kerterre de 20m² coûte en moyenne 8 000€ (voir fiche des tarifs d'une kerterre 3m40 en annexe page 160) pour seize jours de chantier.

Le chanvre étant ici autant structurel qu'isolant. L'emploi du chanvre induit des parois perspirantes, ce qui signifie que les parois sont perméables à l'air, participant ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur; ce qui réduit les besoins de renouvellements d'air. L'inertie des parois est faible: la température intérieure monte vite par effet de serre (vitre oblique).

La kerterre ne disposant pas d'ossature structurelle, la forme sphérique est privilégiée afin que le mélange chanvre/chaux/sable soit autoporteur. Cette même forme entraîne des difficultés d'étanchéité de l'enveloppe extérieure puisqu'actuellement, la forme sphérique est peu voire pas pratiquée par les professionnels du bâtiment qui favorisent des formes rectilignes (cf. entretien Evelyne Adam page 149-159). Après plusieurs expérimentations, Evelyne Adam et ses associées ont réussi à développer une étanchéité satisfaisante puisque les kerterres habitées actuellement ne prennent pas l'eau.

Kerterre / Photographies d'un chantier [Crédit photo: Kerterre / <http://kerterre.org/contruction>]



Chantier / 4^{ème} jour



Chantier / 10^{ème} jour

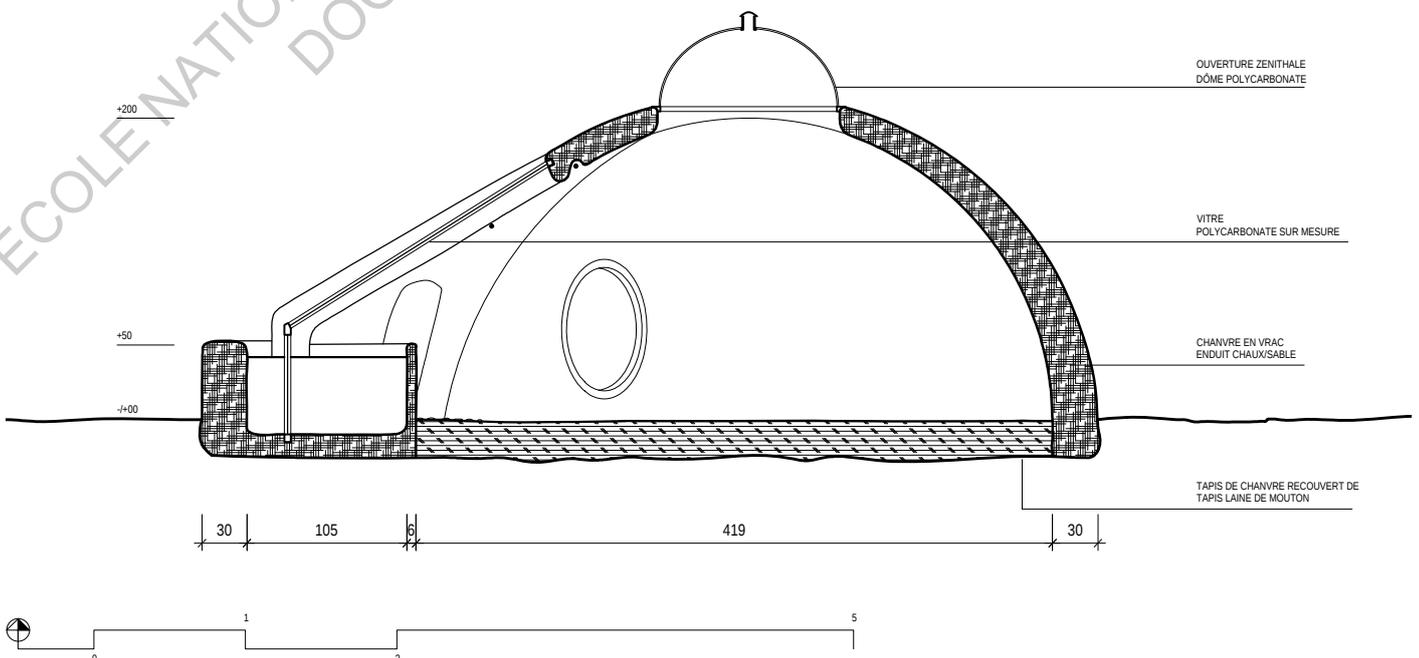


Chantier / 12^{ème} jour



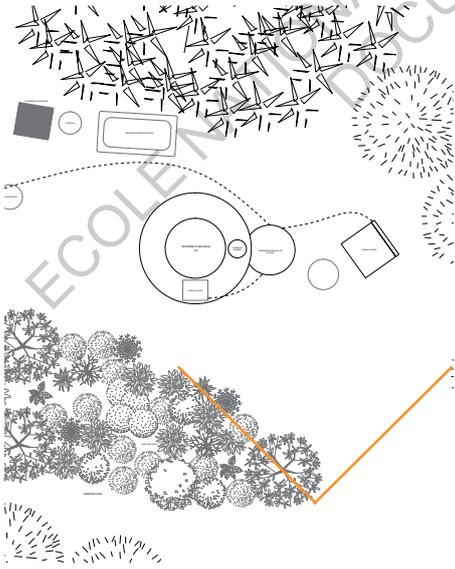
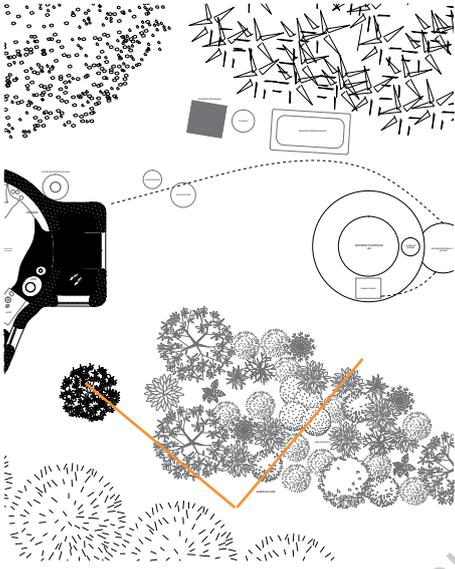
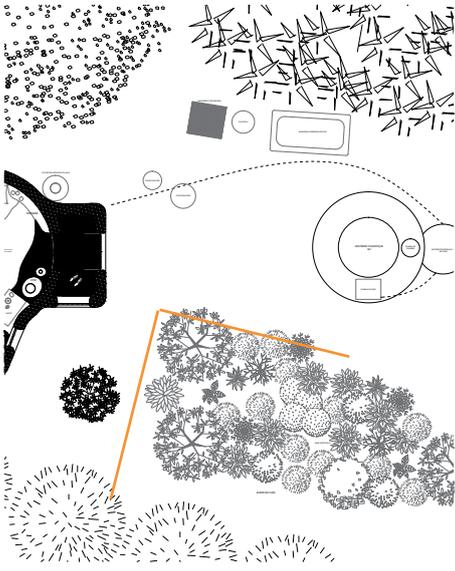
Chantier / 21^{ème} jour

Kerterre / Coupe technique 1/50



Caractéristiques techniques

Localisation et accès à l'habitation (cf. plan de masse page 35)	La kerterre est accessible depuis la route de Lanvenaël, en suivant la servitude de la parcelle voisine.	
Implantation et orientation solaires (cf. plan de masse page 35 et façade page 56)	À l'échelle de la parcelle, la kerterre s'implante au sud-ouest, sous un sapin adulte qui occulte les façades nord et ouest, et ombre la façade sud-ouest. Une dense haie fait face à la façade sud sans l'ombrer.	
Implantation paysagère (cf. photographies en annexe page 154)	Depuis la route, un visiteur inattentif passerait sans remarquer les kerterres dont la faible hauteur ne dépasse pas le masque végétal qu'est la haie en limite de parcelle.	
Surfaces (cf. plan 1/50 page 51 et coupe technique page 55)	La volonté de la résidente étant de réduire sa consommation globale, elle a fait le choix de vivre dans un volume unique de 13.30m ² auquel s'adjoint un vestibule de 2.00m ² pour un total de 15.30m ² de surface habitée couverte. En revanche, la surface habitable (dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1.80m) est de 4.50m ² (centre du volume principal et vestibule).	
Lumière naturelle (cf. schémas ci-contre)	Ouverture zénithale et ouvertures périphériques dont le biais varie: l'ouverture zénithale ensoleille le volume toute la journée; l'ouverture sud, flanquée des deux ouvertures sud-ouest et sud-est, ensoleille généreusement le foyer spatial. L'angle aigu de l'ouverture sud augmente la quantité de lumière reçue comparée à une ouverture verticale.	
Équipements techniques	Équipements de communication	Pas d'information sur les moyens de communication. Toutefois, si la résidente dispose d'un ordinateur portable qu'elle utilise à des fins professionnels, communiquant notamment via son site internet, le village doit donc disposer d'une borne wifi, dont nous ignorons l'emplacement.
	Type de chauffage (cf. photographies page 46)	Considérant le volume à chauffer et les volontés d'économie énergétique de la résidente, le choix du type de chauffage s'est porté sur une cheminée doublée d'un poêle à bois et un radiateur portatif.
	Équipements culinaires (cf. photographies page 48)	La kerterre dispose d'une plaque de cuisson alimentée par une bonbonne de gaz extérieure qui lui sert à chauffer l'eau de son thé. La résidente ne cuisine pas dans sa résidence dans le sens où la préparation et la prise des repas se fait dans la salle commune dont les équipements sont indéterminés.
	Équipements sanitaires (d'après le site Kerterre.org, absence de photographies)	Dans le but de réduire les équipements et la consommation des ressources, les résidents du village de kerterre partagent une douche située dans la salle commune. L'eau, qui est issue de la récupération d'eaux pluviales, est chauffée grâce à un chauffe-eau alimenté au bois. Pas d'information sur le ou les dispositif(s) relatif(s) aux lessives: Evelyne Adam utilise de la centre, mais l'emplacement est inconnu.
Dispositifs de production d'énergie	Refusant l'énergie issue du nucléaire, la résidente dispose de deux panneaux solaires qui alimentent une ampoule, un ordinateur portable et un téléphone portable. Une batterie abritée sous une kerterre miniature stocke l'énergie captée.	



Jardin de curé

Petit jardin bien entretenu, cultivé de façon rationnelle et comprenant une grande variété de plantes.

Mare artificielle

Petite étendue d'eau stagnante, dans une dépression naturelle ou artificielle, de faible profondeur.

Qui n'est pas naturel

Face à la kerterre d'Evelyne Adam, une mare artificielle a été aménagée par l'occupante de la parcelle. Des pas japonais, constitués de plaques grises posées au sol, mènent au petit plan d'eau. Des habitats animaliers se tiennent au milieu d'espèces végétales variées, dont certaines sont comestibles (lavande, persil, etc.): une kerterre miniature, adjacente à un pavé de verre surmonté d'un galet blanc, a été édifée pour une souris et un nid d'oiseau en chanvre-chaux trône à la couronne d'un arbre dont les branches ont été taillées. Une boule de chanvre-chaux, de la forme d'un rocher, se tient à côté d'une cloche dont les parois intérieures affichent une exposition longue à la condensation.

Avant l'arrivée de l'occupante actuelle et de ses associés, le terrain était en friche. Par un procédé, que la résidente nomme «impact bonifiant», les ronces pré-existantes ont été pliées afin de constituer le substrat sur lequel reposent les aménagements actuels, dont la mare artificielle. Cet arrangement paysager est un biotope artificiel favorisant une biodiversité végétale. L'état des plantes témoigne de l'entretien de ce jardin pouvant être apparenté aux jardins dits «à l'anglaise».

Remise

Dépendance, local où sont rangés des instruments, des objets.

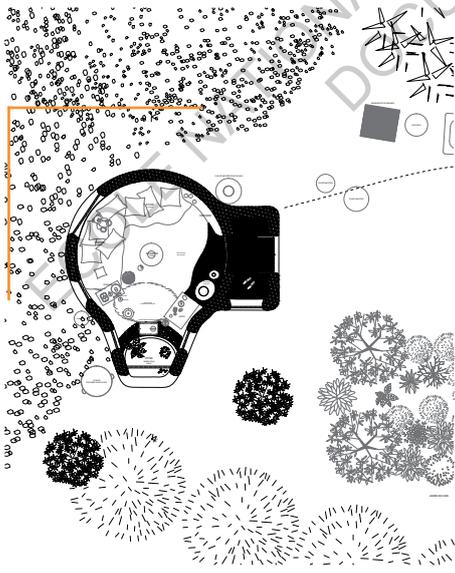
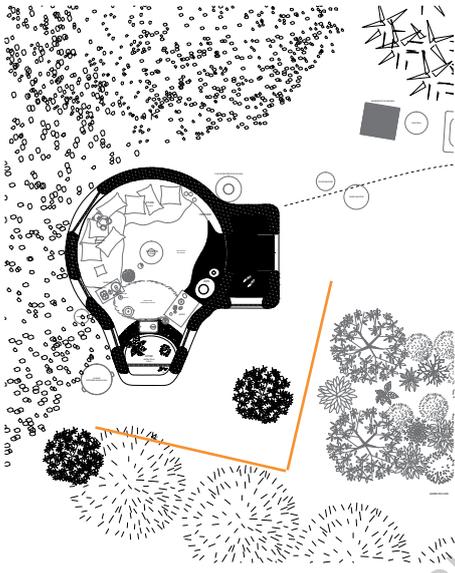
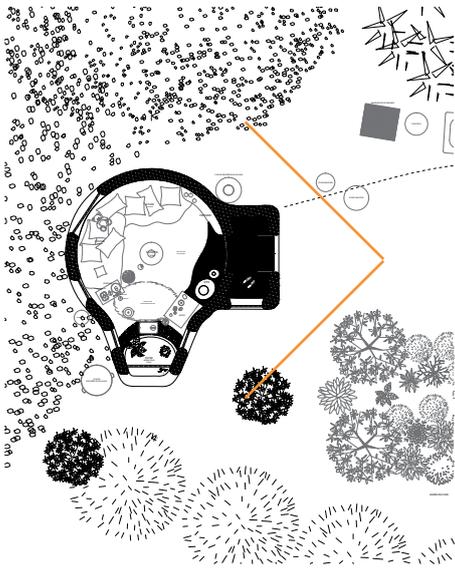
Des éléments paysagers et des accessoires équipent la parcelle. Les espèces végétales plantées dessinent une mare artificielle. Une baignoire non scellée se tient en fond de parcelle, accolée à une cuve en plastique vert drapée d'un voile blanc et d'une brande qui abrite des cartons, une fenêtre et des objets divers. Un tas résiduel de mélange chanvre-chaux s'étend derrière ce rangement improvisé. De nombreux récipients, de formes et de tailles variées, sont disséminés sur le terrain: des pots plantés ou vides, des coupes, des bassines, des soupières, des pots à lait et des vases. La kerterre d'Evelyne Adam, dont la vitre reflète un ciel nuageux, et la kerterre à usage touristique cadrent la vue.

Au moment du relevé réalisé par l'association ASF, la baignoire était scellée dans la kerterre d'Evelyne Adam. Cet équipement avait été installé en vue de démontrer le confort possible en kerterre; n'en ayant pas l'usage, le village disposant d'une douche commune dans la maison de chaume, l'objet a été sorti de l'habitation et son usage actuel est indéterminé: lavage vestimentaire, équipement en attente restent des hypothèses d'usage... La cuve et les récipients récupèrent les eaux de pluie, qui sont utilisées à des fins sanitaires et d'entretien jardinier.

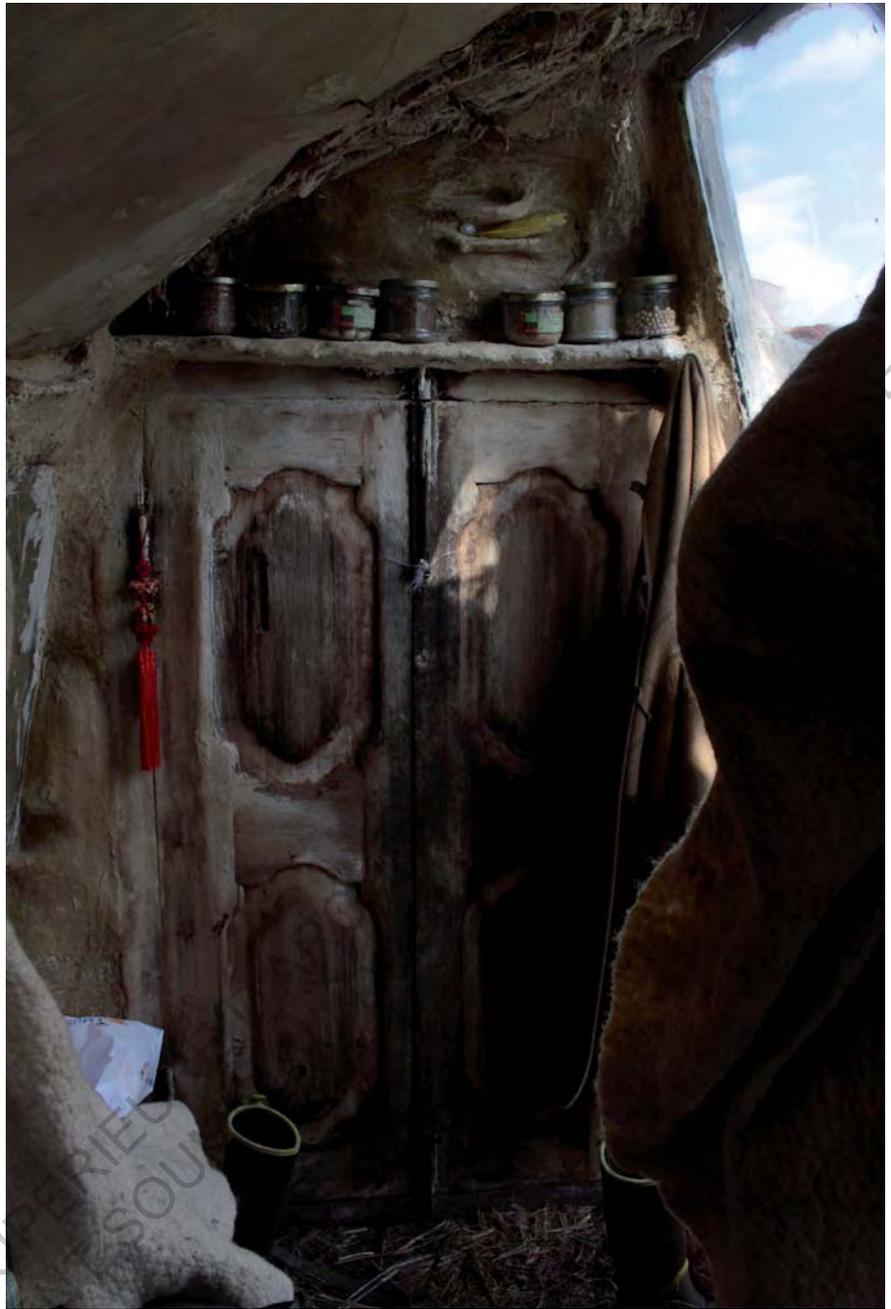
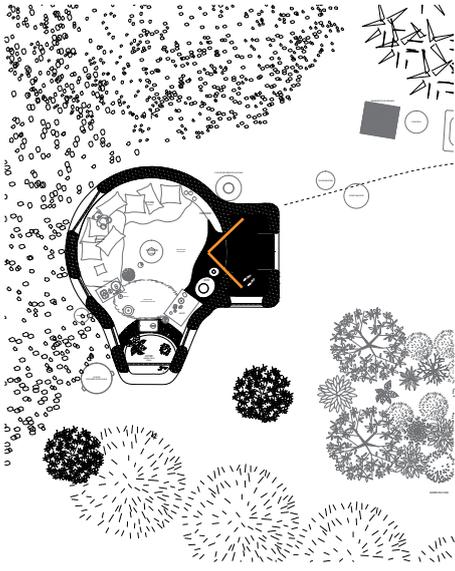
Panneaux solaires

Un panneau solaire est scellé sur un muret de chanvre-chaux et sur un potelet bois. Deux battants de porte en polycarbonate sont posés contre ce mur, abritant des pots et un tuyau. Une bâche orange couvre des objets indéterminés derrière cet agencement. Deux kerterres miniatures se tiennent à côté de la kerterre à usage touristique, qu'un panneau solaire agrémente à son sommet: une adjacente de forme ovale dont le toit est à ciel ouvert, une tige s'en élevant, et une accolée protégeant la batterie alimentant les appareils électroniques. Dans le coin de l'hébergement touristique pousse une plante «Papier Toilette». Des gants, une serviette de toilette et un tissu sont étendus sur une branche, au-dessus de récipients posés au sol.

Par refus de l'énergie issue du nucléaire et l'absence de raccordement aux réseaux existants, la résidente alimente ses appareils électriques avec l'énergie fournie par les panneaux photovoltaïques. L'utilisation de branches comme fil à linge témoigne de la sobriété du mode de vie par le détournement des structures végétales, voire de l'harmonie entre la nature et les pratiques anthropiques de la résidente. La double porte possède les mêmes dimensions que la porte d'entrée actuelle de la kerterre: peut-être remplacera-t-elle prochainement les battants en bois?



<p>Façade est / Entrée</p> <p>Lieu, ouverture par où l'on entre.</p>	<p>La porte d'entrée est une porte en bois à double battant que quatre moulures ornent. Une poignée de tirage, constituée d'un tissu noué autour d'un anneau métallique, sert de poignée. Deux oignons, deux briques de lait de soja et un vase d'eau stagnante sont entreposés sur le seuil de porte. Des éclats de pierre incrustés au sol dessine le début d'un chemin. Un chambranle coiffé d'un chêneau sculpté, voilé d'une étoffe orange, cadre la porte. La descente d'eaux pluviales flanque le chambranle jusqu'à un vase à carène bleu outremer. Un sapin adulte se tient derrière la façade nord de l'habitation, couvrant partiellement cette dernière et une haie au feuillage dense délimite le terrain. Des bottes et une brouette, entourés de nombreuses espèces végétales plantées et d'un jeune rosier en pot, se tiennent devant ce seuil. Deux coupes sans pied accompagnées de récipients divers sont posés au sol.</p>	<p>Les grands réceptacles recueillent et stockent les eaux de pluie en attendant leur emploi sanitaire. Les outils de jardinage et l'entretien des végétaux témoignent du travail de la terre. L'absence de réfrigérateur dans la résidence induit la conservation des aliments à température ambiante: l'hypothèse émise étant qu'en vue de réduire la consommation énergétique et la résidente étant végétarienne, cet appareil n'est pas nécessaire et perçu comme un gaspillage énergétique, à moins qu'il y en est un dans la maison de chaume.</p>
<p>Seuil</p> <p>Entrée d'une maison, d'un bâtiment.</p>	<p>Diverses espèces végétales sont plantées autour de l'habitation constituée de deux volumes que sont le vestibule et la pièce de vie dont la façade sud compte quatre ouvertures obliques scellées dans les murs. Une brique de verre bleue percé le mur sous les deux cheminées sculptées qui s'élançant du toit. Au sommet de celui-ci culmine le dôme de polycarbonate surmonté d'une évacuation d'air. Des traces d'humidité parsèment le revêtement extérieur blanc du bassin d'eau se situant dans le prolongement de la vitre principale.</p>	<p>La kerterre étant un habitat sculpté, les résidents expriment leur potentiel créatif à travers des éléments esthétiques, ainsi la kerterre de l'adolescent dispose de gargouilles (cf photographies en annexe page 158). Les saillies du revêtement extérieur peuvent être des fils électriques, dont l'aspect n'est pas sans rappeler les racines d'un arbre. Le mélange de chanvre-chaux qui constitue les murs devient de la roche par oxydation: imperméabilisé, il ne craint plus l'humidité, ni le soleil; les mousses et le lichen pouvant tout de même s'y accumuler, un entretien reste nécessaire pour conserver l'aspect blanc de la chaux. La «grand-mère kerterre», âgée de 18 ans, n'est pas entretenue dans le but de constater les conséquences de l'absence d'entretien et l'absence d'utilisation sur la structure (cf. photographies en annexe page 159).</p>
<p>Façade sud/sud-ouest</p>	<p>Un chemin de terre se profile entre les plantes et les récipients divers posés au sol; il mène au jardin-jungle. La façade nord-ouest du volume principal compte une ouverture condamnée de l'intérieur et une brique de verre verte cernées par des saillies dans le revêtement extérieur. Ces protubérances linéaires sont des évacuations d'eaux pluviales débouchant sur des réceptacles disposés au pied des murs. La façade nord du vestibule semble avoir été scellée postérieurement avec un mélange argileux: une différence chromatique démarque le revêtement du vestibule. Une boule en céramique rouge est posée face à l'ouverture nord-ouest.</p>	<p>Occulter les ouvertures nord induit de privilégier les ouvertures sud autant du point de vue de la lumière naturelle, de la thermique et de la vue. Cette transformation dénote l'expérimentation et l'investissement constructif dans la démarche de la résidente.</p>
<p>Façade nord-est</p>		



ECOLE NATIONALE SUP
RIEL
DOCUMENT
SOU

Vestibule

Pièce d'entrée d'un appartement, d'une maison, d'un édifice privé, donnant accès aux autres pièces.

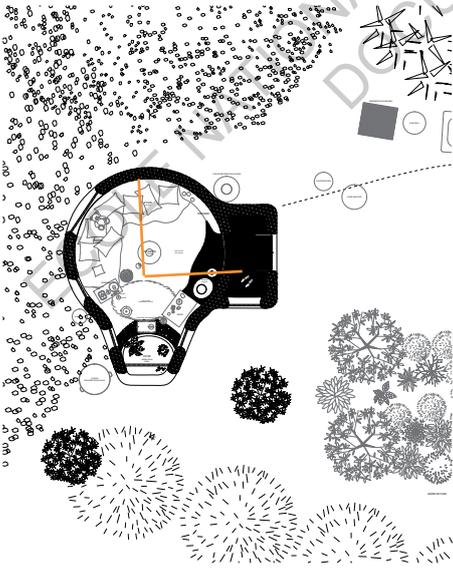
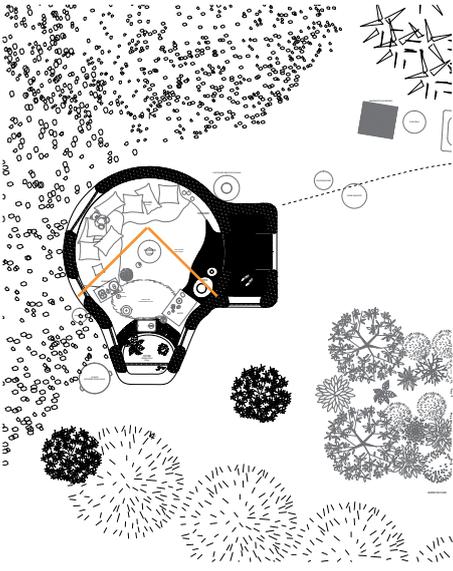
Antichambre

Pièce d'entrée qui donne accès aux autres pièces (salon, salle à manger, chambre à coucher, cabinet de travail, cuisine ...)

La porte à deux battants en bois montre des traces d'usure. La vitre orientée au sud s'élève au-dessus de l'huissierie, ensoleillant le toit oblique, dont les finitions sont inachevées, et le linteau où sont alignées des conserves alimentaires. Une plume et un oeuf sont entreposés sur une excroissance de la retombée. Un porte-bonheur chinois est accroché sur une charnière et un manteau est suspendu à une extrémité de l'étagère. La vitre orientée nord, dont l'allège soutient un sac posé sur un textile en laine, semble scellée de l'extérieur. Une paire de bottes de pluie propres est posée sur le tapis de chanvre qui constitue l'assise de la kerterre (cf. principe constructif page 37). Un voile occultant est fixé sur l'encadrement de l'ouverture donnant sur la pièce de vie.

Cette espace marque des usages de transition entre extérieur et intérieur: la résidente s'y déchausse avant de pénétrer la pièce de vie et inversement. Le linteau est une étagère de stockage alimentaire, la kerterre ne disposant pas de cellier ou d'appareil réfrigéré. Le terrain est non-artificialisé induit une tenue vestimentaire adaptée dont les bottes en cas de pluie. Comparée à la pièce de vie, ce vestibule est sombre, ce qui expliquerait la double porte stockée à l'extérieur qui remplacerait la porte actuelle. Le voile occultant servirait de rideau au moment du coucher.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



<p>Foyer</p> <p>Centre d'où provient quelque chose, lieu à partir duquel se développe, se répand quelque chose.</p>	<p>Un radiateur électrique, surmonté d'un miroir à pied, se tient devant le bassin d'eau dans lequel poussent des plantes aquatiques. Un ballon à pied en cuivre et des bibelots sont entreposés sur le rebord de ce réservoir. Des aliments, posés sur des coquillages et des galets scellés au sol, ou dans des bols s'étendent devant ce foyer. Une grande ouverture oblique, cadrée par deux petites ouvertures en biais, dont les vitres sont en polycarbonate, ensoleillent la pièce. Une branche tortueuse faisant office de tringle, fixée par scellement dans les murs sculptés, maintient deux rideaux occultants polaires beiges.</p>	<p>L'utilisation du radiateur électrique reste inexplicquée considérant la volonté de la résidente de limiter sa consommation d'énergie électrique. L'importante surface vitrée, orientée au sud, limite l'usage d'éclairage artificiel diurne. Le bassin est un jardin aquatique et représente l'élément eau dans l'habitat, l'aspect symbolique des quatre éléments étant cher à la résidente. Ce réservoir, qui se prolonge à l'extérieur, se renouvelle par la récolte des eaux de pluie. L'étendue revêtue de coquillages scelle un emplacement qui accueillait une baignoire (cf. plans originaux en annexe page 162-163) dont la résidente n'a pas l'utilité puisque le village partage une douche dans la maison de chaume. Les rideaux, quant à eux, occultent la lumière du matin ou sont un filtre thermique.</p>
<p>Bassin</p> <p>Construction, excavation ou réservoir naturel destiné à recueillir ou retenir de l'eau dans un but ornemental ou utilitaire.</p>		
<p>Foyer</p> <p>Lieu où l'on fait du feu.</p>	<p>Une cheminée sculptée, flanquée d'un poêle à bois sur lequel est posé un candélabre sans bougie dont le pied est constellé de cire solide, s'élançant vers le toit. Des bûches sont stockées à la jonction des deux âtres. Une brique de verre bleue colore le mur sud-ouest devant lequel s'étend une étagère où sont entreposés des aliments –boîtes d'œufs, conserves, bouteilles– et de la vaisselle –couverts, bols, thermos. Ce mur a été façonné avec des creux pouvant faire office d'étagère. D'autres aliments et emballages jonchent le sol de chanvre, recouvert de deux tapis de laine, devant l'âtre dont le contenu, constitué de pelures d'oranges, de bûches et d'emballages en carton, attend d'être consommé.</p>	<p>La brique de verre marque la volonté de la résidente de «faire rentrer l'arc-en-ciel» dans sa maison en précisant que l'aspect esthétique des kerterres évoluera, cette résidence étant un prototype. L'utilité de deux, voire trois, dispositifs de chauffage interroge, notamment en comparaison aux kerterres de Christine et de l'adolescent qui ne compte qu'un système de chauffage (cf. photographies en annexe page 156-159). Les cendres des âtres sont récupérées à des fins sanitaires et jardinières: lessive, vaisselle; engrais. Les tapis de laine de la résidence vont prochainement être changés, l'habitante ayant commandé des tapis plus «jolis». La cire solide du candélabre pourrait indiquer son utilisation en tant qu'éclairage au-delà de son aspect esthétique.</p>
<p>Buffet</p> <p>Table sur laquelle sont disposés la vaisselle, le pain et le vin servi au repas.</p>		
<p>Vestiaire</p> <p>Meuble, emplacement dans un logement, généralement fermé et spécialement conçu pour déposer momentanément ou pour entreposer des vêtements.</p>	<p>Le mur nord-est ménage des étagères de formes organiques accueillant des bibelots et des vêtements: des coquillages, une coupe dont le pied est couvert d'un pot pourri, des sculptures et des bougies se mêlent aux écharpes, jeans et chaussettes. Une brique de verre fuchsia est scellée dans le mur. L'étagère du bas supporte un sac à main en simili cuir et divers documents devant lesquels un sac à dos noir est posé. Une poche plastique est glissée dans le compartiment bas, derrière une paire de chaussures de chantier. Un panier en osier, contenant des bûches, un emballage plastique, un drap, des documents et une écharpe, se tient devant un miroir mural à cadre doré. Une brique d'une boisson portant un label «Bio», adjacente au panier, est posée à côté d'un livre intitulé «Les Papillons».</p>	<p>Le stock de bougies neuves témoigne de l'utilisation des candélabres comme moyen d'éclairage, constat allant dans le sens de la sobriété de vie de la résidente. L'accumulation de vêtements et le profil du mur destiné à les ranger indique que cet espace est un vestiaire. Le peu d'affaires vestimentaires que ces rangements exposent témoigne de la sobriété de vie de la résidente.</p>



Étude

Lieu où s'exerce une activité studieuse, un effort de l'esprit.

Six coussins de taille, de forme et de taie différentes dessinent un arc au pied du mur nord. Une couverture polaire grise s'étend devant cet amas, sous une étagère murale sur laquelle s'exposent des coquillages et un carnet artisanal retenu par du chanvre entremêlé de nylon suspendant des prismes de verre sphériques. Un peignoir blanc est suspendu à un système de billes s'emboîtant dans un anneau mural, devant une brique de verre verte. Un coussin dont la fabrique dessine un éléphant est posé par-dessus le vêtement.

L'emplacement délimité par les coussins est utilisé comme lieu de travail: au moment de la visite, Christine, une des résidentes du village, travaillait sur son ordinateur, assise dos au mur, assimilant cet emplacement à une étude. D'ailleurs lors de la visite, Evelyne ne s'y est pas installée, préférant la couche pour nous faire face. La situation du peignoir est ambiguë: sa nature le fait appartenir au vestiaire et la position du crochet auquel il est suspendu le fait déborder sur les coussins, qui le repoussent vers le vestiaire. Ce détail dans l'agencement et la disposition des coussins indique une hiérarchisation des espaces selon l'ordre suivant vestiaire / étude / couche.

Couche

Lit, endroit préparé pour y dormir.

Six coussins et deux peluches cadrent un matelas constitué de trois couches de draps superposés recouverts d'une couverture polaire vert anis. Une couverture bleue pliée est posée sur le rebord de la fenêtre sans rideau, à côté d'une étagère de chevet sur laquelle reposent des serviettes de bain pressées par un coquillage. Une seconde étagère expose un coquillage devant une brique de verre orange. Une photographie dans son emballage plastique d'origine trône sur un rebord drapé d'un tissu occultant plaqué sur un élément en saillie.

L'absence de rideau occultant au niveau de l'ouverture la plus proche du lieu de sommeil nuance l'utilisation des rideaux du foyer et du vestibule comme élément occultant. À l'origine, la kerterre disposait d'une ouverture nord-ouest, entre la couche et l'étude, qui a été occultée. Sans doute cela s'explique-t-il par une déperdition thermique et un apport lumineux relatif via ce percement.

Crédence

Table sur laquelle sont déposés les mets, la vaisselle nécessaire au service du repas et qui sert éventuellement à la découpe des viandes; meuble de salle à manger dans lequel est rangée la vaisselle et dont la table d'applique permet l'exposition d'objets et le dépôt des plats.

Un pull noir et une veste sont roulés devant le matelas, adjacents à des fruits regroupés à côté d'une sphère de verre posée sur le tapis de laine. Des plantes sans pot, dont un tiare, poussent le long du revêtement de coquillages, derrière des récipients de cuisine –soupière, tajine et bouilloire. Le mur sud-ouest est creusé pour accueillir deux coquillages et percé pour insérer une brique de verre orange. Sur une table d'appoint sont posés une coupe sans pied contenant un reste de pain, un candélabre supportant trois bougies neuves, une bouilloire, une serviette et une plaque de cuisson dont sort un tuyau. Sous le plan, une salade est nichée dans un panier en osier.

La bonbonne de gaz alimentant la plaque est située à l'extérieur, aux pieds de la façade ouest. L'absence de réfrigérateur conditionne le stockage alimentaire à air ambiant. L'accumulation d'aliments à proximité de la couche et de la table d'appoint tend à indiquer que la prise de repas se fait assis sur la couche, tourné vers la crédence et la vitre ouest. La présence et la bonne croissance d'une plante exotique, originaire de pays tropicaux, prouve le confort thermique intérieur. La façon dont ce jardin intérieur borde le revêtement, formant un arc de cercle autour du bassin, renforce l'idée d'un foyer que serait ce jardin aquatique avec une volonté de jardin intérieur à même le sol.

Grille d'analyse endogène

Composition et/ou organisation de l'habitation (cf. schémas d'usage page 52)

Cette résidence est assimilable à une studette, pièce qui sert à la fois de salon, de salle à manger, de bureau et de chambre à coucher: les usages quotidiens sont contenus dans un volume unique. Outre l'aspect d'humilité environnementale, cette surface intérieure minimale témoigne d'un mode de vie où le temps passé dehors (entretien jardinier et vivrier, chantier, loisirs) est plus important que le temps passé à l'intérieur. L'agencement de la studette est périphérique, dégagant le centre inondé de lumière zénithale et des ouvertures du foyer. Le bassin d'eau, bien qu'en retrait de cette arrangement circulaire, est aménagé comme un point de symétrie (rideau, couche / vestibule, buffet / crédence).

Rapport(s) intérieur / extérieur voire relation au jardin

Parler de l'échelle de la parcelle distinctement de l'échelle de l'habitation n'aurait pas de sens puisque les deux forment un ensemble au niveau des usages (des dispositifs extérieurs conditionnent le confort intérieur) et au niveau symbolique avec l'idée d'un jardin global. Le rapport entre la surface intérieure et la surface extérieure relevant grossièrement de 5% contre 95% pour la seule parcelle cadastrale sur laquelle est installée la kerterre. Ces faits ajoutés aux observations in situ indiquent un mode de vie privilégiant une vie dynamique en extérieur. La parcelle est arrangée entre une résidence, un hébergement touristique et un jardin de curé entretenu à l'anglaise: les plantes reçoivent soins et tailles régulières sans être taillée de manière formelle¹. Le jardin se prolonge dans la maison. En effet, la résidente entretient plusieurs plantes autour du foyer sans les contenir dans des pots: le sol de chanvre constituant apparemment un substrat nécessaire à la croissance de ces végétaux; et le bassin est un jardin aquatique où poussent plusieurs espèces végétales. Cette relation entre intérieur et extérieur, habitat et nature, tend à une communion entre la résidente et son milieu, selon les préceptes écologiques de la résidente.

Le vestibule spatialise une transition entre intérieur et extérieur, permettant à la résidente de se déchausser, entre autres, avant de pénétrer au cœur de sa maison. Il est d'ailleurs le seul seuil praticable puisque les menuiseries sont dormantes, ne laissant passer que la lumière; ce qui induit une relation spatiale de l'ordre du visuel; malgré une vue sur la haie et une partie du jardin, nous nous interrogeons sur l'orientation des ouvertures en terme de paysage, pourtant entretenu, de la parcelle que ne regardent pas ces fenêtres...

Le dôme vitré zénithal implique une vue sur le ciel étoilé la nuit, mais aussi la lumière du matin, qui implique un quotidien qui compose avec les phénomènes naturels: certains dispositifs induisent une occultation des ouvertures, mais le fait que toutes les ouvertures ne disposent pas de tels équipements nuancent cette hypothèse: les rideaux du foyer sont-ils esthétiques ou ont-ils un usage thermique ?

Dispositifs architecturaux remarquables

L'ouverture zénithale est un dispositif de lumière naturelle qui introduit plusieurs dimensions dans un habitat: elle est un rapport au monde redécouvert dans le sens où, avant de se construire des abris, l'Homme dormait à la belle étoile. Or depuis qu'il a mis un toit sur sa tête pour se protéger des phénomènes extérieurs, il n'a eu de cesse d'édifier des parois hermétiques à son environnement; ce qui n'est pas le cas des nomades asiatiques avec leurs yourtes dont le seul apport lumineux provient du ciel car vivre avec son environnement, c'est bénéficier d'un apport de lumière naturelle toute la journée et profiter d'une vision étoilée nocturne, conciliant l'abri et la vie en plein air. En plus de cet aspect poétique, il s'agit d'un éclairage efficace dans le sens où il ne dépend pas de l'orientation solaire et diffuse une lumière égale le long des parois courbes de la kerterre. Effectivement, un tel dispositif s'accompagne d'une forme arrondie afin que la lumière lèche les murs depuis le sommet, évitant ainsi le plafond sombre des formes rectangulaires.

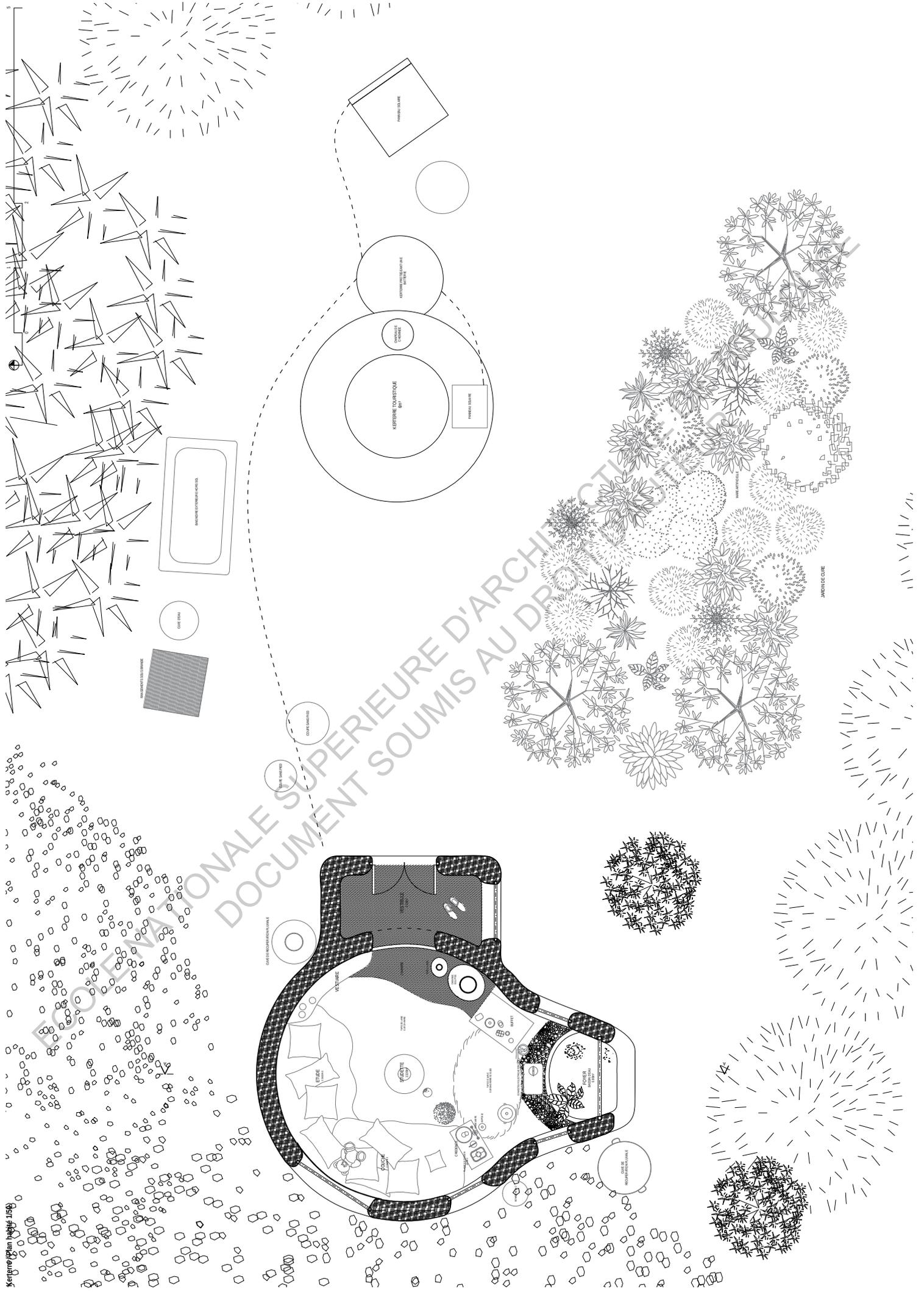
Le bassin d'eau est un dispositif peu commun en intérieur, l'humidité et la moisissure étant les ennemis de l'habitat. Ici il dessine un allongement du volume qui lui aménage un lieu pour exister, sous trois ouvertures, peut-être dans l'idée d'un cœur lumineux et d'un cœur symbolique, la résidente étant attachée à la présence des quatre éléments. L'absence d'algues ou de condensation sur les vitres de proximité, nous pouvons en déduire que l'entretien des vitres et/ou les parois perspirantes résolve(nt) l'humidité ambiante causée par l'eau.

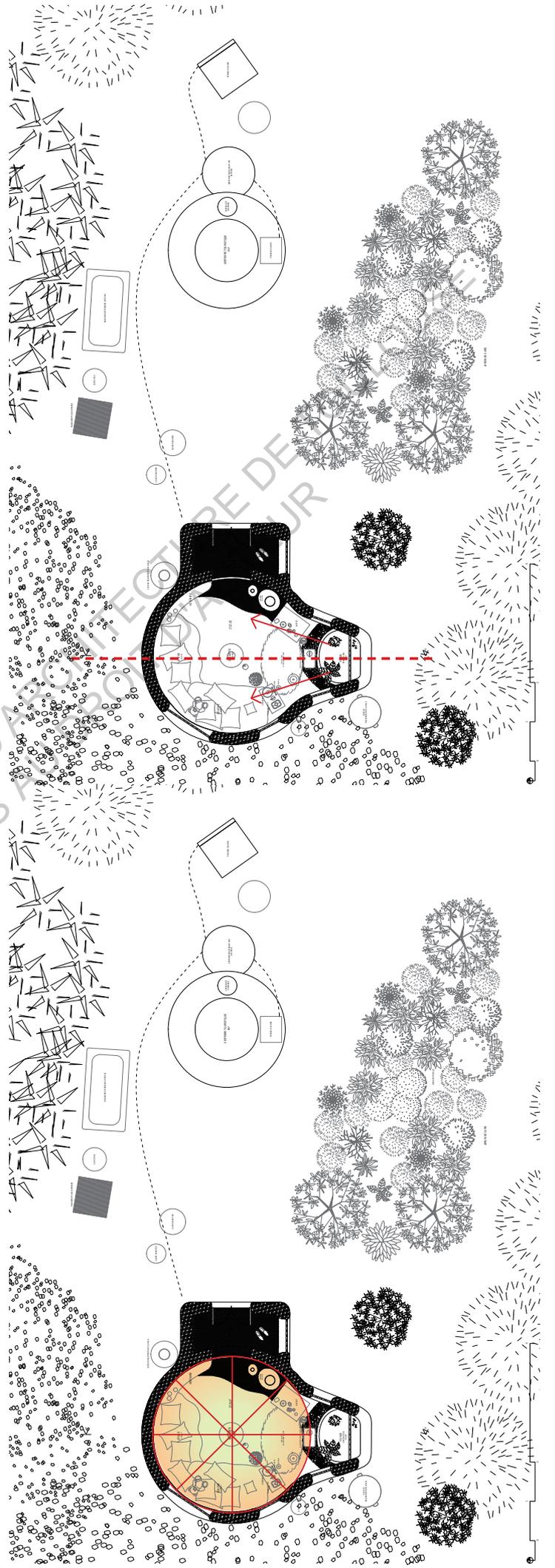
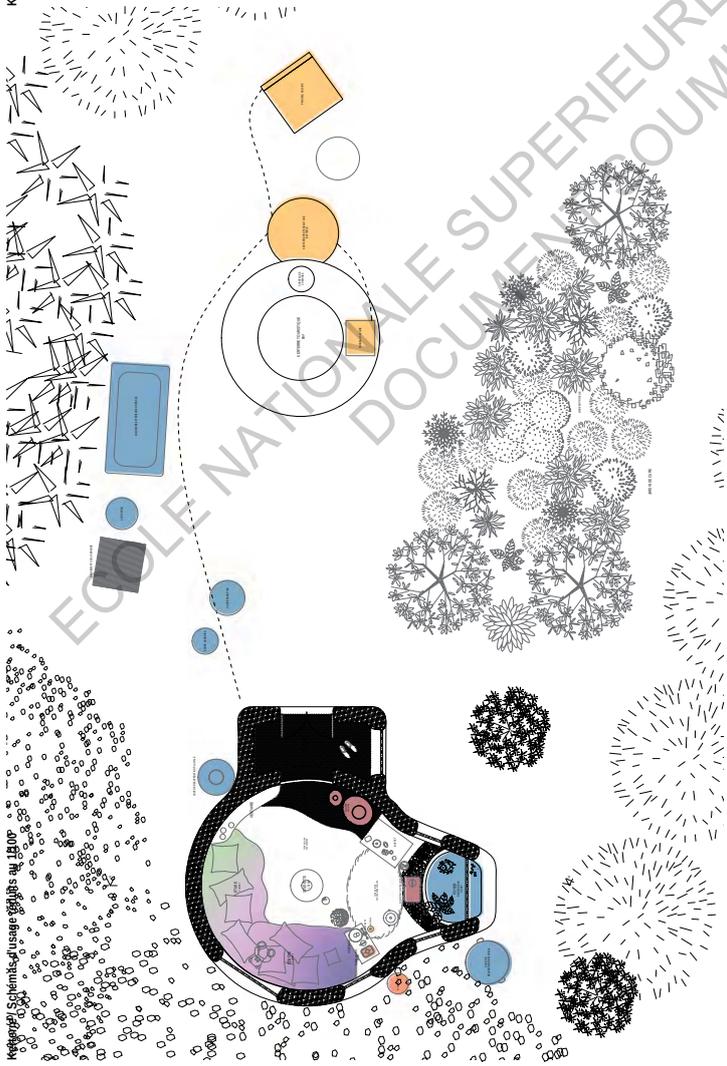
D'autre part, le principe constructif admet transformations et adaptations de surface par multiplication de volumes: il s'agit d'un principe à la fois libre d'appropriation et évolutif. Même si actuellement la surface minimale de la kerterre suffit à sa résidente –en accord avec son éthique– elle a la possibilité de faire évoluer son habitat, dont elle ne subit ni la forme ni la taille.

Par ailleurs, cette structure pourrait dispenser un confort dit «moderne», qui fera d'ailleurs l'objet d'une prochaine expérimentation de la résidente², mais, comme écrit précédemment, la résidente a fait le choix de réduire sa consommation des ressources, écartant ainsi les équipements qu'elle jugeait superflus à son quotidien.

1. La représentation ci-contre pouvant être précisée dans le sens où le plan fait apparaître un schéma très segmentaire alors qu'en réalité, comme le montrent les photographies, le terrain forme un ensemble où les végétaux composent avec les kerterres.

2. En effet, la résidente a récemment acheté un terrain en milieu pavillonnaire et va tenter d'obtenir un permis de construire pour une habitation composée de trois kerterres, une pour chaque fonction domestique. Tout architecte souhaitant se joindre à cette aventure serait la bienvenue.





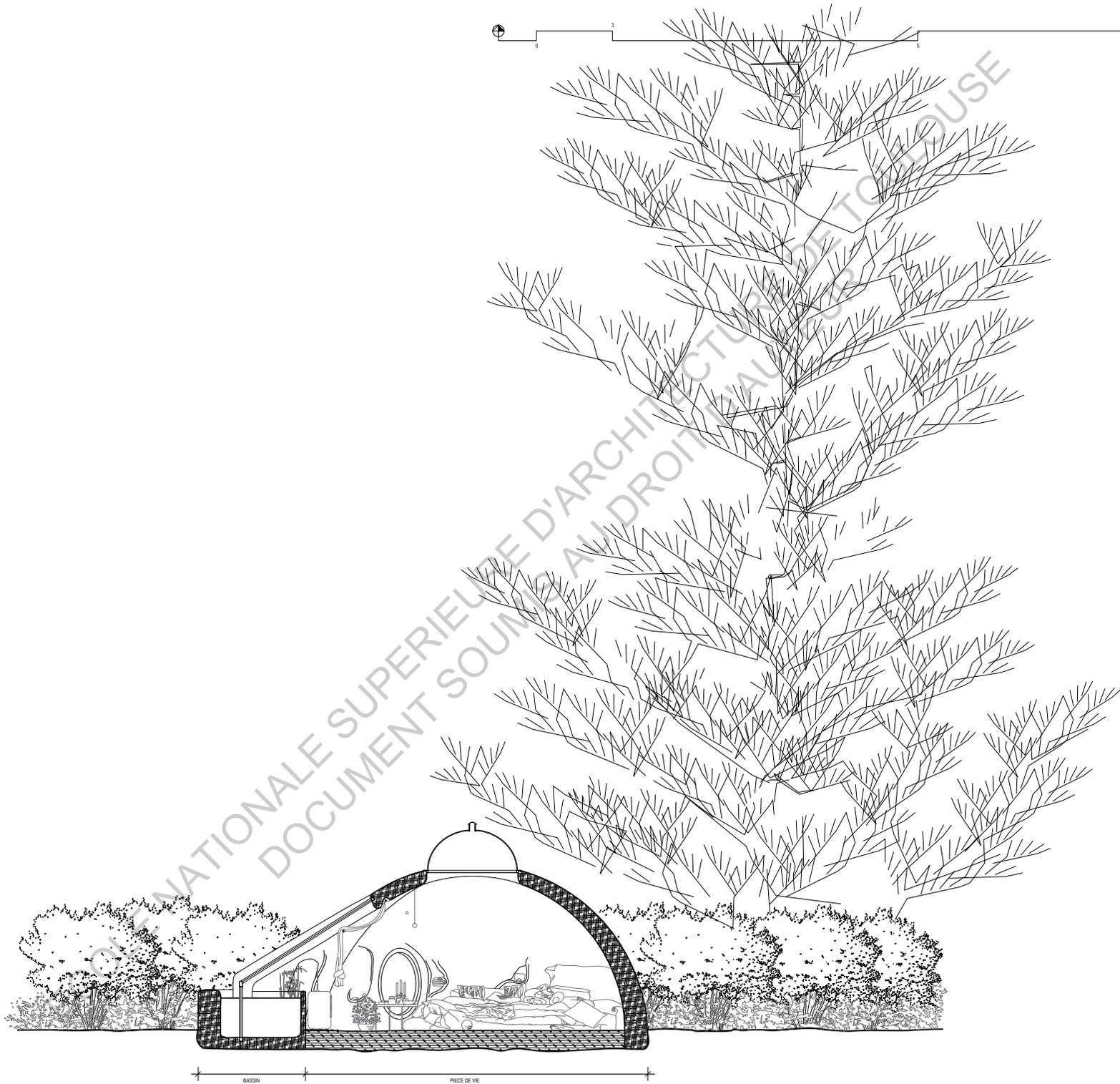
Indications sur l'impact environnemental de la résidence

Impacts environnementaux extérieurs à l'usager		
Échelle mondiale	Effet de serre Destruction de la couche d'ozone	La construction de la kerterre n'a pas produit de gaz à effet de serre puisque le chantier n'a pas nécessité d'engins. La matière première employée, privilégiant autant que possibles les filières locales, a été obtenue via des circuits courts. Au quotidien, seule la fumée de ses feux de bois produisent des gaz à effet de serre.
	Épuisement des ressources naturelles non renouvelables	La kerterre a été construite à partir de matières naturelles renouvelables, chanvre et chaux. Les dômes et les vitres sont en matières non renouvelables, du polycarbonate, mais la résidente considère ces éléments comme réutilisables pour d'autres kerterres. La résidente a refusé d'utiliser ce qu'elle appelle du «bois vivant» (impliquant de «tuer» un arbre pour en obtenir le bois) pour la construction de sa maison et n'alimente ses feux qu'avec du «bois mort» (récupéré sur arbre mort).
Échelle régionale	Pluies acides Pollution de l'air	Un bâtiment contribue à l'acidification des eaux pluviales lorsqu'il émet des gaz polluant l'atmosphère, comme les fumées de véhicules ou de feux. L'activité de la résidente produit de telles fumées, à petite échelle.
	Pollution de l'eau	La résidente n'est pas raccordée aux réseaux communaux mais récupère les eaux de pluie dans des récipients divers, dont des cuves industrielles permettant de les stocker en attendant leur utilisation. L'utilisation de toilettes sèches réduit la production d'eaux usées à celle des douches, dont l'évacuation est inconnue.
	Modification des écosystèmes	La résidente a conscience qu'en s'implantant sur un terrain en friche, elle a interrompu un processus: son mode de vie consiste à accompagner la nature par des interventions ponctuelles – planter un verger, un potager – qui favorisent la biodiversité tout en cultivant des produits alimentaires à destination du village.
Échelle locale	Îlot de Chaleur Urbain	Le fait d'être implanté en milieu rural, la faible émission de gaz à effet de serre, la faible hauteur du bâti et la densité végétale environnante, écarte la kerterre de ce phénomène.
	Eau	cf. pollution de l'eau à l'échelle régionale
Impacts sur l'usager		
Confort	Hygrothermique	L'air de la kerterre n'est ni humide ni sec, toutefois, le dôme zénithal est couvert de condensation. L'intérieur de la kerterre est convenablement chauffé, la résidente précise qu'il n'y fait pas froid et qu'au contraire, la faible inertie des murs entraîne une augmentation rapide de la température par temps ensoleillé; la température est alors régulée par ouverture de la porte.
	Visuel	Le volume intérieur est éclairé de manière satisfaisante et la dimension des ouvertures permet une vue sur le jardin environnant.
	Acoustique	L'isolement phonique ne fait pas partie des critères de la résidente dans une habitation, au contraire, entendre ce qui l'entoure est intégré dans sa philosophie de vie: le vent qui souffle, la pluie qui tombe sur le dôme, etc. L'isolement géographique de l'habitat est également un facteur.
	Olfactif	Le chanvre donne une odeur caractéristique aux kerterres, mais cela ne constitue pas une gêne. La résidente confectionne des pots pourris pour agrémenter l'intérieur, non pour couvrir des odeurs potentiellement désagréables. L'absence d'espaces sanitaires intérieurs et la production de déchets diminuée et compostée limitent les odeurs déplaisantes. Le fait d'habiter en milieu rural constitue aussi un facteur déterminant puisque les habitants urbains ont plus de chance de subir les odeurs de ville (échappements, déchets, etc) que des habitants ruraux plus isolés les uns des autres. Le fait qu'elle ne cuisine pas dans sa maison limite les potentielles nuisances olfactives. Et en cas de préparation culinaire intensive, les ouvertures dormantes de la kerterre pourraient être remises en cause, à moins que l'évacuation zénithale et l'ouverture de la porte ne suffisent, une question qui ne trouverait de réponse qu'à travers une expérimentation.

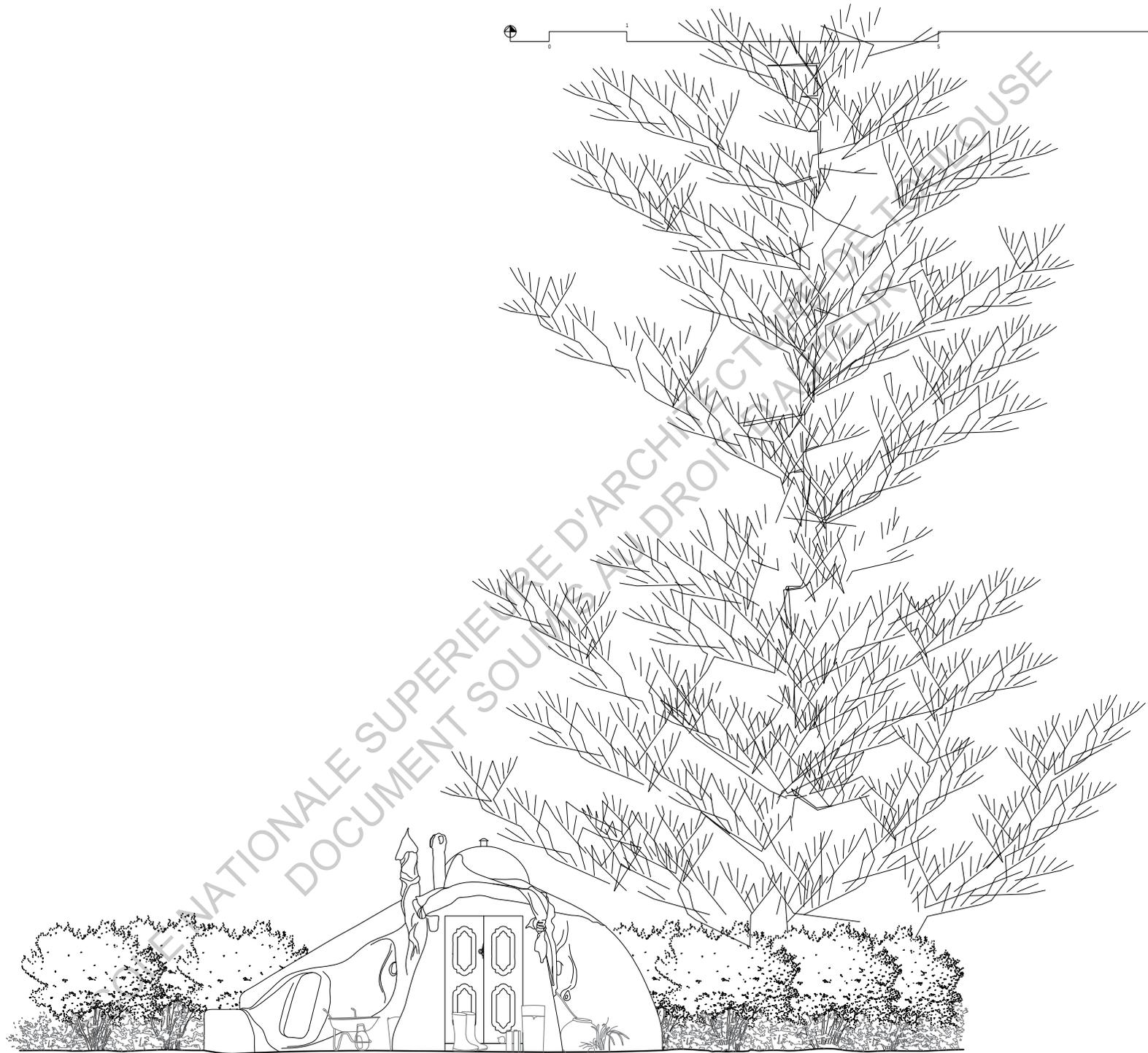
Confort	Gêne due au vent	La forme ronde et la faible hauteur de la kerterre écarte les éventuels dangers pour la structure (faible surface de résistance). Le fait d'être sous un arbre pourrait constituer un risque en cas de tempête, mais indépendant de la kerterre. Comme indiqué pour l'aspect acoustique, en cas de vents forts, la résidente entendra le souffle aérien contre son habitation.
	Sensation d'inconfort psychosociologique	Habiter en kerterre est un rêve devenu réalité pour sa résidente qui milite pour le bien-être que cet habitat procure, au-delà de la considération pour l'objet architectural: vivre en kerterre induit un mode de vie sobre, que la résidente nomme «impact bonifiant». Ainsi quitter la ville pour habiter dans cet maison de chanvre a eu pour elle un impact positif sur sa vie de tous les jours (ou sa vision de la vie transparaît dans son habitat selon l'angle abordé).
Santé		Les parois perspirantes participent à une meilleure qualité de l'air intérieur, qui est renouvelé par ouverture manuelle de la porte d'entrée. Les murs en matières naturelles sans traitement chimique ni revêtement chimique ne produisent pas d'émissions toxiques.

Question de la précarité à travers un retour sur le lexique endogène

Principe: «mot» fait référence au mot de vocabulaire abstrait «espace» désigne la situation réelle que le mot nomme	Couche	Le mot connote un espace précaire et l'espace ne correspond pas à l'image occidentale du «lit» comme mobilier comportant un sommier et un matelas. Cette différence ne constitue pas pour autant une preuve de précarité puisque cette situation ne résulte pas de contraintes financières mais d'une position politique.
	Vestiaire Étude Remise	Mots définissant universellement des usages ordinaires et désignant ici des espaces rudimentaires d'un point de vue occidental.
	Jardin de curé Mare artificielle	Mots et espaces désignant des éléments paysagers élaborés.
	Entrée Vestibule Buffet Crédence	Mot et espace pouvant être assimilés à une situation domestique ordinaire.
	Foyer (bassin d'eau)	Mot pouvant être assimilé à une situation domestique ordinaire, toutefois l'espace est singulier au sens d'original.
	Panneaux solaires	Mot désignant un équipement technique industriel souvent installé à des fins écologiques dont l'espace peut être qualifiée de précaire (panneau scellé sur le muret de chanvre-chaux).
	Toilettes sèches (cf. photographies page 36)	Le mot toilette désigne communément une pièce reléguée dans l'habitation. L'espace ici a été façonné avec soi. En plus de cette considération esthétique, l'espace est un équipement écologique.
Le vocabulaire reste relatif voire ambigu entre la notion à laquelle les mots se réfèrent et la réalité qu'ils désignent... puisqu'il faut admettre que ces espaces, qui ont été choisis et sont très bien vécus par la résidente, dispense un confort qui pourrait, objectivement, être qualifié de rudimentaire, sans compter l'absence d'équipements considérés comme constitutifs du paysage domestique contemporain.		



BASSIN
PIECE DE VIE



Éléments théoriques issus de la définition des résidences légères

Question de la réversibilité et par extension du rapport au sol	La non-artificialisation des sols (tapis de fibres végétales) est nuancée par le déblai de 30cm. Le mélange de chanvre-chaux structurant cette résidence ne pollue pas le sol dans le sens où ces deux matériaux sont d'origine naturelle (fibres végétales et matière minérale) et leur association assimile les murs à de la pierre de chaux.	
Cycle de vie du bâtiment	La propriétaire et conceptrice garantie les kerterres pour 1000ans, objectivement, il convient d'observer ces habitations sur le long terme pour le confirmer. Les parois en matières naturelles ne sont pas réutilisables, mais ne pollueraient pas non plus le sol si elles venaient à s'effondrer: elles deviendraient une ruine de chaux où proliférerait un nouveau biotope. Les vitres et le dôme peuvent en revanche être récupérés et réutilisés.	
Statut juridique du résident par rapport au terrain occupé	Hypothèse 1: propriétaire du terrain Hypothèse 2: occupation illégale du terrain Hypothèse 3: occupation du terrain avec accord du propriétaire	
Statut juridique de l'habitat et du terrain	Les kerterres n'étant pas déclarées comme des habitats mais des sculptures, ainsi leur statut vacille entre la légalité de l'œuvre d'art monumentale sur un terrain privé et l'illégalité d'un habitat édifié sans autorisation. Néanmoins, la surface de plancher étant inférieure à 20m ² , cette kerterre-ci est exempte du permis de construire. Cependant, l'occupation communautaire, assimilable à un camping juridiquement parlant, soumet ce terrain à un permis d'aménager dont la demande n'a pas été déposée. Evelyne Adam est maître d'ouvrage et d'œuvre.	
Question de la mobilité	Cette résidence n'est pas un habitat mobile, la résidente assimilant la kerterre à «une ancre», son occupant pouvant avoir des pratiques nomades dissociées de son habitat dans le sens où il peut voyager mais reviendrait toujours à son lieu de résidence.	
Question de la fabrication de l'habitat	La résidente s'est impliquée à différentes étapes de la fabrication de son habitat: conception (élaboration d'un principe constructif correspondant aux compétences et aux aspirations écologiques de la résidente et anticipation des besoins mobiliers sur vingt ans); réalisation (auto-construction sous forme de chantier participatif); transformations (ouvertures condamnées); entretien.	
Milieu d'implantation	L'implantation en milieu rural constitue un choix de vie: retour à la nature par une résidence bâtie dans un environnement naturel dont le potentiel vivrier est exploité.	
Mode de vie	Éléments définissant ou infirmant la sobriété supposée	La résidente raisonne ses consommations (matière première dans la construction, besoin de chauffage dépendant de la surface et de la forme,etc.). Les 15m ² habitable de la kerterre représente la surface d'une chambre et d'un couloir dans une maison pavillonnaire ordinaire ¹ .
	Éléments définissant ou infirmant l'aspect communautaire mis en avant par B. Mésini	Regroupement géographique de plusieurs résidents habitant un même type de résidence. Ces résidents partagent des équipements sanitaires, regroupés en un lieu commun identifié et identifiable sur une parcelle voisine. Prises de repas en commun.
	Autres qualificatifs	Décroissant: considérant l'absence de certains équipements, occidentalement reconnus comme constitutifs du paysage résidentiel contemporain, Evelyne Adam peut être qualifiée de «décroissante», un qualificatif qu'elle refuse toutefois. Rudimentaire: l'analyse lexicale a fait émerger la notion de rudimentaire si seuls les équipements techniques sont considérés. Adjectif à nuancer face à la richesse du mode de vie réduit lorsque nommé ainsi. Alternatif, au sens de proposer une alternative, un choix entre deux solutions: la kerterre offre une structure économique mais aussi une sobriété de vie qui va à l'encontre de la vision occidentale de la maison.

1. En annexe, comparaison surfacique entre une maison pavillonnaire datant de 2015 et les quatre résidences.

b. La péniche de M. et Mme Vergé

Les propriétaires de la péniche, des passionnés de l'eau

M. et Mme Vergé sont les propriétaires de la péniche Claudine qu'ils ont acquise en 2002. Ils stationnent le long du Canal du Midi, dans la commune de Ramonville Saint-Agne. Ils voyagent quinze à vingt jours par an, quand leur emploi du temps le permet. Compte tenu du gabarit de la péniche, ils ne peuvent circuler partout, mais ils peuvent se rendre jusqu'à Paris, même si jusque-là, le plus loin où ils se soient rendus était Moissac, à l'occasion d'un mariage pour lequel avec des amis, ils ont formé un cortège de sept péniches. Actuellement, ils ne peuvent pas naviguer puisque leur péniche n'a pas passé le contrôle technique pour cause électrique. M. Vergé et sa femme ont choisi de vivre en péniche par amour pour l'eau – ils se sont d'ailleurs rencontrés en faisant de la voile; un rêve devenu réalité après la naissance de leur second enfant. Le fait qu'ils possèdent déjà leur permis de naviguer a facilité leurs démarches. Le couple vieillissant, tous deux envisagent toutefois de retourner à un habitat classique à cause de l'entretien que demande une péniche. Ils attendent que leur fils Benjamin soit en âge d'être autonome pour déménager; cependant, ils ignorent où ils partiront car ils sont satisfaits de leur position géographique, «entre ville et campagne», et la vente de leur péniche ne leur permettrait pas d'acheter un bien immobilier dans le même quartier... Les propriétaires ont acquis la péniche d'occasion, ainsi que son emplacement actuel simultanément. Les résidents étant le couple de propriétaires et leurs deux enfants.

Aspect administratif et juridique de cette résidence aquatique

Leur emplacement d'amarrage dépend des Voies Navigables de France auxquelles ils payent une redevance annuelle de 1700€ (850€ par ancrage, cf. plan de masse ci-contre) qui est assimilable à l'impôt foncier, auquel n'est pas soumise la péniche. D'ailleurs, le Canal du Midi et ses pénichards dépendent de deux entités administratives: avant le pont Mange-Pomme les péniches dépendent de la mairie de Toulouse tandis qu'après ce pont, comme la péniche Claudine, les péniches dépendent des VNF. Cet aspect administratif a un impact sur la nature des équipements mis à la disposition des pénichards pour des raisons de moyens financiers: avant le pont, les pénichards disposent de bornes de gaz, d'eau et d'électricité ce qui n'est pas le cas des péniches dépendant des VNF... À titre de véhicule, les péniches sont soumises à des contrôles techniques tous les 10 ans. De plus, le conducteur est soumis au passage du permis de naviguer; en revanche si les propriétaires ne souhaitent pas utiliser les moyens de mobilité de la péniche, ils ne sont pas soumis à cette obligation. Mme Vergé a d'ailleurs fait remarquer lors du premier entretien que les nouveaux pénichards ne suivaient pas le mode de vie pratiqué par les pénichards une dizaine d'années auparavant: entraide, déplacements aquatiques; la péniche étant plus vécue comme un habitat inhabituel qu'un habitat aquatique¹.

1. Opinion de Mme Vergé, restituée sous forme de notes de l'entretien du 07/02/2016.

Entretien de la péniche

Entretenir une péniche implique plusieurs opérations périodiques: tous les ans, les peintures doivent être rafraîchies; tous les trois ans, la péniche doit être passée en cale sèche pour le carénage, action coûtant 2 000€; le carénage étant une série d'actions consistant à entretenir la coque: il limite la corrosion, etc; tous les dix ans, les contrôles techniques coûtent 5 000€.

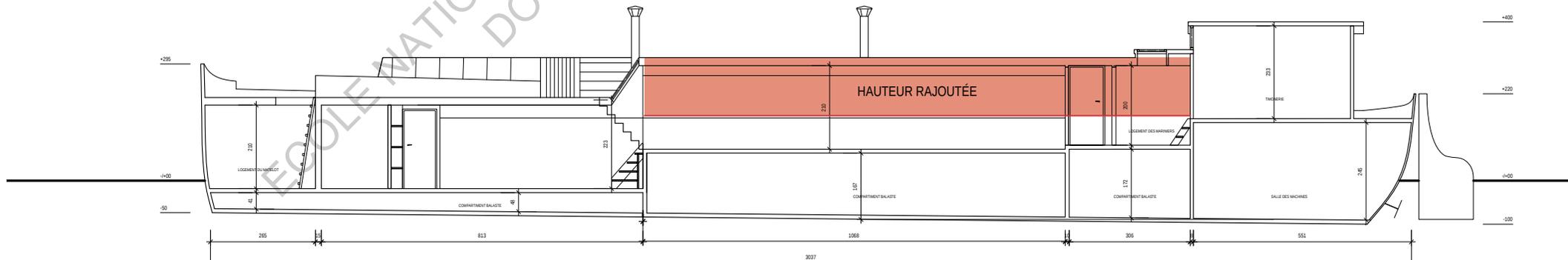
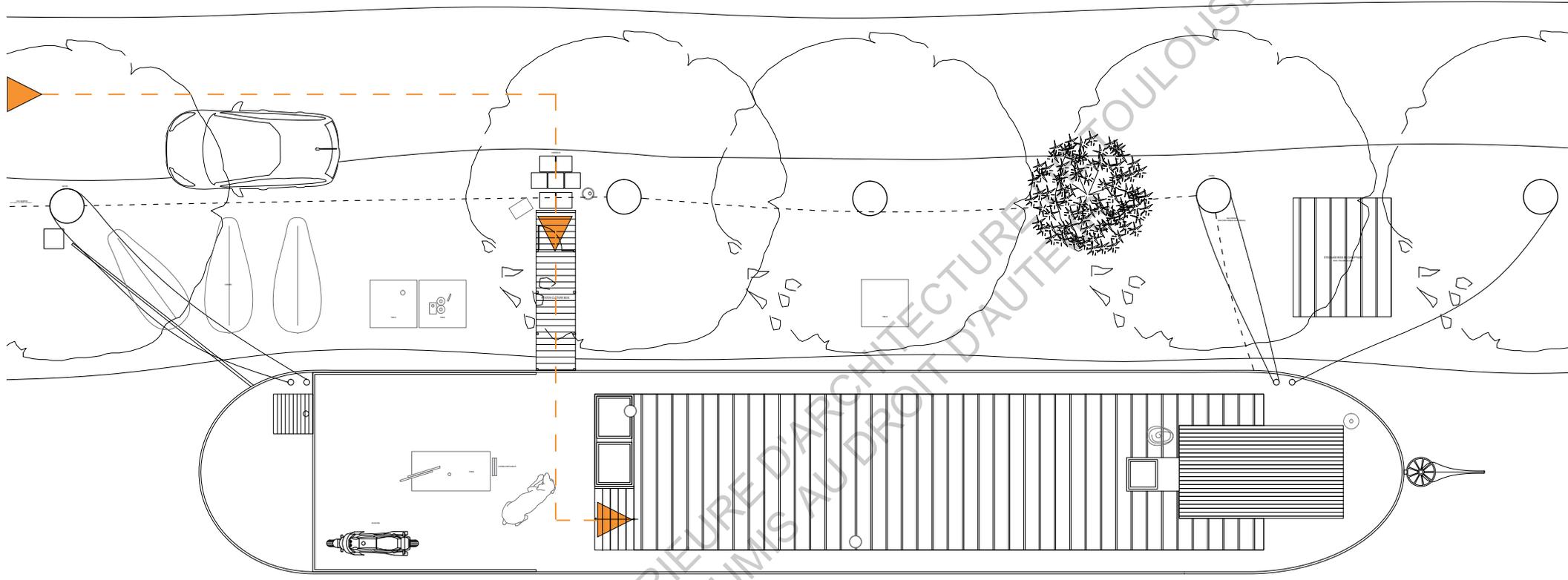
Éléments de compréhension sur le principe d'une péniche

La péniche étant un véhicule, il s'agit d'un objet technique dont il ne s'agit pas là de faire un décryptage exhaustif mais de comprendre les différents compartiments qui peuvent le composer d'où la superficialité du paragraphe aux yeux de connaisseurs.

Le gabarit populaire des péniches est celui de la Freycinet, mesurant 38m de long et au profil caractéristique. La péniche Claudine, elle, de 30m en est un modèle dérivé. Les péniches sont pensées sur deux niveaux: le niveau de vie, qui consistait en la succession des différentes cabines des marins avec à la proue la timonerie qui est le poste de commande situé au-dessus de la salle des machines où le gouvernail permet de guider la péniche; et les niveaux des compartiments balaste qui sont des compartiments techniques servant à stocker l'eau courante de la péniche dans des cuves, le fuel alimentant le moteur et le chauffage.

Le chantier de la Claudine

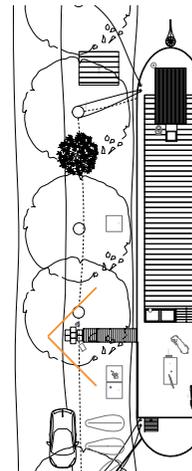
Le chantier de la Claudine s'est déroulé en Belgique, à Gand. Les péniches sont construites par paire, dans le sens où à leur origine, ce sont des jumelles et les travaux de transformation les singularisent progressivement. D'ailleurs, les propriétaires actuels ont réalisé une surélévation de la péniche (cf. coupe ci-contre) qui leur a fait gagner un niveau de vie.



Caractéristiques techniques

Localisation et accès à l'habitation (cf. plan de masse page 59)		Commune de Ramonville-St-Agne dans la ville de Toulouse, le long du Canal du Midi suivant un chemin ne portant pas de nom. L'accès à la péniche se fait par un ponton clôturé qui mène au plat-bord de la péniche et aux marches descendant à la porte d'entrée.
Implantation et orientation solaires (cf. plan de masse page 59)		Dans le cas de la péniche parler d'orientation solaire de l'habitation est impertinent puisqu'il s'agit d'un véhicule: même s'il est ancré, physiquement et administrativement en un lieu précis, il a été conçu pour s'adapter à différents contextes, d'où des ouvertures symétriques transversales admettant une adaptation. Le stationnement actuel de la péniche place toutefois la poupe au sud-ouest, côté canal. Les ouvertures tournées vers les berges étant nord/nord-est.
Implantation paysagère (cf. photographies page ci-contre)		La même remarque s'applique à l'implantation paysagère. Toutefois, de par sa localisation, la péniche offre deux points de vue: du chemin semi-public, un masque végétal dissimule la péniche aux regards des curieux et de la promenade parallèle, la péniche s'offre aux regards des promeneurs.
Surfaces (cf. plan habité 1/50 page 71)		Surface habitable intérieure totale de 114m ² dont la moitié est destinée à des usages communs (cuisine, séjour, living-room ont une surface de 60m ²).
Lumière naturelle (cf. schémas ci-dessous)		Ouvertures symétriques permettant une double orientation de la péniche, en accord avec ses moyens de mobilité. Ouvertures zénithales ponctuelles: dans le logement des mariners et au-dessus de l'escalier menant au living-room.
Équipements techniques	Équipements de communication	Lors de l'entretien, la propriétaire expliquait que la péniche disposait d'une borne téléphonique et internet qui fonctionnait mal au moment de la visite.
	Type de chauffage (cf. photographies)	Radiateurs alimentés au fuel, dont les cuves sont dans les compartiments ballaste. Deux poêles alimentés au bois, un utilisé ponctuellement et le second rarement.
	Équipements culinaires (cf. photographies)	évier, plaques de cuisson avec four, micro-ondes, lave-vaisselle, réfrigérateur
	Équipements sanitaires (cf. photographies)	une salle de bain, une salle d'eau et une toilette (dont l'évacuation est inconnue).
Dispositifs de production énergétique		Aucun

Péniche / Schéma d'entrées de lumière naturelle / Plan 1/100



Boîtes postales et borne électrique

Un chemin de terre se profile entre un alignement de platanes en bordure du canal et un fossé herbeux. Ce chemin de servitude se distingue de la promenade publique parallèle. Des fils électriques pendent entre les branches des arbres, reliés à des bornes se tenant à côté d'un poteau électrique. À côté de cet ensemble, des boîtes aux lettres sont regroupées et indiquent le nom du propriétaire ainsi que celui de la péniche: «M et Mme Vergé Stéphane et Sarah Jason / Péniche Claudine» écrit au feutre indélébile (cf. photographies annexes page 169).

Passé le pont Mange-Pomme le domaine administratif qui régit le Canal du midi n'est plus la collectivité mais les Voies Navigables de France. Par manque de moyens financiers de cette entité administrative, les péniches de ce côté-ci ne disposent pas de bornes réglementaires raccordées aux réseaux communaux: les résidents doivent tirer eux-mêmes les câbles jusqu'à la borne mise à disposition à cet effet. Par beau temps, la promenade est fréquentée par des sportifs et des promeneurs, tandis que peu d'usagers pratiquent le chemin semi-privé qui n'a aucun usage de passage public puisqu'il ne dessert aucune destination publique.

Chemin d'accès

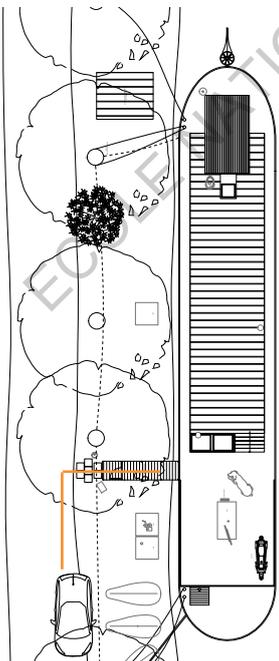
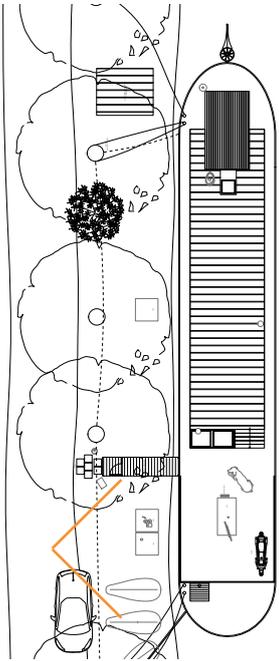
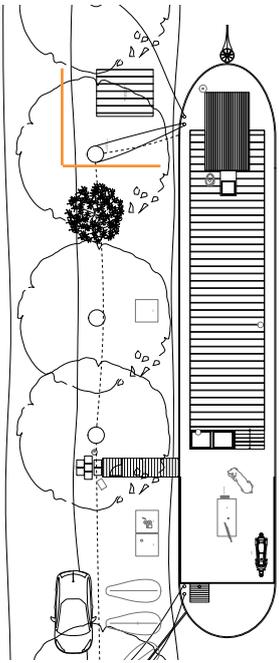
Un chemin de terre trace une ligne boueuse entre un relief herbeux, menant à un parc, et un alignement de platanes derrière lesquels stationnent les péniches. Des fils aériens courent dans les branches de cette limite plantées d'arbruisseaux. Deux voitures sont garées en bordure de cet accès, derrière une borne jaune.

L'entrée de la péniche Claudine se situe au niveau de la Volvo blanche. Le sol peu artificialisé rend difficilement praticable ce chemin piéton par temps pluvieux. Le masque végétal souligne les berges tout en rendant plus intimes les aménagements qui s'y réalisent. L'absence de local poubelles oblige les résidents à jeter leurs ordures dans un local voisin.

Ponton clôturé

Un portillon bombé à battants inégaux clôture le ponton d'accès à la péniche tricolore. L'ajour des barreaux en applique en bois laisse voir le plat-bord du véhicule aquatique. Un barbecue démonté et un grand pot cadrent le seuil du ponton que sept carreaux gris scellés au sol prolongent sur le chemin public. Un platane adulte se tenant à gauche de cette entrée, accompagné de jeunes arbres, couvre les berges aménagées de tables de pique-nique et de canoës-kayaks. Une sonnette, alimentée via une multiprise fixée sur le tronc, et une fine planche de bois indiquant le nom de la péniche ont été fixés sur un des arbres bordant le portillon. Des pots de fleurs plantés agrémentent les tables et les rebords de fenêtre.

La privatisation de l'accès aux péniches est fréquent mais non absolu; le couple de propriétaires, possédant un berger polonais territorial, a préféré délimiter le passage. L'appropriation des berges est presque systématique, souvent utilisé à titre de stockage ou d'espaces extérieurs supplémentaires.



Remise

Dépendance, local où sont rangés des instruments, des objets.

Un tas de bûches est empilé sous une couverture constituée d'une tôle métallique rouge soutenue par un cadre métallique peint du même vert que la péniche. Des cépées forment un masque visuel et physique autour de cette remise. Face à cet aménagement situé sur les berges, la péniche est amarrée: des cordes enroulées sur des bites rattache le navire à un platane. Deux bouées latérales protègent la coque des berge. Dans la timonerie, qui est le poste de commandes à l'arrière du navire, des plantes et une boîte à outils se tiennent derrière les vitres.

Les propriétaires ont aménagé les berges afin d'en profiter éventuellement en été (tables) et de disposer d'un espace de stockage annexe (remise). Au moment de la visite, la péniche a eu un souci électrique expliquant la boîte à outils; l'installation électrique doit d'ailleurs être révisée puisqu'actuellement, la péniche ne passe pas le contrôle technique, constituant une autorisation de naviguer.

Chaumard jardinier

Sur une péniche, ce terme désigne l'élément en saillie au niveau de la proue du bateau.

Derrière le fût d'un platane adulte et deux jeunes platanes, l'agencement du plat-bord de la péniche est visible. Cernés par le chaumard, six pots plantés sont disséminés au sol ou sur une table basse en bois. Une dessert en bois, utilisée en stockage de pots, se tient face à cet arrangement jardinier. Un scooter stationne à côté d'un pneu posé sur des planches. Le battant d'une trappe s'étend au niveau du plancher, derrière les bites autour desquelles sont attachées les cordes reliant la péniche à l'ancre-platane. Un tuyau vert sort de la péniche, sous ce cordage. L'ancre est en saillie, sous le nom en relief de la péniche.

Le tuyau raccorde les cuves de la péniche au réseau d'eau d'un voisin le temps de remplir ces réservoirs, qui sont un espace de stockage et un élément structurel dans le sens où leur poids contribue à l'équilibre statique de la péniche. Les péniches soumises à la collectivité ont à leur disposition des bornes d'électricité et d'eau, ce qui n'est pas le cas des péniches soumises aux VNF. Administrativement la péniche dispose de deux ancres pour lesquelles les propriétaires payent une redevance annuelle. La trappe est l'accès au logement du matelot (cf. coupe technique page 59)

Berges

Bord d'un cours d'eau (ruisseau, rivière, fleuve, canal) ou d'un lac, en pente, souvent escarpé, formé naturellement ou dû à la main de l'homme.

Une table volante sur laquelle est posée une planche se tient sur les berges du Canal du midi, entre la péniche et le masque végétal. Un bidon d'huile et un feutre indélébile sont posés dessus. Trois canoës recouverts de feuilles mortes sont posés sur la berge, à même le sol. Quatre écoutilles percent la coque de la péniche ouvrant les intérieurs sur ces berges aménagées. Une table à l'anglais se tient sur le pont; de nombreux objets y sont posés, et trois chaises pliables sont appuyées contre un des abattants de la table.

Les berges constituent une extension de l'habitation à l'usage de remise plus qu'autre chose compte tenu de la nature des aménagements. L'usage de la table volante comme table à manger en période estivale est incertaine. Vraisemblablement la table à l'anglaise du pont est privilégiée, d'ailleurs lors d'une seconde visite, la réception s'est effectuée à cet emplacement.



Canapé

Siège à dossier, pourvu d'accoudoirs, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir, pouvant aussi servir de lit de repos pour une personne.

Un canapé deux places, sur lequel trois coussins et trois couvertures polaires sont posés en vrac, se tient derrière une table basse en verre. Un tapis au calepinage rectiligne aléatoire couvre le parquet. Un lampadaire, au pied duquel est posé un chausson, s'élève au coin du mobilier, dont deux plantes cadrent le dos. Deux radiateurs sont fixés au mur, percés d'écoutes rondes. Dans un renforcement mural longitudinal, des étagères portent des livres, CDS-Roms et bibelots. Une affiche de Tintin est encadré au mur, à côté d'un second tableau entre deux fenêtres dont les rideaux aux carreaux écossais sont tirés.

La démarcation à mi-hauteur témoigne de la surélévation de la péniche, opérée par les propriétaires. Les ouvertures derrière le canapé donnent sur les berges du Canal du Midi, le fait de les tirer témoigne sans doute d'une volonté de distanciation par rapport au domaine public, une volonté d'intimité.

Meuble télévision / Vestiaire

Meuble, emplacement dans un logement, généralement fermé et spécialement conçu pour déposer momentanément ou pour entreposer des vêtements.

Une télévision de quarante-six pouces est posée sur un meuble bas blanc, dont les six cases sont occupées par des équipements audio-visuel. Un cadre photographique, une brosse adhésive anti-pois et une boîte contenant divers objets se tiennent dans le coin droit du plateau. Deux sacs à main et une paire de chaussons-chaussettes sont posés devant le meuble, à même le parquet. Une fenêtre, constituée de deux vantaux et de deux dormants cintrés, ensoleille le salon. Deux rideaux au motif carreaux écossais cadrent ces ouvertures. Deux hublots percent la coque derrière l'ameublement télévisuel. Un porte-manteaux chargé est fixé au mur au-dessus de paniers en osier contenant chaussettes et écharpes. Des tableaux électriques sont fixés sous les manteaux qui pendent, devant un extincteur.

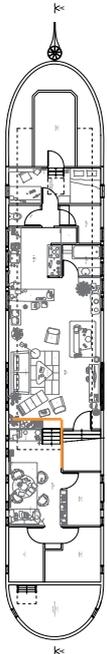
Le porte-manteaux se situe derrière le battant de la porte d'entrée, désignant un usage de vestiaire au seuil, comme un rituel d'entrée ou de sortie. Le canapé se tourne vers le meuble de télévision, ainsi qu'une partie des assises qui lui sont annexes, comme si la télévision était un foyer secondaire à la table basse.

Foyer

Lieu où l'on fait du feu.

Un poêle en fonte dont le plateau bas accueille un sac à main, se tient sur un tapis gris avec un porte-magazines. Des bougies, et un bouquet de fleurs en plastique disposé dans un arrosoir ornent le dessus de cet âtre que deux boules dorées ponctuent aux angles. Une caisse posé contre la paroi basse est surmontée d'un appareil électronique, à côté d'un seau et de la gamelle du chien, posés sur une serviette bleue. Un collier de fleurs en tissus est suspendu à la tringle à rideau, adjacente à un tableau. Un fauteuil à la fabrique léopard, dans lequel sont posés un pull et une couverture, se tient devant l'âtre.

L'utilisation de cet appareil est rare comme en témoignent l'absence de tisonnier de proximité, de bûches en attente ou le sac posé devant. Cet appareil tend au mobilier dans le sens où son esthétique est valorisé par quelques éléments décoratifs.



Cuisine

Pièce, lieu destiné à la préparation des aliments.

Deux plans de travail se font face: celui de gauche accueille un évier et un égouttoir occupé par de la vaisselle, une brosse à dent et une éponge en paille de fer; celui de droite déploie des plaques de cuisson surmontées d'une hotte et ustensiles de cuisines. La paroi peinte en rouge de la salle de bain, percée d'une ouverture dont le linteau affiche une photographie encadrée, se prolonge le long du plan de cuisson. Un lave-vaisselle et un micro-ondes sont logés dans des emplacements sous plan et le réfrigérateur se tient dans une niche adjacente. Trois cadres photographiques sont entreposés sous les fenêtres, sur une étagère saillantes au-dessus de la faïence multicolore. Plusieurs objets, dont des papiers sur lesquels est allongé le chat, sont posés sur le bar séparant la cuisine du salon. Un plafonnier rouge est fixé au plafond, au-dessus de l'évier.

Lors de la visite, M. Vergé répareit l'incident électrique, couvrant ses mains de cambouis nettoyé à l'aide de la brosse à dent et de l'éponge en paille de fer. Cette cuisine est équipée d'un confort dit «moderne» du fait de l'équipement.

Living-room

Pièce disposée de manière à servir à la fois de salon et de salle à manger, parfois même de chambre ou de bureau.

Une table en verre reposant sur un cylindre métallique usiné est entourée par quatre chaises assorties en profilés métalliques. L'ensemble repose sur un tapis gris étendu sur le parquet. Des documents de travail scolaire sont étalés sur le plan de la table: une trousse, des cahiers et des feuilles avec un bibelot en forme de cactus et un fer à repasser. Des vêtements traînent sur la table et les chaises. Deux radiateurs, sous un desquels sont posés une paire de baskets et d'haltères, sont fixés au mur. Des écouilles entre lesquelles des cadres sont fixés, percent celui-ci. Au-dessus du canapé calé contre la paroi du fond, dans lequel est posé un panier à linge rempli, est accrochée une photographie encadrée d'Andreas Feininger. Un lampadaire à abat-jour échangeable rouge flanque ce mobilier. Une ouverture zénithale couronne la pièce, entre deux spots orientables fixés au plafond.

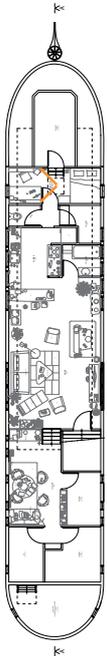
L'ameublement désigne une table à manger, et l'usage désigne un bureau pour le travail scolaire et un emplacement de repassage, ce qui révèle une diversité d'usages au sein de ce living-room.

Foyer

Lieu où l'on fait du feu.

Un poêle est intégré à un volume peint en rouge dont s'extrait un conduit en zinc cuivré. Deux bûches et des bibelots dont une ampoule nue et un réveil incrusté dans une sculpture sont posés dans le coin gauche du plan noir coiffant l'âtre tandis que des succulentes avec une lampe et un cadre photographique agrémentent le coin droit. Une pince à braise est posée à côté du conduit et des tisonniers se dressent à côté de l'âtre. Des chaussures sont rangées sous les marches en bois menant au salon. Une bibliothèque murale, où sont rangés des revues, des livres, des dossiers, se déploie en face de la table en verre qu'un spot rouge orientable fixé au plafond vise.

L'ameublement du living-room le destine au travail en associant un plan de travail, un fond documentaire et un triple éclairage. Le poêle est ponctuellement utilisé en complément des radiateurs alimentés au fuel.



Chambre

Pièce d'habitation aménagée principalement pour le sommeil.

Un matelas, drapé de bleus, repose sur un sommier en bois sous lequel sont rangés des boîtes, un sac à bandoulière et un sac plastique. Deux classeurs sont posés sur le matelas dont les draps sont défaits. L'étagère de chevet murale soutient une lampe de chevet blanche, une montre, un chargeur d'Iphone et un emballage alimentaire. Un second chargeur et des écouteurs sont aussi dispersés autour du chevet. Une nature morte est accrochée au mur, alignée sur la fenêtre dont le rideau aux carreaux écossais est tiré. Une étagère en bois se dresse aux pieds du lit; plusieurs dossiers sont rangés dans les cases et des boîtes de jeu vidéo et une console sont stockées sur le dessus, devant des prises électriques. Un extincteur mural est fixé derrière le battant de la porte. Une ouverture zénithale ensoleille les marches d'accès à la timonerie.

L'absence de dispositif occultant pour l'ouverture zénithale implique une vue sur les étoiles la nuit et la lumière matinale du soleil levant, malgré les rideaux de fenêtre.

Bureau

L'ensemble des meubles (bureau, fauteuil, secrétaire, bibliothèque, etc.) que l'on trouve ordinairement dans cette pièce.

Un bureau en bois, surmonté de deux étagères murales alignant livres et documents, s'appuie contre la cloison. Un ordinateur, dont l'unité centrale est posée au sol, y est installé, accompagné d'une imprimante A4 sur laquelle sont posés deux manettes de jeux vidéos et un cahier vert. Une caisse métallique bleue est posée sous le plan du bureau. Plusieurs dossiers, des cartons et un récipient sont empilés derrière la chaise de bureau sur laquelle se superposent trois vestes. Une fenêtre à un seul battant, dont le rideau à carreaux écossais est tiré, perce le mur au-dessus du bureau. Une troisième étagère murale soutient plusieurs piles de dossiers au-dessus d'un radiateur fixé contre la paroi parallèle à cet ensemble. La porte du couloir, disposant d'un vitrage occulté par un rideau à carreaux écossais, est ouverte.

Ce bureau est un espace de travail, entouré de fonds documentaires même s'il peut occasionnellement être un lieu récréatif au regard des manettes de jeux. Cette chambre est isolée des espaces communs, de par sa position dans la résidence, la porte de séparation dont le carreau vitré a été occulté par un rideau.

Entrée

Lieu, ouverture par où l'on entre.

Le large vantail vitré de la porte d'entrée, au linteau de laquelle un rideau est suspendu à l'italienne, ouvre sur les cinq marches menant au pont. La laisse du chien est accrochée à l'un des montants des carreaux. Des manteaux et des paniers en osier délimitent un vestiaire le long du mur perpendiculaire à l'entrée. En contrebas s'étend le living-room, dont l'accès par escalier se fait en passant sous une menuiserie oblique dessous laquelle est accrochée une affiche sous verre représentant une côte surmontée d'un phare.

La démarcation entre le living-room et le salon montre les travaux de surélévation réalisés par le propriétaire: autrefois, le volume intérieur avait pour seule hauteur sous plafond celle du living-room. Le rideau occulte l'entrée, probablement en l'absence des propriétaires.

Seuil

Entrée d'une maison, d'un bâtiment.

Caractéristiques architecturales intrinsèques à la résidence

Composition et/ou organisation de l'habitation ((cf. schémas d'usage ci-contre)

L'entrée se fait dans le salon qui est aussi un séjour puisque d'un point de vue compositionnel, les espaces communs constituent le cœur de la péniche, tandis que les espaces plus intimes que sont les chambres, sont reportés aux extrémités de ce cœur partagé, les extrémités de la péniche relevant plutôt de locaux techniques (cf. schémas d'usage ci-contre). La surface de la résidence permet des espaces distincts: un espace de réception, à usage de détente qu'est le salon avec ses fauteuils et son canapé tournant autour de la table basse tout en faisant face à la télévision; un espace plus multifonctionnel qu'est le living-room qui sert à la fois de bureau, de table de repassage et de triage du linge et de table à manger; une cuisine disposant de plusieurs appareils; la péniche compte même plusieurs espaces sanitaires: une salle de bain, une salle d'eau et une toilette totalisant 8.50m².

Rapport(s) intérieur / extérieur voire relation au jardin

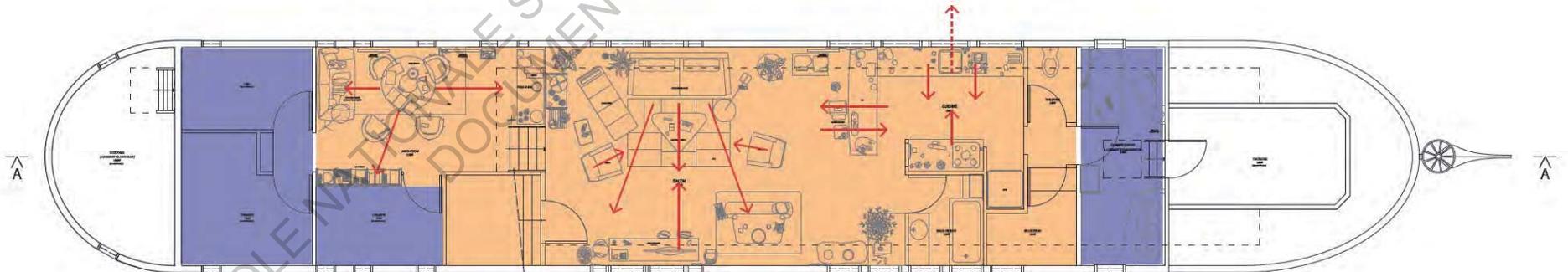
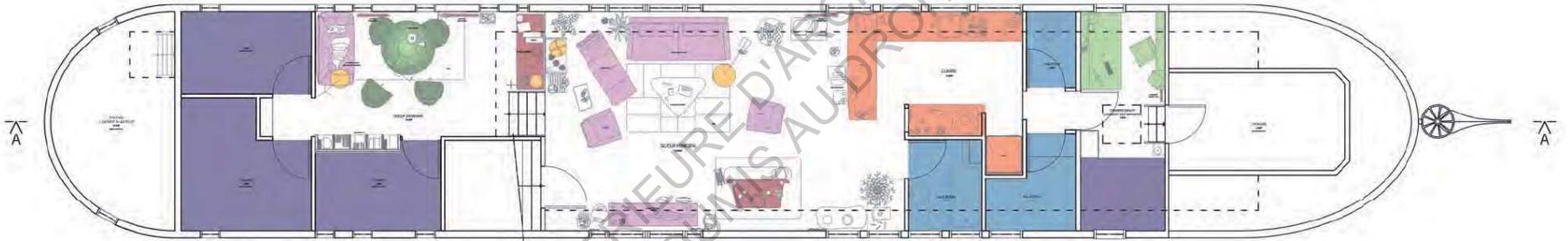
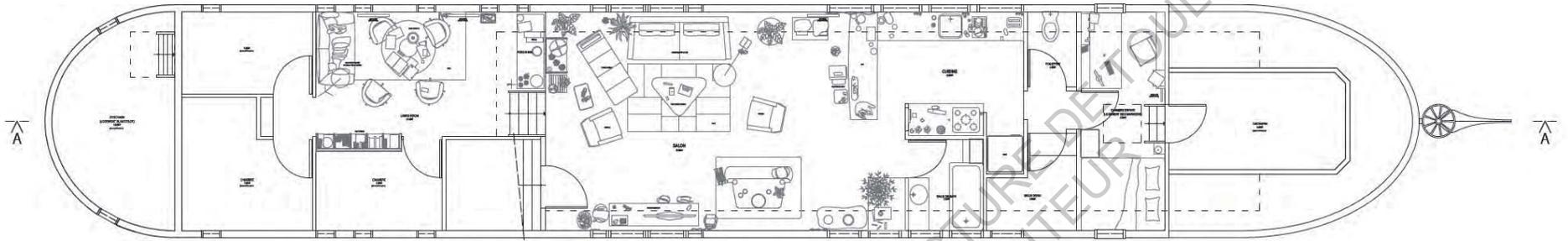
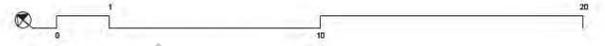
D'un point de vue spatial, la péniche est pensée comme une coque protectrice: ce véhicule revèle d'une pensée technique avec une efficacité des ouvertures qui n'ont pas été réfléchies comme des fenêtres sur le paysage. D'ailleurs, seules les fenêtres de la cuisine, dont les rideaux sont ouverts, admettent un regard vers les berges. Autrement, lorsqu'un des résidents est assis dans le living-room ou sur le canapé, les fenêtres sont trop hautes pour admettre un point de vue, assimilant la péniche à un habitat centripète dans le sens où la vie intérieure –cette précision est importante puisque si les murs enferment, une fois passé sur le pont, les habitants profitent d'une vue panoramique– de la péniche est relativement autonome vis-à-vis de l'extérieur, avec différents foyers d'usage.

À proprement parler, la péniche ne dispose pas de jardin au sens commun du terme puisqu'il s'agit d'un véhicule aquatique, ce terme étant entendu au sens large de lieu où sont entretenues des espèces végétales. Visuellement, plusieurs plantes en pot, de la succulente individuelle au ficus caoutchouc mi-hauteur, agrémentent le paysage intérieur. Deux pots sont posés sur le rebord extérieur de la fenêtre des toilettes (cf. photographies en annexe page 166-167), des pots sont alignés le long des fenêtres de la timonerie et quelques pots se tiennent à la proue de la péniche. La présence de pots, ainsi que d'une desserte à usage jardinier, indique un plaisir dans le jardinage. Le nombre de plantes et le fait que les plantes soient contenues, pas seulement dans leur pot mais aussi dans leur entretien et le choix de plantes non grimpantes, destinent ces plantes à des fins esthétiques, malgré le plaisir pris aux soins: il n'y a pas de débordement végétal sur les berges, comme certains pénichards le pratiquent. Est-ce par contrainte juridique, la potentielle mobilité ou par choix de disposer d'un jardin mobile à portée de main? Aussi le jardin de la péniche relève du jardin d'agrément, qui est le plus souvent un enclos privatif attenant à une habitation, dans lequel l'homme organise et contient des végétaux d'agrément ou d'utilité, plantes ornementales ou potagères, cultivés en pleine terre ou hors sol. Cette vision contenue du jardin limite l'interprétation mais cela tient en partie de la nature de cette résidence dont la mobilité et l'absence de sol intrinsèque à l'habitat –les berges étant du terrain semi-privé semi-public et non un terrain appartenant aux pénichards– conduit à un rapport autre à la terre.

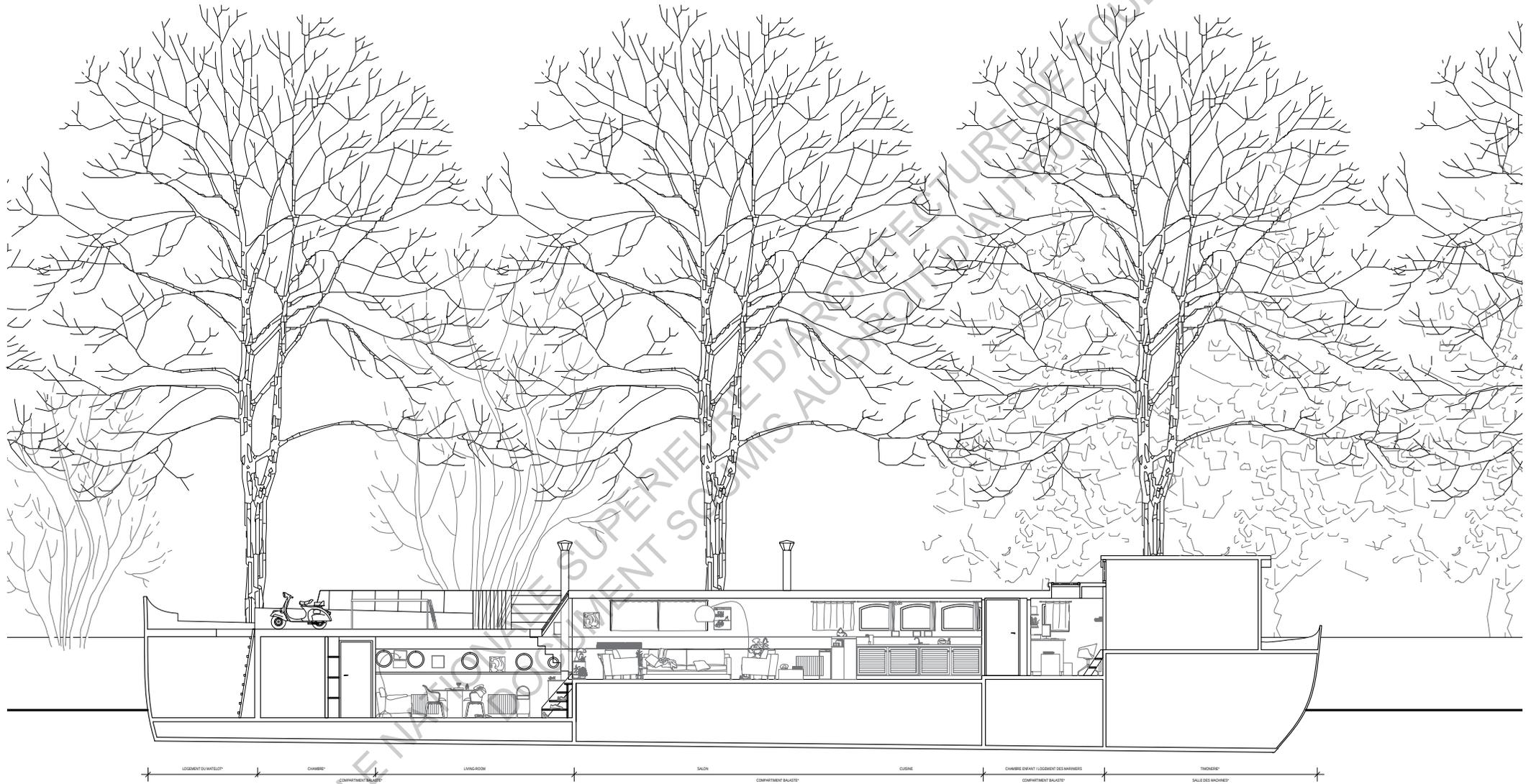
Dispositifs architecturaux remarquables

Le volume longitudinal de la péniche avec une largeur de 4.85m admet des ouvertures qui pourraient introduire des espaces transversaux au sens d'être relié à l'environnement de manière transversale et non par principe d'éclairément. Ceci dit, la faible largeur permet également la réduction de la taille des ouvertures, qui coïncide avec la fonction protectrice de la péniche.

Les différences de niveaux hiérarchisent les espaces de la péniche: le séjour est sur un même plateau (salon, cuisine), les espaces sanitaires et la chambre parentale sont une marche au-dessus, et le living-room est retranché, plus intime donc avec son propre foyer, ce qui appuie son autonomie.



ECOLENTECHNIQUESUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR D'AUDEBERT D'AUDEBERT



LOGEMENT DU MATLOTT* CHAMBRE* COMPARTIMENT SALON* LIVING ROOM SACH COMPARTIMENT SALON* CUISINE CHAMBRE D'AVANT LOGEMENT DES MARINERS COMPARTIMENT SALON* TRONCERIE* SALLE DES MACHINES*

Indications sur l'impact environnemental de la résidence

Impacts environnementaux extérieurs à l'utilisateur		
Échelle mondiale	Effet de serre Destruction de la couche d'ozone	La péniche, malgré son alimentation au fuel, ne rejette pas autant de gaz à effet de serre qu'un poids lourd pour une même distance parcourue ¹ .
	Épuisement des ressources naturelles non renouvelables	Le fait que la péniche fonctionne en grande partie grâce aux énergies fossiles induit une consommation d'énergie non renouvelable.
Échelle régionale	Pluies acides Pollution de l'air	La péniche produit des gaz polluants (émission de gaz carboniques due à la combustion fossile) mais sans connaissance approfondie des péniches, à travers des mesures précises notamment, il convient de nuancer ce propos.
	Pollution de l'eau	À déterminer: qu'advient-il des eaux usées? quel est le risque de fuites de carburant?
	Modification des écosystèmes	À déterminer: quel est l'impact de l'immersion de la coque métallique sur l'écosystème du Canal du midi?
Échelle locale	Îlot de Chaleur Urbain	La péniche se situe en milieu péri-urbain de sorte qu'elle ne subit pas, a priori, ce phénomène. Comme précisé auparavant, son impact reste à déterminer.
	Eau	À déterminer.
Impacts sur l'utilisateur		
Confort	Hygrothermique	L'intérieur de la péniche n'est pas humide, la péniche étant imperméable par définition et les radiateurs asséchant l'air intérieur. Les résidents ne se plaignent pas du froid disposant des radiateurs et de deux poêles d'appoint supplémentaires. Toutefois, la présence de deux dispositifs distincts de chauffage interroge sur l'efficacité thermique de la péniche.
	Visuel	La luminosité intérieure est satisfaisante, de par les proportions de l'habitation et l'efficacité des dispositifs d'éclairage, bien que le rapport au paysage extérieur, subjectif certes, pourrait être amélioré.
	Acoustique	Le milieu péri-urbain où est implanté la péniche est un quartier dit «tranquille» où les promeneurs qui longent le Canal investissent l'autre rive, écartant une potentielle nuisance sonore du lieu d'habitat. Intrinsèquement, la péniche dispose d'une isolation thermique et phonique ordinaire (laine de roche) qui ne filtrent pas totalement les sons d'eau, de pluie et de vent, qui font partie du «charme» des péniches et qui font sentir que cette habitation est inscrite dans un environnement précis.
	Olfactif	La péniche n'a pas d'odeur distinctive, ni d'odeur d'humidité même si on imagine les odeurs environnantes –végétaux, eau– pénétrer les intérieurs lorsque les écoutilles sont ouvertes.
	Gêne due au vent	Le fait de flotter sur l'eau implique que la péniche dépend des courants aquatiques (même si en eaux douces ils sont faibles en intensité et en fréquence) et des vents; mais cela ne constitue pas une gêne en soi si les résidents ont fait le choix de vivre au rythme des eaux.
Santé	Impacts inconnus.	

1. <http://www.vedura.fr/environnement/transports/fret-fluvial>

Question de la précarité à travers un retour sur le lexique endogène

<p>Principe: «mot» fait référence au mot de vocabulaire abstrait (dimension conceptuelle) «espace» désigne la situation concrète que le mot nomme (dimension spatiale)</p>	<p>Boîtes aux lettres Ponton clôturé Sonnette Borne électrique</p>	<p>Ces mots et ces espaces peuvent être assimilés à des notions appartenant au registre pavillonnaire (la clôture, la sonnette au-dessus du portillon d'entrée, les boîtes aux lettres groupées pour un esprit de quartier ou de résidences).</p>
	<p>Fils aériens</p>	<p>Le mot peut renvoyer aux installations électriques normées d'EDF (poteaux électriques) et l'espace peut être interprété dans le sens où les arbres sont des poteaux mais aussi dans le sens où il s'agit d'une installation bricolée dont EDF s'est déchargé.</p>
	<p>Entrée Living-room</p>	<p>Ces mots se réfèrent à des situations domestiques ordinaires mais les espaces sont atypiques puisque leur seuil est matérialisé dans un dispositif architectural impliquant une hiérarchisation spatiale.</p>
	<p>Entrée Living-room</p>	<p>Ces mots se réfèrent à des situations domestiques ordinaires mais les espaces sont inhabituels puisque leur seuil est matérialisé dans un dispositif architectural impliquant une hiérarchisation spatiale.</p>
	<p>Canapé Meuble télévision Vestiaire Cuisine Foyer Chambre Bureau</p>	<p>Ces mots et ces espaces se réfèrent à des situations domestiques ordinaires.</p>
<p>La qualité et la nature de l'ameublement de la péniche exclut tout adjectif précarisant, constat à nuancer quant au réseau électrique (multiprises dans des arbres, fils aériens). Objectivement, ces raccords sont précaires, au sens «dont on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité» et à la fois témoignent de l'investissement du propriétaire dans sa résidence; d'autant que cette situation ne résulte pas d'un manque d'autorisation du propriétaire mais du manque d'investissement financier des VNF dans l'équipement des péniches dont elles sont responsables.</p>		

Éléments théoriques de la définition des résidences légères

Question de la réversibilité et par extension du rapport au sol	Caduque, la péniche étant un véhicule aquatique, par définition elle n'a pas de rapport au sol. Les résidents peuvent néanmoins investir les berges auxquelles se rattache la péniche, mais ces interventions sont de l'ordre du mobilier de jardin et non de l'aménagement dans le sens d'intervention avec impact.	
Cycle de vie du bâtiment	En dehors du fait que les propriétaires actuels ne finiront pas leurs jours dans la péniche, ce qu'il adviendra d'elle après eux ou ce qu'il en est de sa durée de vie est inconnu.	
Statut juridique du résident par rapport au terrain occupé	M. et Mme Vergé sont les propriétaires d'un véhicule qui occupe de manière permanente et légale une portion du domaine aquatique.	
Statut juridique de l'habitat et du terrain	Juridiquement parlant, le terme «terrain» ou «parcelle» n'est pas adapté à cette situation puisque la péniche ne dépend pas du même régime juridique que les habitats terrestres: l'absence d'impôt foncier témoigne de la vision juridique et de la réalité de la péniche assujettie au domaine aquatique lui-même soumis à une juridiction précise qui ne parle pas en terme de parcelle cadastrale mais d'ancre, cette amarre et fixation administrative étant soumise à une redevance annuelle assimilable aux impôts fonciers dans le sens où le propriétaire paye pour un emplacement géographique précis et permanent. Toutefois, selon la définition de résidence sur laquelle est fondée ce mémoire, à savoir le lieu où une personne habite la majeure partie du temps ou officiellement, la péniche constitue une résidence puisqu'elle est l'habitat permanent de ses occupants.	
Question de la mobilité	La péniche est par définition un véhicule dont les moyens de mobilité sont utilisés à des fins de trajets de vacances –les résidents revenant toujours à leur emplacement de départ– et non à des fins de non-fixité de l'habitat: au contraire, les résidents ont construit une vie au sein de leur quartier et même s'ils se sépareront sans doute de cette péniche, ils désirent rester dans la même zone géographique.	
Question de la fabrication de l'habitat	Les propriétaires ont acheté la péniche d'occasion, les excluant par là-même du processus de fabrication de la péniche –ce qui aurait été également le cas d'une péniche neuve, la péniche étant un véhicule produit industriellement. Mais ils se sont investis personnellement dans des transformations qui ont impacté la spatialité de la péniche –rajout d'un niveau– et dans des travaux d'entretien et d'amélioration continuels.	
Milieu d'implantation	Péri-urbain afin de concilier milieu rural et urbain, une vie sur l'eau (mode de vie non ordinaire) et une vie connectée (vie sociale ancrée dans le quartier).	
Mode de vie	Éléments définissant ou infirmant la sobriété supposée (cf. annexe pages 136-137)	La surface de la péniche correspond à la surface d'un pavillon contemporain destiné au même nombre d'occupants (104m ² de surface de plancher pour quatre personnes (trois chambres)). Par rapport aux équipements sanitaires et culinaires, la péniche dispose des équipements ordinaires d'un pavillon –plaques de cuisson, évier, réfrigérateur, toilettes à chasse d'eau, douche– et d'équipements de confort –baignoire, lave-vaisselle. La notion de sobriété ne semble pas pleinement convenir à la péniche qui relèverait plus d'un compromis entre des équipements modernes et un mode de vie singulier.
	Éléments définissant ou infirmant l'aspect communautaire mis en avant par B. Mésini	Selon le témoignage de la propriétaire, l'aspect communautaire était présent une dizaine d'années auparavant via une entraide entre «pénichards» mais qui s'est perdu.
	Autres qualificatifs	Aquatique Inhabituel Alternatif

c. La yourte d'Olivier Dauch et Anne-Sophie Bobey

La maître d'ouvrage et maître d'œuvre: un artisan militant pour la yourte RT2012

Depuis les années 2000, Olivier Dauch s'intéresse aux yourtes, dans l'idée d'un projet d'accueil touristique sous forme de camping avec des yourtes. Ce projet est mis en attente jusqu'en 2015, M. Dauch se consacrant à son activité entrepreneuriale: après en avoir visitées plusieurs, il a adapté des yourtes au climat de moyenne montagne en tant que concepteur et artisan, selon quatre critères: une luminosité plus importante (les yourtes traditionnelles n'étant éclairées qu'à partir d'une ouverture zénithale), une isolation renforcée, une durée de vie plus longue et un confort de vie. Depuis 2012, sa compagne, Anne-Sophie Bobey participe à cette activité. Leur entreprise «La Yourte Voyageuse» s'inscrit dans la construction économique et écologique avec la plus-value d'une yourte respectant la Réglementation Thermique de 2012, fait unique dans la construction de yourtes contemporaines dans le sens où M. Dauch est le seul artisan s'étant investi dans les démarches administratives et scientifiques amenant ses constructions à respecter cette réglementation. D'ailleurs, il travaille actuellement et jusqu'en juin avec un stagiaire en licence professionnelle sur les données sur l'énergie grise consommée par la construction d'une yourte (analyse du cycle de vie notamment) afin de pouvoir établir une comparaison avec des études similaires. Du 01/03/2013 à la fin 2015, sept permis de construire de yourtes de la Yourte Voyageuse ont été accordés, un huitième a été refusé mais pourrait être accordé en fin de compte (cf. entretien en annexe pages 175-179).

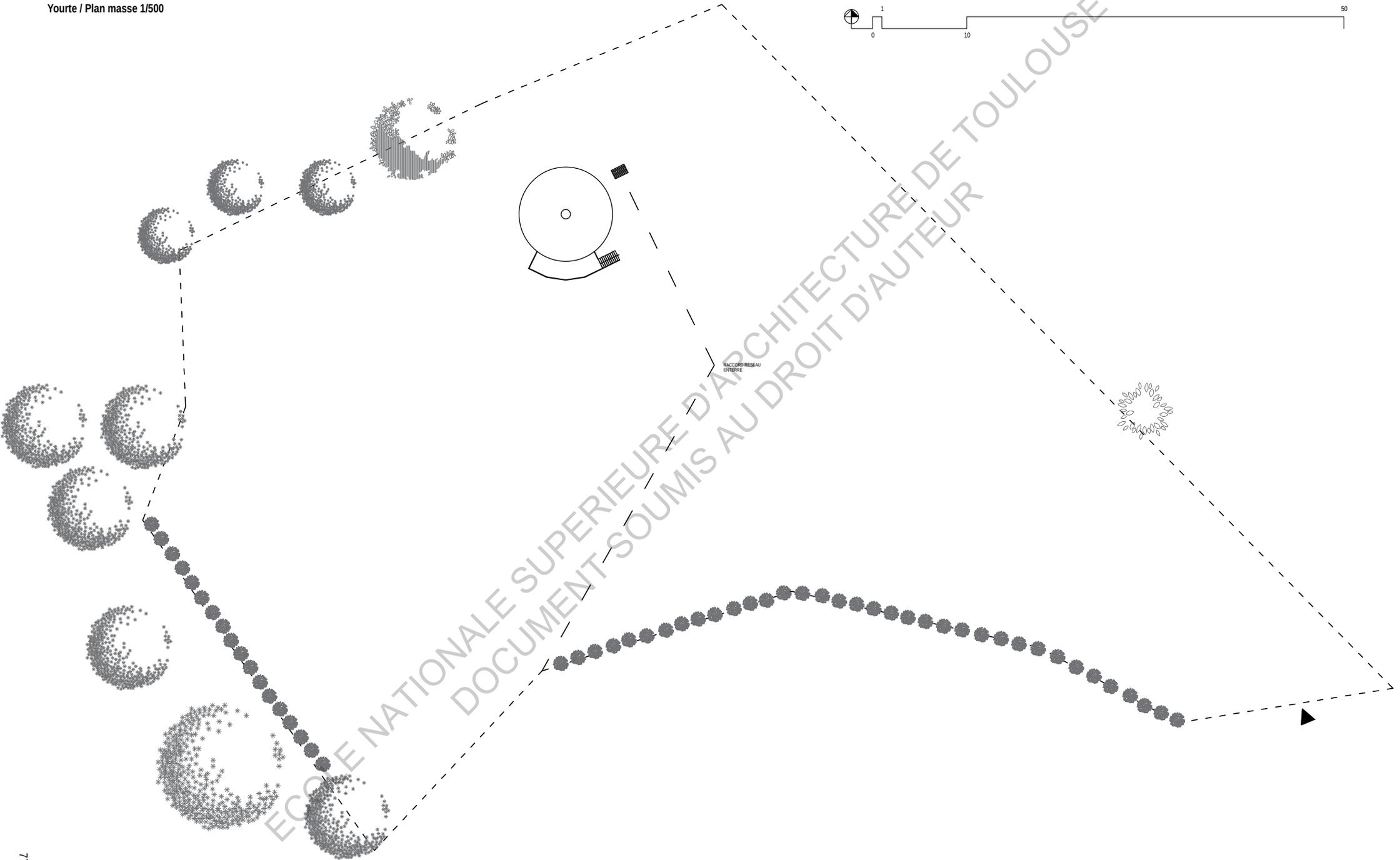
Olivier Dauch et sa compagne ont acquis un terrain en Aveyron sur lequel, après avoir obtenu leur permis d'aménager (cf. Le Champ des colibris), ils ont construit leur yourte attestée RT2012 en juin 2015. À l'heure actuelle, ils ne l'occupent pas de manière permanente: sa location permet aux propriétaires de financer le projet de camping global dans laquelle s'inscrit cette future résidence. Ils résident dans une maison traditionnelle voisine et s'installent périodiquement dans la yourte, qui n'est pas inoccupée au quotidien pour autant: un ami y est hébergé sans compter les touristes occasionnels. Ils investiront de manière permanente la yourte au mois de juin 2016.

Le champ des colibris, une aire d'accueil sous forme d'éco-camping

Le projet de camping du couple est une parcelle occupée par plusieurs yourtes –ou autres habitats atypiques– à l'année au sein laquelle leur yourte serait à la fois leur résidence et le lieu d'accueil de ce qu'ils ont appelé «le champ des colibris» (cf. plan de situation de projet en annexe page 181-183). De par l'aspect de camping, faisant de ce dernier une aire d'accueil de plus de sept emplacements (tentes, HLL, RML, caravane et HL depuis 2013), un permis d'aménager et une autorisation de sécurité étaient obligatoires. Malgré des difficultés (cf. entretien en annexe page 175-179), le permis tacite est obtenu en août 2014 et l'autorisation de la commission de sécurité fin octobre. Quant à la yourte elle-même, elle a été déclarée en tant qu'habitat et en tant qu'ERP (Etablissement Recevant du Public), scindant sa surface de plancher en deux: 35m² sont dédiés à de l'habitat (chambres, salle d'eau et mezzanine) et 33m² à l'accueil des campeurs (living-room)¹.

Outre ces considérations juridiques, le champ des colibris promouvra un mode de vie sobre avec des équipements qui favoriseront l'autonomie énergétique et vis-à-vis des réseaux: des bassins phytosanitaires sont prévus, dont la réalisation s'est faite en mai 2015 ou se fera courant juin, avec des panneaux solaires ou des éoliennes plus tard. D'ailleurs, la location actuelle de la yourte finance ces équipements (la yourte elle-même a été financée via un réseau alternatif au système de prêt bancaire (cf. entretien page 175-179)). Ainsi au-delà de l'accueil de campeurs, permanents ou estivaux, le champ des colibris se veut être un centre de formations à la construction et à l'écologie à travers des animations et des chantiers participatifs de yourtes et d'équipements tels des bassins phytosanitaires.

1. La question juridique étant: le fait que la surface de plancher dédié à l'habitat égale à 35m² exempte-t-il la yourte de déclaration préalable? Ou le fait qu'il s'agisse d'un ERP, inscrit au sein et rattaché à une aire d'accueil, inclut-il la yourte dans le permis d'aménager de l'aire d'accueil?





+475

+270

-00

-138

OUVERTURE ZENITHALE
OUVERTE PAR MANIVELLE

ANNEAU DE COMPRESSION
SUR POTEAUX BOIS

CHEVRONS BOIS

CROISILLONS BOIS

PLANCHER BOIS

ISOLATION LAINE
SOUS TOILE IMPERMEABLE

CLOISONS OSB
SUR POTELETS BOIS

UNIQUE BAIE ORIENTEE SUD
MENUISERIE BOIS

PLANCHER BOIS
ISOLANT LAINE

PIEUX ACACIA 2.50M
ENFONCES SUR 1.50M

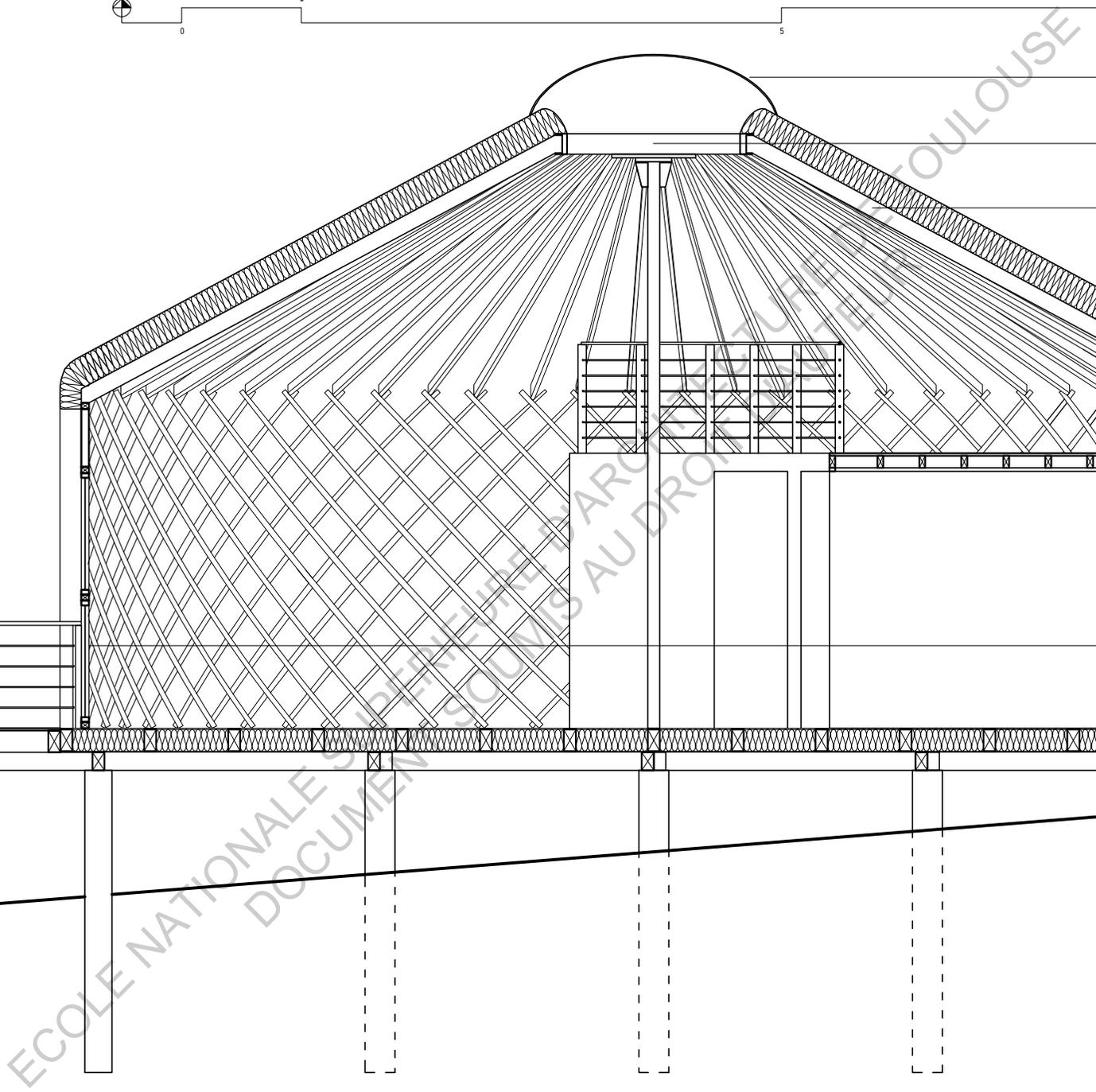
218

618

940

323

24



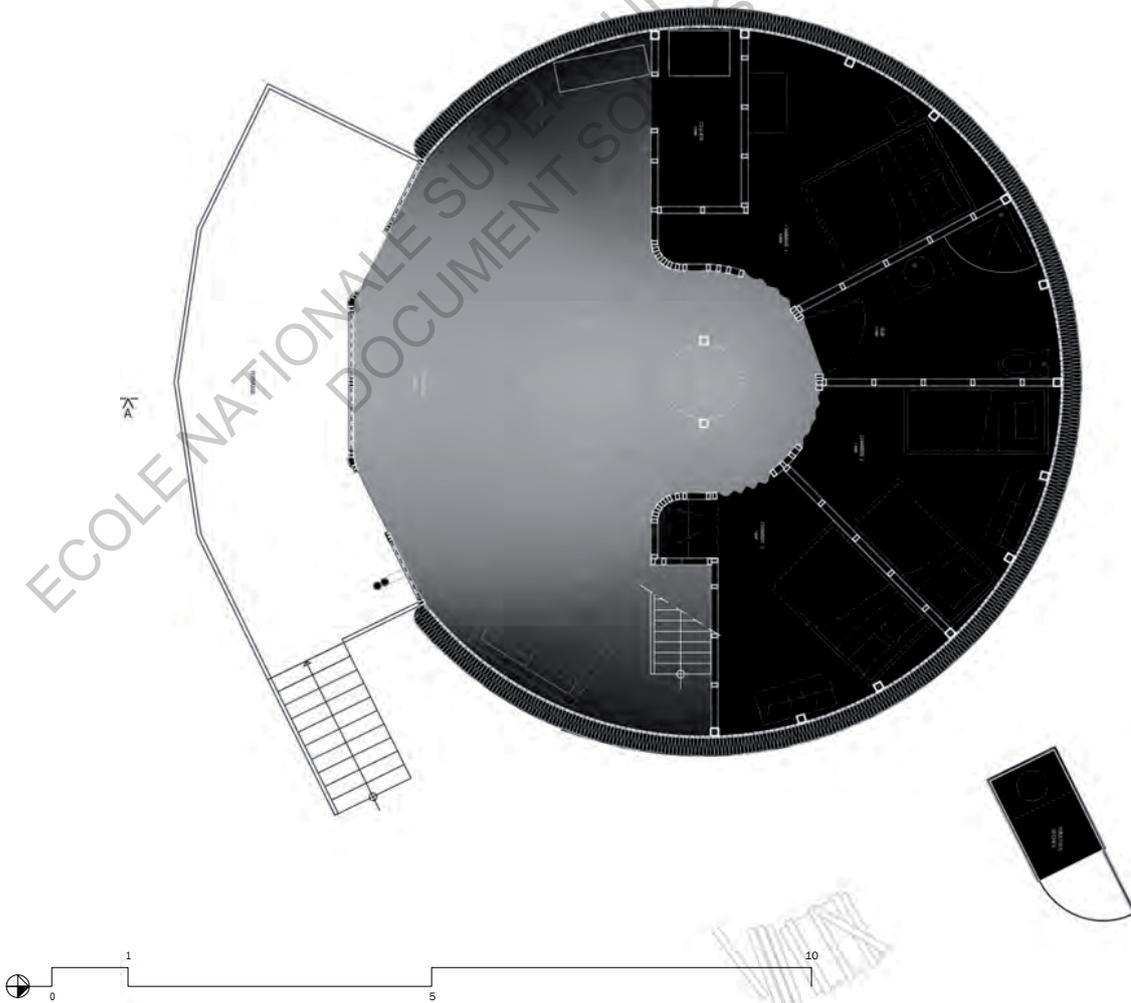
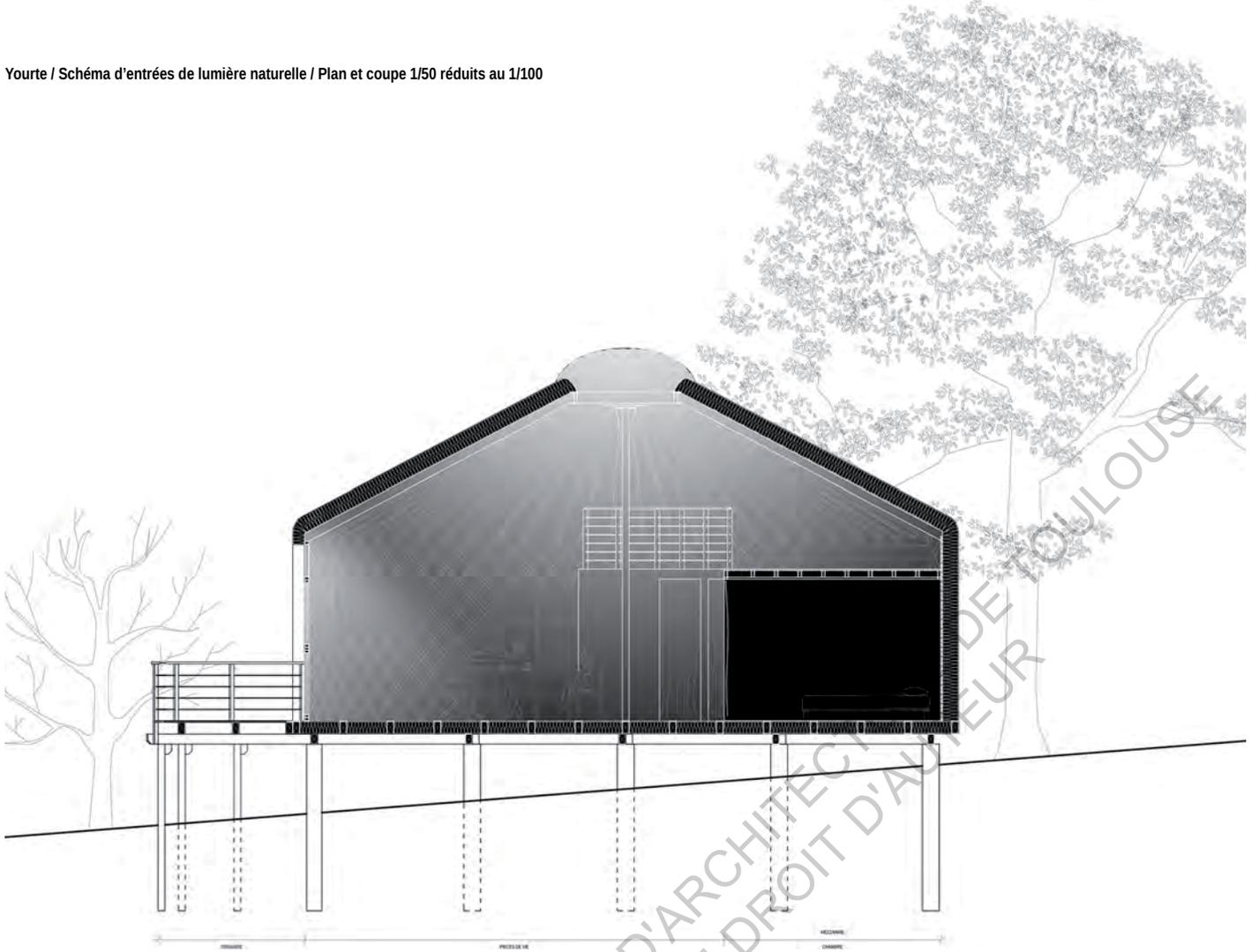
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
DOCUMENT SCUMIS AU DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE TOULOUSE

Principe constructif d'une yourte (d'inspiration mongole)

En dehors de l'isolation renforcée, la yourte RT2012 d'Olivier Dauch et Anne-Sophie Bobey suit le principe constructif de la yourte mongole traditionnelle; à savoir deux poteaux centraux soutiennent un anneau de compression au sommet de la toiture qui supporte un dôme transparent. Des chevrons, posés sur des croisillons en bois maintenus sur un plan circulaire, convergent vers cette couronne. Cette structure en bois est recouverte d'une laine de mouton isolante imperméabilisée par une toile, ici cousue par Mme Bobey, fixée par des cordes périphériques. En ce qui concerne les fondations, le principe diverge de la yourte traditionnelle, posée à même le sol puisque cette yourte-ci est posée sur un plancher en bois, isolé par de la laine, reposant sur des pieux enfoncés de 1.50m dans le sol. Dans le projet, le terrain était terrassé mais le sol argileux a fait privilégier l'emploi de pieux en acacia. L'un des avantages de ce principe constructif est l'utilisation de sections de bois de petites tailles en facilitant la manipulation et la manutention. Le bois de cette yourte est d'origine locale, à l'exception des pieux en acacia importés.

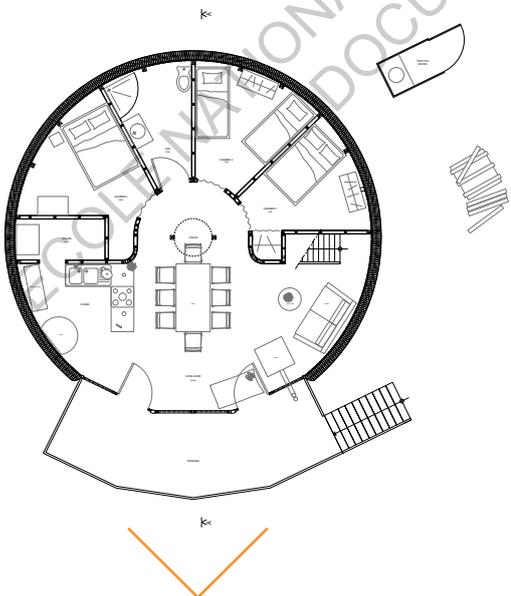
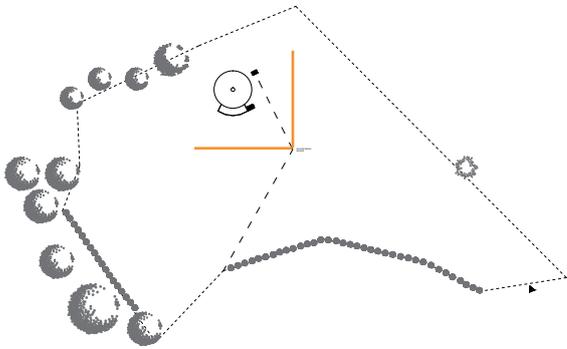
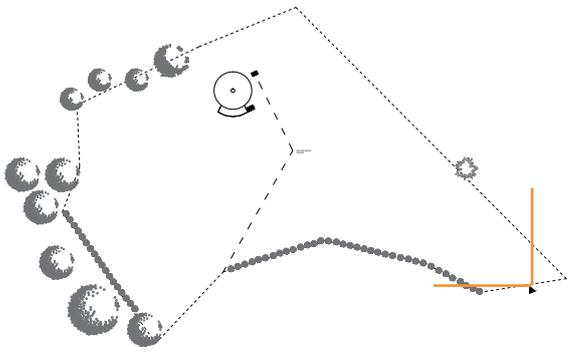
L'élément spatial ajouté à la yourte traditionnelle est la mezzanine qui repose sur une trame de poteaux dissociée de l'enveloppe (cf. plans habités page 91), distinguant l'espace intime des chambres et l'espace partagé du séjour; distinction qui n'a pas lieu dans la yourte traditionnelle qui ne cloisonne pas le volume intérieur.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



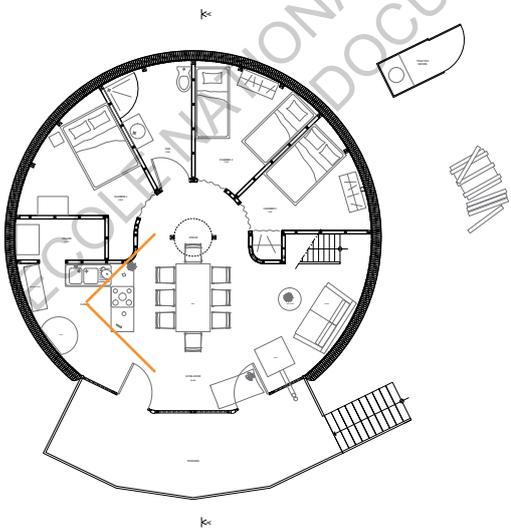
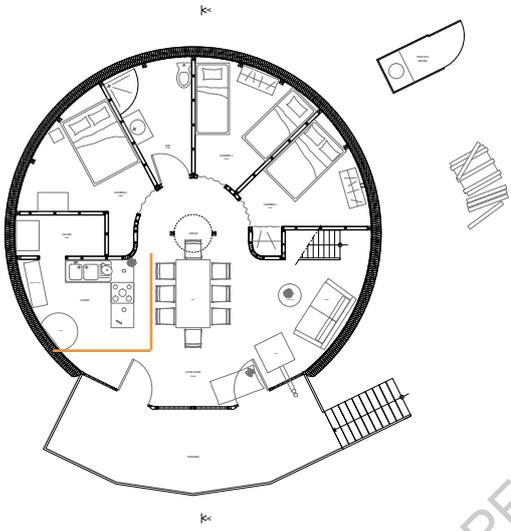
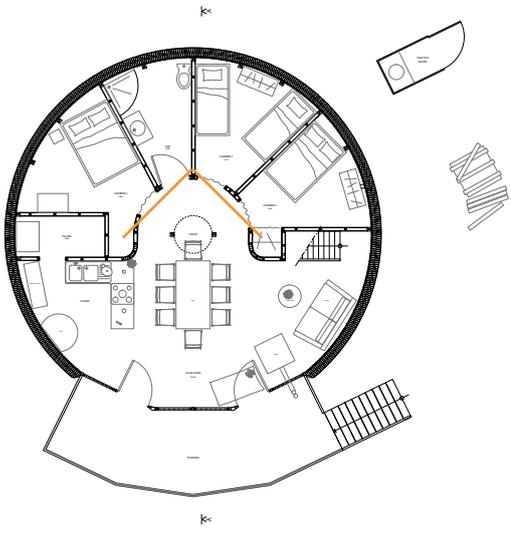
Caractéristiques techniques

Localisation et accès à l'habitation (cf. plan masse page 77)	Cette yourte se situe en Aveyron, dans la commune de Najac, sur le chemin de Sourbins. L'accès à la parcelle se fait au sud-est, par un aplat de terre comblant le ravin périphérique.	
Implantation et orientation solaires (cf. plan masse page 77)	Le terrain étant en forme de L, la yourte se situe au centre, affirmant sa position d'accueil des campeurs puisqu'autour d'elle se déploieront des équipements partagés (cf. plan masse de projet en annexe, page 178), dont l'actuelle toilette sèche extérieure. Compte tenu de cette position centrale et de l'absence de plantations actuelles, la yourte n'est pas ombrée par des masques végétaux ou des bâtiments voisins.	
Implantation paysagère (cf. photographies page 82)	Considérant la faible hauteur du bâti et la haie végétale en limite de parcelle, la yourte est peu remarquable –au sens de visible– depuis la route, à moins de se trouver face à l'entrée du terrain, et ce malgré le relief topographique.	
Surfaces (cf. plan habité 1/50 page 91 et coupe technique page 78)	Juridiquement et dans l'usage, la yourte est divisée ente les espaces privés déclarés en surface de plancher d'habitation et les espaces publics déclarés en surface de plancher d'ERP: ERP = espaces partagés = living-room ou séjour = 33m ² Habitation = espaces intimes = chambres (23.5m ²), salle d'eau (5.30m ²), mezzanine (totalisant 33.70m ² mais dont seulement 4.40m ² sont habitables d'un point de vue normatif au sens où la hauteur sous plafond est supérieure à 1.80m) = 33.2m ² Pour un total de surface de plancher habitable de 66.2m ² environ.	
Lumière naturelle (cf. schémas ci-contre)	Cette yourte dispose de deux sources de lumière naturelle: le dôme zénithal et la menuiserie d'entrée orientée au sud. Le dôme implique une lumière diurne continue et diffuse dans l'ensemble du volume ainsi qu'une vue étoilée nocturne. L'ouverture orientée au sud éclaire continuellement le séjour. Les chambres et la salle d'eau en revanche ne comporte pas, actuellement, d'ouvertures permettant d'entrée de lumière naturelle; les propriétaires compte installer des plaques de polycarbonate dans le plancher de la mezzanine afin d'éclairer les chambres de manière zénithale, de manière à conserver l'enveloppe thermique.	
Équipements techniques	Équipements de communication	La yourte n'étant pas actuellement le lieu de résidence des propriétaires, il n'y en a aucun.
	Type de chauffage (cf. photographies page 84)	La yourte est chauffée par un unique poêle industriel alimenté au bois. Néanmoins, M. Dauch réfléchit à la possibilité de le transformer en poêle de masse auto-construit.
	Équipements culinaires (cf. photographies page 84)	La yourte dispose d'une cuisine équipée d'un évier et de plaques de cuisson.
	Équipements sanitaires (cf. photographies page 82)	La yourte dispose d'une salle d'eau équipée d'un lavabo, d'une douche – dont l'alimentation et l'évacuation est supposée comme pour l'électricité être raccordées aux réseaux du voisin – et d'une toilette sèche.
Dispositifs de production énergétique	Aucun actuellement mais prévus (panneaux solaire ou éoliennes).	



<http://yourtes.net/Photos/yourte-jardin-des-collbris.jpg>

Entrée de parcelle	<p>Une yourte sur pieds est implantée au centre d'une parcelle en L. Une haie dont les plants sont en hibernation délimitent le terrain, en longeant la route. À son extrémité, un pneu s'appuie sur un rodin et un fil le relie à un potelet en bois. Une cabane miniature sur roulettes, dont les parois sont des planches de bois assemblées et la toiture un tissu rouge, se tient à côté du pneu. Des traces de pneus, menant à la yourte, dans le tapis herbeux signale l'entrée du terrain. Des potelets, sur lesquels s'accrochent quelques jeunes arbustes, bornent le terrain dont le tapis herbeux contraste avec le champ labouré au nord-ouest et le potager du voisin au nord-est.</p>	<p>La cabane peut être la boîte aux lettres du champ des colibris. La parcelle compte actuellement peu d'aménagements puisque la yourte a été édifée en juin 2015 et la photographie prise au début du mois de novembre de la même année; au mois de mai-juin 2016 la construction d'un bassin de phytoépuration est prévue, sous forme d'auto-construction doublée d'un chantier participatif. Sa position centrale la rend identifiable sur la parcelle, allant dans le sens d'un établissement d'accueil; dans le projet, aucun équipement n'obstruerait la vue depuis l'entrée vers cette habitation.</p>
Façade sud-est	<p>La yourte, revêtue d'une toile bicolore et surmontée d'un dôme transparent, se tient sur un tapis herbeux. Plusieurs éléments l'entourent: des rondins s'appuient contre un tas de planches de bois surmonté d'une palette, une cabane de planches OSB coiffée d'une tôle métallique se tient à côté, fermée par un poteau calé à l'horizontal. Un robinet est fixé sur une des parois extérieures, un tuyau y est fixé et court autour de l'habitation. Des pneus sont posés sur une bâche, sur laquelle sont posées des planches de bois, entre deux portiques en bois. Un hêtre adulte se dresse au nord-ouest de la yourte, et un jeune arbre poussé en limite de parcelle.</p>	<p>La toile a été cousue d'une pièce par la propriétaire, Anne-Sophie Bobey; cette anecdote dénote les compétences des propriétaires dans la construction de yourte puisque la confection et la pose d'une unique toile recouvrant la yourte est complexe. La cabane en OSB abrite les toilettes sèches qui seront probablement à l'usage de l'ensemble des campeurs du terrain. Les matériaux épars suggèrent les constructions à venir.</p>
Entrée / Balcon	<p>Un escalier en bois comptant dix girons mène à la terrasse surélevée qui déploie un seuil d'entrée. Un garde-corps, dont les poteaux en bois maintiennent des câbles en acier, bordent le plancher bois qui s'étend depuis les menuiseries. Une guirlande de boules colorées s'enroule autour d'un des câbles métalliques. Des chaises en plastique et des matériaux de construction en bois sont stockés sous ce plancher avec un tas de terre. Les deux conduits d'évacuation du poêle s'élanche dans le coin droit de la terrasse. Les six menuiseries d'entrée symétriques suivent l'alternance oscillo-battant sur panneau plein / porte vitrée / dormant vitré sur panneau plein.</p>	<p>Ce balcon est un seuil entre la parcelle partagée et l'habitation dont on imagine les usages par beaux temps qui révéleraient l'entrelacement entre les pratiques familiales et les pratiques entre campeurs, car le balcon est à la fois une étendue d'accueil et une étendue qui projette le résident vers le reste de la parcelle.</p>



Foyer

Centre d'où provient quelque chose, lieu à partir duquel se développe, se répand quelque chose.

Living-room

Pièce disposée de manière à servir à la fois de salon et de salle à manger, parfois même de chambre ou de bureau.

Les trois emplacements du niveau bas irradient de l'unique percement de l'habitation. Une table de bois octogonale drapée d'une nappe imperméable jaune se tient face à cette ouverture. Huit chaises de bois, rangées sous le plateau, encerclent ce meuble, désignant une salle à manger. D'un côté, un divan recouvert d'une housse blanche et d'un plaid à motifs africains s'étend le long du mur, devant une table basse en bois sur laquelle est posée une plante en pot et une chaise en bois. Un chauffage à combustion, dont le conduit d'évacuation perce un panneau de menuiserie, à côté de cet ameublement caractérisant un salon. De l'autre côté, un plan en bois soutient des plaques de cuisson alimentées au gaz, un évier à deux bacs et des ustensiles constituant une cuisine.

L'orientation sud et la surface des ouvertures respectent la surface minimale vitrée de la RT2012, ménageant un apport solaire satisfaisant. Au-delà de cet aspect réglementaire, l'agencement de la pièce, dont les meubles dessinent un réseau polaire dont le centre est la menuiserie d'entrée, indique que le foyer de la maison est tourné vers l'extérieur, pour la lumière, la vue et sans doute des usages futurs se prolongeant sur le balcon. Le fait que le couple de propriétaires ne vive pas dans la yourte explique l'absence d'affaires personnelles : en effet, ils louent leur yourte afin de financer leur projet d'éco-lieu et d'éco-camping.

Cuisine

Pièce, lieu destiné à la préparation des aliments.

Cellier

Pièce fraîche, généralement non voûtée, située au rez-de-chaussée d'une habitation ou en contrebas ou attenante à celle-ci, servant à conserver du vin et des denrées alimentaires.

Un plan de travail en bois non traité dessine un L sur lequel l'évier à deux bacs, une cafetière rouge et cinq plaques de cuisson se succèdent. De la vaisselle sèche dans l'égouttoir, adjacente à des couteaux de cuisine rengainés, du sucre et une plante grimpante en pot dont une liane monte le long de la brande murale qui recouvre les cloisons des chambres. Une lampe de bureau orientable est fixée à côté de ce revêtement mural détourné, qui masque également la tranche du plancher de la mezzanine, distinguant la cuisine dont le pan de mur et le plan de travail sont à nu. Le meuble sous plan sert de vaisselier supplémentaire au meuble multicolore que deux photophores coiffent. Une table à l'anglaise ronde, dont un abattant pend contre le mur tramé, se tient face au plan de travail, devant un sac plastique. Une

toile africaine est accroché au mur, couvrant les croisillons muraux. Attenant à la cuisine, un frigo se tient dans une niche cadrée par le cloisonnement du local. Une chaîne hifi et des CD-Rom sont posés sur cet équipement.

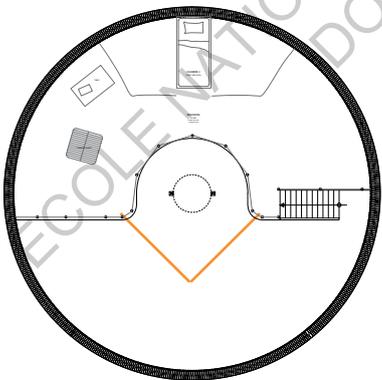
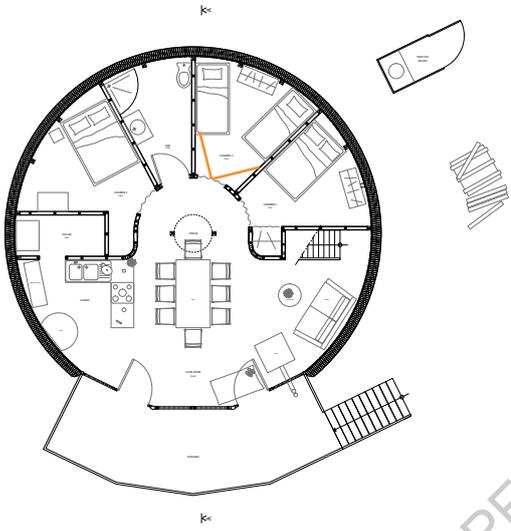
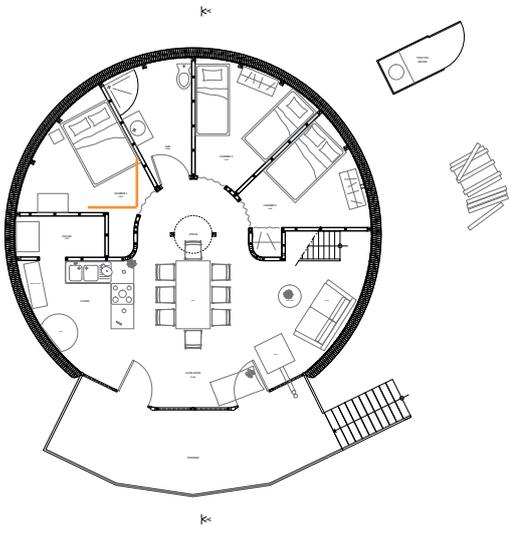
Considérant la tranche brute de la mezzanine, le revêtement mural est à finir; à moins que l'humidité de l'évier ne le déconseille et le souci d'esthétique a privilégié l'alignement. Les croisillons en bois soutiennent les chevrons de la toiture et dessinent la forme ronde de la yourte. Bien que non habitée quotidiennement par les propriétaires actuellement, la yourte a été dessinée par le propriétaire pour leur usage futur: l'agencement de la cuisine suggère un usage enthousiaste partagé avec les éventuels visiteurs.

Living-room

Pièce disposée de manière à servir à la fois de salon et de salle à manger, parfois même de chambre ou de bureau.

Plusieurs plans se succèdent face à l'unique ouverture verticale de l'habitation: plan de travail de la cuisine, avec sa plaque de cuisson, le plan de la table à manger et le plan de la table basse du salon. Cet alignement scinde l'étendue entre la menuiserie de l'entrée et l'atrium desservant les chambres et la salle d'eau.

La succession et la distinction des usages des différents plans tendent à l'idée de fonction au sens d'espaces aux usages déterminés, tout en restant perméables entre eux, en accord avec le projet d'accueil et de partage. Ce séjour, qui est aussi le living-room, connote la vie communautaire à laquelle se destine les propriétaires, l'isolement n'étant possible que dans le retranchement des chambres.



Chambre

Pièce d'habitation aménagée principalement pour le sommeil.

Un lit bateau dont les draps sont faits se tient le long d'une paroi de bois, dans une pièce triangulaire. Une table de chevet en bois, sur laquelle sont posés une lampe de chevet et deux livres, flanque cet élément mobilier. Une commode en bois surmontée d'une serviette de bain bleue et d'un oreiller sans taie est plaquée contre une cloison parallèle. Les croisillons muraux sont apparents, devant lesquels se dressent des poteaux supportant le plancher de la mezzanine dont les solives et étrépillons sont à découvert. Les cordes rattachant la toile aux croisillons et maintenant la laine isolante en place sont visibles.

La nature du lit désigne une chambre parentale dans laquelle le matériau bois est omniprésent et dans cette yourte en général. Les traces d'usage, que sont les livres et les draps, témoignent de l'occupation, certes timide, de l'ami hébergé. L'absence d'ouverture et le luminaire d'appoint indique une pièce dédiée au sommeil, admettant une lecture du soir.

Chambre

Pièce d'habitation aménagée principalement pour le sommeil.

Deux lit à une place se tiennent côte à côte. Les matelas sont couverts d'une housse de drap blanche et des taies et couvertures pliées sont posées à leur chevet. Une étagère en ossature bois, drapé d'un tissu vert se dresse entre les deux lits. Une couverture pliée est rangée sur la tablette du bas. Des lampes de bureau sont pincées sur les croisillons au-dessus des extrémités des lits, des croisillons apparents comme les poteaux du plancher de la mezzanine.

Les couchages indiquent une chambre destinée aux enfants actuellement inoccupée en l'absence de locataires touristiques. Comme pour la chambre parentale, cette chambre ne semble pas destinée à accueillir des pratiques diurnes.

Atrium

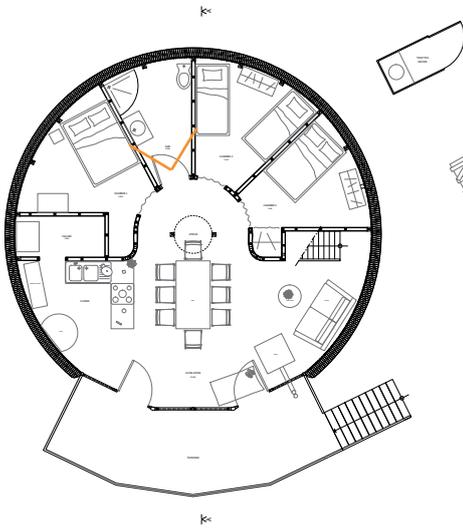
Dans une maison romaine, pièce principale de forme carrée, entourée de portiques, couverte d'un toit possédant une ouverture en son centre pour laisser pénétrer l'eau de pluie et la lumière.

Deux poteaux, supportant un anneau de compression surmonté d'un dôme transparent, s'élève d'une surface non meublée distribuant plusieurs ouvertures. La manivelle ouvrant le dôme pend le long d'un des poteaux. Les cloisons ménagent un arc de cercle autour de cet espace géométriquement et structurellement central. Un garde-corps composé de poteaux mi-hauteur en bois raccordés par des cordes, contient une mezzanine qui plafonne les chambres et la salle d'eau du rez-de-chaussée. Cette étendue se déploie en périphérie de la toiture, d'où une hauteur sous plafond inégale. Une toile mauve est tendue sur des liteaux fixés sur les chevrons, délimitant un espace de couchage supplémentaire. Une table sur laquelle est posé du linge se tient avec un étendoir vide sur l'étendue de gauche.

Chez les romains, l'atrium était une cour autour de laquelle se développait le corps de la maison pour y apporter lumière. En ce sens, l'étendue desservant les chambres et la salle de bain, située sous l'ouverture zénithale, peut y être assimilée. Même si l'effet d'aspiration verticale de ce lieu ne sert qu'un lieu de passage. Le dôme est ouvrable afin d'évacuer la chaleur en cas de surchauffe et afin de renouveler l'air intérieur pour assainir celui-ci. La mezzanine domine le living-room par hiérarchisation des planchers. La continuité visuelle entre les deux niveaux implique une perméabilité des usages entre un espace déclaré d'habitation et un espace d'accueil.

Mezzanine

Petit étage, galerie entre deux autres étages, notamment sous plafond.



Salle d'eau

Une salle d'eau, est, dans un lieu d'habitation, une pièce dans laquelle peuvent être effectués les opérations d'hygiène corporelle. Dans la terminologie de l'immobilier, elle se distingue de la salle de bains par le fait qu'elle comporte une douche à la place de la baignoire.

Une toilette sèche surmontée d'une cuvette bleue se tient contre une paroi de bois. Des produits ménagers et un rouleau de papier toilette sont posés sur le dossier. Une pelle et des affiches expliquant le principe des toilettes sèches sont fixées sur un poteau de bois portant le plancher de la mezzanine. Une cabine de douche en quart de cercle se tient contre une paroi opposée. Un meuble dont le plan en bois est surmonté d'une vasque à poser et dont les étagères de rangement sont voilées par un tissu fleuri rouge y est adjacent.

Cette salle d'eau concilie le confort moderne et des considérations écologiques avec des équipements sanitaires qui limitent leur consommation d'eau tout en en limitant les eaux usées.

Caractéristiques architecturales intrinsèques à la résidence

Le fait qu'actuellement la yourte ne soit pas habitée limite l'enquête sur l'habiter, néanmoins, en dehors du fait que cette yourte sera prochainement habitée à l'année, les espaces suggèrent déjà des usages habités. D'autre part, il pourrait être intéressant de voir évoluer ces usages, autant à l'échelle de l'habitation qu'à l'échelle du futur camping écologique. Par ailleurs le processus d'élaboration du projet communautaire pourrait faire l'objet d'une recherche connexe.

Composition et/ou organisation de l'habitation (cf. schémas d'usage page 92)

Le plan et la structure de la yourte entraînent un habitat résolument centripète: le cloisonnement dessine une figure en croix ciblant le centre géométrique de la yourte, qui est surmonté du dôme; d'autant que ce centre géométrique est un foyer spatial au sens où, en dehors de la symbolique du puits de lumière, cet emplacement dessert les quatre pièces cloisonnées sous le plancher de la mezzanine. Or ce constat ne vaut que pour cette moitié de la yourte, le séjour ou living-room ayant tendance à se tourner vers l'extérieur, cette projection étant matérialisée par la terrasse en arc de cercle, affirmation à nuancer étant donné que la terrasse est aussi l'accès à la yourte. La cuisine et la table montrent une perméabilité d'usages, ainsi que le canapé dans une moindre mesure puisqu'il est en périphérie, orienté vers l'atrium. La cuisine et la table, quant à elles, admettent une transversalité intérieur/extérieur en étant un seuil de transition entre l'extérieur et intérieur, public (ERP) et privé (Habitation).

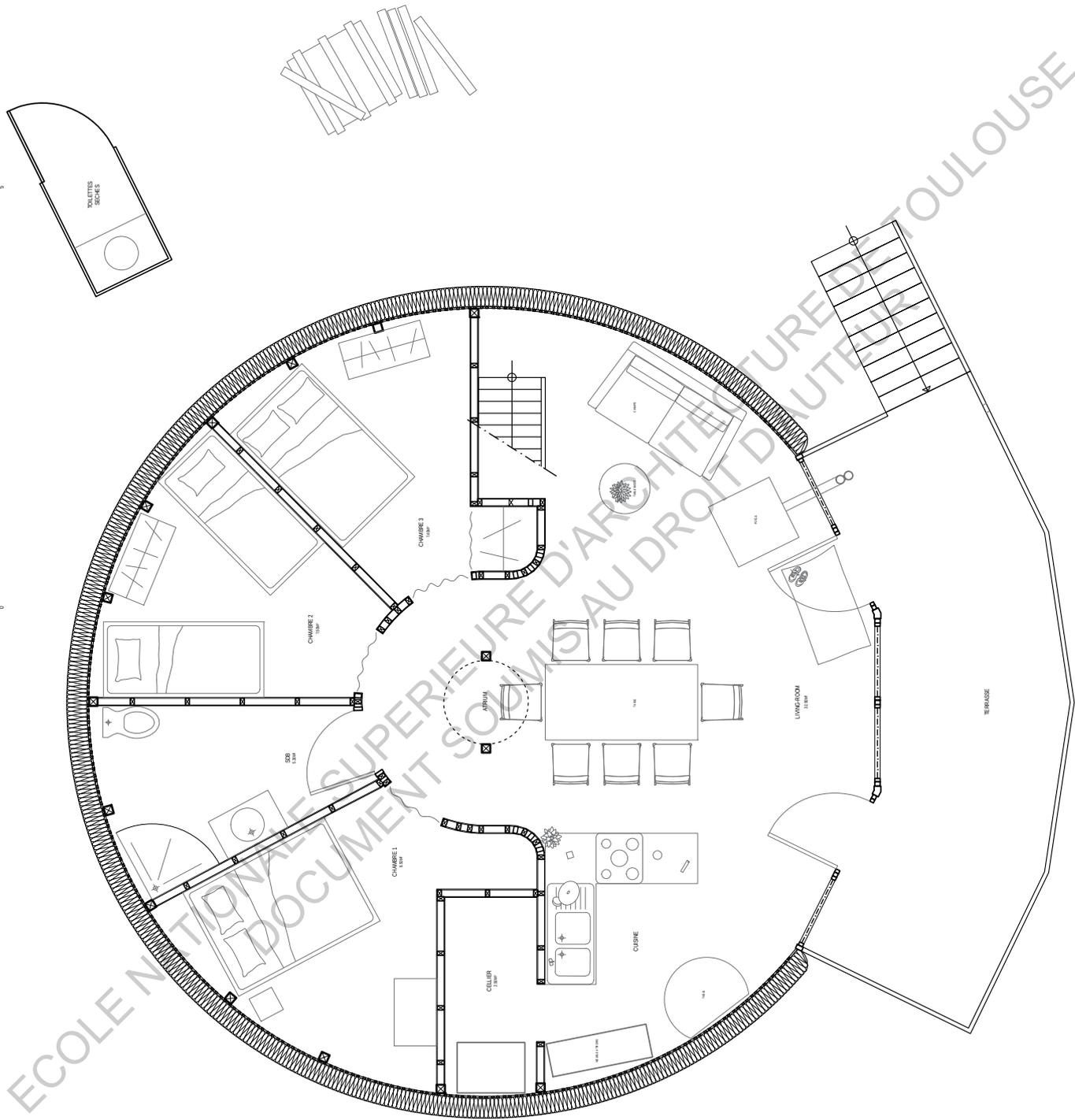
Rapport(s) intérieur / extérieur voire relation au jardin

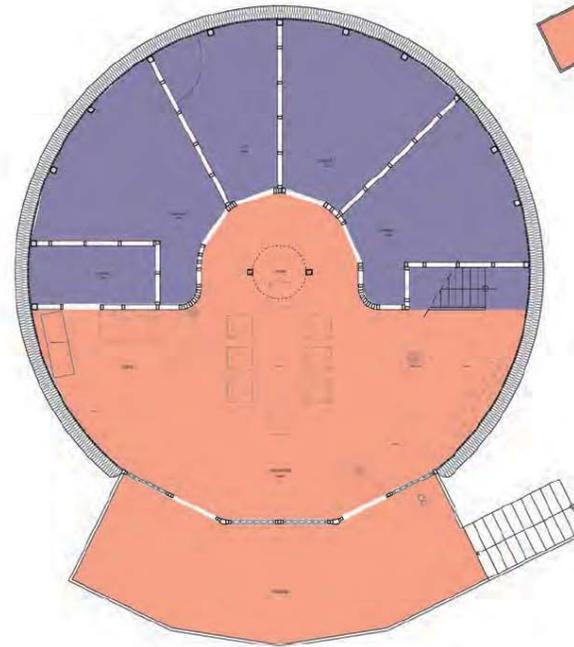
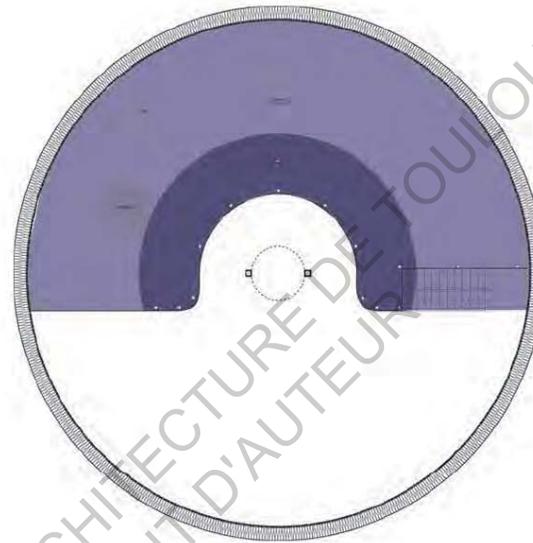
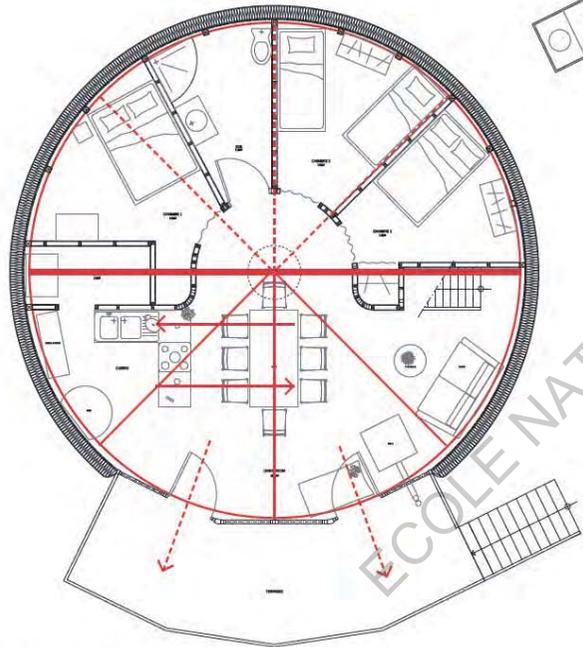
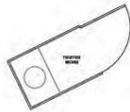
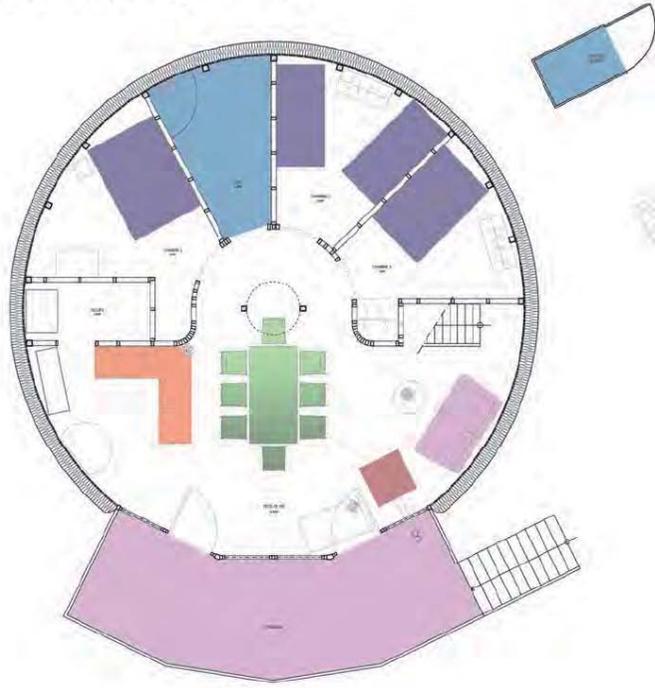
Comme introduit précédemment, les pièces intimes se recentrent sur l'habitat à travers l'orientation des cloisons et la manière dont elles sont desservies, tandis que les espaces partagés, eux vont s'ouvrir vers l'extérieur et être une transition entre l'intime et le partagé (cf. coupe habitée page 95 et plan habité ci-contre). Sur la coupe habitée, d'ailleurs, cette gradation est plus diffuse encore avec la mezzanine qui tout en étant une surface d'habitation privée reste perméable à la surface partagée et publique: de la mezzanine, le résident domine le séjour et son regard peut se porter sur le paysage extérieur. De la table, le résident peut à la fois apprécier le paysage, regarder la mezzanine ou contempler le ciel étoilé. La circulation du regard est panoramique à l'intérieur avec des échappées extérieures. L'impression de surface étendue est renforcée par le volume disponible, la «double hauteur» de l'atrium. De plus, la perméabilité des parois à l'environnement ancre davantage le résident dans sa parcelle au sens où le résident ressent les événements extérieurs, ne limitant pas son expérience de la parcelle à un rapport strictement visuel. La yourte n'étant ni habitée, ni les dispositifs extérieurs achevés, il paraît prématuré de considérer la relation au jardin.

Dispositifs architecturaux remarquables

La mezzanine, en plus d'offrir une surface à investir supplémentaire, souligne la hauteur sous plafond de la yourte. Ce dispositif architectural apporte une dimension nouvelle au sens d'usages dans l'habitation. Sa mise en oeuvre en arc de cercle souligne également l'atrium, le mettant en valeur. Cet atrium est à la fois une source de lumière naturelle, un foyer spatial et le centre de la logique géométrique de la composition d'ensemble.

L'orientation sud de la menuiserie d'entrée optimise l'éclairage du séjour.





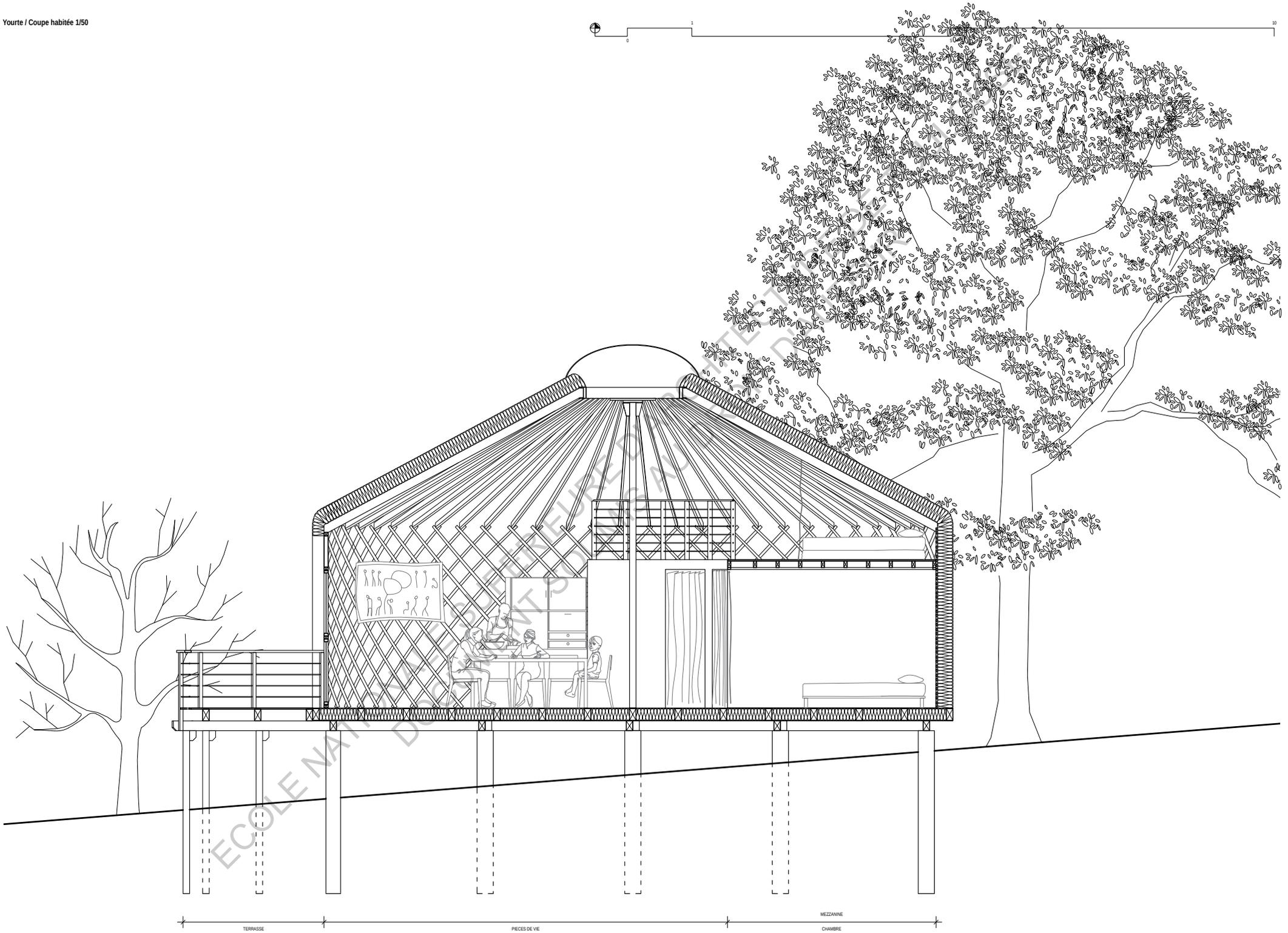
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE D'AUTEUR
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Indications sur l'impact environnemental de la résidence

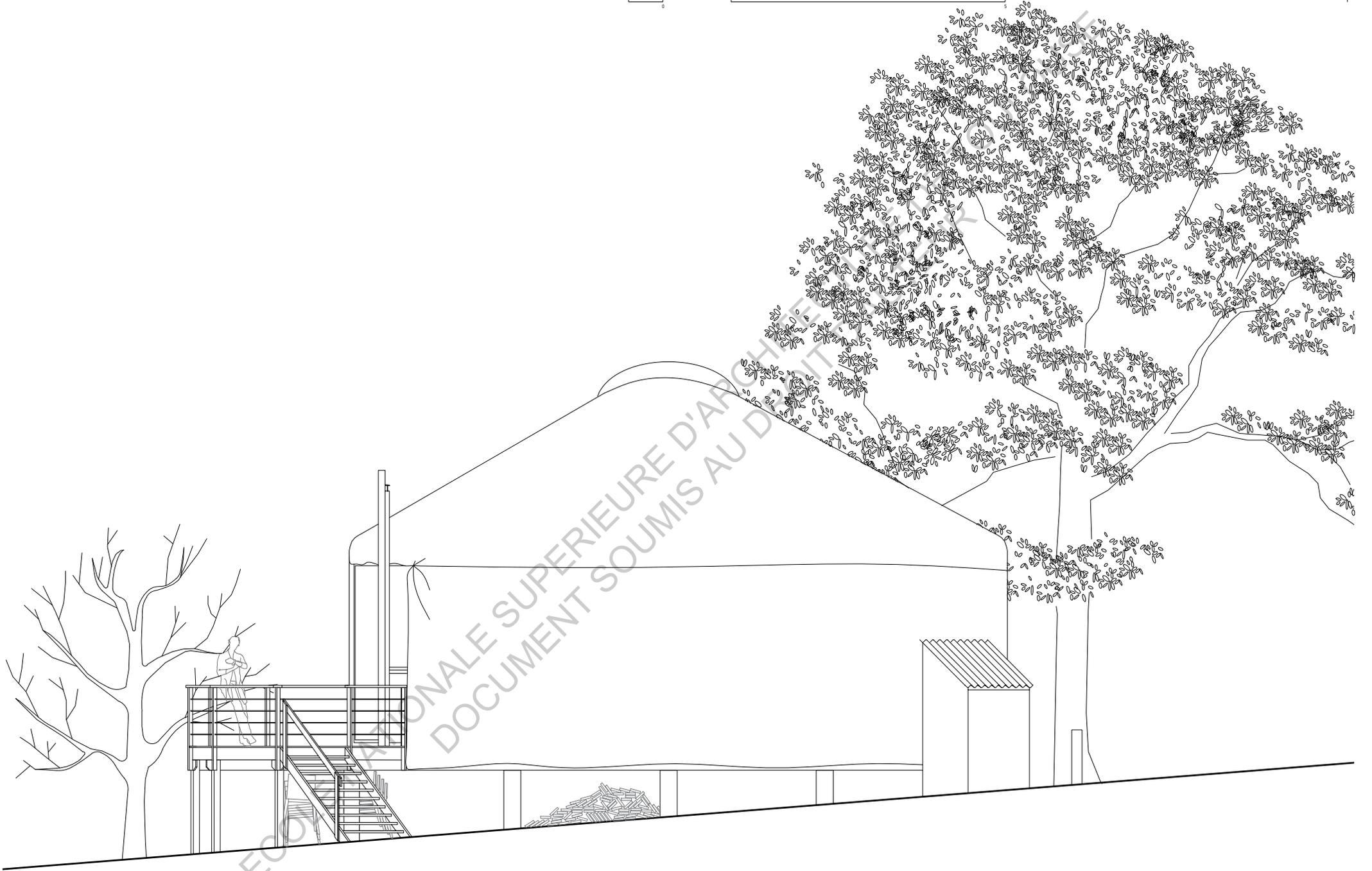
Impacts environnementaux extérieurs à l'usager		
Échelle mondiale	Effet de serre Destruction de la couche d'ozone	Les fumées du poêle, et les émissions dues au transport des matériaux (filières locales), participent peu à l'effet de serre mondial.
	Épuisement des ressources naturelles non renouvelables	À l'exception des pieux de bois exotiques, l'emploi de matériaux renouvelables issus de filières locales favorise les circuits courts. L'emploi de petites sections de bois implique que la yourte est édifée à partir de peu d'arbres, limitant ainsi la déforestation.
Échelle régionale	Pluies acides Pollution de l'air	La yourte ne participe pas à une émission de gaz à effet de serre suffisante à polluer l'air.
	Pollution de l'eau	À déterminer vis-à-vis de l'évacuation des eaux usées de la douche et du lavabo, mais considérant l'état d'esprit des propriétaires, ces eaux doivent être récupérées et réutilisées (futur bassin de phytoépuration). La présence de toilettes sèches diminue la quantité d'eaux usées en participant à un cycle de culture.
	Modification des écosystèmes	Le fait de couper un arbre pour en extraire de la matière première qui impacte le biotope qui s'est formé autour de cet arbre est-il à nuancer vis-à-vis de la quantité de matière première utilisée pour la construction de la yourte? La production de bois utilisé est certes locale, mais dans quel procédé s'inscrit cette production (pour un arbre coupé, un planté)? L'impact sur l'environnement de l'usage quotidien yourte, le peu de gaz à effet de serre, le renouvellement des eaux grâce à un futur bassin, l'utilisation d'énergies renouvelables via des panneaux solaires à venir, induit un respect des écosystèmes.
Échelle locale	Îlot de Chaleur Urbain	La yourte étant en milieu rural et considérant les éléments cités ci-dessus ne subit ni n'est actrice dans ce phénomène.
	Eau	Les bassins de phytoépuration permettront un recyclage des eaux usées, inscrivant la yourte dans un cycle autonome et harmonieux de récupération et réutilisation de l'eau.
Impacts sur l'usager		
Confort	Hygrothermique	La yourte est imperméable à l'eau et à l'air, impliquant un intérieur dans lequel les résidents ne souffrent pas du froid. Le fait d'être homologuée RT2012 allant dans ce sens.
	Visuel	Les espaces communs sont éclairés de manière continue la journée grâce à une orientation sud et zénithale, toutefois l'absence d'éclairage naturelle dans les chambres, malgré un mode de vie tourné vers les espaces en communs et les extérieurs, peut être préjudiciable. La menuiserie du séjour occupant toute la façade sud de la yourte, et la position en sommet de pente, induit une ouverture visuelle sur l'extérieur, matérialisée par une terrasse en arc de cercle.
	Acoustique	La yourte est un habitat flexible au sens où sa structure réagit à l'environnement notamment au vent. Cet aspect est en accord avec l'idée de vivre avec son environnement.
	Olfactif	La yourte étant implantée en milieu rural limite les nuisances olfactives urbaines comme les déchets communs, les odeurs de pot d'échappements, etc. Les parois perspirantes contribuent à une qualité d'air intérieur en plus de l'absence de traitements chimiques des parois qui diffuseraient alors des émanations toxiques. La yourte étant récente, l'odeur de bois, matériau omniprésent, subsiste encore. Le fait que la cuisine soit ouverte sur un volume partagé pose la question des odeurs de cuisine, notamment les fritures: l'ouverture du dôme et des menuiseries d'entrée sont-elles suffisantes à évacuer ces odeurs potentielles et potentiellement désagréables?
	Gêne due au vent	cf. acoustique. La forme ronde limite les risques dus au vent grâce à la faible surface de résistance de la yourte.
Santé	Les parois perspirantes participent à une qualité de l'air intérieur, renouvelé par ouverture du dôme et de la menuiserie.	

Question de la précarité à travers un retour sur le lexique endogène

<p>Principe: «mot» fait référence au mot de vocabulaire abstrait «espace» désigne la situation concrète que le mot nomme</p>	Atrium	Le mot a une connotation noble au sens où il fait référence à la culture architecturale de la villa romaine. L'espace montre des qualités qui y sont assimilables sans toutefois prétendre aux mêmes usages et effets que le mot.
	Mezzanine	Le mot désigne un dispositif architectural qui caractérise soit un espace relégué en hauteur par manque de place, comme le sont souvent les lits sur mezzanine, soit un espace dispensant des qualités de vue et d'usage. L'espace de la yourte, tel qu'aménagé actuellement, désigne plutôt par l'usage une buanderie et une couche pour un ami en dépit de qualités visuelles.
	Balcon	Le mot est généralement associé à des appartements ou des maisons à étages. L'espace est à la fois une plate-forme d'entrée et un promontoire au sens d'étendue donnant à voir un paysage. Dans l'usage, l'espace pourrait même être assimilé à la notion de terrasse pavillonnaire dans le sens où cette étendue accueillera probablement des pratiques estivales comme la prise du repas familial, etc.
	Toilettes sèches	Le mot et l'espace «toilette» désignent une pièce reléguée dans l'habitation, que ce soit un mobilier dans la salle d'eau ou une cabane extérieure. L'espace «toilette sèche» est un équipement écologique.
	Foyer Salle d'eau Séjour / living-room	Ces mots et ces espaces renvoient à des situations pavillonnaires similaires, en dehors de l'aspect volumétrique inhabituel de la yourte, qui est une plus-value comparée à une maison ordinaire.
	Chambre	Le mot désigne une pièce d'habitation communément représentée (et caricaturée) par un lit, un placard et une fenêtre. L'espace quant à lui ne dispense pas de fenêtre, les résidents considérant dans leur mode de vie que la chambre est un espace pratiqué exclusivement de nuit, pour dormir. Leur orientation nord a été jugée par les propriétaires inapte à éclairer efficacement la chambre sans compter la déperdition thermique qu'engendrerait une ouverture au nord.
<p>En dehors des raccords aux réseaux précaires, au sens «dont on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité», la yourte ne présente pas d'éléments caractéristiques de la précarité. Peut-être l'absence de lumière naturelle dans les chambres est à considérer comme préjudiciable objectivement, mais cet aspect n'est pas résultant d'une contrainte mais d'une volonté d'efficacité thermique et d'usages raisonnés.</p>		



TERRASSE PIECES DE VIE MEZZANINE CHAMBRE



Éléments théoriques issus de la définition des résidences légères

Question de la réversibilité et par extension du rapport au sol	La yourte par définition est un habitat nomade, qui potentiellement peut être démonté et remonté rapidement. Cette yourte est certes démontable (hyperstructure et plancher) mais les pieux sont plantés au sol à hauteur de 1.50m, ce qui relative les capacités de mobilité de l'ensemble de cette habitation mais non sa réversibilité puisque les pieux sont des fondations ponctuelles légères. Ceux-ci surélèvent la yourte vis-à-vis du sol, dégagant un espace de stockage sous le plancher où s'empilent des éléments mobiliers. De sorte que la yourte a un rapport délicat vis-à-vis du sol sur lequel elle s'implante. Avec le temps, l'herbe sous la yourte, par manque de lumière, sèche et marquera au sol l'ombre de la yourte.	
Cycle de vie du bâtiment	Cette yourte sera pour les propriétaires leur résidence pour la vie (cf. entretien en annexe page 181-185), même s'ils n'envisagent pas de la léguer à leurs enfants. Si les matières textiles ont une durée de vie limitée à une dizaine d'année, la structure en bois, elle est démontable et réutilisable.	
Statut juridique du résident par rapport au terrain occupé	Olivier Dauch et Anne-Sophie Bobey sont les propriétaires de la parcelle et sont maîtres d'ouvrage et d'œuvre.	
Statut juridique de l'habitat et du terrain	La parcelle, de par le projet des propriétaires d'édifier un camping écologique, est une aire d'accueil –un type d'espaces de camping reconnu– soumise au permis d'aménager et sanctionnée d'une autorisation sanitaire et sécuritaire. La yourte est à la fois une habitation (dont la surface de plancher habitable est inférieure à 35m ²) et un ERP (dont la surface de plancher est de 33m ²) puisqu'elle sera le lieu d'accueil des campeurs.	
Question de la mobilité	Si à l'origine la yourte est un habitat nomade, les propriétaires habiteront cette structure de manière fixe.	
Question de la fabrication de l'habitat	Les propriétaires ont élaboré le projet d'éco-camping depuis 10 ans, intégrant également la réflexion autour de ce que serait leur yourte. Ils ont construit de leur main cette habitation, à travers un chantier participatif, Mme Bobey a d'ailleurs cousu elle-même la toile couvrant l'isolant. Et cet habitat, au sens de la résidence et du terrain qui l'englobe, va évoluer dans les mois et les années à venir.	
Milieu d'implantation	Milieu rural, en moyenne montagne.	
Mode de vie	Éléments définissant ou infirmant la sobriété supposée (cf. annexes pages 138-139)	La consommation énergétique et spatiale de la yourte peuvent être qualifiée de réduites comparées à un habitat pavillonnaire standard (66m ² habitable contre 104m ² pour le même nombre de chambres).
	Éléments définissant ou infirmant l'aspect communautaire mis en avant par B. Mésini	Dans la demande de permis d'aménager et dans la future pratique de cette construction, la yourte est divisée en deux parties l'espace d'accueil, qui est aussi le living-room de la famille, et les chambres et la mezzanine dont la surface est déclarée habitation. Le couple ne distingue donc pas leur habitat de leur lieu de travail, certes les chambres constituent un espace intime distinct des espaces communs mais ils y passeront vraisemblablement peu de temps diurne. Leur résidence n'est donc pas distincte de la vie communautaire envisagée sur cette aire d'accueil.
	Autres qualificatifs	Alternatif Léger Rond Démontable / «Mobile» (d'un point de vue technique et non dans l'usage) Préfabriqué (dans l'atelier de l'entreprise La Yourte Voyageuse voisin)

d. Le zome de Jeff et Tatiana Delcellier

La maître d'ouvrage et maître d'œuvre: un régisseur de théâtre à la retraite

Avant de prendre sa retraite et d'entamer une activité non déclarée d'artisan menuisier, M. Delcellier était régisseur de théâtre au théâtre municipal Audisuc. Il était donc fonctionnaire de l'État, une position sociale qu'il imaginait permanente. Or, pour des raisons de santé, il a dû poser un congé longue maladie qui l'a obligé à être hébergé par des amis, chez qui il a réalisé quelques travaux d'aménagement qui lui ont fait réaliser que son activité salariée ne lui convenait plus et qu'il préférerait travailler de manière informelle.

1. cf. entretien page 189-193.

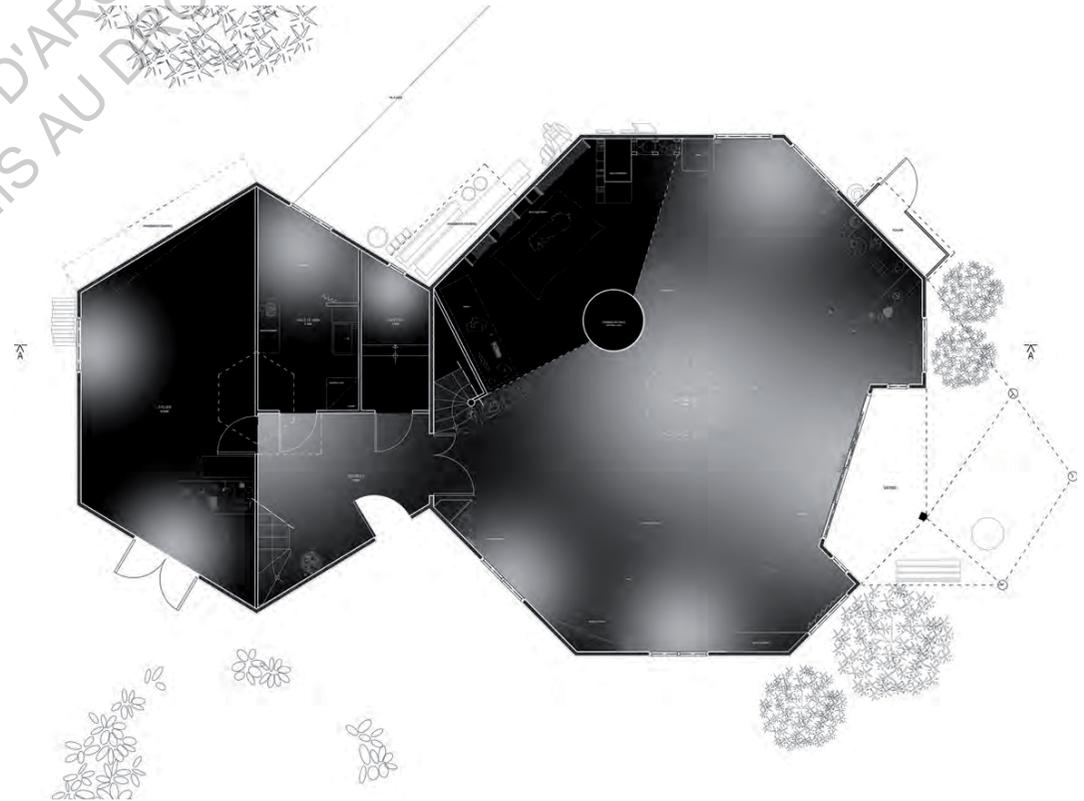
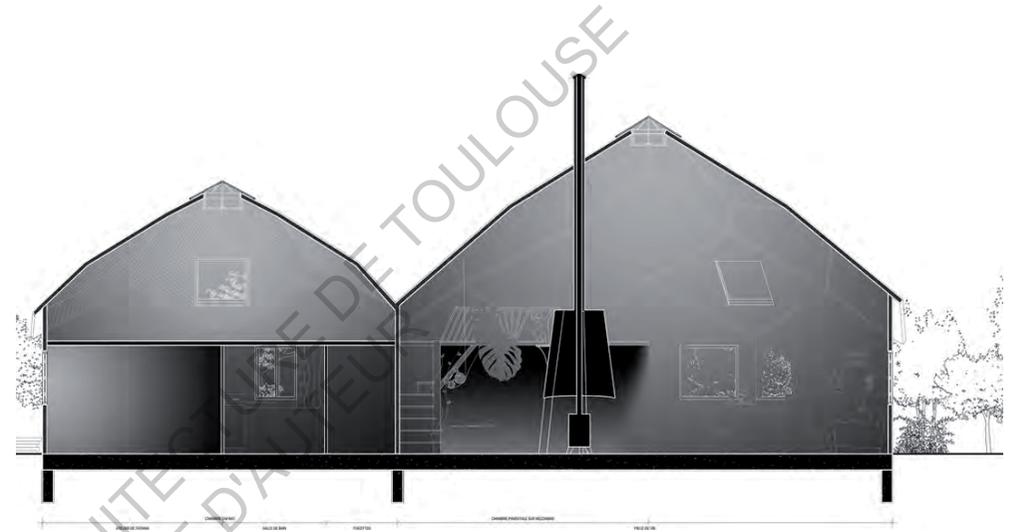
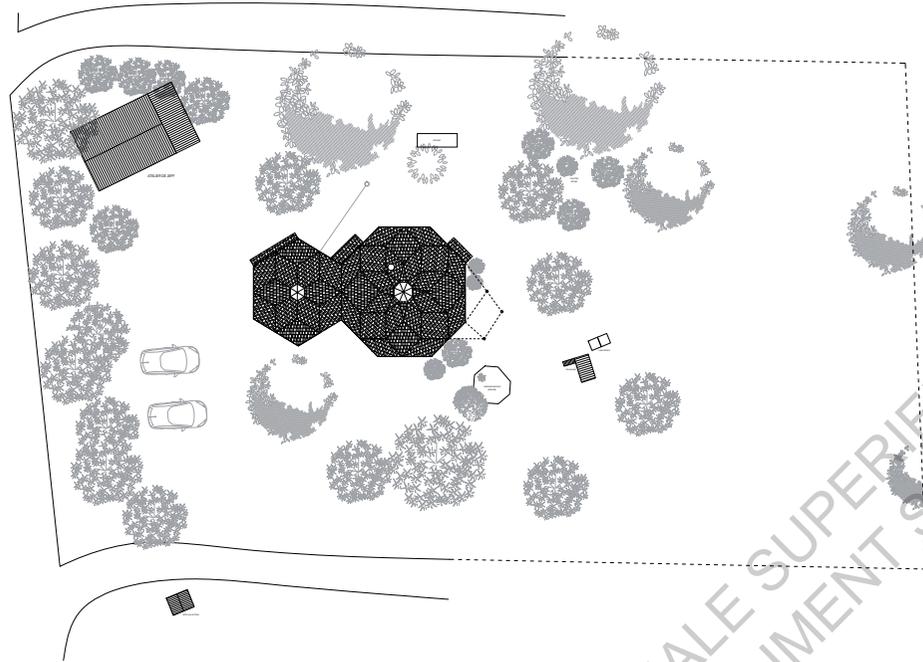
Un jour, vingt ans auparavant, alors que M. Delcellier passait d'un logement à un autre, il remarque la maquette d'un zome chez un ami, Jean Olivier qui travaillait à l'époque avec Jean Soum, qui a importé ce principe constructif et architectural en France dans les années soixante (cf. Les familles de résidences légères page 21-25). De par sa profession, il savait manipuler le bois mais à cette époque, la construction bois n'était pas très répandue¹ alors cette maquette lui a donné envie d'essayer. Il disposait, grâce à son poste de fonctionnaire, de moyens favorables à cette expérience: les compétences de ses collaborateurs et des outils et machines disponibles à l'atelier. Il a choisi de s'installer à Beaupuy, une commune gersoise pour fuir la ville tout en restant près de Blagnac, où il travaillait encore. Après l'obtention difficile d'un prêt bancaire –à cause de la discrimination faciale en dépit de sa stabilité financière garantie par son poste de fonctionnaire– la préfabrication des panneaux ont commencé, sur le temps libre du propriétaire et de ses collaborateurs à l'atelier de théâtre. Cette réactivité résulte du temps d'attente mis à profit afin d'élaborer plans et stratégie de fabrication. En trois mois la préfabrication collective était achevée et en une semaine le montage et la mise hors d'eau de la structure étaient achevés. Actuellement, M Delcellier vit dans son zome avec sa compagne Tatiana et occasionnellement sa fille adulte.

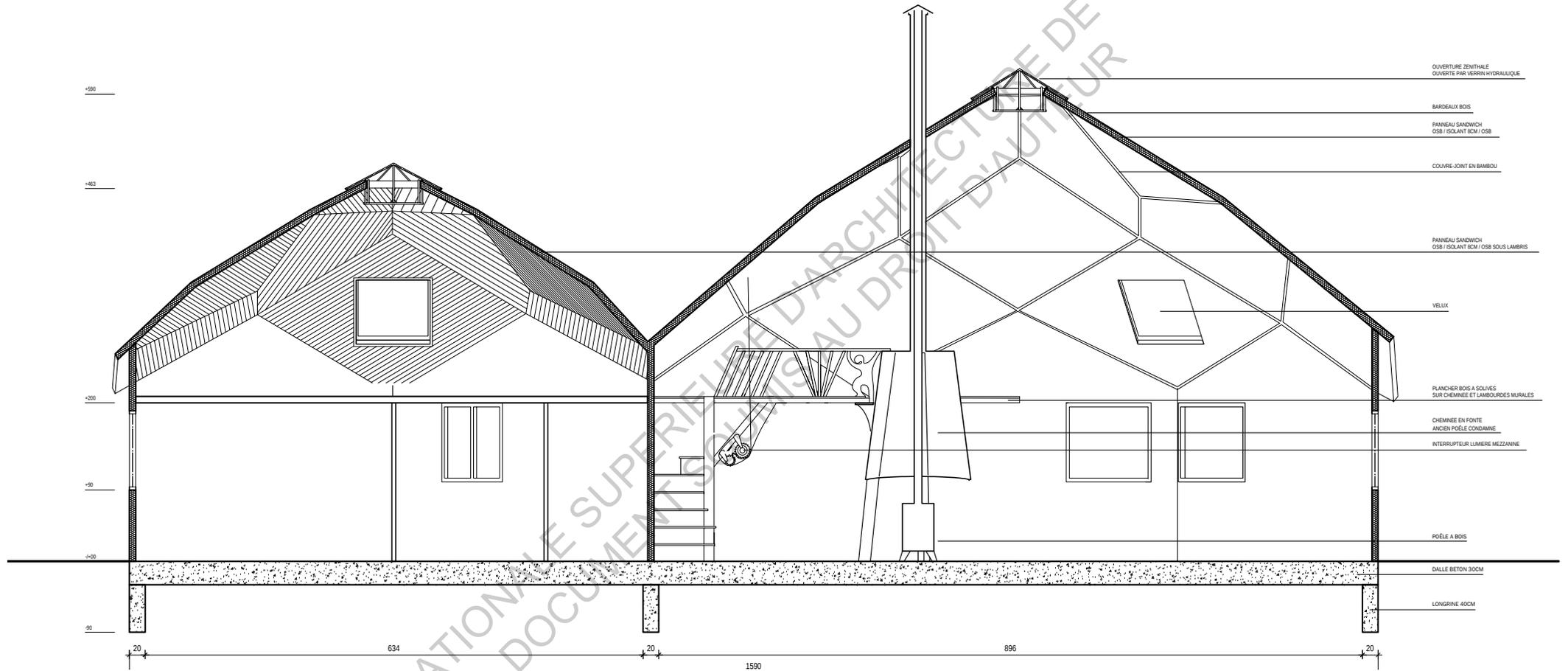
Principe constructif d'un zome (cf. coupe technique page 100)

Les zomes sont des constructions dont l'assemblage de panneaux est basé sur les figures géométriques des «zonaèdres» qui sont des figures dont tous les côtés sont parallèles entre eux. Le montage de la structure est relativement simple puisqu'il s'agit d'emboîter des panneaux entre eux de façon à former un dôme. En général, les zomes ménagent une ouverture zénithale en forme de rosace, ici, le propriétaire a fabriqué les verrières des deux zomes, incluant un système d'ouverture par vérin hydraulique actionné par une manette au rez-de-chaussée.

Les panneaux des deux zomes sont des panneaux sandwichs isolés avec du polystyrène, matériau le plus performant thermiquement parlant au moment de la construction, d'où des parois de 8cm d'épaisseur. Le panneau de revêtement intérieur est un panneau d'OSB laissé à nu et le panneau de revêtement extérieur est un panneau de bois, revêtu de lames de bois horizontales pour les murs et imperméabilisé par un pare-pluie sur lequel sont clouées les bardeaux de bois en toiture. Ces superstructures, au sens technique c'est-à-dire la partie hors-sol d'un bâtiment, reposent sur une dalle de 20cm fondée sur des fondations filantes de 40cm. La dalle du grand zome a été recouverte d'un carrelage, tandis que l'atelier du petit zome a été laissé brut.

La cheminée en fonte, fabriquée artisanalement par un ami à partir d'une tôle de récupération, est un appui pour les solives de la mezzanine dont le second appui est une lambourde murale.

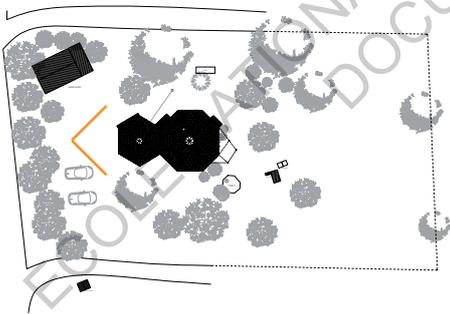
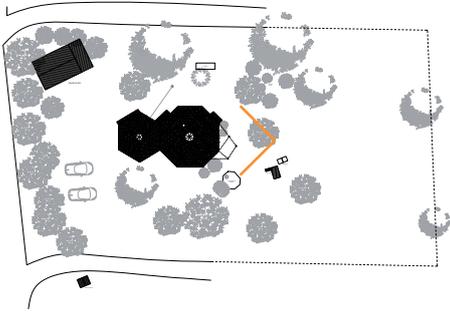
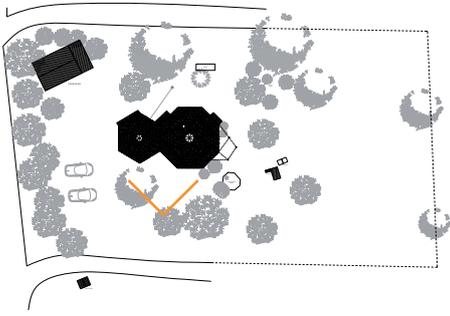




ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUS LE DROIT D'AUTEUR

Caractéristiques techniques

Localisation et accès à l'habitation (cf. plan de masse page 99)		Ce zone d'habitation se situe à Beaupuy, dans le Gers. Son accès s'effectue depuis la route départementale D55bis. Les voitures des résidents stationnent le long de la haie poussant en limite de parcelle côté route à l'ouest.
Implantation et orientation solaires (cf. plan de masse page 99)		La résidence se situe approximativement au centre de la parcelle, en étant plus proche de la route que du fond de terrain. Les arbres qui poussent sur la parcelle sont trop loin du zone pour l'ombrer, toutefois de nombreux buissons entourent cette maison.
Implantation paysagère		Le zone est reconnaissable depuis la route pour un automobiliste qui regarderait à l'est en passant devant l'entrée de la parcelle, mais derrière la haie au feuillage dense, cette résidence disparaît.
Surfaces (cf. plan habité 1/50 page 115 et coupe technique ci-contre)		108m ² de surface habitable au rez-de chaussée 31.40m ² de surface totale aux étages, dont 12m ² habitable (dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1.80m) Pour une surface totale habitable de 120m ² des zones, auxquels il faut rajouter l'atelier de M. Delcellier annexe.
Lumière naturelle (cf. schémas d'entrées de lumière naturelle page 99)		Le grand zone dispose d'ouverture périphériques orientées ouest, sud-ouest, sud, sud-est, est et nord-est. La façade nord étant la seule qui ne soit pas percée. Une ouverture zénithale et quatre velux éclairent le volume non cloisonné, à l'exception du bureau sous mezzanine orienté au nord. Le petit zone est cloisonné: l'atelier de Tatiana est éclairé par la porte sud-ouest et la fenêtre nord-ouest; la salle de bain et la toilette à chasse d'eau ont chacune une fenêtre nord-est, le vestibule, la chambre d'ami et la chambre de la fille sont éclairé par deux velux et une ouverture zénithale.
Équipements techniques	Équipements de communication	Le zone est raccordé aux réseaux communaux et bénéficie donc du téléphone et d'internet.
	Type de chauffage (cf. photographies page 110-111/112-113)	Le grand zone est chauffé grâce à la cheminée en fonte dans laquelle est inséré un poêle alimenté au bois. Le petit zone ne dispose pas de système de chauffage, la chambre et la salle de bain ont un radiateur électrique portatif.
	Équipements sanitaires (cf. photographies page 112-113)	La cuisine du zone est équipée d'un évier, d'une gazinière et d'un réfrigérateur ainsi que d'une cafetière.
	Équipements sanitaires (cf. photographies page 112-113)	Une salle de bain est équipée d'une baignoire, dont l'eau courante communale est chauffée grâce à un ballon d'eau chaude, un lavabo et une machine à laver. Une toilette à chasse d'eau et une toilette sèche extérieure (dont l'usage effectif est supposé)
Dispositifs de production énergétique		Aucun.



Façade sud-ouest / Entrée(s)

Lieu, ouverture par où l'on entre.

Deux volumes, de taille et de forme distincte, partagent un pan de mur où les toitures se rejoignent. Une couverture de bardeaux de bois couvrent ces deux édifices, composés de panneaux assemblés de manière non orthogonale. Des lames horizontales de bois constituent le bardage de l'habitation, unifiant par le matériau les façades fragmentées. Le conduit d'une cheminée s'élance d'une toiture, dont les pans successifs forment un dôme, qu'une ouverture zénithale ponctue. Deux velux percent les toitures. Deux fenêtres, que des volets vénitiens masquent, percent les murs du zome dominant. Un personnage en bois soutenant un carillon surmonte la porte du zome second qui est cadrée par une plante en pleine terre, un pot, une cloche et un spot lumineux. Deux battants, dont le calepinage est singulier, signale l'entrée d'un atelier, avec une plante en terre, un pot et une poubelle.

Le plan octogonal et la toiture en panneaux assemblés des édifices caractérise les structures appelées «zome» (cf les familles de RL page 21-25) que le propriétaire a découvert au hasard d'une maquette d'un ami. Le cadre de l'ouverture zénithale, ainsi que le système hydraulique en permettant l'ouverture ont été fabriqués par le propriétaire. Le dôme du grand zome ne s'ouvre plus. Le double battant signale l'atelier de la propriétaire, qui est une artiste manipulant des matières textiles sur toile.

Porche

Construction en avant-corps, habituellement basse, abritant la porte d'entrée d'un édifice

L'entrée sur séjour est une baie vitrée à quatre panneaux coulissants orientée sud-est. Des galets scellés dans la dalle de béton s'étendent sous le porche où sont entreposés une poubelle à pédale, un fauteuil en osier, des bottes, une cagette et des outils. Un assemblage de bambou prolonge cette entrée couverte en délimitant une étendue aménagée. Un banc ferronné et deux chaises peints en jaune et vert-de-gris encerclent une table basse dont le pied est le tronc tronqué d'un arbre. Deux buissons poussant au pied des façades cadrent le porche. Une succulente plantée dans un pot en terre cuite est posée sur ce plateau à côté d'une bouteille en verre et d'une coupe sans pied. Un appentis clos prolonge la façade est.

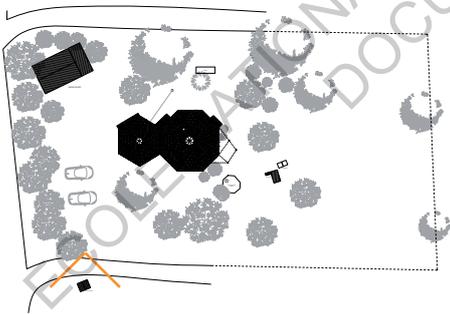
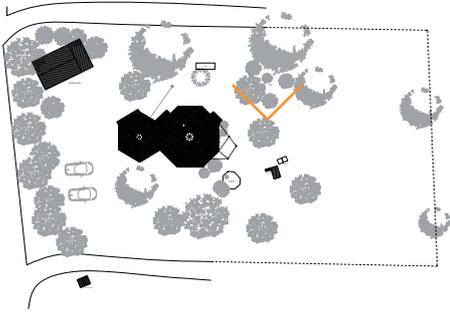
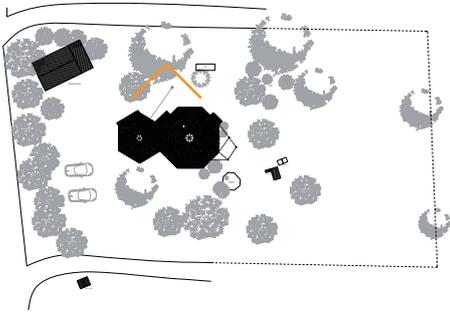
Depuis qu'il est à la retraite, le propriétaire s'investit dans la fabrication de mobiliers voire de cabanes en bois et en bambou. L'ensemble mobilier constitue un salon de jardin utilisé par temps ensoleillé; lors d'une visite la fille y réalisait sa manucure. L'orientation des ouvertures de la façade d'entrée est optimale pour capter la lumière naturelle; tout en évitant la surchauffe par des voiles intérieurs et un débord de toiture.

Façade ouest / Appentis

Petit toit à un seul égout appuyé à un mur, et généralement soutenu, du côté inférieur, par des poteaux ou piliers.

Le pan de mur, revêtu de lames de bois horizontales, est coiffé d'une couverture de bardeaux de bois dont le débord dessine une ombre dentelée sur le bardage. La fenêtre de l'atelier, trouant la façade, découvre un vitrail artisanal et un volet vénitien. Un appentis de bois prolonge la façade en accueillant des tiges de bambous sous ses combles et en stockant outils et matières premières au sol.

Comparée à la façade du séjour, qui est habitée, la façade ouest de l'atelier de Tatiana est inoccupée par logique d'orientation solaire: stocker des objets le long de ce mur les exposerait à la lumière du soleil en plus de potentiellement masquer l'ouverture de l'atelier, certes voilée ici mais dont le volet peut s'ouvrir.



Appentis / Façade nord

Petit toit à un seul égout appuyé à un mur, et généralement soutenu, du côté inférieur, par des poteaux ou piliers.

Le long des façades orientées au nord se déploient deux appentis abritant des matériaux de construction, des bûches et des outils de jardinage. Un fil à linges, sur lequel sèche le drap de la mezzanine, est tendu entre deux poteaux perpendiculaires à la façade est qui est percée de deux fenêtres donnant sur les espaces sanitaires. Un amas de matériaux brisés est entassé sur une butte desséchée.

Ces rangements extérieurs sont orientés au nord pour les protéger et parce les zones privilégient des ouvertures orientées ouest, est ou sud, libérant de la surface murale extérieure pour d'autres usages. Le tas de bois de palette attend probablement d'être brûlé.

Toilettes sèches

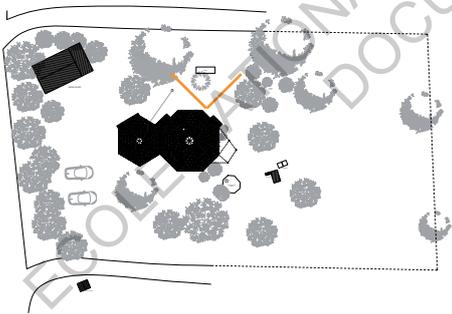
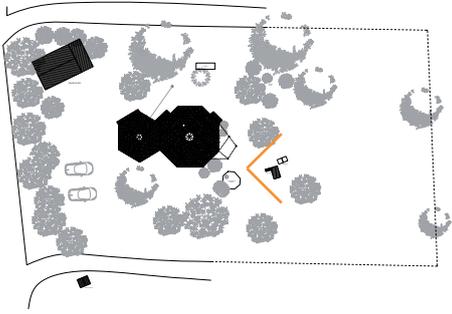
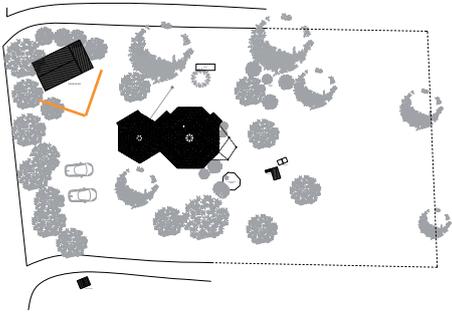
Une cabane de bois, recouverte d'une touffe feuillue, se dresse au milieu de plants divers dont bambou, lavande et sauge. La densité végétale est entretenue doublement: sa croissance n'est pas interrompue autour du corps bâti et les branches sont taillées pour laisser libre l'ouverture de la porte. Cette prolifération verte, contraste avec les plantes sèches environnantes.

L'usage effectif de cet équipement, dissimulé dans le jardin, est incertain.

Boîte aux lettres

Deux boîtes aux lettres, l'une verte et l'autre marron, sont contenues dans une structure sculptée en forme de personnage dont les bras, des bardeaux de bois, ceignent les urnes postales. Le pied de ce poteau, un tronc gravé posé au sol, est percé de trois tiges d'acier qui le soutiennent. La couverture en bardeaux de bois est coiffée d'une tête sculptée tirant la langue. Une maison pavillonnaire ordinaire se dresse derrière la clôture en brandes délimitant le terrain de la voisine.

Les bardeaux de bois restants de la toiture du zone ont sans doute été réutilisés dans cette construction. L'appropriation d'un élément partagé, sûrement réalisé avec l'accord de la voisine, est une marque d'identité sur un équipement semi-public.



Atelier de Jeff

Lieu où s'exécutent des travaux manuels, où se pratiquent des activités manuelles d'art ou de loisirs.

Une cabane de bois, couverte d'une toiture métallique envahie de chiendent sec, se dresse au nord de la parcelle. Deux appentis, un clos et un dont les éléments stockés sont visibles, flanquent cette construction close qu'une porte percée d'un œil de bœuf et une porte de garage ouvrent. Une caisse en bois, fabriquée par le propriétaire, se tient devant l'édifice. Une tôle ondulée métallique, surmontée d'une palette, couvre cette boîte, à côté de laquelle sont posés un tréteau, coiffé d'une bouilloire et d'un tee-shirt, une armature métallique et des morceaux de bois. Un assemblage conique de tiges en bambou se tient devant une remorque couverte.

Cette cabane constitue l'atelier du propriétaire qui y élabore et façonne des mobiliers, des structures voire des cabanes. Ce lieu est utilisé fréquemment. Maîtrisant le bois, M. Delcellier a voulu récemment expérimenter des constructions en bambous, la structure visible sur la photographie étant un prototype infructueux.

Poulailler / Composteur

Abri aménagé pour l'élevage des poules et autres volailles.

Un clos en bois est calé sur quatre poteaux dont deux sont posés sur des roulettes reliés à des montants obliques pouvant être tenus pour soulever la structure afin de la déplacer. Un revêtement bitumineux tenu par trois montants fixés à une planche couvre cette construction. Une planche, sur laquelle sont fixés des liteaux constituant des marches, est appuyée contre une des parois. Un composteur est posé derrière cet habitat animalier. Deux poules picorent des restes de repas au sol. Annexe à cet habitat animalier, trois montants se rejoignent en leur sommet pour former un cône. Une barrière végétale s'élève en fond de parcelle.

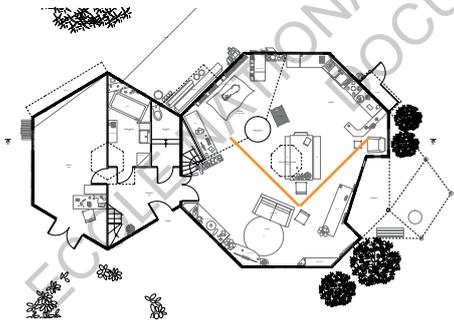
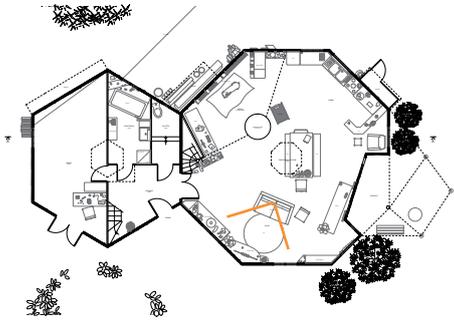
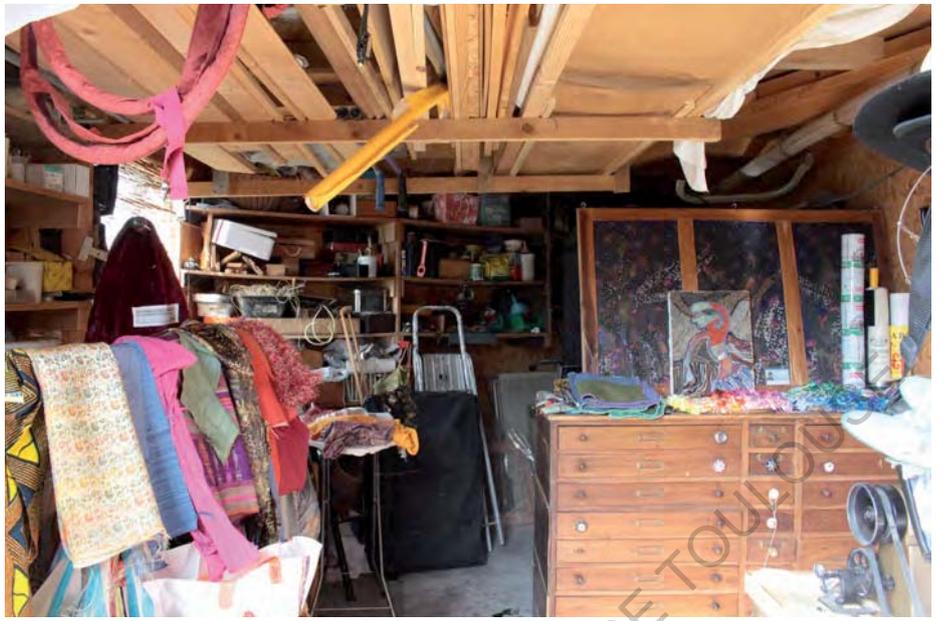
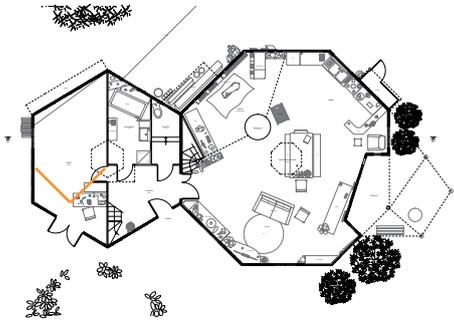
La production d'œufs est à usage alimentaire domestique. Les restes de repas apportent les nutriments essentiels aux poules (les coquilles d'huître apportent du calcium, etc.), les aliments qui ne sont pas destinés aux animaux alimentent le composteur.

Jardinière

Récipient de diverses sortes dans lequel on met des plantes, des fleurs pour décorer certains endroits (table, balcon, monument funéraire).

Un assemblage de planches de bois délimitent un enclos posé sur des palettes reposant sur des potelets en bois, surélevant la jardinière à mi-hauteur d'homme. Des pots sont empilés sous une des cases de cette ossature. Une poubelle et une hache plantés dans un morceau de bois sont posés devant la structure sur laquelle sont appuyés trois morceaux de bois. Trois tuteurs s'élancent du substrat contenu dans cette boîte dont quelques plants potagers dépassent. Une haie composée de différentes espèces végétales clôt le terrain derrière ce dispositif jardinier.

La structure a été construite par le propriétaire qui maîtrise le travail du bois: depuis qu'il est à la retraite, il s'investit dans la construction d'éléments mobiliers voire de structures modestes (cabanes). La jardinière a été surélevée afin de faciliter l'entretien du potager, créant par la même opération des rangements en partie basse.



Atelier de Tatiana

Lieu où s'exécutent des travaux manuels, où se pratiquent des activités manuelles d'art ou de loisirs.

Un meuble à tiroirs, dont certains boutons ont été changés, se tient à l'entrée de la porte menant au vestibule. Un alignement de bobines de ficelles dessine un arc-en-ciel à son sommet, entre des lés de tissu et des empilements de canettes adjacents à des rouleaux de papier enroulés dans des emballages d'alcool. Deux toiles de Tatiana sont exposés derrière ces arrangements. D'autres lés de tissu pendent alignés sur un tréteau, devant un porte-manteaux. Une table à repasser fait face à la fenêtre dont la lumière naturelle filtre à travers le store vénitien. Le fond de l'atelier, dont le mur accueille une étagère comblée d'outils, stocke plusieurs objets tels un escabeau, un cadre, un appareil drapé de noir. Hors champ, une lampe articulée éclaire un plan de travail de couture. Un structure secondaire double le plafond, stockant des

pièces de bois desquelles pendent tissus et rouleaux de papier.

Ce local est à la fois le lieu de travail professionnel de la propriétaire et une remise. Cet atelier est ensoleillé par la fenêtre et la porte à double battant qui est ouverte pour un apport lumineux plus conséquent et fermée lorsque l'atelier est inutilisé ou par temps froid. L'éclairage est ponctuel, ciblant l'espace utile à la propriétaire pour le travail nocturne.

Meuble télévision

Meuble, emplacement dans un logement, généralement fermé et spécialement conçu pour déposer momentanément ou pour entreposer des vêtements.

À la jonction de deux murs, une télévision de quarante-six pouces se tient sur une étagère artisanale reposant sur deux planches de bois façonnées et un tronc tronqué. Deux haut-parleurs cadrent cet appareil, qu'agrèment un syngonium en pot posé au coin du plan. Une étagère haute surmonte cet ensemble, exposant une collection de bibelots. Deux appareils audio-visuels, une corbeille en osier et un chlorophytum en pot reposent sur l'étagère basse à deux niveaux. Cinq cadres sont fixés au mur, affichant des travaux plastiques et une photographie de l'habitation en hiver. Deux fenêtres voilées par des stores vénitiens cadrent l'ensemble télévisuel. Un rideau a été ajouté à l'une des fenêtres, dont la tringle est décorée d'un voile arc-en-ciel. L'antenne satellite est fixée sous le velux qui surplombe cet emplacement.

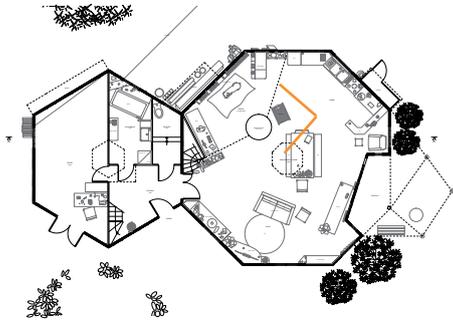
Le propriétaire maîtrise le travail du bois et fait constamment évoluer l'esthétique de son mobilier expliquant les étagères sur mesure et les montants profilés. Les stores vénitiens ont-ils une fonction thermique ou visuelle?

Cuisine

Pièce, lieu destiné à la préparation des aliments.

Un plan de travail périphérique se déploie sur deux pans de murs avec un retour sous forme de bar. Les deux hauteurs de plan distinguent deux usages: l'évier à deux bacs avec des égouttoirs et la gazinière qu'un meuble prolonge en accueillant une cafetière, une machine à pain et des ustensiles de cuisine. Trois ouvertures font converger le regard vers l'évier. Un réfrigérateur se tient à une extrémité de la cuisine, au droit de la mezzanine, adjacent à des étagères à usage de vaisselier et de cellier. Deux tablettes et une étagère murales accueillent les aides culinaires telles les épices, les huiles, etc. Un cadre penché vide est accroché au mur. Les planches d'OSB, qui sont revêtement intérieur des panneaux sandwichs structurels sont à découvert; des tiges de bambous fendues font office de joint. Le vérin actionnant l'ouverture de la verrière zénithale est fixé au mur, derrière la machine à café.

L'agencement et la composition de cette cuisine témoigne d'un enthousiasme pour cette pratique. Cette photographie a été prise lors d'une des première visite; depuis le propriétaire a remplacé la suspente lumineuse par un cadre auquel il a inséré des spots.



Foyer

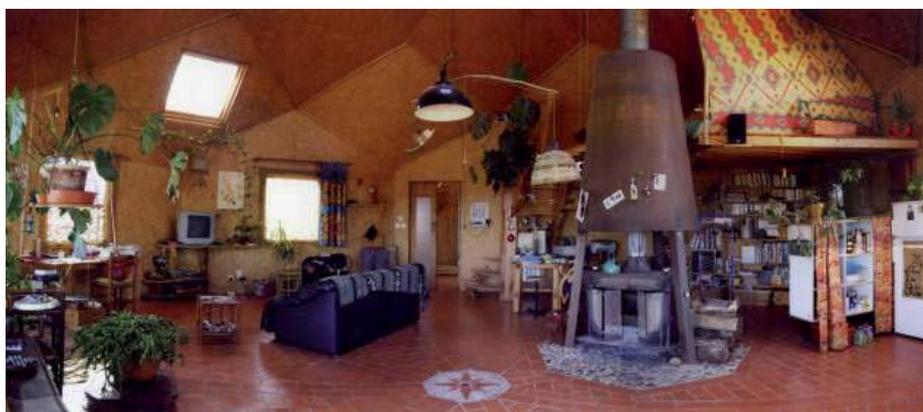
Lieu où l'on fait du feu.

Foyer

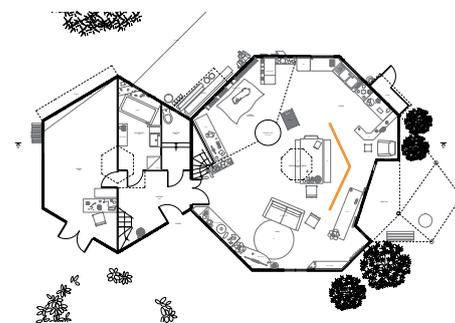
Centre d'où provient quelque chose, lieu à partir duquel se développe, se répand quelque chose.

Une cheminée en fonte tenue par trois pieds se tient sur les galets scellés qui dessinent un revêtement de sol octogonal se distinguant du carrelage alentour. Un poêle dont le conduit pénètre la structure métallique se tient sous cet élément conique. Un plan saillant, soudé sur les bords de ce conduit monumental, est l'appui duquel irradiant les solives du plancher de la mezzanine. Derrière un transat en bois, des bûches sont empilés à côté et sous le poêle. Des photographies sont scotchées sur le conduit métallique. Une plante aux feuilles pendantes indique une extrémité de la mezzanine.

Cette cheminée a été artisanalement réalisée par un ami ferronnier à partir d'une tôle de récupération. À l'origine une plaque métallique bombée ouvrait l'âtre (cf. photographies en annexe page 191), mais la chaleur produite était telle que les résidents ouvraient les fenêtres et portaient des vêtements légers en plein hiver.



©Jeff Delcellier
<https://lindiendesplaines.wordpress.com/travail-dindien/zomes/>

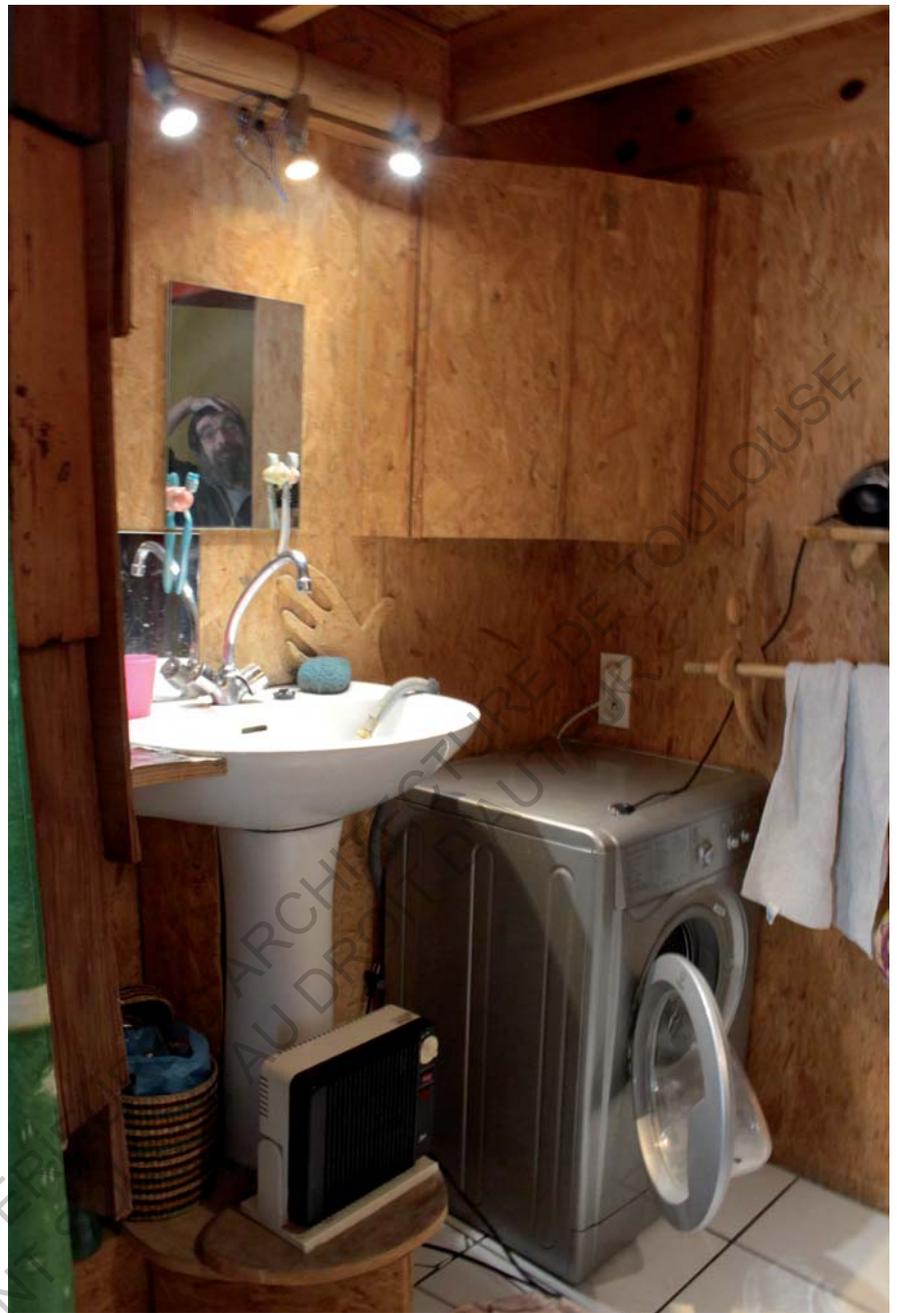
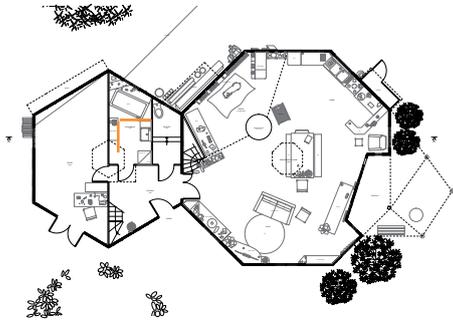


Séjour

Salle d'une habitation où l'on se tient habituellement.

Une étendue circulaire non cloisonnée distingue trois emplacements par les ameublements. Un salon se dessine par un canapé face aux trois ouvertures formant un triangle autour du meuble de télévision. Une mezzanine supporte le couchage parental compartimenté par un tissu tendu sur une structure en bois et poinçonné au plafond, cadrant la vue depuis cette chambre vers le salon. La surface délimitée par ce plancher haut au sol est aménagée en bureau avec des étagères murales périphériques et un bureau informatique sous l'escalier. Des plantes en pot et des luminaires suspendus agrémentent dans ce séjour. Le revêtement de sol carrelé irradie depuis le centre du plan octogonal du volume. Ce centre est une rose des vents alignée sur l'ouverture zénithale .

Cette pièce de vie unique et commune englobe cuisine, salle à manger, salon tourné vers un meuble de télévision, bureau et couche sur mezzanine. Cet espace partagé décloisonné réduit l'intimité malgré une multiplicité d'usages perméables entre eux. Cette photographie prise par le propriétaire est plus ancienne que les autres photographies: le tissu de la mezzanine montre des couleurs plus vives et des raccords au plafond plus tendus. Les meubles ont changé, certains ont été rajoutés, mais il transparaît que la position des différentes fonctions a été maintenue au fil du temps.



Lavabo

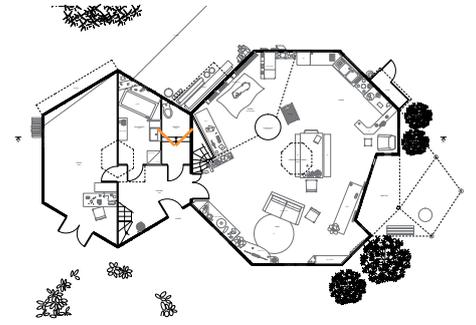
Meuble de toilette garni d'une cuvette et d'un pot-à-eau.

Buanderie

Dépendance d'habitation particulière ou établissement à usage collectif, aménagé pour les opérations de lavage du linge

Un lavabo surélevé par une marche en bois, dont le plan accueille aussi un radiateur d'appoint et un panier en osier, se tient contre une paroi d'OSB. Trois spots fixés à un tronc de bambou surmontent un miroir mural auquel sont maintenues les brosses à dent. Un meuble haut d'angle coiffe une machine à laver dont le tuyau d'évacuation est posé dans le lavabo. Une barre de bois soutenue par des fixations murales façonnées en bois sert de porte serviette.

Le second zone, où se situe cette pièce, ne dispose pas de système de chauffage comme le zone de vie, d'où des appareils d'appoint électriques. L'évacuation de la machine à laver interroge.



Toilette à chasse d'eau

Une toilette, à la cuvette multicolore, trône sur une estrade de deux marches en bois édifiées sur un carrelage blanc. Une fenêtre à un ouvrant, qu'un rideau jaune fleuri et un ballon d'eau chaude soulignent, ensoleille cet équipement sanitaire. Des tablettes murales meublent ce pan de mur: des magazines et des produits ménagers y sont rangés. Une brosse de toilette et un panier en osier se nichent entre une étagère et le parquet. Des calendriers illustrent le mur longeant la toilette.

Les marches surélèvent l'équipement sanitaire afin de respecter la pente de l'évacuation d'eaux usées. La présence de cette toilette à chasse d'eau interroge l'usage des toilettes sèches extérieures et inversement.

Caractéristiques architecturales intrinsèques à la résidence

Composition et/ou organisation de l'habitation (cf. schémas d'usage page 116)

Si seul le plan est considéré, l'entrée principale serait la baie vitrée du séjour: il s'agit en effet d'une large ouverture dont la façade se distingue par le porche qui est un seuil entre le séjour et le jardin. Pourtant, la porte d'entrée pratiquée pour pénétrer dans l'habitation depuis le stationnement automobile est celle de la façade sud-ouest qui donne sur un vestibule dont le rôle est de desservir toutes les pièces de la résidence: le séjour par la double-porte, l'étage du petit zome, l'atelier de Tatiana, et les pièces sanitaires. Hormis cette distribution, il ne semble pas nécessaire d'explicitier l'organisation dans le petit zome étant donné le cloisonnement fonctionnel de ce volume.

Pour ce qui est du grand zome, qui constitue la pièce de séjour de par son usage et son volume, l'agencement est à la fois centripète et centrifuge: centripète puisque toutes les façades, en dehors de la façade vitrée sud-est, sont aménagées d'étagères ou de meubles plaqués aux murs dégagant ainsi la surface centrale. Ces ameublements périphériques désignent deux foyers géométriques: le centre géométrique du zome, où se tient la table à manger et la cheminée qui contient le bureau en tant que dispositif spatial et structurel du plafond sous lequel s'étend cette pièce de travail. Et centrifuge car depuis la table à manger, les résidents ont une vue quasi-panoramique sur les extérieurs. Le salon semble en retrait de cette configuration, le canapé étant le foyer d'un autre espace, en lien avec le meuble de télévision et les trois ouvertures de cette façade.

Rapport(s) intérieur / extérieur voire relation au jardin

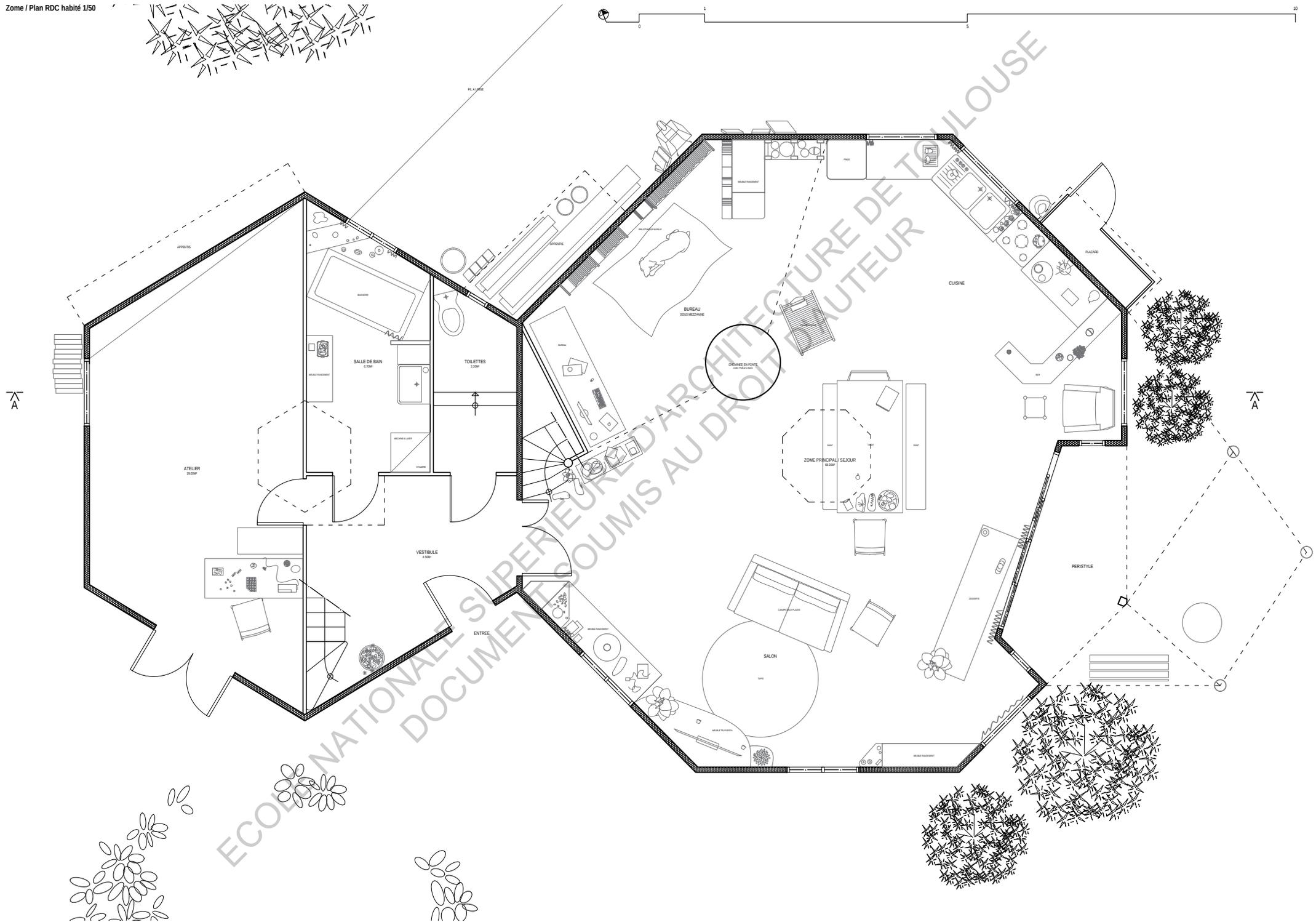
Le zome est à la fois centré sur lui-même de part les usages contenus dans le volume du séjour et tourné vers les extérieurs grâce à de nombreuses ouvertures périphériques et zénithales. Le dispositif de seuil de la façade sud-est est un témoignage de cette ouverture sur l'extérieur, même si dans l'usage cet étendue couverte sert plus de remise que de transition, l'ouverture quotidienne de la baie se limitant à un battant. L'atelier de Tatiana quant à lui est éclairé principalement par ouverture des battants de l'entrée de l'atelier; implicitement les passages piétons sont orientés au sud de la parcelle. L'atelier de Jeff est au nord-ouest de la parcelle, sans doute pour isoler les espaces partagés du bruit occasionné par son travail. D'ailleurs les appentis et rajouts sur façade extérieure, orientés au nord, orientent ces matériaux et ces outils vers l'atelier de Jeff. De sorte que les extérieurs périphériques aux zomes orientés au nord et à l'est sont des façades d'usage, d'ailleurs la jardinière se trouve face à ces rangements tandis que les façades au sud et à l'ouest relèvent plus de la façade sur rue, avec un travail paysager des plantes qui poussent aux pieds des murs. D'ailleurs la façade ouest est la façade visible depuis la rue.

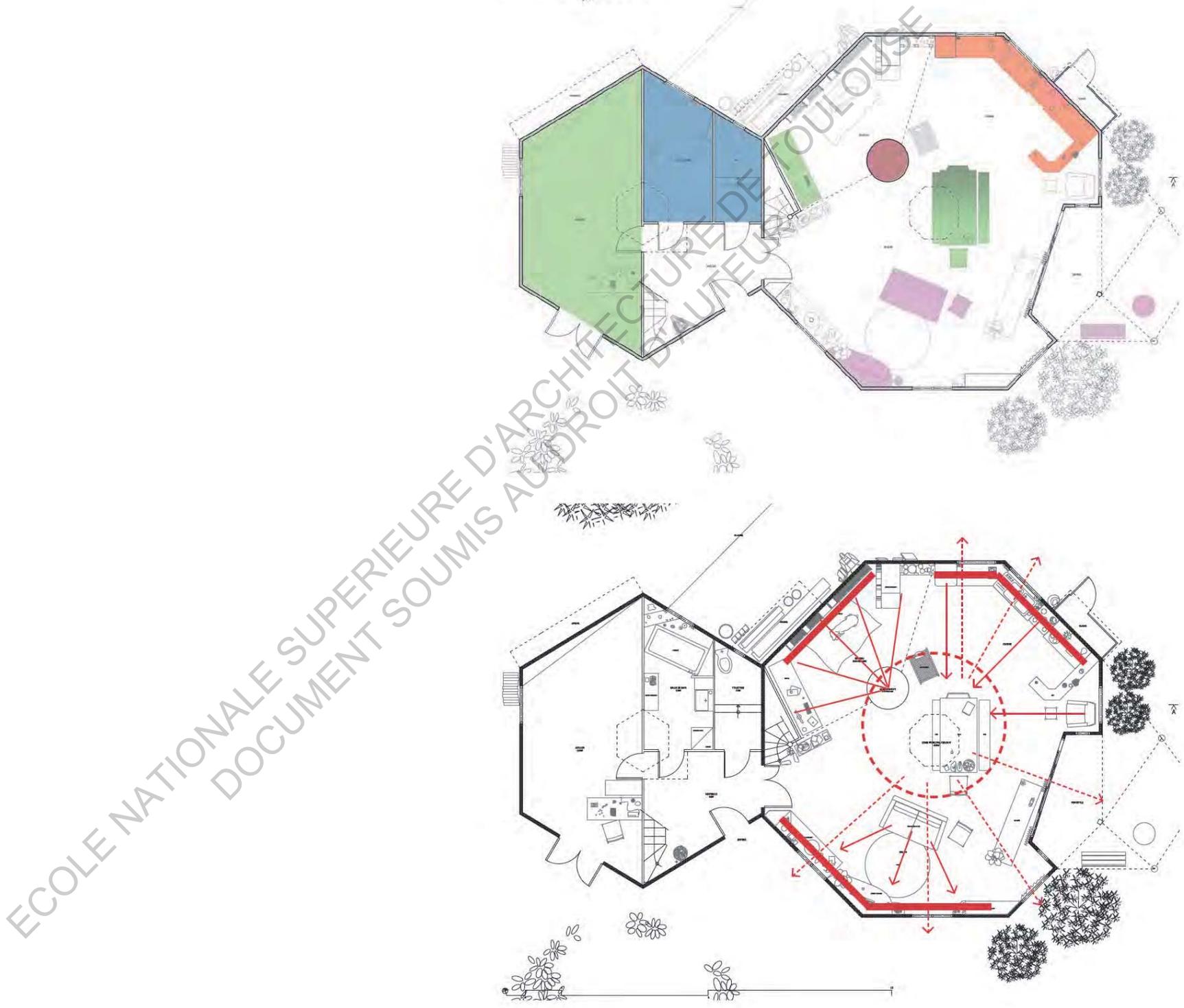
Dans le séjour et sur la mezzanine du petit zome courent de nombreuses plantes grimpantes ou pendantes suspendues au plafond (cf. photographies pages 108 et 111), figurant visuellement le zome comme une serre, qui est une «construction en verre ou plastique, fixe ou démontable, parfois chauffée, utilisée pour mettre les plantes à l'abri de l'hiver et pour cultiver les plantes exotiques ou délicates, hâter la production de certains fruits, fleurs ou légumes ou protéger les semis fragiles»: chaque plan, chaque meuble accueille un pot planté. Quelque soit l'endroit où se pose le regard, une plante apparaît, dessinant ainsi un paysage intérieur où le végétal est omniprésent. Le végétal est plus qu'un ornement ici car il n'est pas contenu, au contraire, les propriétaires ont choisi des espèces végétales qui, sans entretien, pourraient envahir toutes les surfaces intérieures. Cet aspect foisonnant est moins présent en extérieur où les buissons et les arbres sont taillés de manière plus rationnelle.

Dispositifs architecturaux remarquables

Les nombreux percements du zome ont deux avantages: l'éclairage naturel et la vue comme si le résident était à l'extérieur, et ce sans parvenir à une aberration thermique grâce au volume rond, chauffé uniquement par un poêle central.

Le zome est un compromis entre la forme ronde et des parois verticales et rectilignes. Le propriétaire étant un artisan qui prend plaisir à fabriquer des meubles, il conçoit et monte des meubles sur mesure pour sa maison, mais s'il n'avait pas été manuel, il aurait aussi pu acheter des produits mobiliers du commerce; ce qui est moins évident dans le cas des habitats au plan rond.





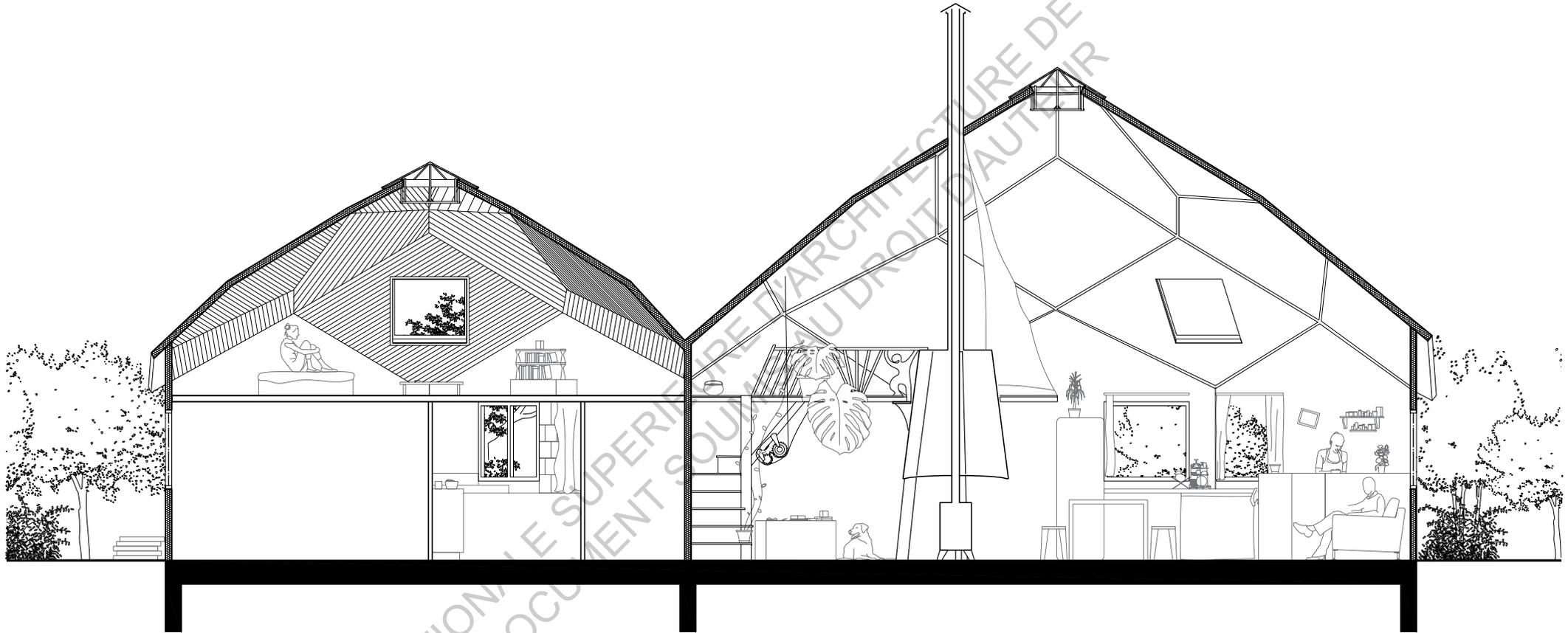
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR DE TOULOUSE

Indications sur l'impact environnemental de la résidence

Impacts environnementaux extérieurs à l'utilisateur		
Échelle mondiale	Effet de serre Destruction de la couche d'ozone	Construction: la préfabrication des panneaux ayant été locale et auto-réalisée la production de gaz à effet de serre est relativement faible. La présence de la dalle induit toutefois l'utilisation d'engins de chantier conséquents. Usage: les seuls gaz à effet de serre produits quotidiennement sont issus de la fumée du poêle.
	Épuisement des ressources naturelles non renouvelables	La matière isolante des parois n'est pas une ressource renouvelable en plus d'être polluante (matière plastique), tout comme le béton. Les panneaux et les bardeaux étant en bois posent la question de la provenance de la matière première et du processus dont elle est issue, sauf peut-être l'OSB qui est par essence un panneau de bois composite, de récupération donc.
Échelle régionale	Pluies acides Pollution de l'air	cf. effet de serre
	Pollution de l'eau	Le zome étant inscrit dans le réseau communal, à la manière d'un pavillon, les eaux usées sont évacuées dans le réseau fourni par la commune. Le traitement des eaux usées se fait par opérations d'épuration successives avant leur rejet dans la nature.
	Modification des écosystèmes	À l'échelle de la parcelle, la construction du zome ne s'est pas faite au détriment d'arbres pré-existants, même si le terrassement nécessaire aux fondations a labouré le terrain herbeux. À l'échelle régionale, il serait étonnant que la construction et l'usage du zome ait un impact sur les écosystèmes, à moins de considérer le biais des réseaux communaux (électricité issue du nucléaire, etc)
Échelle locale	Îlot de Chaleur Urbain	Le zome étant en milieu rural et considérant les éléments cités ci-dessus ne subit ni n'est acteur dans ce phénomène.
	Eau	cf. pluies acides
Impacts sur l'utilisateur		
Confort	Hygrothermique	Le zome n'est pas une résidence où il fait froid (cf. anecdote de la cheminée page 110 et entretien en annexe page 189-195).
	Visuel	L'orientation des ouvertures dispensant la lumière naturelle est aussi variée que l'orientation des parois, entraînant un éclairage et une vue sur l'extérieur périphérique dans le zome de séjour.
	Acoustique	La finesse des parois et le principe constructif induisent un habitat sensoriellement proche de son environnement: les résidents entendent le vent souffler, voient la foudre s'abattre dans le jardin et gronder dans le ciel, etc. Mais ces sensations ne sont pas sources de gêne.
	Olfactif	Les multiples ouvrants, verticaux et zénithaux, impliquent une ventilation naturelle efficace, évacuant rapidement les odeurs de cuisine qui seraient les seules odeurs potentiellement désagréables dans le zome de séjour. Les odeurs extérieures potentiellement désagréables sont quasi nulles puisque le zome est implanté en milieu rural. La question des ordures ménagères restent toutefois en suspens.
	Gêne due au vent	cf. acoustique.
Santé		En l'absence de pare-pluie sur le nu extérieur des panneaux (cf. photographies du chantier en annexe), ces derniers seraient perspirants en admettant que l'isolation thermique le permette.

Question de la précarité à travers un retour sur le lexique endogène

<p>Principe: «mot» fait référence au mot de vocabulaire abstrait «espace» désigne la situation concrète que le mot nomme</p>	Appentis	Le mot a une connotation précaire lorsqu'assimilé à un habitat. L'espace désigne ici un espace de rangement couvert auto-construit.
	Toilette sèche Boîtes aux lettres Jardinière	Ces mots sont hétéroclites, désignant tantôt un équipement écologique tantôt des dispositifs présents dans le paysage pavillonnaire. Les espaces sont originaux au sens de jamais vus auparavant: la prolifération végétale des toilettes sèches, la boîte aux lettres personnalisées, la jardinière auto-construite surélevée pour devenir un plan de travail.
	Toilette sèche Boîtes aux lettres Jardinière	Ces mots sont hétéroclites, désignant tantôt un équipement écologique tantôt des dispositifs présents dans le paysage pavillonnaire. Les espaces sont originaux au sens de jamais vus auparavant: la prolifération végétale des toilettes sèches, la boîte aux lettres personnalisées, la jardinière auto-construite surélevée pour devenir un plan de travail.
	Jardinière Composteur Poulailler Toilette sèche	Ces mots et ces espaces font partie du registre des habitats légers.
	Toilette à chasse d'eau Meuble télévision Cuisine Foyer Séjour Salle d'eau Buanderie Bureau Porche Vestibule	Ces mots et ces espaces se réfèrent à des situations de maisons pavillonnaires, en dehors de considérations esthétiques.
	Ateliers	Ce mot et ces espaces désignent des pratiques manuelles au sein d'une activité professionnelle.
<p>Le zome disposant de toutes les caractéristiques techniques d'une maison pavillonnaire, le qualificatif précaire est caduc.</p>		



ATELIER DE TATIANA CHAMBRE DE ENFANT SALLE DE BAIN TOILETTES CHAMBRE PARENTALE SUR MEZZANINE PIÈCE DE VIE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUS LE DROIT D'AUTOUR



Éléments théoriques issus de la définition des résidences légères

Question de la réversibilité et par extension du rapport au sol	Le zome n'est pas réversible au vu des fondations en béton filantes de cette habitation. D'un point de vue constructif, de telles fondations n'étaient pas nécessaires étant donné le poids des structures, à l'exception de la cheminée en fonte.	
Cycle de vie du bâtiment	Bien que le zome soit un assemblage de panneaux préfabriqués, ce n'est pas une habitation démontable (taille, emboîtement des panneaux). Le propriétaire pense qu'il serait envisageable de transporter le zome avec une grue. Si le zome devait être déconstruit, de nombreux éléments pourraient être récupérés et réutilisés: les verrières zénithales, les panneaux d'OSB, les bardeaux de bois, la cheminée en fonte, les menuiseries.	
Statut juridique du résident par rapport au terrain occupé	M. Delcellier est le propriétaire de la parcelle sur laquelle est fondée le zome; il en est aussi le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.	
Statut juridique de l'habitat et du terrain	Le zome était soumis au permis de construire que le propriétaire a facilement obtenu en allant parler avec le maire qui a tout de suite accédé à sa demande, d'une part parce que cet objet l'intriguait, d'autre part parce que la fille de M. Delcellier irait ainsi à l'école communale. La résidence est raccordée aux réseaux communaux.	
Question de la mobilité	cf. réversibilité et cycle de vie Ce zome est une résidence fixe.	
Question de la fabrication de l'habitat	Ce zome a été auto-construit dans un chantier collectif qui a permis la pré-fabrication des panneaux en atelier et un assemblage rapide sur site. Le propriétaire s'est investi de la conception –grâce à son ami Olivier Jean qui connaissait le principe constructif– à la réalisation, et continue de transformer sa maison.	
Milieu d'implantation	Le milieu rural a été un choix de vie pour le propriétaire qui voulait s'isoler de la ville.	
Mode de vie	Éléments définissant ou infirmant la sobriété supposée (cf. annexe pages 140-141)	La surface totale habitable du zome (120m ²) est supérieure à celle d'une maison pavillonnaire destinée à quatre personnes (à moins de considérer la chambre d'ami comme une troisième chambre). Et par comparaison détaillée, la surface de séjour est deux fois plus importante (68m ² contre 37m ²), les surfaces de chambres sont équivalentes en plan (une dizaine de m ²), mais la hauteur sous plafond de moins de 1.80m les réduit de moitié et la surface réservée au garage dans le pavillonnaire devient un atelier. À l'égard des surfaces, le terme sobriété paraît donc inapproprié, à moins de préciser que les 68m ² du séjour sont chauffés par un unique poêle, et qu'en dehors, la salle de bain et la chambre de la fille sont chauffés ponctuellement par des radiateurs électrique. D'autre part, le fait de vivre dans un volume unique entraîne aussi une certaine économie dans les usages.
	Éléments définissant ou infirmant l'aspect communautaire mis en avant par B. Mésini	Caduc puisque le zome est une habitation individuelle. Toutefois ce zome est inscrit aux patrimoines des zomes sur un des sites de la communauté regroupant les personnes concevant, construisant et/ou habitant des zomes (http://zomes.eu/)
	Autres qualificatifs	Alternatif Rond Préfabriqué

III. Des résidences, dont le qualificatif reste à déterminer,

a. Définition endogène du corpus

Des compositions centripètes et centrifuges à foyers multiples

En moyenne les résidences du corpus sont ou sont composées de pièces au volume unique, dans le sens où leur cloisonnement est minimal ou inexistant, réunissant plusieurs usages et/ou fonctions¹. Les résidences formellement rondes révèle une composition géométrique (symétrie, rayonnement, centre). Le centre de ces résidences, bien que la structure en fasse un élément important – lumière zénithale, point le plus haut de la figure, centre géométrique – n'est pas nécessairement un foyer. En effet, la kerterre et le zome dévoilent un aménagement centripète et dans la yourte, même si le dôme zénithale repose sur deux poteaux centraux autour desquels est ménagé un couloir, ce dernier n'est pas un foyer d'usage mais un passage entre le séjour et les chambres. De sorte que la forme ronde induit des situations centripètes (spatiale et usagère). L'ensemble du corpus, toutefois, montrent des situations centrifuges avec des foyers ponctuels au sein d'une même étendue close. Les distinctions spatiales sont variables: de l'isolement des espaces intimes par cloisonnement (péniche, yourte et zome), par hiérarchisation spatiale (surélévation de la couche parentale du zome, qui induit une distinction en trois dimensions) ou par ameublement (ce sont les éléments mobiliers de la kerterre qui organise la distinction en deux dimensions).

1. Conformément à la logique de précision de vocabulaire, il convient en effet de distinguer usage –habitude, pratique établie, propre à un groupe, à un individu– et fonction –activité déterminée dévolue à un élément d'un ensemble ou à l'ensemble lui-même. L'usage désigne les pratiques effectives anthropiques tandis que la fonction relèverait plutôt des usages projetés sur un espace au moment de sa conception ou de pratiques auxquelles se destine un espace.

Perméabilité à l'environnement

Les seuils intérieur/extérieur sont qualifiés par des usages ou des dispositifs, que ce soit par un vestibule ou une antichambre –à usage de vestiaire et à fonction de répartition–, un balcon, des marches ou un porche.

La vue est un rapport au paysage et plus encore à l'environnement: les quatre résidences sont une immersion, à intensité variable, dans leur parcelle ou emplacement. Le rapport premier d'une fenêtre est celui de la lumière, c'est la fonction d'une fenêtre (rapport technique): on ouvre pour éclairer, ce que ces habitats font de manière optimale; le second, qui ne l'est pas forcément, est celui de la vue, c'est l'usage d'une fenêtre (rapport au paysage): on ouvre pour regarder. Le corpus s'accorde en ce sens: la vue sur l'environnement n'est pas seulement de l'ordre du plan (fenêtre verticale) mais également céleste car les ouvertures zénithales en dehors de leur performance d'éclairage sont un œil sur le ciel. Guillaume Apollinaire a d'ailleurs écrit dans un de ses poèmes «il est grand temps de rallumer les étoiles». Or le lit ou la couche des résidents de la kerterre, de la péniche et du zome donne à voir le ciel étoilé au moment du coucher; quoi de plus poétique de compter les étoiles au lieu des moutons pour s'endormir?

Des deux aspects coïncident avec l'idée d'une perméabilité à l'environnement voire à l'Environnement pour les résidences suivant des principes écologiques. En effet, rajouté au fait que ces résidences ne soient par hermétiques phoniquement aux phénomènes extérieurs, le constat d'un habitat poreux sensoriellement voire symboliquement à ce qui l'entoure s'impose.

Une relation au jardin non probante

Le corpus ne permet pas d'établir un rapport au jardin unanime, puisque chaque jardin est unique, dépendant de la sensibilité et de la vision individuelle de cet eden artificiel. Le postulat apparaît donc utopique à la lumière des constats établis précédemment même s'il a permis d'éclairer la philosophie de la résidente de la kerterre et de soulever des notions philosophiques.

La kerterre est une résidence ancrée dans la parcelle au sens où le jardin pénètre l'intérieur de la maison ou les murs enferment le jardin qui devient culture intérieure, comme une pierre posée au milieu des herbes hautes: cet habitat n'est pas autonome de ce qui l'entoure et fait appel à la notion d'échelle: peut-être que les murs ne sont pas la limite finie cet habitat. Dans le cas de la kerterre, il est impossible de parler distinctement de gradation intérieur/extérieur et de jardin car les deux sont intimement liés voire confondus dans la pratique de la résidence alors que les autres résidences ne ménagent pas un tel degré de proximité à la Nature dans le sens où hormis en pots, le végétal ne rentre pas à l'intérieur.

En philosophie une distinction est faite entre la *natura naturans*, la Nature comme force créatrice et la *natura naturata*, la Nature comme œuvre achevée, comme image; une distinction qui transparait dans les deux relations soulevées ici: d'un côté la kerterre qui laisse s'exprimer la *natura naturans*, jusque dans sa maison (tout en maîtrisant la profusion pour ménager une place à la résidente) et la *natura naturata*, du zome et de la péniche par contenance de végétaux dans des pots, qui sont une terre artificiellement rapportée dans un intérieur détaché du sol, quand bien même ces végétaux sont omniprésents dans le paysage intérieur.

Des qualités architecturales intrinsèques à la forme ronde

Les trois résidences rondes du corpus montrent des qualités d'éclairage –ouvertures zénithales, orientation solaire rationalisée privilégiant le sud– et énergétiques –réduction des besoins de chauffage, de la matière première, principe constructif simple admettant l'auto-construction. D'un point de vue technique, il s'agit d'une forme d'habitat rationnel et performant, dans le sens où des moyens simples provoquent des effets saisissants, ou comme

pour réviser notre vision de l'habiter

dirait Mies Van der Rohe «*less is more*», une formule qui ici va dans le sens de la sobriété. Seulement, la forme ronde rend difficile de meubler la maison par des meubles du commerce –les militants de la forme ronde étant des personnes manuelles en général cet aspect n'est pas problématique, mais en envisageant qu'un habitant «ordinaire»¹ veuille investir un habitat rond; en cela, les parois rectilignes du zome admettent un compromis. Même si en contrepartie la forme ronde limite les risques dus au vent par réduction de la surface de résistance.

1. La normalité est un concept qui n'existe pas en réalité, même si le standard part du postulat de son existence.

Un faible impact environnemental

En dehors de quelques réserves ponctuelles, le corpus est composé de bâtiments respectueux de l'environnement, qui produisent peu de gaz à effet de serre de la construction à l'usage quotidien avec l'emploi de matériaux renouvelables ou d'éléments réutilisables, faits à partir de matériaux non renouvelables. Ces résidences intègrent donc la notion de cycle de vie en écartant tout élément à usage unique, en plus de respecter les écosystèmes de leur site d'implantation ou extérieurs qui pourraient potentiellement être impactés. La non-pollution de l'eau est intégrée dans le fonctionnement des résidences avec des toilettes sèches et des (futurs) bassins de phytoépuration. Ces résidences ne participent pas au phénomène d'ICU, en étant en milieu rural et leur impact en milieu urbain pourrait faire l'objet d'une expérience. Ces résidences sont perméables à leur environnement: thermiquement (l'orientation sud n'implique pas de déperdition de chaleur en chauffant l'intérieur par effet de serre), acoustiquement (l'isolation étant essentiellement thermique, n'empêche pas le son de la pluie, du vent, etc.) et visuellement. Ces caractéristiques ne constituent pas une gêne pour les résidents qui ont fait le choix d'un tel type d'habitat, en accord avec leur volonté de s'éloigner de la ville voire de se rapprocher de la nature (deux attitudes à distinguer par ailleurs car elles n'entraînent pas les mêmes conséquences). La qualité de l'air intérieur de ces résidences est effective en présence de parois perspirantes, une caractéristique technique qui est en contradiction avec la réglementation thermique de 2012 qui privilégiera une étanchéité à l'air via des pare-pluies industriels, du fait du monopole des industries...

b. Pertinence de l'appellation *résidences légères*: confrontation des définitions théorique et endogène

1. Retour sur les éléments de définition théoriques

Une réversibilité hypothétique non effective

La réversibilité supposée de départ est relative voire caduque en fonction de la résidence considérée, même si tous ces habitats peuvent être réutilisés à différentes échelles par récupération d'éléments ponctuels ou réemploi de la structure selon le principe constructif et les matériaux de construction; même la structure de la péniche pourrait être réutilisée en tant que structure terrestre.

Une diversité de cadres juridiques

Le cadre juridique divise ce corpus en trois situations: la péniche appartenant au domaine aquatique, la maison individuelle soumise au permis de construire, le projet communautaire classé en aire d'accueil soumise au permis d'aménager. Cette diversité de situations juridiques, à l'origine de conflits juridiques par ailleurs, semble caractéristique du corpus.

En dehors d'Evelyne Adam, dont le statut juridique vis-à-vis du terrain occupé est indéterminé, les résidents sont propriétaires du terrain ou de l'emplacement investi. En ce qui concerne le statut juridique de l'habitat et du terrain, il est variable selon l'échelle du projet dans lequel s'insère l'habitation. Pour un projet communautaire, dans le cas du champ des colibris et le village des kerterres, les terrains sont considérés comme des aires d'accueil et sont soumis au permis d'aménager, obtenu dans le cas du champ des colibris et en situation d'illégalité pour le village de kerterres. Pour un projet d'habitation individuelle, comme le zome, selon la surface de plancher habitable (depuis 2015 à partir de 20m²), le bâtiment est soumis au permis de construire, qui a été obtenu par le propriétaire gersois. La péniche s'inscrit dans un tout autre cadre juridique.

Une mobilité variable

L'esprit scientifique affectionne les éléments classés de manière claire et précise, de sorte que si à l'origine les résidences recherchées étaient supposés non-mobiles, force est d'admettre que la réalité est polysémique: le zome et la kerterre sont fixés au sol –le premier y étant fondé et la kerterre s'y nichant– la yourte par définition est un habitat nomade donc démontable et transportable mais cette résidence va être pratiquée de manière immobile et les

moyens de mobilité de la péniche sont utilisés ponctuellement à l'occasion de temps libre, cette résidence restant à quai le reste du temps, ancrée à son emplacement administratif.

Des résidences auto-construites

Les trois résidences de forme ronde ont été auto-construites, sous forme de chantier collectif ou sous forme de chantier participatif support de formation, dénotant l'investissement des résidents de la conception à la réalisation. Néanmoins, la disponibilité d'ateliers annexes a été une des conditions qui a favorisé la réalisation en auto-construction des éléments préfabriqués (découpe des sections de bois, panneaux du zome, plancher de la yourte). Le corpus se rejoint sur les interventions sur l'habitat fini par des transformations telles des surélévations qui peuvent aller au-delà de modifications ponctuelles comme condamner une fenêtre. Cette projection des résidents sur leur maison implique une histoire autour de l'habitat, ce que Béatrice Mésini appellerait le «récit habitant». La conception et la construction (que ce soit à l'échelle de l'habitat ou d'éléments qui le composent) révèle une personnification – comme procédé littéraire qui consiste à personnifier une abstraction – de l'habitat qui devient plus qu'un objet à habiter ou habité; une autre métaphore possible étant celle de l'enfant, la maïeutique étant étymologiquement l'art d'accoucher.

Le choix de la ruralité par rapprochement de la Nature ou éloignement urbain

Toutes ces résidences s'accordent sur l'implantation en milieu rural, la péniche relevant plus du milieu péri-urbain. Les résidents de la yourte et de la kerterre ont fait le choix de l'exil rural pour être plus proche de la Nature en accord avec des principes écologiques, une philosophie qui transpire dans tous les éléments constitutifs des parcelles et des résidences. Le résident du zome en revanche a fait le choix de l'exil rural par fuite du milieu urbain et volonté d'isolement, qui n'entre pas pleinement dans des aspirations écologiques même si certains éléments peuvent s'y assimiler. Les résidents de la péniche quant à eux n'ont pas réellement fait le choix du péri-urbain dans le sens où l'emplacement de la péniche était déjà déterminée avant leur arrivée, en plus des contraintes liées à l'eau, même s'ils s'y complaisent, au sens de trouver des satisfactions dans la pratique d'une chose.

La notion de sobriété

En comparaison à une maison pavillonnaire récente, la surface habitable des résidentes relève d'une économie de surface habitable pour la kerterre et la yourte, une surface habitable équivalente pour la péniche, et une surface habitable supérieure pour le zome qui relativiserait le concept de sobriété si on ne considérait simultanément les moyens de chauffage réduits à des poêles pour les habitats ronds.

La notion de sobriété s'accompagne de la notion de confort, l'un n'empêchant pas l'autre puisqu'il convient de distinguer confort matériel et confort psychologique, le premier supplantant le deuxième dans la conception contemporaine de l'habitat... Instinctivement, la pensée occidentale rattache le confort aux équipements culinaires et sanitaires. Avant de poursuivre, il convient de faire une digression afin de rappeler que certains équipements sanitaires n'ont intégré le logement comme pièce d'habitation que dans les années trente (toilettes et salle d'eau), l'eau courante était alors un luxe. Quant aux toilettes, elles ont toujours soulevé la question des eaux usées du pot de chambre médiéval aux égouts modernes en passant par les rideaux versaillais. Le rapport au corps au regard de l'hygiène est une histoire de l'humanité révélatrice de la rapide évolution de la notion de confort de ces dernières décennies: en moins d'un siècle, l'habitat occidental est passé d'un logis sans eau courante ni électricité à la cuisine toute équipée, salle de bain avec spots intégrés au-dessus du lavabo et toilette séparée. Ayant ces éléments à l'esprit – des éléments qui peuvent expliquer la vision rigide occidentale vis-à-vis de la précarité – revenons au confort matériel du corpus: avec une réserve sur la kerterre¹, selon l'acceptation occidentale du confort, les résidences légères répondent aux besoins matériels de leurs résidents. Avec en supplément des eaux usées réutilisées avec des bassins de phytoépuration ou éliminées avec des toilettes sèches, des équipements qui indiquent un non-raccordement au réseau certes mais qui soutiennent une logique environnementale. D'autre part, le fait que ces résidences soient des résidences choisies, élaborées et construites par leurs propriétaires, reflétant ainsi leur conception de la maison, les résidents disposent d'un confort psychologique lié à leur milieu d'habitat, ce qui n'est malheureusement pas le cas de l'ensemble du peuple français qui est en souffrance immobilière (mal-logement, logement subi par manque de moyens, etc.). De sorte que la question de confort ne serait-elle pas subjective puisque comment juger objectivement du confort d'une maison quand chaque habitant est singulier?

Une dimension communautaire hypothétique non systématique

L'aspect communautaire du corpus n'est pas vérifié: s'il est effectif pour la yourte – dans le projet des propriétaires en tout cas – et la kerterre, la péniche et le zome relèvent quant à eux de la maison individuelle. Aussi cette dimension mise en avant par B. Mésini ne semble pas aussi prégnante dans le corpus de ce mémoire d'autant que pour aucune des résidences de ce corpus on ne peut parler d'autosuffisance vivrière. Mais comme précisé auparavant, les travaux de Mésini s'inscrivent au sein de réseaux pré-existants d'où une cohésion d'ensemble alors que les quatre résidences présentées ici ont été découvertes une à une, sans intermédiaire, ce qui peut expliquer un aspect communautaire ou un esprit de cohésion d'ensemble moindre.

1. Le zome, la yourte et la péniche sont équipés de dispositifs ordinaires comme des plaques de cuisson, un évier et un réfrigérateur, la kerterre n'en disposant pas intrinsèquement (la plaque servant plus à faire bouillir l'eau du thé) mais partageant une cuisine qui est dans la salle commune.

2. Une appellation à revoir ...

Le terme de *résidence* semble convenir au corpus: les occupants y habitent (ou vont y habiter) de manière permanente, voire de manière casanière et dévouée – même si les propriétaires de la péniche vont certainement quitter celle-ci par confort de vie en vue de leur vieillissement, contrairement aux autres résidents, même si on ne peut prévoir l'avenir. Le travail de vocabulaire appuie ce constat: en dehors de la kerterre qui est sujet à controverses¹, la péniche, le zome et la yourte ne supportent pas la qualification de précaire et ce malgré des éléments précarisant comme les fils aériens et l'absence de lumière dans les chambres; bien au contraire et en cela, ces habitats portent le nom de résidence au-delà de la définition donnée en se référant à la représentation, sans doute caricaturale, de la maison en tant que concept. En effet de nombreux éléments sont assimilables à des situations domestiques ordinaires toute considération esthétique à part. Même la péniche, malgré son régime juridique spécifique, entre dans ce cadre car la définition donnée, contrairement au sens commun qui réduit souvent le terme de résidence à des situations pavillonnaires: le terme de *résidence* étant pris au sens de la temporalité explicite de l'habiter et non au sens juridique.

Quant à la question, le qualificatif de léger convient-il au corpus, au sens de la notion développée et défendue par les habitants de l'habitat léger et des éléments de définition issus des lectures de Béatrice Mésini? Le constat est plus mitigé: si la kerterre et la yourte adhèrent à la notion d'habitat léger, cela ne semble pas être le cas de la péniche et du zome compte tenu des éléments énumérés dans le chapitre précédent. Est-ce parce que les résidences du corpus ne s'y conforment pas, dans le sens où leurs caractéristiques n'y correspondent pas, ou parce que la définition de l'habitat léger sur laquelle se base ce mémoire est réductrice? Quoi qu'il en soit, il convient de réfléchir aux qualificatifs qui pourraient réunir ce corpus, non par volonté abstraite de réunir des objets hétérogènes mais plutôt dans l'idée de comprendre ce qui pourraient les réunir:

Rond: habiter le rond est le titre d'un ouvrage tourné sur l'aspect structurel et constructif de la kerterre, du zome et de la yourte (Olivier Dauch, Evelyne Adam et Jean Soum y ont d'ailleurs participé). Ce qualificatif induit une considération formelle de départ basée sur le postulat d'une différence de forme, et de fond, de l'habiter; une idée qui va dans le sens des éléments énoncés auparavant, en dehors de la péniche.

Atypique, au sens «qui diffère du type normal», paraît un terme approprié à ce corpus de résidences qui ne font pas – encore qui sait – partie du paysage résidentiel global français. Toutefois, l'imprécision qui le définit peut être préjudiciable aux résidences présentées ici dans le sens où dans le langage, atypique est plus proche de pittoresque, avec toute la dépréciation qui l'entoure, que de singulier – singulier qui aurait pu être qualificatif envisageable s'il ne s'apparentait à une situation où on considère un élément, souvent un détail, qui vient distinguer un objet dans un ensemble d'objet du même type. De plus, le registre lexical de la définition elle-même est frappant si on considère le verbe «différer», qu'on trouve aussi sous la forme adjectivée «différent» dans le Larousse, qui dit explicitement que l'objet considéré dévie d'une course tracée et considérée comme «normale». Il est d'ailleurs amusant de faire remarquer qu'atypique est indiqué en synonyme de «déviant» sur le site du CNRTL, «déviant» désignant en psycho-sociologie «personne qui, par son comportement ou son attitude, s'écarte de la norme du groupe social dans lequel elle vit», souvent mis en rapport avec une maladie mentale... de sorte que si d'un premier abord cet adjectif semble convenir, il ne soutient pas une analyse de vocabulaire.

Autour des habitats inhabituels en général, le registre de l'écologie est récurrent. S'il est juste que le mode de vie et d'habiter de ces résidences coïncident avec un faible impact environnemental, l'adjectif écologique serait réducteur si appliqué à ce corpus; même s'il serait intéressant de l'employer, ne serait-ce pour le contraste produit entre l'image – de moins en moins unanime il faut avouer – de l'habitat écologique et ces résidences.

3. ... au profit des *résidences alternatives*?

Alternatif, au sens «qui présente ou propose une alternative, un choix entre deux solutions», en revanche semble plus prometteur. Effectivement il contient l'idée d'une différence non *par rapport* à un autre élément considéré comme un modèle mais plutôt d'une différence *en tant qu'*autre solution possible puisque la grammaire fait dire «il est *différent de*» tandis que «il est *alternatif à*». Or la notion de choix est fondamentale dans les résidences du corpus puisqu'au-delà de considérations économiques et constructives, ces résidences résultent d'un choix d'habiter assumé et poursuivi. L'alternative est une proposition, une ouverture, une possibilité; c'est-à-dire que l'*alternative* ne se présente pas comme un modèle, dans l'idée qu'il existe une solution jugée subjectivement ou objectivement meilleure, les considérations qualitatives sont écartées pour laisser au futur résident son libre-arbitre. Alternatif semble être un terme adéquat pour ces quatre situations car chacun des résidents du corpus a une vision différente de l'écologie et de l'habiter; la question n'étant pas de déterminer laquelle est la meilleure, qui nous ramènerait à des considérations qui ont engendré l'habitat et l'habiter pavillonnaire contemporain, mais de considérer les qualités de chacune. Appliquons ce terme au corpus et faisons le test des résidences alternatives en terme d'écologie: la kerterre résulte d'une vision pouvant être qualifiée de radicale sans compromis sur la question écologique; le terme de «décroissant» apparaît dans certaines lectures afin de qualifier ce mode de vie, une vision un peu moralisatrice à tendance occidentale même si dans la définition le terme renvoie à l'idée d'un retour aux besoins fondamentaux, le terme de «retour» étant lui-même connoté négativement... La yourte fait plutôt le compromis d'un confort matériel et un habitat respectueux de l'environnement. Le zome est la résidence la plus ancienne du corpus, qui ne découle pas d'aspirations écologiques, le terme n'existant pas encore à l'époque où s'est construit cette habitation, mais qui est un compromis équilibré entre une sobriété de vie et un confort dit «moderne». Et la péniche ne peut objectivement pas être qualifiée d'écologique considérant son alimentation aux énergies fossiles mais présentant d'autres qualités. Et le terme *alternatif* supporterait sans doute d'autres déclinaisons qui seraient de potentiels critères (alternatives constructives, etc.) de sorte que ce qualificatif semble donc assez ouvert pour supporter ce corpus, et d'autres résidences encore.

1. D'après les éléments sur lesquels repose cette analyse, peut-être que d'autres approches arriveraient à d'autres conclusions...

c. De la fabrication de l'habitat

1. Un habitat contemporain standardisé

1. Une petite digression semble nécessaire autour de la distinction entre logement et habitation, loger et habiter. Loger consiste à «placer une ou plusieurs personnes, un animal ou plusieurs animaux dans un lieu qui, de façon permanente ou temporaire, leur serve d'habitation ou d'abri» tandis qu'habiter est une notion plus complexe et qui ne se réfère pas au même processus, en théorie; car la notion de logement est apparue avec les politiques sociales du XVIIIe, désignant un espace à habiter mis à la disposition des habitants par les fondations philanthropiques de l'époque, remplacées depuis par l'État. Il y a donc l'idée que le logement est livré à son occupant qui n'est pas intervenu dans la conception ou la construction de son futur habitat. De sorte tout logement est un habitat (aux qualités variables) mais que tout habitat n'est pas un logement.

2. Ce glissement n'est pas pleinement assumé par le monde de l'architecture puisque, pour ne prendre que cet exemple, Jean Prouvé militait pour l'industrialisation et la standardisation dans l'architecture et quel a été son combat pour affirmer son point de vue. Et aujourd'hui encore, quand on parle de produits industrialisés ou standardisés dans l'habitat plus spécifiquement, ces termes ont une connotation négative alors que le système qui régit l'habitat contemporain est pleinement industriel...

3. GUERT, Esteban cité dans Poësis n°15 «Architecture, ville et société humaine. Inventer la ville: oeuvre collective» ss dir. CORDIER, Jean-Pierre. 24 juillet 2013. page 317.

Dans les sociétés occidentales actuelles, le mode d'habité est standardisé, terme dont la définition –qui reflète la situation immobilière contemporaine– est «ramener à un modèle standard, sans originalité». Effectivement, les propriétaires occidentaux logent¹ dans des habitats pavillonnaires qui sont des «objets à habiter», des produits finis livrés aux habitants. Dans le processus immobilier, l'habitant est mis à distance de son futur habitat de la conception à la réalisation. Parallèlement, rares sont les habitants qui désirent et manifestent la volonté de s'investir dans l'élaboration de leur habitat, se contentant par convenance de ce système; et souvent ceux qui veulent s'investir n'ont n'en pas les moyens, d'où le développement de solutions alternatives déclarées précaires et temporaires car non reconnues par la loi et donc stigmatisées par non respect des normes établies par la hiérarchie sociale... L'Homme est devenu fainéant: l'évolution de l'Homme est passé d'un homme qui fait, qui, par nécessité de survie, a dû élaborer des solutions pour s'abriter, se nourrir en s'aidant de prothèses comme les lances ou les silex –l'Homme étant l'être le plus démuné du règne animal– à un Homme qui sait, un Homme qui pense. Or plus le temps passe, plus l'Homme s'équipe de prothèses «de confort»: pourquoi disposer d'un mécanisme d'aération quand on peut se contenter d'ouvrir une fenêtre quotidiennement? pourquoi disposer d'un lave-vaisselle quand on peut la faire à la main? pourquoi pousser le chauffage à 30° quand on peut mettre un pull? On en est arrivé à un point où on ne sait plus vivre sans ces prothèses «modernes». En quoi dépendre d'équipements artificiels constitue une évolution quand on pense que l'homme est un assisté au sens d'handicapé si on lui ôte ces équipements? Et peut-être cela résulte-t-il de notre volonté de nous abstraire du monde à travers notre habitat: nos habitations sont de plus en plus hermétiques à l'environnement, pour des raisons thermiques certes, mais cet acte implique une volonté réelle de s'abstraire des réalités extérieures. L'habitat doit être un abri, au sens où il faut qu'il y fasse chaud par survivre, mais la question n'est pas de considérer les moyens de *survie* de l'Homme, mais les moyens de *confort*, qui ne se situent pas aux mêmes niveaux: la vision actuelle de l'évolution, ayant dépassé les moyens de survie, est d'améliorer le confort de l'Homme. Or quand cette volonté se heurte aux ressources disponibles, peut-être ne faut-il pas considérer comment concilier confort et ressources, via des moyens lourds et coûteux, mais envisager de redéfinir les besoins réels de l'homme et d'adapter notre confort à ces exigences premières. Il faut nuancer ce propos: dans un système hiérarchique, un individu ou un groupe d'individus élabore la façon harmonieuse d'habiter la planète pour ensuite l'appliquer de façon descendante à une quantité d'autres individus, une autorité indique donc aux habitants comment vivre. Un tel système ne saurait perdurer ou induire une prise de conscience environnementale à une échelle mondiale. Cette dernière doit venir d'une prise de conscience individuelle qui impactera les gestes quotidiens, impliquant de responsabiliser tout un chacun à travers son habitat et non en l'excluant du processus immobilier. Pour en revenir à la distinction entre l'Homme qui fait et l'Homme qui pense, nous avons perdu le rapport à la matière en distinguant faire et penser, à de nombreux niveaux de notre société.

Cette distinction, Heidegger la théorise dans son texte «Bauen, wohnen, denken», «construire, habiter, penser». Le philosophe allemand y explique qu'à l'origine, en allemand, ces trois verbes étaient confondus dans le verbe «habiter» (bauen). Or en anglais le nom et verbe *housing* renvoie à ces trois actes puisqu'il signifie à la fois «se faire un logis» et «habiter», désignant ainsi un acte au-delà de l'appropriation de l'espace et dont la traduction française «se loger» est réductrice puisqu'on ne retrouve pas la dimension de façonner un espace. Lors du séminaire de philosophie «Qu'est-ce qu'habiter?», Stéphane Gruet, architecte philosophe, a fait le parallèle entre ce texte et notre système immobilier actuel:



Ce système est issu des révolutions industrielles du 18e et 19e siècle: avant, chacun devait construire son habitat selon ses propres moyens. Avec la notion d'habitat pour le plus grand nombre apparaissent les utopies sociales qui ont pour principe d'élaborer une solution générale et harmonique aux problèmes d'habitation de l'homme en donnant une loi universelle à laquelle doit se conformer tous les habitants (la plupart des opérations du 18e sélectionnaient les bénéficiaires de ces logements et pour garder ces derniers, les habitants devaient suivre un règlement intérieur). Le paradigme industriel consiste en la distinction entre le penser, le faire et l'habiter, principe duquel découle nécessairement des produits standardisés, le drame étant que ce paradigme ait été adopté comme le dogme immobilier². Le drame ne consistant pas à choisir le processus industriel en soi, mais plutôt en ce qu'il soit le seul processus admis unanimement dans le monde occidental... D'autant qu'*«on peut loger des choses mais les hommes eux habitent»*³.

2. Construire pour se construire ou auto-construction et accomplissement de soi

L'acte de construire induit de laisser une trace, même éphémère car à travers le faire, l'Homme se confronte à la matière du monde pour la transformer, l'adapter, la façonner. Construire est un acte créateur allant dans le sens de la maïeutique autant dans le sens de produire un objet que de se réaliser dans ce processus de création ou comme l'écrivait Paul Valéry: «*je crois bien qu'à force de me construire, je me suis construit moi-même*». L'auto-construction contient donc implicitement deux phénomènes: un procédé et une fin. La fin en philosophie désigne un but à atteindre, qui est ici la résidence, un lieu d'habitat pour soi et sa famille idéal, au sens de parfait. Le procédé est la construction elle-même qui nous le répétons est à la fois celle de la fin et celle de l'individu. En effet, en réalisant lui-même les travaux, le futur résident confronte l'idée, au sens de concept, de sa maison et sa concrétisation: au-delà de la satisfaction de voir s'édifier un rêve, il y a aussi la valorisation de l'individu qui acquiert de nouvelles connaissances et/ou compétences. Ainsi, au bout du compte, le résident dispose d'une maison qui correspond à ses envies et ses besoins et a évolué en tant qu'individu par là-même. Or, Kant définissait le génie comme «*la libre expression de la nature qui est en nous*» qui va dans le sens de l'accomplissement de soi dans l'acte créateur de l'auto-construction.

D'autre part, l'auto-construction est un rapport au monde alternatif dans notre société qui s'uniformise à travers la standardisation dans l'habitat (entre autres): c'est un refus de la préfabrication et l'affirmation de soi. Or «*nous sommes ce que nous pensons. Tout ce que nous sommes résulte de nos pensées. Avec nos pensées, nous bâtissons notre monde*» (Bouddha) et au regard des résidences alternatives du corpus de ce mémoire, ce monde est merveilleux dans le sens où chacune de ces maisons regorgent de merveilles, de détails ou d'éléments qui surprennent et qui surtout rendent heureux leurs résidents. Comment critiquer un habitat, quel qu'il soit, s'il rend heureuse la personne qui l'habite? Nous pourrions contredire cela par: en admettant de laisser une totale liberté à tout un chacun dans son habitat, comment cet ensemble hétérogène pourrait-il faire unité et donc faire ville? En commençant par «*depuis qu'on parle d'urbanisme, on ne sait plus faire ville*» (Fernand Pouillon), nous présenterons le projet de Frei Otto, éco-houses, où l'architecte a livré une structure en plan libre à un groupe d'habitants qui l'a investi en auto-construction libre. Certes, ce n'est pas un projet



Frei Otto, éco-houses, Berlin

<http://www.engelhardt-kueenzlen.de/Corneliusstrasse>



Frei Otto, éco-houses, Berlin

<https://www.flickr.com/photos/dteil/4466371187>



Quartier de Bornéo, Amsterdam

<http://www.dyergrimesarchitects.com/blog/what-we-learned-from-amsterdams-architecture>

à l'échelle d'une ville, mais à l'échelle d'un immeuble, la structure donnant sa cohésion à l'ensemble. Et n'est-ce que la dimension structurelle qui fait unité dans cette situation? Les contrastes formels, chromatiques, matériels ne tissent-ils pas eux aussi des relations entre les habitats? Pourquoi unité serait synonyme d'uniformité? Prenons un exemple d'urbanisme européen moderne: le quartier de Bornéo à Amsterdam dans l'idée de diversité/unité puisque ce projet n'a rien à voir avec l'auto-construction. Chaque parcelle du quartier a été donnée à un architecte différent engendrant des façades hétérogènes. Comme les éco-houses de Frei Otto des similitudes formelles sont explicites, mais non issues du même procédé: Bornéo suit un règlement commun alors que dans le cas des éco-houses, ce sont les habitants qui se sont entendus entre eux. Est-ce à dire que les architectes n'ont pas de raison d'être? Sujet controversé, mais peut-être que leur rôle relève moins du concepteur hiérarchique que de l'accompagnateur de démarches habitantes. Une position adoptée dans l'habitat social participatif ayant pour principe: «*tout ce qui est fait pour vous, sans vous est contre vous*» (Nelson Mandela), qui est une forme (nouvelle) de conception de l'habitat, faisant le compromis entre le système immobilier actuel et les démarches habitantes individuelles. En effet, une équipe d'architecte fait l'intermédiaire entre le système mobilier, déployant des outils financiers et juridiques, afin d'élaborer conjointement avec les habitats un projet de logements collectifs que les habitants réalisent ou non en fonction du cadre, entraînant d'autres difficultés vis-à-vis du chantier (mise en oeuvre conforme attestée pour l'obtention des garanties pour les assurances, etc.). L'habitat social étant depuis le 18e le domaine ayant connu le plus expérimentations (ex. Les Plateaux de Bègles de Christophe Hutin, les utopies sociales du 18e et 19e, etc.), doit-on en comprendre implicitement que nous nous permettons d'expérimenter sur les plus pauvres, mais qu'une telle attitude est moins acceptable pour des revenus plus élevés, compte tenu des difficultés de certains résidents à obtenir des permis de construire pour des habitats alternatifs?

Pour en revenir précisément à l'auto-construction qui est un plus qu'un acte où l'individu s'affirme, elle détermine une position qui rend possible la distinction entre l'habitant passif et l'habitant actif.

3. Deux positions habitantes: passif / actif

1. «C'est contre les événements du monde, en effet, que la maison sera construite ; l'espace met à l'abri du temps»
GODIN, Christian et MÜHLE-THALER, Edifier. L'architecture et le lieu, Verdier, Lonrai, p25 lu dans SALGADO, Joel. La nécessaire pérennité de l'habitat. Metropole-creative.com [en ligne].

2. BOUGOUX, Daniel. «Apprendre à passer» dans DOUPLITZSKY, Karine. Eternel éphémère. Cahiers de médiologie n°16. Editions Fayard. Août 2003.

3. Cette métaphore, brutale, en dépit de sa connotation de loisirs estivaux ne rejoint en rien l'idée que les résidences alternatives soient des habitats de vacances.

Un glissement semble pertinent autour du reproche de l'absence de passé et d'avenir souvent reproché aux habitats légers par leur manque de fondation et leur durée de vie, sur lequel nous souhaitons exposer ici une théorie alternative. L'occidental confond solidité –dimensions matérielle– et pérennité –dimension temporelle. Cette confusion amène à désirer un ancrage au sol psychologique. La pérennité est une notion subjective, qui pour un occidental est synonyme de stabilité au sens d'immobilité. N'emploie-t-on pas souvent l'expression «qui ne bouge pas» pour connaître la durée de vie d'un matériau ou d'un élément de construction? Quelque chose qui dure est quelque chose qui ne bouge pas dans le temps pour l'Occidental. Or, prenons un arbre centenaire adulte, une image unanimement reconnue comme un symbole de solidité, une image de la stabilité et de l'inébranlable; pourtant tous les automnes, cet arbre va perdre ses feuilles et en produire de nouvelles au printemps (si son feuillage n'est pas persistant). Dans la nature, l'immobilité n'existe pas, c'est un concept, une fiction, une illusion. Vouloir que rien ne bouge, c'est vouloir la mort de ce qui nous entoure. En cela les maisons contemporaines sont artificielles, des coquilles vides qui immobilise le temps, des habitats abstraits du monde quand bien même la touche «stop» dans une société de l'immédiateté rassurerait. D'autre part, lorsqu'un individu achète une maison ordinaire, principalement caractérisée par des fondations lourdes et des murs maçonnés, cet individu doit investir cet objet à vide, dans le sens où il n'a aucun attachement préalable à cet habitat qui lui a été livré «clés en main»; de sorte que l'individu va loger dans une maison qui lui est inconnue et développer un attachement, ou non d'ailleurs, autour de ces murs comme une bouture développerait de nouvelles racines. Quand l'individu auto-constructeur est à l'image d'une graine plantée: en investissant le terrain pendant le chantier, il développe des souvenirs, des histoires à raconter qui développe une matière mémorielle autour de la maison de façon à ce que l'individu ne se retrouve pas déraciné et projeté dans un milieu étranger, mais qu'au contraire il s'enracine, en même temps que sa maison, au terrain. De sorte que la question des fondations, de «l'espace qui met à l'abri du temps»¹, est à observer au-delà de la considération matérielle car, et nous avons tendance à l'oublier en tant que concepteurs, les maisons ne sont pas des objets ou des machines à habiter mais bel et bien des espaces vécus dont il faut apprécier les fondations symboliques au sens de l'attachement de l'humain à son habitat.

Habiter est une activité, un acte d'appropriation. Cependant, «dans nos villes d'aujourd'hui, il y a ceux qui agissent et ceux qui pâissent, ceux qui habitent et ceux qui sont logés» (Esther Gaeptun) en lien avec le développement ci-dessus distinguant l'acte d'habiter de l'ordre de l'intervention passive et l'habiter de l'ordre de la participation active, distinguant le logement comme bien immobilier de l'habitat comme activité, distinguant le consommateur ou bénéficiaire passif de l'habitant actif. Cette distinction réside dans le pouvoir de décision et la position de poète: la *poiesis*, mot originel latin, désignant le faire, Hölderlin considère que «[...] l'homme habite en poète», Heidegger lui répondant que «le vrai habiter a lieu là où sont les poètes». Cette théorie philosophique définit la poésie comme l'acte créateur et l'habiter par l'homme qui fait. Le résident passif ne laisse aucune trace permanente dans le sens qui serait susceptible de durer dans le temps –puisqu'en n'étant que maître d'ouvrage, il reste un commanditaire qui loge dans une coquille, tel un bernard lermite s'appropriant un espace qui n'est pas le sien– quand le résident actif appose une empreinte personnelle dans le paysage résidentiel. Cette vision renverse, relativement, le paradigme opposant permanence et éphémère dans l'habitat: car les fondations matérielles de l'une remplacent artificiellement la stabilité symbolique et psychologique de l'autre: être bien dans sa maison n'est pas lié au fait de s'ancrer au sol, qui est un besoin rendu nécessaire par la relation artificialisée de l'habitant passif à son habitat car «quand l'homme cesse de croire à son âme et à l'éternité, quand il réduit la vie à celle du corps, il ne peut plus affronter la destruction et la mort. Il détourne le regard et se jette dans l'espoir d'une restauration indéfinie. Il cherche à compenser la perte de l'éternité par l'immortalité artificielle»¹. Pour filer l'idée jusqu'au bout en considérant que la maison est un écrin qui est l'extension du soi dont on se couvre comme on mettrait un manteau, l'acte de construction et la sobriété d'habiter distingue le linceul de la serviette de plage³: l'habitat contemporain a dans l'idée de survivre à son habitant avec toute l'austérité de la passation, quand les habitats alternatifs intensifient la vie de leurs résidents qui ne sont pas unanimement fixés sur la question de l'héritage, se libérant ainsi du poids de l'avenir, sans s'en déresponsabiliser pour autant.

Conclusion

Retour sur la méthode et les outils: regrets et (pour)suite envisagée

Si le travail photographique avait été abouti par un protocole de prises de vue rigoureux, il aurait pu suffire en tant qu'outil et substrat d'observations, évitant ainsi l'emploi de tableaux peu didactiques voire rigides dont le contenu aurait pu être retranscrit dans le travail de description. D'autre part, le regret d'un corpus limité demeure et la question se pose: ce travail ne devrait-il pas se poursuivre, afin d'enrichir le corpus d'autres résidences, tout en portant un regard attentif à l'évolution juridique qui se profile et en observant la multiplication pressentie de situations d'habitats alternatifs dans le temps. En ce sens, l'enquête sur les résidences alternatives, appliquée à un corpus plus fourni, pourrait-il se suffire du travail photographique? Car est-il envisageable d'appliquer la méthode couplant photographies, textes et plans habités à un corpus plus étendu, considérant le temps de relevé graphique? D'ailleurs, essentiellement par manque de temps, nous regrettons le manque de certains documents (quelques photographies, l'expérience d'une nuit passée dans chaque habitat et/ou observations in situ de l'habiter sur une journée, explicitations des habitants sur certains aspects de leur habitat), mais s'ils auraient étayés l'analyse leur absence ne contredit pas pour autant le constat global. Quant aux entretiens, même s'ils constituent le substrat qui a conditionné ce mémoire, ils ont été menés essentiellement autour de la temporalité de la résidence, dans l'idée de réversibilité recherchée à l'origine; des entretiens supplémentaires pourraient détailler certains aspects techniques et usagers. Il y a également un élément qui aurait pu être développé davantage, quoique relevant d'une problématique connexe: la comparaison à l'habitat pavillonnaire ordinaire considéré comme «économique», utilisée ici uniquement comme de base de comparaison surfacique.

Le langage est un rapport au monde et la précision du vocabulaire est la base de la philosophie, Nietzsche ayant dit que «*toute philosophie est une philologie*», c'est-à-dire que toute philosophie est une étude du langage. La méthode de description consistant à nommer précisément les phénomènes observés en ce sens permet d'adopter une *position* objective face à des objets inédits, au sens de jamais étudiés architecturalement parlant auparavant. Au-delà de l'idée que le langage est une représentation du monde, il conditionne la compréhension d'une pensée. Ce mémoire s'est attaché à la précision du vocabulaire afin de clarifier une situation qui paraissait confuse à une non-initiée et ce travail lexical se précisera assurément, anticipant l'évolution probable de l'expression *résidences alternatives*. Pour répondre à la question de s'il y est parvenu, nous laissons au lecteur se faire sa propre opinion.

La théorie des résidences alternatives, une théorie à enrichir et développer pour prendre corps ou évoluer

La pertinence de la distinction entre les résidences du corpus et les habitats légers, mobiles et éphémères semble relative car si la précision de résidence semble clarifier et cadrer des situations d'habitat qui relèvent d'un autre paradigme que celles présentées dans les lectures, en revanche l'adjectif léger paraît inadapté à l'ensemble du corpus: la yourte et la kerterre disposent des critères techniques et idéologiques y correspondant, ce qui n'est pas le cas du zome et de la péniche; ce qui nous a redirigé vers l'adjectif alternatif dont la définition est aussi perméable que le sont les résidences qui peuvent s'y rattacher. En effet, ces résidences sont singulières dans leur différence tout en ayant des caractéristiques communes, ce qui nous fait dire que la diversité du corpus est son essence sans être son principal attrait. L'appellation «résidences alternatives» reste toutefois ouverte à d'éventuels retours et évolutions car elle ne saurait, telle qu'elle est présentée ici, être ou devenir une théorie quelconque puisque pour fonder une théorie, il faut la démontrer scientifiquement, impliquant un corpus plus fourni pour éprouver ladite théorie.

Concernant l'habiter spécifique, l'analyse de vocabulaire et photographique a permis de faire émerger des notions et des espaces appartenant au paysage domestique contemporain, au sens où les résidences du corpus correspondent aux maisons ordinaires. Toutefois, de nombreux dispositifs sortent du cadre de l'ordinaire: la perméabilité à l'environnement impliquant un mode de vie qui *compose avec*, une relation que nous retrouvons dans la citation d'Anatole France «*nous vivons trop dans les livres et pas assez dans la nature*» –une citation avec laquelle on peut faire un parallèle avec la distinction entre le penser et l'habiter d'ailleurs. Ce mode de vie et d'habiter implique une immersion sensorielle et spatiale dans un site choisi, dans l'idée d'une harmonie entre l'habitat et le milieu dans lequel il *s'insère*, verbe signifiant «y trouver sa place en tant que partie intégrante». Or la notion de paysage est fondée sur l'idée d'unité comme ensemble hétérogène harmonieux. L'auto-construction est une tendance qui remet en cause le processus de fabrication de l'habitat contemporain non dans le sens où les résidents militent contre la société mais dans l'envie de construire leur propre maison, volonté ne coïncidant pas dans le mode de production de l'habitat actuel, et montrant par là-même une alternative au système instauré. La sobriété du mode de vie alternatif montre une économie de moyens (prix économique de la maison, coût énergétique réduit par un faible besoin en matière première et une efficacité dans le principe constructif et architectural qui réduit les besoins de chauffage) pour des effets manifestes¹: l'effectivité d'une résidence qui interroge son impact environnemental, dont résulte une sobriété de vie et d'habiter.

Plus encore, la sobriété comme mode de vie est une position politique: sans être un refus de la société moderne, les résidents sobres adoptent une position alternative à la position standard prônée par l'État, qui est une position confortable il faut l'admettre: avant le 18^e siècle, chaque individu devait pourvoir à ses besoins mais depuis les révolutions industrielles, l'État Providence est apparu, avec toute la dimension paternaliste d'aide à la population qu'il implique. Et nous ne pouvons objecter à la lutte contre la précarité de l'État, toujours d'actualité, avec le mouvement

1. Qui peut être vu.

hygiéniste, les logements sociaux des travailleurs². À travers l'idée de logements pour tous –une idée respectable dans le principe de donner un toit à tout un chacun– l'État est devenu le plus grand producteur de logements de la nation (à travers les services d'aménagement des collectivités). Or ces logements, qui vont du logement social aux produits d'accession à la propriété en milieu péri-urbain, sont pensés comme respectant des normes d'hygiène, de sécurité et surtout d'espace (hauteur sous plafond, surfaces minimum et maximum (logement social)): ces critères sont considérés et *calculés* comme un seuil acceptable à partir duquel un logement n'est plus précaire. Seulement peut-on réduire un habitat à un question de surface? Les notions d'hygiène sont louables mais les résidences alternatives du corpus de ce mémoire montrent aussi des habitats sains tout en restant plus économes et économiques (qualité de l'air sans ventilation mécanique, luminosité intérieure satisfaisante et qualitative). Les critères de sécurité, eux, sont issus de la prévention contre des dispositifs architecturaux qui pourraient mettre en danger les résidents (garde-corps) et ce, même si les habitations ne relèvent pas du même règlement que les ERP. Là aussi, les résidences alternatives ne montrent pas de mise en danger des résidents. Objectivement, les résidences alternatives offrent une possibilité d'habiter autrement que les législateurs et les élus ont tendance à regarder avec défiance, ce scepticisme envers les initiatives personnelles seraient-elles issues du 18e, à partir duquel l'État a pris en charge la question du logement, considérant ses actions et les produits réalisés comme mieux adaptés à la population que ce que celle-ci avait construit jusque-là? Les faits restent toutefois: les résidences alternatives sont une possibilité d'habiter aujourd'hui, une possibilité économique, économe et confortable, qui ne sont pas promues car considérées comme excentriques³.

Quant au sujet de la temporalité au service d'une réflexion urbanistique, prégnant dans l'introduction, si les habitats légers peuvent prétendre à un argumentaire en faveur de la réversibilité, les résidences alternatives, dans leur ensemble, ne semblent pas être une réponse de ce point de vue. En revanche, elles sont pertinentes du point de vue de la temporalité au service d'une réflexion environnementale: les résidences alternatives sont des solutions pérennes en terme d'impact environnemental du fait de leur sobriété. D'ailleurs, la question du confort a soulevé un glissement de définition vers des qualifications matérielles plutôt que psychologiques, toujours liées à la providence étatique survenue au 18e: une maison désignée confortable aujourd'hui est une maison disposant d'un espace chambre avec un lit, un espace salle d'eau avec une douche et un lavabo et un espace de cuisine avec un évier, des plaques de cuisson et une machine à laver le linge avec une ou deux fenêtres pour la lumière. Ceci constitue les critères de confort contemporains minimum pour un occidental. Qu'en est-il des considérations psychologiques? Réduites par manque de moyens financiers car tout un chacun se représente l'habitat idéal qui devient l'objectif d'une vie, objectif étant synonyme ici avec financement, dont les aspirations sont souvent revues à la baisse par manque de financement. Or les résidences alternatives proposent aussi la possibilité d'une maison à prix défiant toute concurrence, cela ne signifiant en rien qu'il faut promouvoir ces habitats comme des logements économiques car avant d'être économiques ils sont économes et résulte d'une véritable philosophie de vie.

Si nous ne nous attendons pas à persuader quiconque d'une vérité au sujet des habitats légers et/ou des résidences alternatives, nous espérons avoir permis de porter un regard nouveau, voire de reconsidérer certains avis sur ces objets architecturaux qui sont regardés avec amusement et ne sont pas considérés comme de l'Architecture alors qu'il y a de l'intelligence dans ces habitations. S'il paraît effectivement difficiles, dans le contexte et la mentalité occidentale contemporains, que le mode de vie des résidences alternatives se généralise, elles restent fondées sur une sobriété, évitant les compromis écologiques actuels entre des moyens démesurés pour un confort qui pourrait être considéré comme superflu et des effets mitigés vis-à-vis de l'environnement... Il ne s'agit pas de dire comment habiter mais de reconsidérer notre mode de vie et nos gestes quotidiens à une échelle globale, afin de nous responsabiliser sur le fait que l'activité humaine est en train de détruire la planète. Cette affirmation n'est, malheureusement, pas une dramatisation en vue d'appuyer un point de vue, mais est fondée sur des faits: l'activité humaine produit des gaz à effet de serre qui ajoutés à la déforestation engendrent des réactions en chaîne conduisant à la destruction de la couche d'ozone, le réchauffement climatique, etc. Cette réalité doit faire envisager des solutions et des expérimentations autour de l'habitat afin d'en réduire l'impact environnemental. Or dans l'idée d'expérimentation, l'étude de ce corpus a fait réaliser que la fabrication de l'habitat actuel gagnerait à encourager les initiatives privées des habitants. Le conflit opposant législateurs, avec les arguments de l'hygiène et de la sécurité, et résidents, avec les arguments de sobriété et de respect environnemental, pourrait être apaisé par des études architecturales des résidences alternatives telles que définies ici et peut-être est-ce en cela que les architectes seraient susceptibles d'intervenir, sans parler d'avocat de la défense, il s'agirait d'instaurer un dialogue entre ces deux parties, le processus de fabrication des résidences alternatives s'en trouveraient formalisées, ce qui à la fois les présenteraient avantageusement aux législateurs mais en contrepartie pourrait engendrer de nouvelles contraintes...

Ce mémoire se conclut sur une (dernière) frustration, celle de ne pouvoir développer un volet «projet architectural» en vue de mettre ces recherches à l'épreuve d'un projet d'habitation; peut-être ce volet fera-t-il l'objet du PFE de l'année qui s'annonce avec en questionnement parallèle les architectes doivent-ils investir le domaine des résidences alternatives et plus généralement des habitats légers ? Car, vous l'aurez compris, ces résidences ont enthousiasmé l'auteur de ce mémoire qui vous laisse sur la citation d'Aldo Rossi «*il est important d'illuminer les fils qui conduisent de l'imaginaire à la réalité et l'une et l'autre à la liberté*».

2. À la fin du 18e et début 19e, un glissement linguistique s'opère des ouvriers aux travailleurs afin de sortir des expressions et des architectures de type «logement ouvrier». L'ouvrier est assimilé au travail d'usine, à la saleté et désigne des individus issus de couches populaires. Tandis que le travailleur désigne aussi des individus salariés issus de la couche moyenne, dans l'espoir de diversifier la population des logements sociaux, dans l'idée de mixité sociale.

3. Qui est en opposition avec les habitudes reçues; dont la singularité attire l'attention. Ce terme n'a pas été sélectionné comme pouvant qualifier les résidences du corpus puisque comme atypique l'étymologie du mot lui-même prend position sur l'objet considéré, posé comme *différent de*.

BIBLIOGRAPHIE (HORS SOURCES)

Livres / Essais

- CRESSWELL, Timothy. *On the move, mobility in the modern western world*. Routledge. 2006
- LEE, Vinny. *Un art de vivre. Petites maisons de rêve. Cabanes, yourte, caravane, tente, péniche, roulotte...* Editions du chêne. 2014
- BRUNO, Isabelle. *Yourtes et tipis*. Editions Hoëbeke. 2003.
- KEMERY, Becky. *Yurts, living in the Round*. First Edition. 2006.
- SOUM, Jean. *Le Zome, vivre sous une belle étoile*. Auto-édition par l'association « Les Amis des Zomes ». Mai 2010.
- NILS, Peter trad. PIPER, Hélène. *Jean Prouvé 1901-1984 : La dynamique de la création*. Taschen, 2006
- PROUVÉ, Jean et VAUDOU, Valérie. *Prouvé par lui-même*. Éditions du linteau, 2001.
- MANIAQUE-BENTON, Caroline. Chapitre « Selter (1973). Autoconstruire son abri. Récit d'expériences » dans *Le livre et l'architecte* sous la direction de Jean-Philippe GARRIC, Estelle THIBAUT et Emilie d'ORGEIX. Pages 125-136. Editions Mardaga. 2011
- ALLEGUEDE, Odile. *Maisons Nomades : un souffle bohème*. Editions de La Martinière.
- FRIEDMAN, Yona. *L'architecture mobile – vers une cité conçue par ses habitants*. Ed. Casterman. 1970
- CANDILIS, Georges. *Recherches sur l'architecture des loisirs*. 1973. Eyrolles
- KROLL, Lucien. *Tout est paysage*. Editions Sens & Tonka. 2012.
- PEREC, Georges. *Espèces d'espaces*. Editions Galilée. 1974/2000.
- CHARRE, Alain. *Hans-Walter Müller et l'architecture de la disparation*. Collection Crossborders. 2012
- B. BRUN ; A-H. DUFOUR ; B. PICON ; M-D. RIBÉREAU-GAYON. *Cabanes, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire*. Editions de Bergier. 2000. <https://stedecologiehumaine.wordpress.com/2000/08/07/cabanes-cabanons-et-campements/>
- ss dir. HIRSCHORN, Monique et BERTHELOT, Jean-Michel. *Mobilités et ancrages, vers un nouveau mode de spatialisation ?*. Editions de L'Harmattan. 1996.
- Ouvrage collectif. *Habiter le campement. Nomades, voyageurs, contestataires, conquérants, infortunés, exilés* ss dir MEADOWS, Fiona. Actes sud éditions. Collection architecture. 11 mai 2016.
- TURNER, John. « Libre de construire » dans *Poïesis* n° 15 « Architecture, ville et société humaine. Inventer la ville: oeuvre collective » ss dir. CORDIER, Jean-Pierre. 24 juillet 2013.

Articles de magazine

- DELORME, Franck. « La maison mobile: projets et réalités » dans *Colonnes* n°28, nov 2012. P.56-60.
- BUSSEL, Abby. « Now you see it » dans *Progressive architecture* n°6 – *monumental buildings on difficult sites*, juin 1993.
- PILLET, Michel. Article « Steve Baer ou « comment apprivoiser un zome » » dans la revue *Architecture d'aujourd'hui* n°157 (août-sept 1971), p.27.
- PESCHKE, Barbara. Article « Zome sweet home : architecture du nombre et de la sphère » dans la revue *La maison écologique* n°21 (juin-juillet 2004), p.10-14.
- Article « une yourte aux normes RT2012 » dans la revue *Silence* n°430 (janvier 2015), p35.
- JACKSON, Christel. Article « La yourte : construction idéale » dans la revue *L'âge de faire* (juillet 2008), p15.
- JACKSON, Christel. Article « Home free homme » dans la revue *L'âge de faire* (juillet 2008), p16.
- M. B. « Habitat, La Maison Voyageuse, Artisan Fabricant de yourtes » dans la revue *Silence, Alternatives en Auvergne* (été 2011), p20-21.
- PESCHKE, Barbara et BARBEILLON, Julie. « Yourtes et tipis, la ronde des toiles » dans la revue *La Maison Ecologique* n°22 (août-septembre 2004). P.15-25.
- PERCIER, Jean-Marc. « La yourte mongole, éco-habitat durable » dans la revue *Habitat naturel : construire et vivre sain* n°11 (nov-déc 2006). P.62-66.
- BOUCHERON, Olivier. « La ville de feutre » dans la revue *Lieux communs : les cahiers du LAUA* n°12 (oct 2009). P ;54-75.

Articles en ligne

- GUYE, Alain et REY, Emmanuel. « Faut-il construire pour trente ans ? » dans *Tracés : bulletin technique de la Suisse romande* n°22. 2003. Dx.doi.org. <http://dx.doi.org/10.5169/seals-99246> [consulté le 23/0/10/2015]
- PARLATI, Luigia. « Actualité de l'habitat temporaire ». Appel à contribution dans *Calenda*. Publié le 17/05/2013. <http://calenda.org/248538> [consulté le 20/11/2015]
- ROY, Eve. « Architecture mobile ». *Laboratoireurbanismeinsurrectionnel.fr* [en ligne]. Octobre 2012. <http://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.fr/2012/10/architecture-mobile.html> [consulté le 11/10/2015]
- POCHOY, Jacques. « A propos de mobilité ! ». *Archivue.fr* [en ligne]. <http://archivue.pagesperso-orange.fr/textes/le-geam.html> [consulté le 11/10/2015]
- SALGADO, Joel. *La nécessaire pérennité de l'habitat*. *Metropole-creative.com* [en ligne]. ... <http://www.metropole-creative.com/site/2011/10/27/la-necessaire-perennite-de-l%E2%80%99habitat/> [consulté le 23/0/10/2015]
- RIGAL, Salomé. *L'habitat préfabriqué, une réponse à l'urgence ?* *Metropole-creative.com* [en ligne]. ... <http://www.metropole-creative.com/site/2013/10/24/l%E2%80%99habitat-prefabrique-une-reponse-a-l%E2%80%99urgence/> [consulté le 23/0/10/2015]
- BALESTRA, Raymond; CHARLES, Christine; ROUX, Richard. *Abris, cabanes et autres refuges*. *Ac-nice.fr* [en ligne]. 2006. <http://www.ac-nice.fr/ia06/eac/file/PDFAV/abris%20cabanes%20et%20autres%20refuges.pdf>
- Halem. « L'écologie à l'épreuve de l'habitat mobile ou démontable ». *Halem.fr* [en ligne] http://www.halemfrance.org/IMG/pdf/L_ecologie_alternativa_75.pdf
- JEAN, Bernard. « Géobiologie, habitat en terre, EcoDome, maison économique en terre ». *Oser.wordpress.com* [en ligne]. 10/02/2010. <https://oser.wordpress.com/2010/02/09/geobiologie-habitat-en-terre-ecodome-maison-economique/>
- Editorial Team. « Module H by Shigeru Ban x Hermès ». *2luxury2.com* [en ligne]. 7/05/2012. <http://www.2luxury2.com/module-h-by-shigeru-ban-x-hermes/>
- DUCHÊNE-LACROIX, Cédric ; HILTI, Nicola ; SCHAD, Hemut. « L'habiter multilocal : discussion d'un concept émergent et aperçu de sa traduction

empirique en Suisse » dans la revue Quetelet n°1, avril 2013, p.63-89. <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/demo/documents/RQVol1n1avril-2013DucheneLacroix.pdf>

DUCHENE-LACROIX, Cédric. Entre pendularité et migration, aperçu de l'habiter multilocal en Suisse https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/demo/documents/Duchene_Lacroix.pdf

STOCK, Mathis, «L'habiter comme pratique des lieux géographiques.», EspacesTemps.net, Travaux, 18.12.2004. <http://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>

ORTAR, Nathalie. «Une ancre pour être mobile : parcours de résidents secondaires et permanents dans l'Ain et le haut pays des Alpes-Maritimes». dans BERGER, Martine et ROUGE, Lionel. Etre loge, se loger, habiter. Regards de jeunes chercheurs., L'Harmattan, pp.245-256. 2011. Habitat et societe. <halshs-00719018 > <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00719018/document>

ROY, Eve. Architecture mobile. Laboratoireurbanismeinsurrectionnel.fr [en ligne]. Octobre 2012. <http://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.fr/2012/10/architecture-mobile.html>

POCHOY, Jacques. A propos de mobilité ! Archivue.fr [en ligne]. <http://archivue.pagesperso-orange.fr/textes/le-geam.html>

SALGADO, Joel. La nécessaire pérennité de l'habitat. Metropole-creative.com [en ligne]. ... <http://www.metropole-creative.com/site/2011/10/27/la-necessaire-perennite-de-l%E2%80%99habitat/>

FRAC Centre. L'architecture et la mobilité. http://www.habiter-autrement.org/09.mobile/contributions-09/architecture_mobilite.pdf

Habitat(s), Observatoire de l'habitat. Vers un habitat nomade ? <http://www.transit-city.com/habitats/nomade/>

Insee. «Comment sommes-nous logés». Insee.fr [en ligne]. <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/insee-bref/pdf/InseeEnBref-recensement.pdf>. Fev 2012.

BACCAÏNI, Brigitte et SEMECURBE, François. « La croissance périurbaine depuis 45 ans ». Insee.fr [En ligne]. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2520%C2#inter7

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/130617_DP_projet_loi_Duflot_II_habitats_alternatifs.pdf

Sitographie

<http://www.habitat-alternatif.com/>

Le site internet « L'atelier des Zomes » : <http://zomes.eu/>

Site d'un constructeur de yourtes RT2012, Olivier DAUCH e de son entreprise SARL Eco-Habiter Leger: <http://yourtes.net/>

Site de l'entreprise Kerterre : <http://www.kerterre.org>

Vidéos en ligne

Arte France. « Le prêt à jeter ou l'obsolescence programmée ». https://www.youtube.com/watch?v=Y_fHAlfoqQ [visionnée le 4/11/2015]

RTL. «Ma maison gonflable». <http://www.rtl.be/clubrtl/video/275922.aspx> [visionnée le 31/12/2015]

Le colloque « Habitat temporaire et modulaire, ici et ailleurs » est disponible sur deux sites :

Cité Chaillot. Colloque « Habitat temporaire et modulaire, ici et ailleurs ». http://www.citechailot.fr/fr/expositions/plateforme_de_la_creation_architecturale/le_laboratoire_du_logement/26044-habitat_temporaire_et_modulaire_ici_et_ailleurs.html

Mini Maousse. Concours de micro-architecture. Colloque «Habitat temporaire et modulaire». <http://www.minimaousse6.fr/agenda/colloque/>

Podcast en ligne

France Culture. « Les maisons légères ». http://rf.proxycast.org/1102307939454033920/10177-01.12.2015-ITEMA_20853572-0.mp3 [écoutée le 29/02/2016]

Emission « Sur les docks » par lène Omélianenko, enregistrée le 1/12/2015.

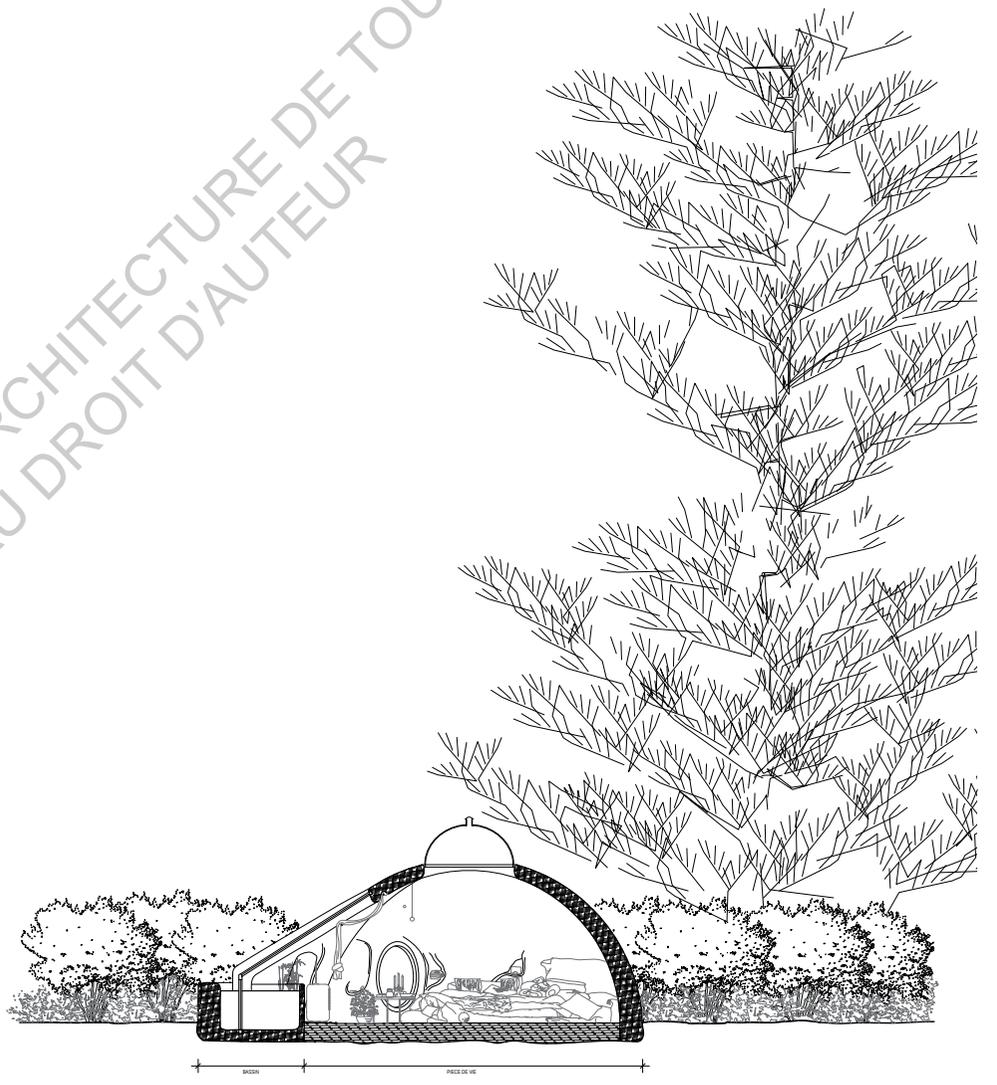
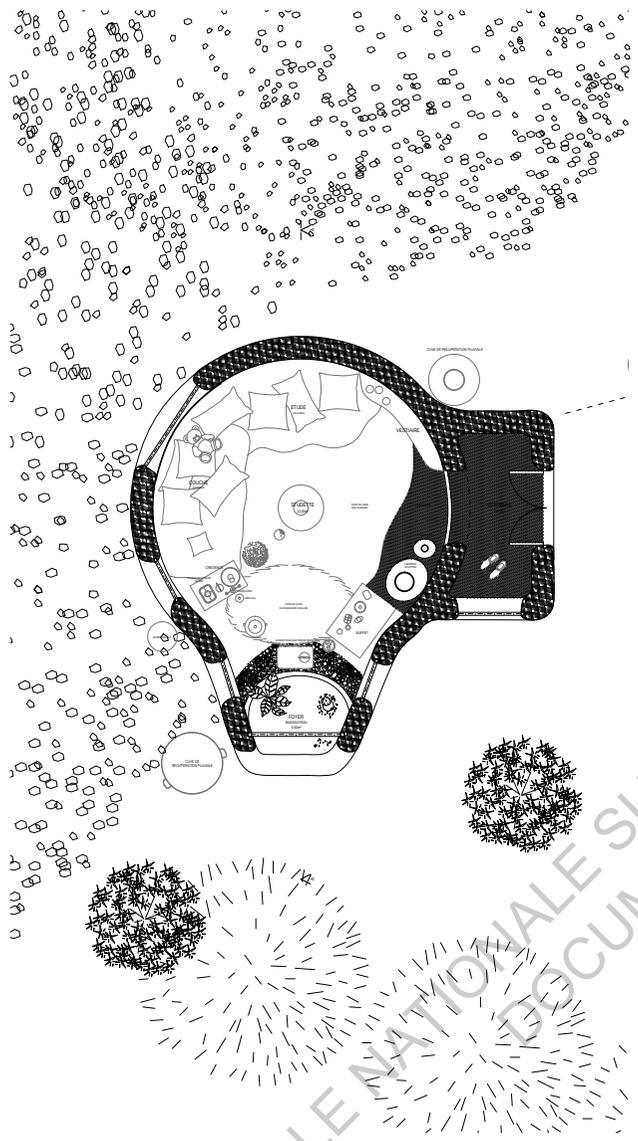
Faire ville. «Habitat d'urgence et dignité de l'habitat, qu'est-ce qu'habiter ?» http://serveur1.archive-host.com/membres/playlist/1339749800/DEBATS_2016/DEBAT-2016-04.mp3 [écoutée le 29/04/2016] avec la participation de Romuald Pagnucco, Jean-Paul Coltat, Luc Monnin, Vanessa de Castro Cerda, Maxim Jullian, Lucas Kanyo, François Herbel, Sarah Barrière, Aldo Maggiore, Virgine Garnier et Vincent Verbrughe et Thomas Couderette, enregistré le 19/04/2016.

Conférence

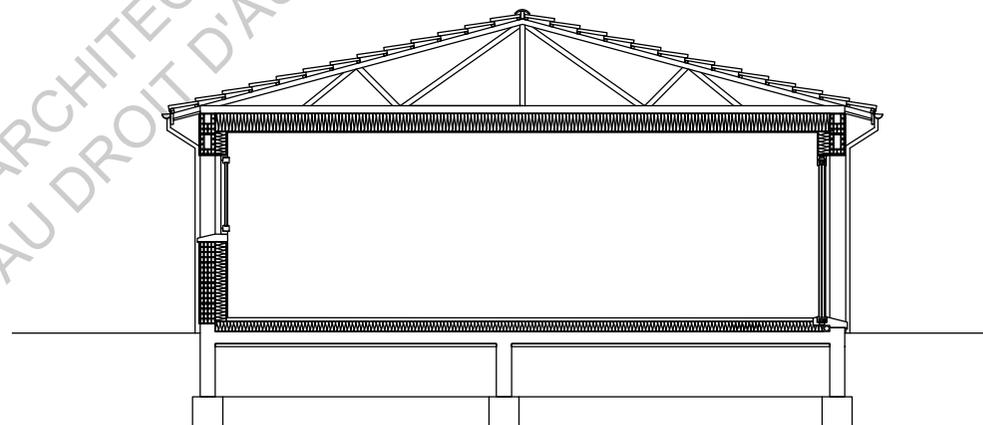
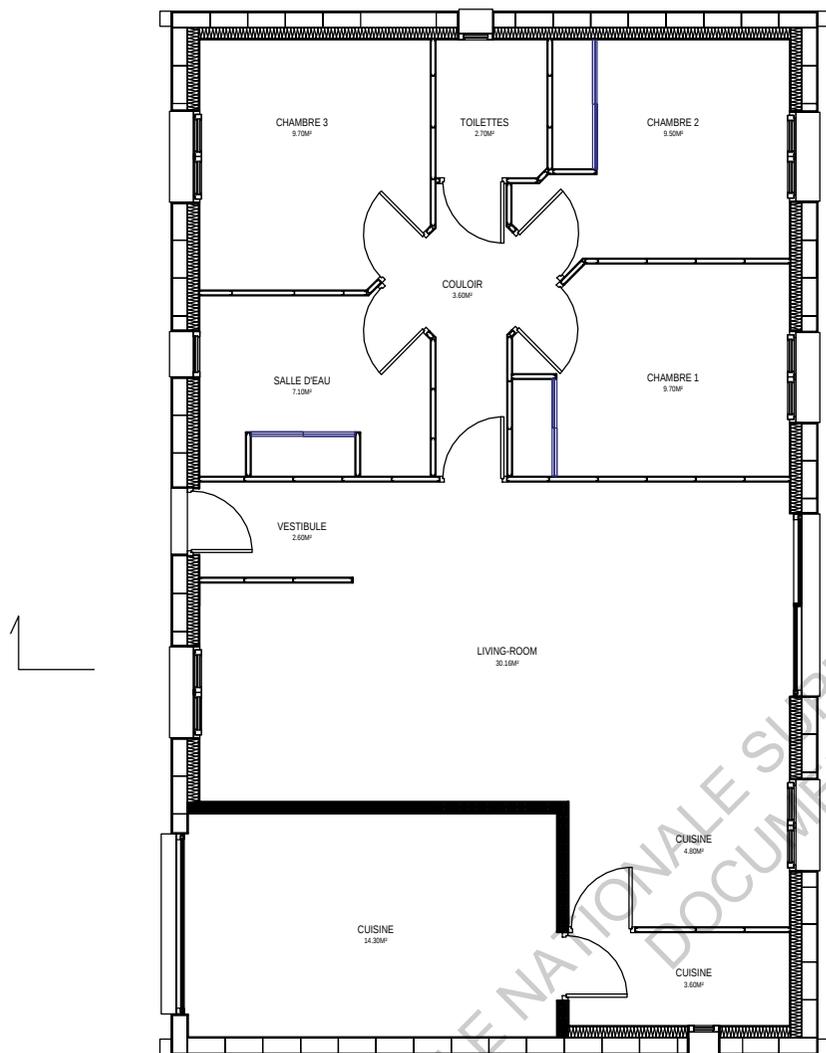
«Qu'est-ce qu'habiter?» au CCHA de Toulouse, le 14/05/2016

Cours scolaires

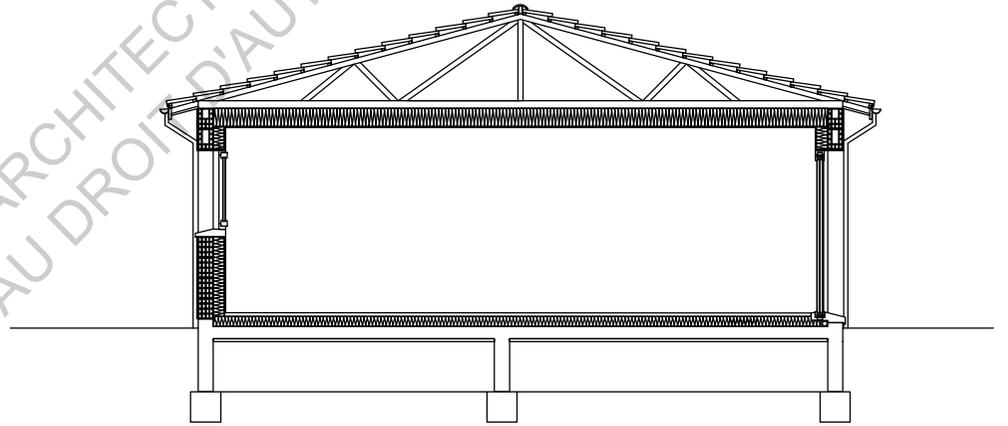
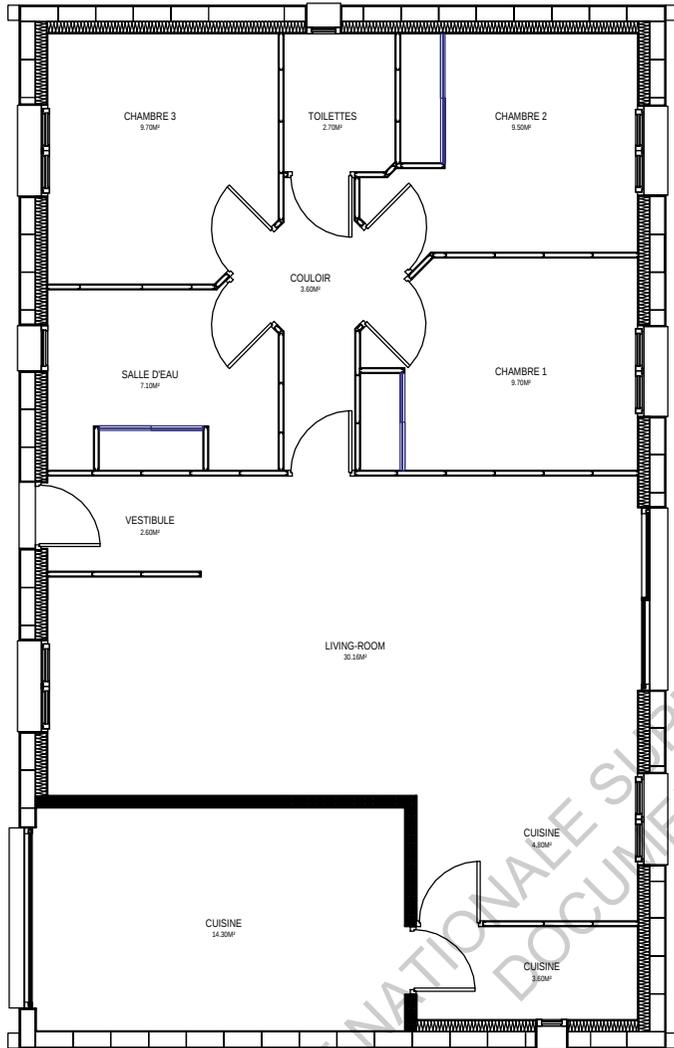
Cours de développement durable de Mme TORNAY, architecte DE doctorante

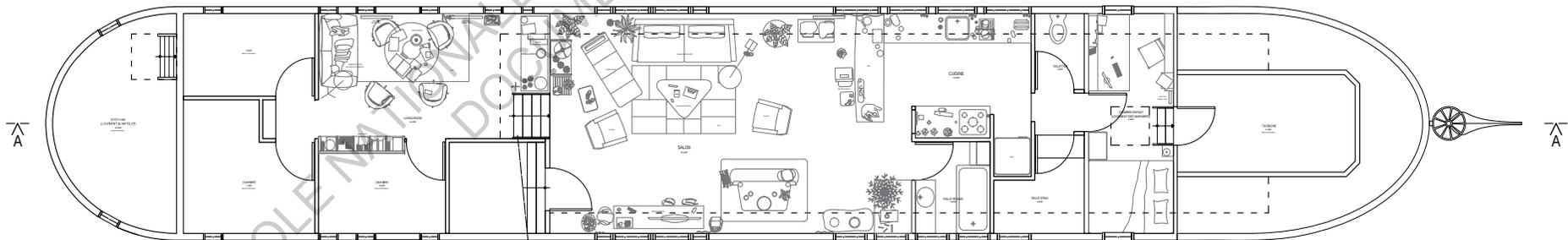
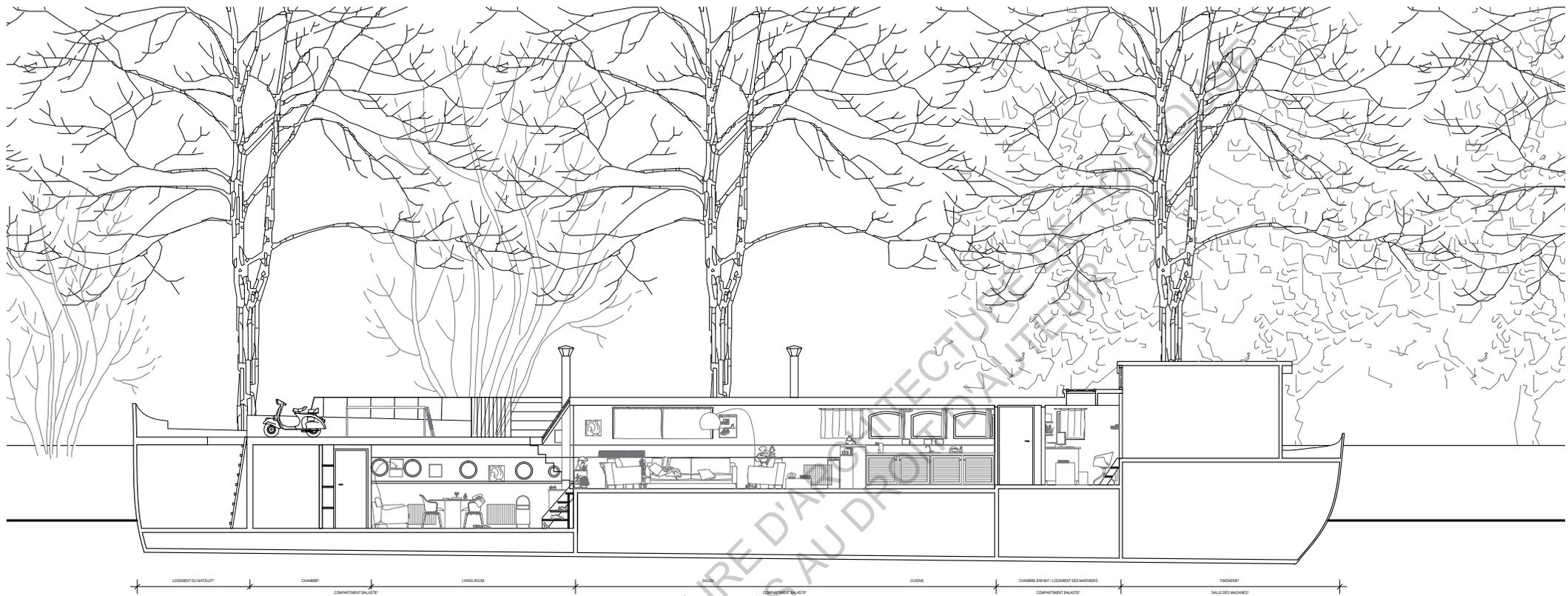


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

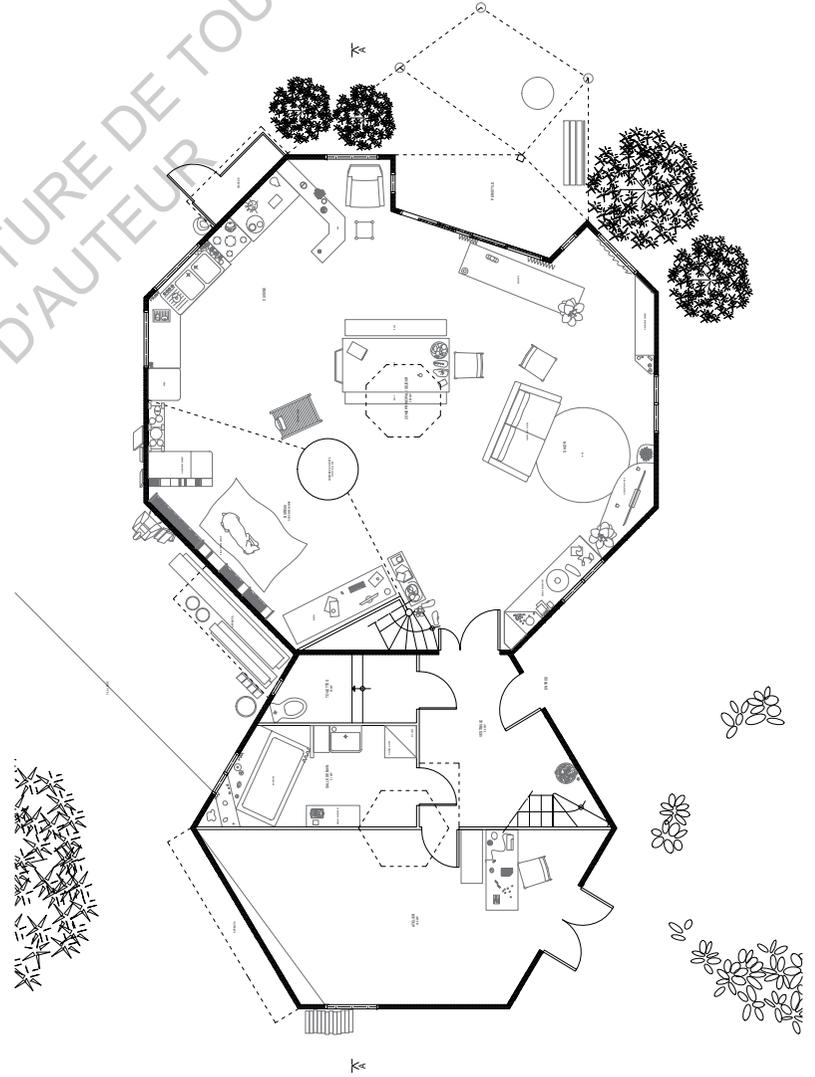
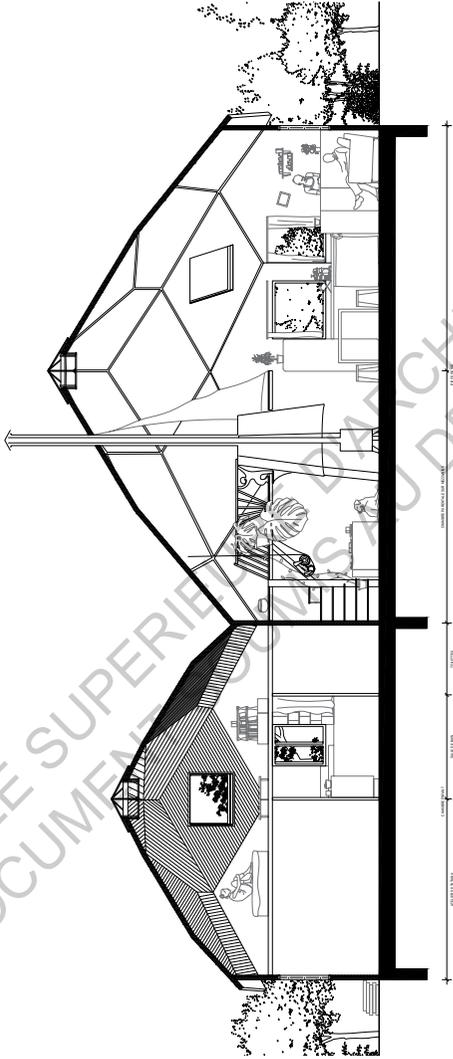


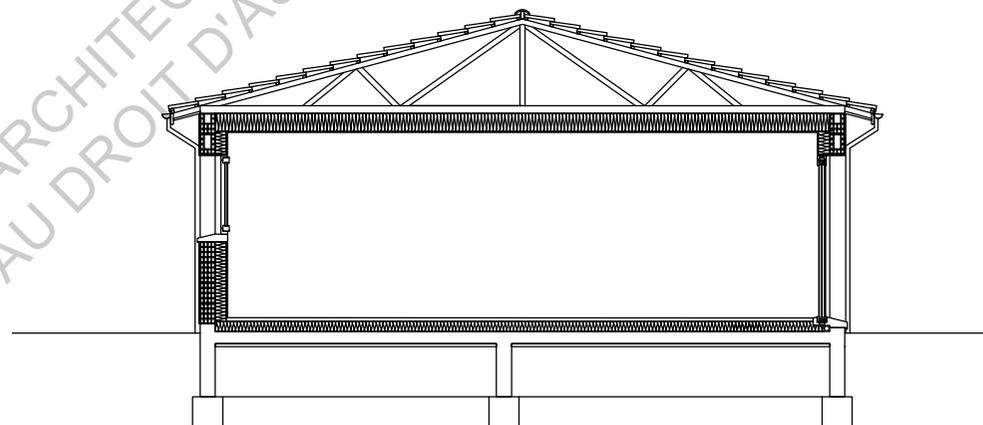
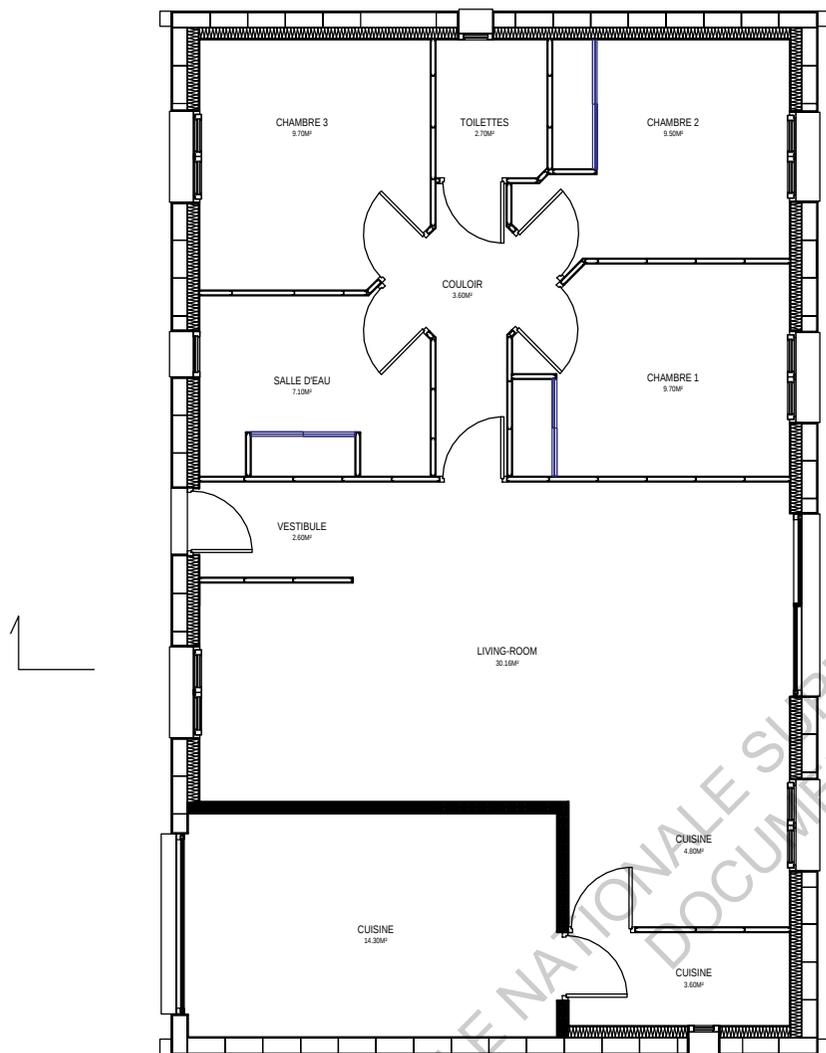
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



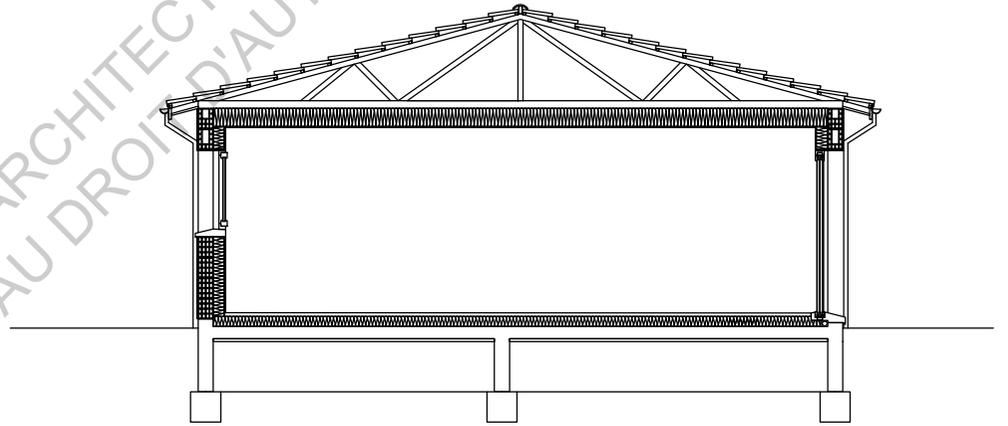
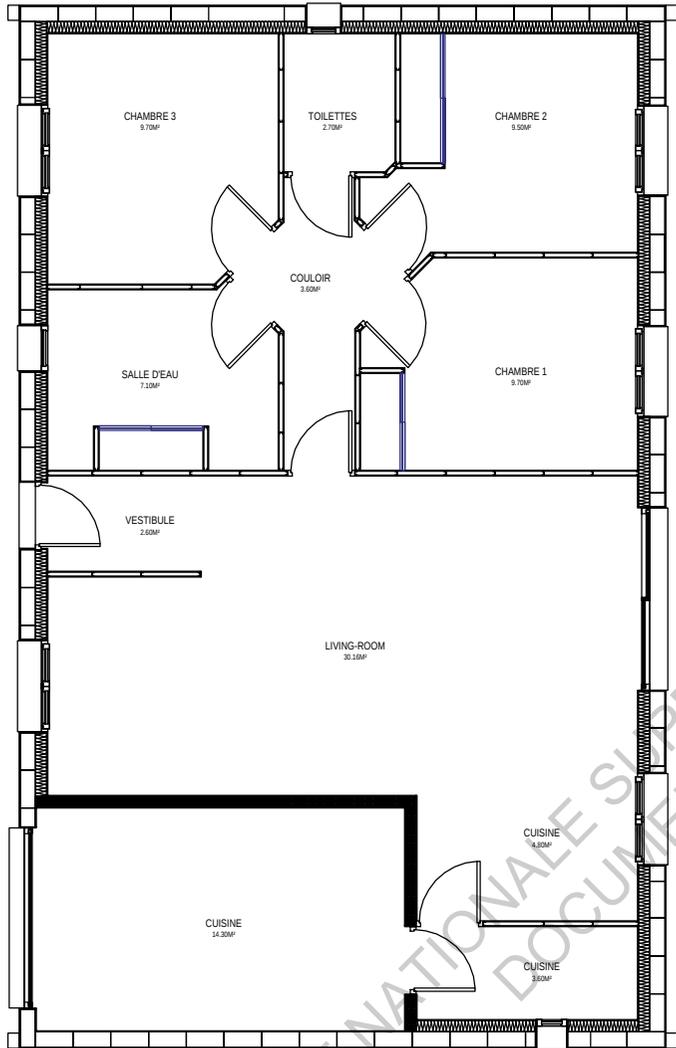


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT A DROIT D'AUTEUR

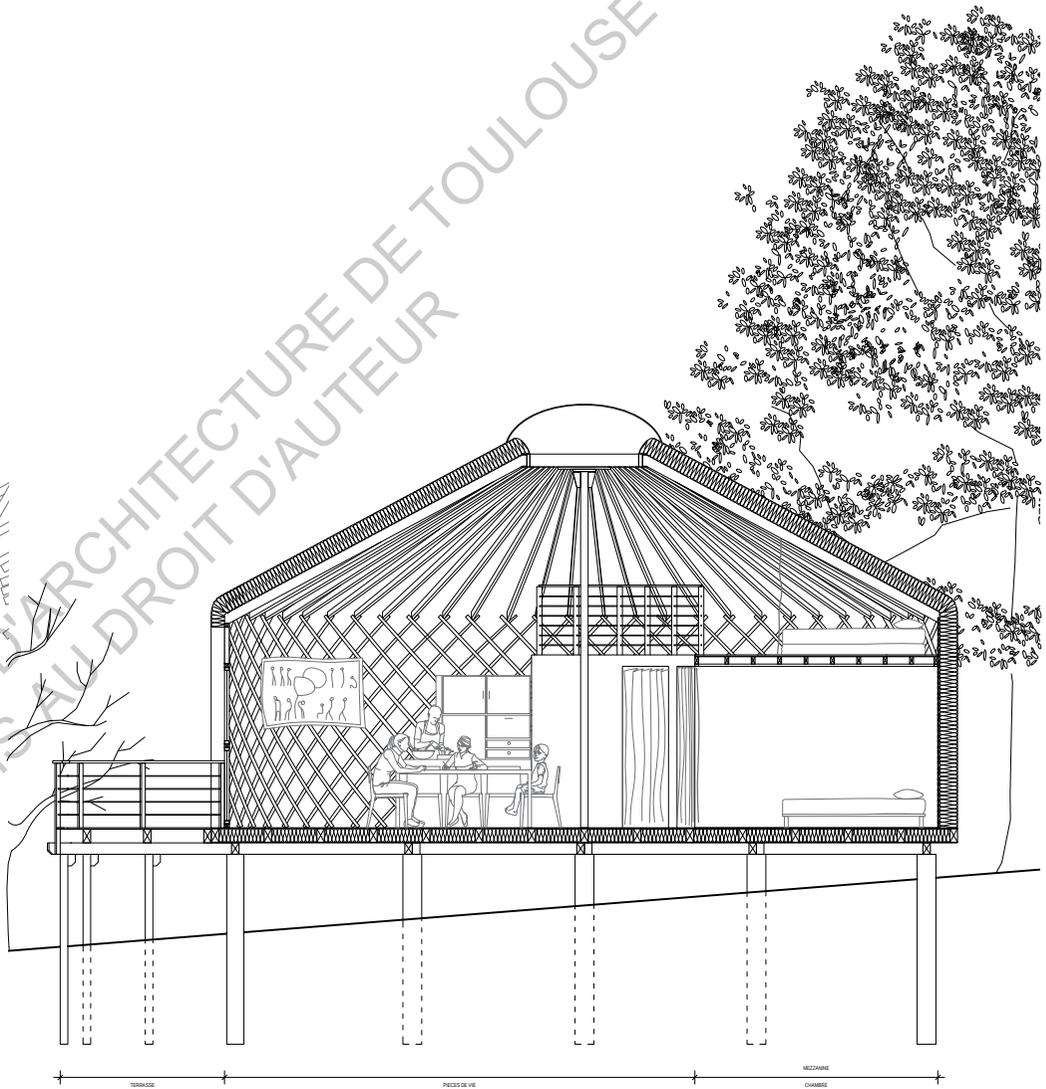
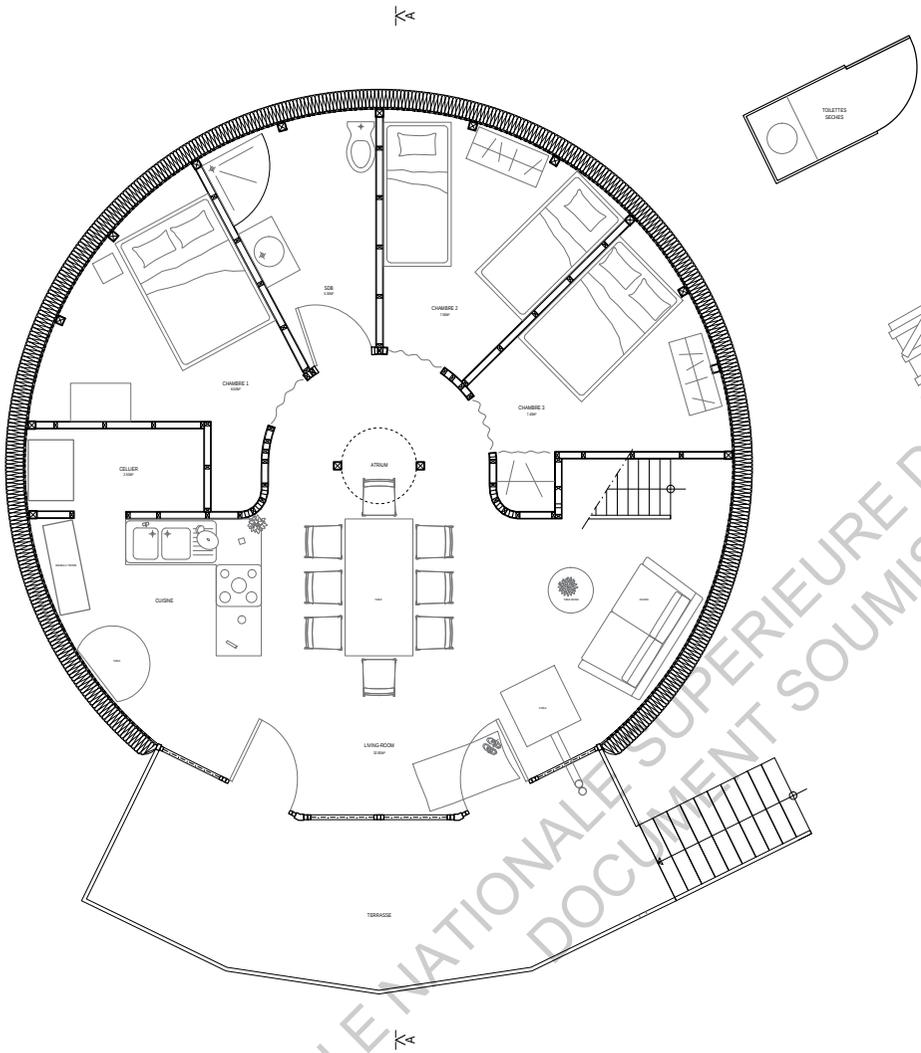




ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
 DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ALTERNATIF

Qui présente ou propose une alternative, un choix entre deux solutions.

AMÉNAGEMENT

Ensemble des équipements destinés aux habitants d'une maison, aux passagers d'un navire, d'une voiture

ANNEXE

Tout ce qui est uni ou est rattaché à une chose principale.

ANTICHAMBRE

Pièce d'entrée qui donne accès aux autres pièces (salon, salle à manger, chambre à coucher, cabinet de travail, cuisine ...)

ATYPIQUE

Qui diffère du type normal.

APPENTIS

Petit toit à un seul égout appuyé à un mur, et généralement soutenu, du côté inférieur, par des poteaux ou piliers.

ARTIFICIEL

Qui n'est pas naturel.

ATELIER

Lieu où s'exécutent des travaux manuels, où se pratiquent des activités manuelles d'art ou de loisirs.

ÂTRE

Partie de la cheminée où l'on fait le feu.

AUXILIAIRE

Se dit d'un appareil (contacteur, relais, ...) ou d'une partie d'appareil (pôle, contact, ...) qui joue un rôle d'appoint.

BALCON

Plate-forme entourée d'une balustrade faisant saillie sur la façade d'un bâtiment et sur laquelle on peut accéder de l'intérieur par une ou plusieurs ouvertures.

BASSIN

Construction, excavation ou réservoir naturel destiné à recueillir ou retenir de l'eau dans un but ornemental ou utilitaire.

BIBELOT

Petit objet servant à la décoration des maisons, généralement exposé dans une vitrine ou sur une étagère.

BIOTOPE

Milieu biologique présentant des facteurs écologiques définis, nécessaires à l'existence d'une communauté animale et végétale donnée et dont il constitue l'habitat normal.

BRICOLER

Exécuter chez soi de petits travaux qui réclament de l'ingéniosité et de l'habileté manuelle.

BUANDERIE

Dépendance d'habitation particulière ou établissement à usage collectif, aménagé pour les opérations de lavage du linge.

BUFFET

Table sur laquelle sont disposés la vaisselle, le pain et le vin servi au repas.

BUREAU

L'ensemble des meubles (bureau, fauteuil, secrétaire, bibliothèque, etc.) que l'on trouve ordinairement dans cette pièce.

CAISSE

Grande boîte généralement en bois dans laquelle on enferme des objets, des marchandises pour les conserver ou pour les transporter.

CANAPÉ

Siège à dossier, pourvu d'accoudoirs, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir, pouvant aussi servir de lit de repos pour une personne.

CELLIER

Pièce fraîche, généralement non voûtée, située au rez-de-chaussée d'une habitation ou en contrebas ou attenante à celle-ci, servant à conserver du vin et des denrées alimentaires.

CHEMINÉE

Construction en maçonnerie qui permet d'allumer un feu dans une habitation et se compose d'un foyer (ou âtre) à découvert et d'un conduit ménagé à l'intérieur du mur, et communiquant avec l'extérieur pour laisser s'échapper la fumée et assurer un bon tirage.

COULOIR

Passage qui met en communication plusieurs pièces, appartements ou immeubles, ou qui leur sert de dégagement.

CUISINE

Pièce, lieu destiné à la préparation des aliments.

CONSERVE

Récipient qui permet de garder intact quelque chose.

COUCHE

Lit, endroit préparé pour y dormir.

CRÉDENCE

Table sur laquelle sont déposés les mets, la vaisselle nécessaire au service du repas et qui sert éventuellement à la découpe des viandes; meuble de salle à manger dans lequel est rangée la vaisselle et dont la table d'applique permet l'exposition d'objets et le dépôt des plats.

CUISINE

Pièce, lieu destiné à la préparation des aliments.

DIVAN

Siège bas et allongé sans bras ni dossier, placé contre un mur et garni de coussins, pouvant servir de lit.

ÉCLAIRAGE

Lumière naturelle ou artificielle qui éclaire / Dispositif permettant d'éclairer.

ÉCLAIREMENT

Action ou fait d'éclairer; résultat de cette action; lumière, clarté.

EMPLACEMENT

Endroit choisi spécialement pour y construire ou plus généralement pour y faire quelque chose.

ENTRÉE

Lieu, ouverture par où l'on entre.

ÉTAGÈRE

Tablette ou planche dans une bibliothèque, une armoire, etc. ou simplement fixée au mur et supportant des livres ou des bibelots.

ÉTUDE

Lieu où s'exerce une activité studieuse, un effort de l'esprit.

ESPACE

Étendue, surface déterminée.

FOYER, 1

Centre d'où provient quelque chose, lieu à partir duquel se développe, se répand quelque chose.

FOYER, 2

Lieu où l'on fait du feu.

HAIE

Clôture végétale entourant ou limitant un domaine, une propriété, un champ, faite d'arbres ou d'arbustes généralement taillés ou de branchages entrelacés.

IMPROVISÉ

En musique, l'improvisation est le processus par lequel le musicien improvisateur crée ou produit une œuvre musicale spontanée, imaginaire ou ex nihilo, en se servant de sa créativité dans l'instant, de son savoir technique et théorique et parfois aussi du hasard. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Improvisation_musicale]

JARDIN, 1

Terrain, plus ou moins étendu, planté de végétaux.

JARDIN, 2

Terrain généralement clos, attenant ou non à une habitation, planté de végétaux utiles ou d'agrément.

JARDIN D'AGRÉMENT

Un jardin d'agrément est le plus souvent un enclos privatif attenant à une habitation, dans lequel l'homme organise et contient des végétaux d'agrément ou d'utilité, plantes ornementales ou potagères, cultivés en pleine terre ou hors sol.

JARDIN DE CURÉ

Petit jardin bien entretenu, cultivé de façon rationnelle et comprenant une grande variété de plantes

JARDINIÈRE

(Partie de) jardin réservé(e) à la culture des légumes et de certains fruits.

LAMPADAIRE

Luminaire d'appartement, posé sur le sol et comportant un support vertical de grande dimension et une lampe garnie d'un abat-jour.

LAVABO

Meuble de toilette garni d'une cuvette et d'un pot-à-eau.

LIT

Meuble composé principalement d'un cadre rigide de métal ou de bois supportant des parties souples (sommier, matelas) et garni de draps, de couvertures ou d'autres pièces protégeant du froid, sur lequel on s'étend, principalement pour dormir, se reposer.

LIVING-ROOM

Pièce disposée de manière à servir à la fois de salon et de salle à manger, parfois même de chambre ou de bureau.

MARE

Petite étendue d'eau stagnante, dans une dépression naturelle ou artificielle, de faible profondeur.

MATELAS

Toute couche épaisse, moelleuse pouvant servir de matelas.

MEZZANINE

Petit étage, galerie entre deux autres étages, notamment sous plafond.

PANIER

Réceptacle fait d'une matière plus ou moins rigide (vannerie, matière plastique, métal), muni d'une anse ou de poignées, servant à contenir, à transporter des marchandises, des provisions, des animaux, des objets ou des matériaux divers.

PRÉCAIRE

Dont on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité; qui, à chaque instant, peut être remis en cause.

POËLE

Appareil de chauffage clos, en terre, faïence ou métal, muni ou non d'un réservoir, renfermant dans sa partie inférieure un foyer à combustible, et destiné à chauffer une pièce par rayonnement de sa surface.

PORTIQUE

Élément de construction rigide, composé de deux poteaux et d'une poutre en bois, en fer ou en béton armé, et destiné à supporter une charge au-dessus de la portée de la poutre

REMISE

Dépendance, local où sont rangés des instruments, des objets.

RUDIMENTAIRE

Qui est réduit à peu de chose; qui est élémentaire, simple, peu développé, peu élaboré.

SACHET

Petit sac.

SALLE

Pièce d'habitation.

SALON

Pièce aménagée avec un soin particulier où l'on reçoit les visiteurs et où l'on se réunit en famille et entre amis.

SALON DE JARDIN

Ensemble de meubles résistants, composé le plus souvent d'une table et de sièges assortis, destinés aux réunions de plein air.

SÉJOUR

Salle d'une habitation où l'on se tient habituellement.

SERRE

Construction en verre ou plastique, fixe ou démontable, parfois chauffée, utilisée pour mettre les plantes à l'abri de l'hiver et pour cultiver les plantes exotiques ou délicates, hâter la production de certains fruits, fleurs ou légumes ou protéger les semis fragiles.

SOFA

Lit de repos à trois dossiers, sans bois apparent, servant aussi de siège.

STUDETTE

Pièce qui sert à la fois de salon, de salle à manger, de bureau et de chambre à coucher.

TABLE À L'ANGLAISE ou TABLE À MANGER

Table étroite dont chaque côté est muni d'un abattant qui se développe à volonté.

TABLE VOLANTE

Table pliante, légère et facilement transportable.

TOIT

Partie supérieure d'un bâtiment ou d'une construction servant de couverture contre les intempéries, formée de matériaux divers reposant sur une armature ou une charpente et présentant le plus souvent une surface inclinée.

TOUFFE

Assemblage naturel de plantes, de productions organiques (poils, cheveux), de fils ou de brins rapprochés par la base.

TRAÎNER

Être éparpillé çà et là en désordre, ne pas être rangé.

VESTIAIRE

Meuble, emplacement dans un logement, généralement fermé et spécialement conçu pour déposer momentanément ou pour entreposer des vêtements.

VESTIBULE

Pièce d'entrée d'un appartement, d'une maison, d'un édifice privé, donnant accès aux autres pièces.

VITRE

Panneau en matière translucide servant à obturer ou à protéger.

Annexes / Bibliographie de Béatrice Mésini

2016

Canepari Eleonora, Mesini Béatrice, Mourlane Stéphane (dir.), Mobil hom(m)es. Formes d'habitats et modes d'habiter la mobilité (xvie-xxie siècles), éditions de l'Aube, Paris, 2016, 170 pages

2015

Mesini Béatrice, Participation créative et paysage, vecteurs d'une gouvernance renouvelée. Co-direction Yvette Lazzeri, Michel Chiappero, Arinna Latz, Presses Universitaires de Provence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2015, 184 pages

Mesini Béatrice, «Le détachement transnational dans l'agriculture européenne Circulations du capital humain et financier entre pays d'origine, d'accueil et de mise à dispositio», Anthropology of food, n° S11 : Gardiens de la terre, 2015, p. 1-14, [texte intégral : <https://aof.revues.org/7892>]

Bonnafoux Floriane, Mesini Béatrice, «Habitat léger et mobile de résidence : éCo-Habiter en Ardèche méridionale», in Grégoire Cousin, Gaella Loiseau, Laurent Viala, Dominique Crozat et Marion Lièvre (dir.), Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint, TERRA - HN Editions, Marseille, 2015, p. en ligne

Mesini Béatrice, «Paysage, développement durable et participation citoyenne», in Yves Luginbühl (dir.), Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique, Victoires Éditions, Paris, 2015, p. p. 111-126

Mesini Béatrice, «Repaysager un village des Alpilles : trajectivité d'un projet participatif d'écoquartier social», in Yvette Lazzeri (dir.), Paysage et développement durable : à la recherche d'une participation créative, PUAM, Aix-en-Provence, 2015, p. 139-149

2014

Mesini Béatrice, «Dynamiques des luttes paysannes et rurales dans les forums sociaux 2000-2010 : vers une», Territoire en mouvement, n° 22, 2014, p. 98-111

Bonnafoux Floriane, Mesini Béatrice, «Habitats éphémères et réversibles : transit et transition en Ardèche méridionale», in Marc Bernardot, Arnaud Le Marchand, Catalina Santana-Bucio (dir.), Habitats non ordinaires et espaces-temps de la mobilité, Éditions du croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2014, p. 139-157

Mesini Béatrice, «The transnational recruitment of temporary Latino workers in European agriculture», in Gertel Jorg et Sippel Sarah (dir.), Fragmented agricultural productions and circular migrations : news space of insecurity, Routledge, New York, 2014, p. 71-82

2013

Mesini Béatrice, «Les travailleurs saisonniers latino-américains « détachés » Andins dans les champs de Provence», Hommes & Migrations, n° 2013, 2013, p. 67-76

Mesini Béatrice, «Mobilités andines dans l'agriculture méditerranéenne : le détachement transnational à l'épreuve», in Gérard Azoulay, Véronique Ancey, Daniel Dormoy, Chantal Crenn, André Mangu, André (dir.), Mobilités et migrations : Figures et enjeux contemporains. Pluralité des regards et des disciplines, Presses Universitaires de Sceaux, PARIS, 2013, p. 171-183

2012

Mesini Béatrice, «Eco-habiter dans les Alpilles. Entre rétrospective et prospective, repenser le mutualisme homme-milieu», in Nassima Driss (dir.), Patrimoines et Développement Durable. Ressources, enjeux, lien social, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012, p. 243-260

Mesini Béatrice (dir.), Aménagement durable des territoires méditerranéens, Actes du colloque Aménagement Durable des Territoires Méditerranéens, Co-édition PUP-PUAM, Aix-en-Provence, 2012, 228 pages

2011

Mesini Béatrice, «Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère», Techniques & Culture, n° 53, 2011, p. 148-165

2010

Mesini Béatrice, «Enjeux des mobilités circulaires de main d'œuvre : l'exemple des saisonniers étrangers dans l'agriculture méditerranéenne», Méditerranée - revue géographique des pays méditerranéens, n° 113, 2010, p. 105-112

Mesini Béatrice, «Seasonal workers in Mediterranean agriculture Flexibility and insecurity in a sector under pressure», in Carole Thornley, Steve Jefferys, Beatrice Appay (dir.), Globalisation and precarious forms of production and employment : challenges for workers and union, Edward Elgar, Cheltenham UK, 2010, p. 98-113

2009

Mesini Béatrice, «Contentieux prud'homal des étrangers saisonniers dans les Bouches-du-Rhône», Etudes rurales, n° 182, Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris, 2009, p. 121-138

Mesini Béatrice, «La co-production des savoirs : ensemencement et hybridation terrain-théorie, entretien avec Nicole Mathieu», Natures, Sciences, Sociétés, n° 16, EDP Sciences, Paris, 2009, p. 368-372

Mesini Béatrice, «Les Sans dans les Forums sociaux. Lutttes aux confins et lignes de confront », Revue Politique et Sociétés, n° 1 (2009), vol. 28, Société Québécoise de Science Politique, Québec, 2009, p. 100-136

Mesini Béatrice, «Urbanisation durable et aménagement équilibré en secteurs ruraux», in CAUE-PUCA (dir.), Urbanisme raisonné en milieu rural. De nouveaux modes d'habiter à inventer, Edition du CAUE Lot-et-Garonne, Agen, 2009, p. 41-49

2008

Barthes Angela, Mesini Béatrice, Du local au mondial. Alternatives rurales et luttes, Publication de IUT de Digne-Université de Provence, Château-Arnoux, 2008, 170 pages

Mesini Béatrice, «Saisonniers étrangers omis : la résistible structuration d'une cause commune», Cahiers du Cevipof (Les), n° 48, Centre de recherches politiques de Sciences Po, Paris, 2008, p. 35-62 - Salariés et producteurs agricoles : des minorités en politique, François Purseigle (dir.)

2007

Mesini Béatrice, «Une terre, un toit. L'appropriation des moyens d'existence dans les villes et les campagnes», in Yves Luginbühl (dir.), Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe, P.I.E. Peter Lang Editions scientifiques internationales, Belgique, 2007, p. 141-152

Mesini Béatrice, «Habiter dans les campagnes de faible densité. Une terre, un toit, lutte planétaire», in Barthe, Laurence & Fabienne Cavaille, Corinne Eychenne, Jean Pilleboue (dir.), Habiter et vivre dans les campagnes de faible densité, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2007, p. 641-659

2006

Mesini Béatrice, «Préservation de la biodiversité et souveraineté alimentaire, réactivation des savoirs paysans et émergence des droits de la Terre. France-Europe, Brésil 2000-05», in Auclair, Aspe, Baudot (dir.), Le recours à l'environnement, le retour des paysans, 2006

Mesini Béatrice, «Un toit, une terre : lutte planétaire», in Actes du colloque franco-espagnol de géographie rurale «Habiter dans les campagnes de faible densité», Co-édition Dynamiques rurales-CERAMAC, 2006

Mesini Béatrice, «Les écohameaux, des habitats économes, écologiques et diversifiés», Rencontres du Logement, organisé par l'Institut d'Economie Publique IDEP, Marseille, 19 et 20 octobre 2006

2005

Mesini Béatrice, «Le droit de propriété borné par les droits d'usages collectifs», Etudes foncières, n° 117, ADEF, Paris, 2005

Mesini Béatrice, «Contrats OMI, filière légale d'introduction de saisonniers et zones de non-droit dans l'agriculture provençale», in Actes du colloque international Migration maghrébine : enjeux actuels et contentieux, 2005

2004

Mesini Béatrice, «Résistances et alternatives rurales à la mondialisation», Etudes rurales, n° 169-170, Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris, 2004, p. 43-60

Guilhaumou Jacques, Mesini Béatrice, Pelen Jean-Noël (dir.), Résistances à l'exclusion, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2004, 384 pages

Mesini Béatrice, «Les monographies d'association, outil privilégié de l'observation en milieu urbain et rural», Carnets de l'observatoire des rapports urbain/rural, n°2, UMR Ladyss, 2004

Mesini Béatrice, «Anti et Altermondialistes France-Europe-Brésil, 2000-2003», 1er Congrès de l'Association Française de Sociologie, Villetaneuse, février 2004.

Mesini Béatrice, «Réseaux et rhizomes dans l'altermondialisme, la coproduction des savoirs en géographie sociale», Colloque international «Espaces et société aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action», Rennes, octobre 2004

2003

Mesini Béatrice, «Entre diversité, solidarité et souveraineté des peuples, quelles autres mondialisations ?», Mots, les langages du politique Les, n° 71, ENS, Paris, 2003, p. 85-101

Mesini Béatrice, «Résistances à la mondialisation, des mondes en volition», Pays & dépaysements, AGSI, Paris, 2003, p. 10-16

Annexes / Entretien type

Pourriez-vous vous présenter brièvement ? (d'où venez-vous, votre métier, votre parcours, votre famille, etc.)

Pourquoi avez-vous fait le choix de vivre dans cette maison ? (est-ce un choix économique, écologique, une volonté d'autonomie énergétique ou une volonté d'habitat alternatif ?)

Considérez-vous votre maison comme réversible voire éphémère ? Pourquoi ?

Pourquoi avoir choisi ce type d'habitation (yourte / zome / kerterre / Péniche ou autre) ?

Pourquoi ne pas habiter une habitation classique, autant au sens de non atypique que durable ?

Parlez-moi de la relation que vous entretenez avec votre maison : l'avez-vous construit, y avez-vous apporté des modifications (si oui pourquoi ?), comment y vivez-vous ?

Comment définissez-vous la maison, le «chez soi»?

L'habitat classique consiste à livrer un produit fini plus ou moins standardisé à une famille, vous avez choisi une alternative à cette vision de l'habitat. Le fait de construire votre maison a-t-il été porteur dans votre démarche par exemple ?

En parlant de construction, le chantier a-t-il été long ? Le temps de chantier a-t-il été décisif dans le choix de votre habitat ?

Entre le moment où vous avez décidé d'avoir votre maison et le moment où vous l'avez construit, combien de temps estimez-vous avoir attendu ?

D'ailleurs, vous vous êtes installés en milieu rural : est-ce par choix ou par contrainte ?

Le permis de construire a-t-il été facile à obtenir ? Pourquoi ?

Le fait que votre maison soit réversible implique-t-elle d'autres démarches administratives ou contraintes réglementaires ?

De votre point de vue, quelles sont les contraintes de votre habitation ? (Chauffage / Entretien / Mode de vie / Financier)

Pensez-vous que votre mode de vie puisse se généraliser à un plus grand nombre de personnes ? Pourquoi ?

Quel futur imaginez-vous pour votre maison ? (la léguer à vos enfants, la laisser retourner à la terre, la retirer du terrain pour laisser quelqu'un d'autre vivre dessus comme bon lui semble)

Le fait de vivre dans une maison réversible, légère, vous empêche-t-il d'envisager de la transmettre aux générations futures ?

M'autorisez-vous à effectuer un reportage photographique de vous et votre famille, à prendre des photos de vous en train de vivre dans votre maison ?

à découper

KERTERRE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Kerterre

Entretien avec Evelyne Adam / 07/03/2016



Photos de la kerterre d'Evelyne Adam prises le 07/03/2016

Evelyne Adam habite en Bretagne, dans la commune de Plomeur. Elle me présente son lieu d'habitat où elle pratique une attitude «bonifiante» qui consiste à préserver la Terre à travers des gestes quotidiens. Elle a élaboré un village expérimental anciennement un terrain couvert de ronces qu'elle réaménage au fil du temps :

« [...] au lieu d'enlever les épineux, je les ai écrasés, je les ai laissés dessous et j'ai remis plein de végétal dessus. J'ai un super humus et j'ai un jardin bonifié; c'est-à-dire qu'il y a les fruits, les plantes sauvages, les plantes potagères, les plantes à fleurs à la place de la friche. Donc c'est réapprivoiser la nature, vivre avec et la rendre plus... Il y a toujours le bassin d'eau, tous les éléments qui font que la faune et la flore soient nourricières en même temps.

Donc là c'est la toute petite kerterre [la kerterre «touristique»], y'a trois ans maintenant, c'est celle que les gens essayent pour voir comment ça marche. Et tu as celle-là, qui est ma maison. »

[Nous rentrons dans la kerterre où Christine, une habitante de l'éco-lieu kerterres, travaille sur un ordinateur, assise sur le «canapé»].

« Il y fait déjà chaud. Ce ne sont que des prototypes, et cette base-là il faut la prendre comme elle est aujourd'hui. Voici une kerterre non chauffée, vous pouvez voir la chaleur, c'est incroyable. Pas de chauffage, zéro chauffage. Donc ça au niveau thermique c'est le bon jour pour constater que thermiquement c'est plus que génial. Il faut atterrir pour comprendre. Ce n'est que du chanvre et de la chaux, il n'y a pas de structure, il n'y a pas d'armature, il n'y a que du chanvre et de la chaux simplement... et là, vous pouvez sentir comme c'est chaud avec zéro chauffage. Donc Christine, qui est là, a une kerterre beaucoup plus épaisse qui, elle, chauffe moins vite mais qui garde plus longtemps la chaleur. Ici vous en avez une très peu épaisse, pour voir qu'elle fait à peine quinze centimètres au niveau des murs. Par contre elle chauffe très vite et elle garde la chaleur quand même parce que le chanvre et la chaux garde la chaleur mais un petit peu moins longtemps que celle de Christine. Et Christine a construit sa kerterre toute seule et moi aussi ; donc en tant que femmes, on peut faire sa maison tout simplement... pour un coût... au niveau des matériaux, le dôme lui-même coûte 1/2 ou 3/4 d'un round de chanvre et un round de chanvre c'est 100€ et 35 sacs de chaux. Ça vous donne les murs et le toit. C'est là qu'on voit les changements au niveau de la maison écologique ; parce qu'une maison écologique c'est extrêmement coûteux et là on peut faire des maisons écologiques... après c'est la main d'oeuvre qui coûte parce qu'on fait ça à la main et qu'on pose ça comme de la pâte à modeler. Donc c'est un gros changement au niveau de l'architecture à mon sens, qui met du temps à être entendu parce que la forme ronde n'est pas encore tout à fait acceptée. On fait beaucoup de boîtes carrées en ce moment mais le rond ne vient pas encore. On ne sait pas pourquoi. J'ai rencontré Antti Lovag qui a fait les palais bulles, qui sont des merveilles. C'est quelqu'un qui a fait après 68 des grandes, grandes maisons, toutes rondes, que des bulles, que des dômes et c'est plus que beau. Moi j'ai été dedans et c'est vraiment très très beau. Mais c'était en béton avec armature en métal et donc voilà... Moi quand j'ai été le voir je lui ai dit que je pouvais faire la même chose mais plus écologique, que en plantes, sans armature et avec la chaux qui est respirante... on sent un bien-être incomparable parce que c'est un matériau qui respire. La chaux a cette particularité de respirer par rapport au ciment auquel il faut de l'isolant et plein de choses après. Alors que là on fait les murs et c'est terminé. Et on a chaud et c'est respirant. Donc après le challenge c'était de trouver la perméabilité : parce que j'ai mis un petit peu de temps à trouver comment faire un enduit de chaux/sable imperméable et donc au bout de 18 ans, je sais très très bien faire les enduits de chaux/sable imperméables ; parce que les maçons me donnaient des techniques mais pour des murs verticaux avec un toit par-dessus. Personne ne s'était intéressé à un enduit réellement imperméable pour un pays où, en plus ici il pleut beaucoup, et un dôme. Alors si ça marche ici, c'est que cela marche partout. Voilà celle-là a deux ans et elle ne prend pas l'eau. Et j'en ai d'autres là-bas qui ont huit ans et la plus vieille kerterre, qu'on ira voir tout à l'heure, elle a 18 ans. Elle est toute petite, c'était la première et donc elle a carbonaté ; la carbonatation signifie que la chaux est revenue à son état de pierre initiale. Et c'est une petite kerterre qui est d'une solidité incroyable. On peut sauter dessus, danser dessus. Elle ne va pas casser. Elle n'est jamais habitée, jamais chauffée exprès pour voir. Si j'avais abandonné n'importe quelle maison pendant 18 ans, je pense qu'elle irait mal ; et celle-là va de mieux en mieux. C'est le grand changement au niveau de l'entretien et de la pérennité. Donc la kerterre, comme ici, je la garantis 1000 ans. De toute façon vous ne viendrez pas me voir dans 1000 ans. Mais au niveau solidité, par exemple [Evelyne s'adresse à Christine] ta kerterre Christine qui est très épaisse et très bien assise, je suis sûre que dans 1000 ans elle sera encore là. Parce qu'il n'y a pas de prise au vent, au niveau sismique aussi j'ai entendu dire qu'on est un village où il



Photos de la kerterre d'Evelyne Adam prises le 07/03/2016

y avait plutôt des maisons rondes, et elles ne se sont pas écroulées alors que dans le village d'à côté, ça s'est écroulé. Je pense que le dôme a des avantages incontestables s'il n'est pas trop haut : des avantages au niveau sismique, thermique, des tempêtes, des ouragans... Un gars m'a écrit un mail de Martinique et il me racontait avoir vu une kerterre en Martinique au bord de la rivière et tout le monde se moquait un peu. Et après l'ouragan, tout le monde a constaté que celui-là était debout et pas les autres. C'est parole d'une personne que je ne connais pas qui m'a dit cela, dernièrement. Je n'ai pas de preuve mais ça m'intéressait parce que je suis persuadée qu'à ce niveau-là c'est intéressant aussi. »

Je lui explique ma recherche sur les habitations éphémères, terme qu'Evelyne refuse pour ses kerterres qui « sont loin d'être éphémères », mais admet leur réversibilité dans le sens où elles peuvent être retirées de la terre sans laisser de trace. En comparant avec les maisons ordinaires, Evelyne fait remarquer que « quand elles tombent, elles salissent ». Ce respect de la Terre, Evelyne l'appelle « l'impact bonifiant » :

« C'est-à-dire que je n'arrête pas d'envoyer cela comme idée : l'impact bonifiant c'est ce que je vous ai montré en arrivant, dans le jardin-là ; il y a deux ans c'était une friche, la friche est tout à fait bonifiante pour la terre, cela va donner la forêt, la friche est la maman-forêt, donc elle va donner la forêt à long terme, mais si j'accélère le processus, je crée une clairière, je laisse la forêt autour, ce qui est derrière, là, vous avez une forêt fruitière, une forêt forêt, un potager et toutes les plantes sauvages et toutes les plantes comestibles, de déco aussi parce qu'il faut nourrir ses yeux avec de belles roses. Et donc c'est l'impact bonifiant. Et l'habitat doit être bonifiant, c'est-à-dire qu'il soit là ou qu'il ne soit pas là, il faut qu'il améliore le lieu ; s'il s'écroule il améliore le lieu parce qu'il donne des terriers et il ne salit en rien parce que chanvre et chaux peuvent tomber, elles deviendront pierre par terre c'est tout. À part le dôme de plexi qui est la chose qui ne va pas s'altérer. Mais le premier dôme on l'a rentré dans le terrain en rigolant, en disant qu'on le rentrait pour 1000 ans, c'est-à-dire que dans 1000 ans [le dôme de plexi] aurait peut-être fait cinq ou dix kerterres si elles ont moins duré que je ne l'ai dit. On peut reprendre ce dôme pour autant de kerterres qu'on veut. Donc il est extrêmement durable, il est en polycarbonate et c'est sûr que dans 1000 ans il sera toujours un dôme parce que c'est très solide : le polycarbonate est 800 fois plus solide que le verre en dôme, ce n'est pas du plexi, ce n'est pas pareil, ça ne jaunit pas. Tout le travail ici c'est d'obtenir la bonification dans tous mes gestes. J'appelle cela le travail de la fourmi, c'est-à-dire ma vie dans la kerterre, c'est d'être une petite fourmi qui dans tous les gestes qu'elle fait fait que la terre va mieux parce que je fais tous ces gestes toute la journée. C'est-à-dire, ce matin j'ai lavé mon linge avec de la cendre, avec cette cendre j'ai arrosé mon jardin, sans mettre tout au même endroit. J'ai apporté les propriétés de la cendre dans mon potager ou dans mon jardin. Dans tout ce que je fais : je chauffe au bois mort parce que comme c'est petit, vous sentez comme il fait chaud, en plus le soleil revient, dans deux minutes on a gagné deux ou trois degrés parce que la vitre-là [qui est oblique] est comme un pare-brise de voiture, elle nous donne de la chaleur rapidement, beaucoup plus qu'une vitre [verticale]. Au niveau thermique je peux chauffer avec cette petite cheminée, elle n'est pas représentative aujourd'hui parce qu'il y a mes peaux d'orange... Cette cheminée, je la fais en une journée, avec de l'argile. Pour créer de l'argile, j'ai créé une mare, j'ai une grande mare là-bas parce que j'ai fait des kerterres en argile ou les cheminées. En faisant de l'argile je crée un biotope, c'est-à-dire je crée une mare où il y a les libellules, les salamandres, les grenouilles. Tout le monde est là et est arrivé en un an. Tout le monde est arrivé dans la mare parce que cela crée des mares propres, et des mares d'eau de pluie, etc. Donc une journée pour faire la cheminée, et la cheminée voilà chauffe une kerterre très facilement à partir du bois mort. Moi je ne chauffe qu'au bois mort : je ne tue pas d'arbres pour me chauffer au bois, pour chauffer ma maison. Et là vous avez les couleurs [, des briques de verre colorées encastrées dans les murs,] je voulais les couleurs dans la kerterre et j'ai obtenu les couleurs de l'arc-en-ciel dans ma maison, avec les petits prismes-là. Voyez les couleurs sur le mur, sur la cheminée. Parce qu'il y avait le manque de pouvoir peindre, parce que dans les pots de peinture, il y a de super couleurs. Je me débrouille toujours pour que les arcs-en-ciel rentrent. Là vous en avez de tout petits, mais parfois il y en a de plus grands. Et donc vous avez les couleurs de la nature qui sont tellement belles, là c'est un petit arc-en-ciel. Je ne prétends pas que ce soit la nouvelle piste, mais je pense que c'est une des nouvelles pistes à prendre, et je ne prétends pas avoir trouvé l'impact bonifiant complet mais j'y travaille depuis 18 ans et quand on rentre dans mon jardin, il y a quand même quelque chose qui montre... Et puis les kerterres n'ont pas d'impact visuel non plus ; parce qu'après l'idée c'est de faire des multi-dômes, mais jamais de faire trop. On peut faire des châteaux multi-dômes avec tout plein de dômes collés les uns aux autres, comme l'a fait Antti Lovag justement, mais lui a fait de très grands dômes mais je pense qu'il faut rester comme ça, discrets dans la nature.

Là, on fait une entreprise maintenant avec Kerterre, avec Christine et Solène, une autre... toutes les filles qui vivent en kerterre, on est en train de développer au niveau touristique, au niveau des formations, un centre de formation pour apprendre aux gens à vivre l'impact bonifiant et à construire des kerterres, avec les stages et les constructions.

[Christine, une des « jeunes femmes du futur » sort de la kerterre.]

Donc ici, ce n'est qu'un prototype et on peut faire bien mieux : bien sûr, on peut l'aménager comme un petit studio. Ça pourrait correspondre à un studio. Je voudrais travailler pour les sans-logis, et des sans-logis qui auraient des petits studios comme cela. Ça ne coûterait pas cher à notre société et ça ferait une maison écologique avec la Terre qui irait certainement mieux ; mais pour l'instant on ne m'a pas entendu sur ce projet.

C'est plus que durable pourtant. Non c'est plutôt que cela dérange les habitudes. Les yourtes ne sont pas durables mais les kerterres le sont. La yourte c'est un très bon moyen pour se déplacer, pour en attendant, pour quelques années, mais voilà, la kerterre a quelque chose en plus. La yourte c'est une bonne chose aussi pour les gens en transition alors que la kerterre permet de se poser et de s'enraciner. Je pense que l'humain en ce moment ne s'enracine pas souvent et des psychologues ont observé le phénomène du « bougisme », les jeunes sont des « bougistes » : j'en rencontre souvent ici, ils bougent, ils bougent, ils cherchent, ils cherchent mais ils n'ont plus de port d'attache et la kerterre, comme pour Christine ou d'autres, c'est l'endroit où on a un port d'attache, où on se pose et je pense que c'est essentiel. Peut-être pas, il y a des gens qui peuvent rester des nomades toute leur vie et c'est tant mieux mais ce qui ont besoin d'un port d'attache, la kerterre est une très bonne solution parce qu'elle est peu coûteuse, et aussi si on s'en va, ça ne détruit pas.

Pourriez-vous vous présenter brièvement ? (d'où venez-vous, votre métier, votre parcours, votre famille, etc.)

Je n'aime pas trop faire ça, mettre des gens dans des cases... J'étais prof de piano, donc ce n'est pas du tout constructeur de kerterre, mais pendant que j'ai donné mes cours de piano, j'ai inventé les kerterres à côté ; en sachant pas où j'allais. On n'appelait pas cela kerterre, on appelait cela des igloos parce que c'est en forme d'igloo et petit à petit je me suis rendue compte du grand intérêt de ce genre de choses parce que ma toute petite c'était vraiment une petite, je voulais voir si je pouvais faire un dôme sans structure. J'aime pas couper du bois, clouer, assembler, je ne sais pas faire ; et j'avais envie de rond et donc le bois et le rond, ce n'est pas toujours facile, il faut s'y connaître. Alors que là j'ai trouvé cette pâte à modeler qui fait des formes obligatoirement rondes pour que cela soit solide. Ensuite j'ai trois enfants, dont une a construit sa kerterre, une deuxième qui, la plus jeune, à qui j'ai offert pour ses 18 ans un bon pour une kerterre, je peux me permettre d'offrir une kerterre à ma fille, aucune maison. Elle m'a dit qu'elle en voulait une grande, donc elle va avoir une grande kerterre qu'on va faire sous forme de stage. Et j'ai un fils qui éventuellement commence à parler de faire une maison moderne, à la façon d'Antti Lovag en plus petit.

Pourquoi avez-vous fait le choix de vivre dans cette maison ? (est-ce un choix économique, écologique, une volonté d'autonomie énergétique ou une volonté d'habitat alternatif ?)

La volonté je ne l'avais pas spécialement, j'ai fait mon premier choix avec la maison au toit de chaume là-bas, une maison octogonale en chanvre et chaux et en chaume. C'était déjà une démarche de richesse-temps, de garder la richesse-temps et donc après j'ai fait des maisons. Après je pense que la maison est un grand mangeur de temps, après soit on travaille beaucoup pour payer des crédits, soit on travaille beaucoup pour l'entretenir, faire le ménage, tout ça et la kerterre c'est tout l'inverse. Donc c'était pour garder cette richesse-temps tout en ayant un habitat esthétique, artistique, chaud. Après c'est aussi la démarche d'impact bonifiant qui est essentielle pour moi. Je pense qu'on a l'impact bonifiant quand on a la richesse-temps parce qu'on est moins énervé, moins stressé et on fait moins de mal à ses contemporains. L'impact bonifiant et la richesse-temps, je pense que des milliards d'êtres humains avec ces deux idées, ces deux richesses régleraient beaucoup de problèmes sur cette planète. Je ne dis pas à tout le monde de faire comme moi, mais je pense que l'impact bonifiant c'est quelque chose dont on ne parle pas pour l'instant et qui me semble essentiel : si on est 10 milliards de bonifiants, la Terre va être magnifique et ce n'est pas très compliqué finalement. C'est des choix d'achat tous les jours, moi j'ai estimé que mon billet d'argent était un bulletin de vote donc je peux voter tous les jours pour ce que je choisis et on est tous responsable de nos choix. Donc j'ai choisi de ne pas appuyer sur le bouton de l'électricité, parce que j'ai choisi de ne pas utiliser le nucléaire mais au



Photos de la kerterre d'Evelyne Adam prises le 07/03/2016



Photos de la kerterre d'Evelyne Adam prises le 07/03/2016

lieu d'aller manifester, je n'ai pas appuyé sur le bouton tous les jours. C'est très efficace, si on était beaucoup à le faire et on est de plus en plus à le faire et c'est ce qui est bien...

Comment faites-vous pour vous alimenter en électricité dans ce cas ?

Donc là il y a les panneaux solaires avec les branchements, donc je peux brancher mon ordinateur, mon portable. Donc je suis en train de faire une entreprise qui fonctionne de plus en plus, on grandit à grande vitesse avec mon iphone ici branché sur le panneau solaire, mon ordinateur, vous avez vu tout à l'heure Christine qui s'en servait. Et c'est tout ce dont j'ai besoin. Après j'ai l'eau de la pluie qui me tombe sur la tête, je n'ai plus qu'à la récolter, j'ai le feu de bois mort qui ne me coûte rien. L'investissement c'était des petits panneaux solaires pour avoir... L'idée ce n'était pas... parce qu'en ce moment il y a beaucoup de gens qui disent « faire moins, reculer » et moi je pense que c'est une marche en avant mais beaucoup plus raisonnable ; une marche en avant vers la bonification, vers la richesse, vers l'abondance. Je parle plutôt d'abondance que de, comment on dit en ce moment ? Développement durable et aussi simplicité volontaire. Je ne suis pas contre, au contraire, je trouve cela très beau mais je pense que l'humain a un besoin d'abondance et j'ai l'abondance de chaleur ; je ne fais rien aujourd'hui pour avoir chaud, alors qu'il gelait presque ce matin et voyez comme il fait chaud, voilà, j'ai l'abondance de trop et en ce moment j'ai trop d'eau de pluie. J'ai le chauffe-eau à bois qui me donne une douche autant que je veux avec du bois, du bois mort. Je n'ai donc pas besoin de chauffe-eau à gaz tout ce genre de choses. Je chauffe donc mon eau au bois, avec un chauffe-eau à bois, que j'ai eu du mal à trouver.

Mais c'est vivre dans cette société, je ne cherche aucune autarcie, même pas d'autonomie réelle, et je cherche à rester au milieu de la société en lui proposant l'impact bonifiant, qui ne consiste pas à se mettre en dehors, mais se mettre au milieu avec un humain plus joyeux. C'est l'enthousiasme qui manque et peut-être que mon moteur c'est l'enthousiasme et beaucoup de gens l'ont perdu. C'est un joli moteur ; j'ai donc toujours l'enthousiasme pour une nouvelle kerterre, et encore une autre et une autre et puis 50 000 idées à la minute que j'essaye de faire par petits bouts. Je pense à une humanité qui va rallumer l'enthousiasme, mais on ne peut pas si on est avec ses 25 ans de crédit, toutes ses factures d'eau et d'électricité, toutes ces choses. On peut, sûrement, mais c'est quand même un peu plus difficile. Parce que derrière il y a la liberté du temps et dans ma liberté de temps, j'ai ma liberté d'imaginer, et l'enthousiasme et l'imaginaire amènent la création, la créativité. Et cela donne vraiment un humain qui change d'objectif parce que l'objectif d'être bonifiant c'est un bel objectif, de se sentir bonifiant sur cette Terre, c'est tellement plus agréable que de se sentir une verrue qui allume tout. Je répète bien : je ne prétends pas avoir trouvé complètement, parce que je crois que c'est le début de la route et que, à plein, à chercher sur cette piste, ça va être magnifique. [Evelyne attrape un coquillage sur un rebord.] Voyez, ça c'est un objet, regardez, ça j'adore. Un jour, j'étais dans un magasin de souvenirs, avec ce super coquillage, et je le vois. Il a le nombre d'or derrière, il a la forme parfaite, il a tout derrière : la nacre. Et je le trouvais tellement beau, je me disais « comme il doit être cher », comme il y avait plein d'objets de tourisme autour, et puis je regarde le prix : il coûtait 4€. Et j'étais quand même étonnée de la... La merveille ne coûte pas cher. On ne peut pas faire plus merveilleux, si on prend un objet touristique habituel à côté... C'est ça la richesse : on s'émerveille de tout et chaque chose que la terre nous donne ne coûte pas si cher que cela. [Evelyne repose le coquillage.] L'abondance d'eau c'est la merveille aussi. Donc on est en train de chercher aussi sur des bains d'abondance, etc. Et on va faire cela de plus en plus. Donc je mange à la coop bio, je mange bio. Beaucoup de gens disent que quand on ne gagne pas beaucoup, on ne peut pas manger bio. Quand j'étais prof de piano, je travaillais qu'un jour par semaine, j'ai élevé mes enfants en mangeant bio pendant 20 ans, c'est qu'une affaire de choix. Plein de gens disent « Je ne peux pas » mais peut-être faut-il acheter moins de robes qu'on va laisser dans le placard, les chaussures et les sacs... Pour les femmes, je pense qu'il y a un grand virage à prendre parce que ce sont elles qui ont demandé le grand château, donc le seigneur partait à la guerre pour faire un plus château ; et actuellement, les femmes, ce ne sont pas elles qui font leur château, qui font leur cuisine aménagée, toutes ces maisons la plupart du temps ce ne sont pas elles qui les construisent. Et là, je suis entourée de femmes qui construisent elles-mêmes leur maison ; alors on a des objectifs qui changent, cela ne veut pas dire qu'on devient pingres, au contraire, on a des objectifs d'esthétique, artistique mais comme c'est nous qui le faisons ; nous faisons aussi avec des hommes, ça ne veut pas dire qu'on ne travaille pas avec eux, mais on a repris le raisonnable de la femme : la femme ou non de sa propreté immaculée, de ses merveilles de robes, de maisons, on a mangé la planète avec nos exigences. Ce n'est pas un reproche aux femmes, parce que chez la femme, il y a cette envie de beau qui est magnifique, qu'il faut garder, mais il faut trouver l'exigence de l'impact bonifiant. Ça change tout.

Pourquoi ne pas habiter une habitation classique au sens de non atypique ?

J'ai habité des maisons non atypiques. J'en ai rénové des jolies. Simplement parce qu'il y a urgence de Planète, je pense pas qu'il y ait d'autres réponses. Il y a urgence à prendre une option nouvelle et il y a bonheur à chercher, inventer, créer du nouveau... et d'y arriver un peu. Voyez quand le soleil arrive c'est trop bien. La lumière. On allume l'électricité alors qu'on a des maisons un peu sombres ; ici on n'allume pas avant longtemps.

Comment vous éclairez-vous d'ailleurs ?

En ce moment, cela ne marche pas. La lampe ici, une lampe que je pose d'habitude là et on a la lumière autant qu'on veut, on peut brancher ce qu'on veut. En fait, vous voyez la forme sur le mur, cette forme qui monte c'est le fil électrique, du coup il est devenu joli. Les fils électriques se transforment en racine. C'est plutôt joli et c'est branché sur le panneau solaire.

Comment définissez-vous la maison, le «chez soi»? L'habitat classique consiste à livrer un produit fini plus ou moins standardisé à une famille, vous avez choisi une alternative à cette vision de l'habitat.

Je dirais chaud, principalement : il faut avoir chaud chez soi, mais vraiment chaud, pas chaud « on va baisser le chauffage pour dépenser moins ». Ici il fait toujours trop chaud ; chez Christine là-bas il fait trop trop chaud, on est obligé d'ouvrir la porte tellement on a trop chaud. On a beaucoup de gens qui nous demandent « vous n'avez pas trop froid là-dedans ? » et s'imaginent que quand on est plus près de la nature on a froid. C'est très bizarre, on est toujours dans cette relation où on est à nous demander si on a froid alors que franchement, souvent on ouvre la porte parce qu'on a trop chaud. Pour moi l'humain doit avoir chaud, c'est pour cela que je suis en train de développer pour des sans-logis des maisons comme ça ; parce que je ne supporte pas l'idée que certaines personnes vont mourir de froid dehors alors qu'il y a des voitures qui dorment dans les garages et que moi je peux faire ça pour trois fois rien. Chaud, douillet, confortable et avec la terre. Donc ici on est en direct avec la Planète Terre, c'est-à-dire que la plupart des personnes vivent hors-sol, tout le monde d'ailleurs, ou presque, sauf ici. Ici il n'y a pas de dalle ici, on a un énorme tapis de chanvre direct sur la terre, qui n'est pas humide ; tout le monde me demande si ce n'est pas humide au sol, c'est loin d'être humide, ça fait environ 25-30cm de chanvre en vrac, un vrai tapis en chanvre écrasé ; par-dessus j'ai mis des laines de mouton feutré, d'ailleurs il va en arriver de plus jolies cette semaine. On a fait fabriquer des super tapis. Et la planète en-dessous moi chaque nuit, si j'ai l'âge que j'ai et que je construis autant de kerterre, c'est parce que je dors avec la terre. Même les yourtes actuellement on fait des vides, du bois, on vit sur du bois mort-vivant, moi je vais loin dans cette histoire : je suis directe avec la terre. Le soir quand je m'endors, il y a une énergie et une chaleur qu'on n'imagine pas parce que le chanvre est très isolant, on a la planète en-dessous. Alors on peut quantifier l'énergie ou pas, c'est mon énergie qui est là, qui est vraiment étonnement... quand je dors ailleurs, quand je vais quelque part, au bout de 8 jours, je commence à avoir une énergie « normale », au bout de 15 jours, je commence à faiblir, quand je reviens dans ma kerterre, je revis. Après ce n'est peut-être qu'une vue de l'esprit, j'en sais rien, je ne peux pas le prouver, mais vivre en direct avec notre planète, on marche sur cette terre qui est un être vivant, si on le conçoit comme cela, sans penser qu'on marche sur lui et quand on est en présence de cet être vivant qui nous accueille... La qualité de la kerterre c'est vraiment d'être directe avec la terre. C'est la qualité rare, même qu'on ne retrouve pas dans les yourtes, la plupart qui s'isole. On a un peu peur de revenir direct avec elle, je ne sais pas pourquoi. Peut-être que quand on mourra on sera en elle et là on a peur. Je n'arrive pas à visualiser pourquoi on a tellement quitté cette puissance qui est sous nous. Pourquoi on a fait toutes ces fondations. Parce qu'on faisait des maisons trop grosses donc il fallait des fondations sinon elles ne tenaient pas. Alors que là ce n'est pas gros et c'est léger et pourtant c'est grand quand même mais c'est très léger parce qu'il n'y a que du chanvre, beaucoup de plantes et 35 sacs de chaux. Peut-être elle fait 1 tonne cette maison et pourtant elle n'est pas petite. Mais du coup elle n'a pas besoin de fondations et je reste avec la terre. Voilà mes qualités avec l'abondance d'eau, pas économiser l'eau. En fait, l'abondance de tout et l'abondance de temps pour être avec ses amis, prendre le temps de parler, avec vous. L'abondance de temps, qui est là, sauf qu'on ne sait pas le prendre. Parce que le temps, il est là, on ne peut pas dire qu'on en manque c'est juste notre façon de le prendre... La présence de la terre, on peut dire... Ici c'est terre-ciel parce qu'on voit le ciel tout le temps, on voit le ciel, les étoiles, la lune. Donc terre, ciel, feu, eau et air parce que cela respire ; donc tous les éléments en fait, être avec les éléments. Chose qu'on n'a pas dans les autres maisons : l'eau est arrêtée au robinet, coincée. Là vous avez un bassin, vous l'avez vu ; le feu peut être là avec les flammes ; il y



Photos extérieures de la kerterre d'Evelyne Adam prises le 07/03/2016



Photos de l'emplacement de la kerterre d'Evelyne Adam prises le 07/03/2016 [Entrée / Kerterre d'Evelyne & Kerterre «touristique» / Extérieurs avec jardin]

a la terre en dessous et l'air, et l'abondance d'eau. Pas mal ? Je pense que c'est un des objectifs, peut-être, de l'humain qui va revenir vers la terre pour retrouver ces éléments vraiment ; en vérité, pas dans des sent-bons qu'on achète dans des bouteilles. Ici, quand je fais le ménage, je mets des plantes qui sentent bon dans le tapis. Tout m'est donné, pas tout bien sûr mais une grande abondance en tout cas.

En parlant de construction, le chantier a-t-il été long ? Combien de temps mettez-vous à construire une kerterre ?

Celle-là [la kerterre dans laquelle Evelyne vit actuellement] on l'a fait en 28 jours, 3 heures par jour à deux. C'est là aussi qu'on comprend comme ça va vite. Donc celui qui est en tongues qui lit ça ne peut pas comprendre. Et encore c'était un prototype, on ne savait pas faire, donc on peut faire plus rapidement maintenant sans bétonnière ; maintenant on prend la bétonnière pour aller plus vite donc on peut faire encore plus vite que cela. Maintenant on a des équipes de trois et à trois on fait des kerterres chez les gens. Après celle-là n'est pas épaisse, si on veut faire plus épais cela prendrait plus de temps. Et je travaille très vite et très fort. Donc ce que je vous dis là, les 3 heures par jour, c'est pour la structure, la base, sans les enduits, c'est juste pour construire le dôme, poser la porte et les fenêtres et c'est tout. Après y'a tous les enduits extérieurs, les détails, la cheminée ; après il y a du temps en plus.

Vous vous êtes installés en milieu rural : est-ce par choix ou par contrainte ? Dans votre cas, c'est presque évident mais est-ce que cela a été facile pour vous d'avoir un permis de construire ?

Il n'y a pas de permis de construire ici. J'ai osé faire sans, pour l'instant on me laisse tranquille. Je suis en train d'essayer d'obtenir un permis de construire. Ici ce sont des sculptures. Vous êtes ici dans une sculpture, donc je signe avec une médaille de bronze et je suis déclarée sculpteur. Pour l'instant ça m'a permis de faire les kerterres. J'ai fait 40 kerterres en France, 40 sculptures. Une seule fois on a demandé un permis, on ne nous l'a pas donné, on l'a fait quand même, on ne nous a pas embêté. C'était la seule solution pour pouvoir les faire sinon j'aurais dû attendre des années avant d'avoir le droit et je n'aurais pas fait mes recherches ; donc j'ai considéré que je cherchais pour la terre et j'ai estimé que j'avais le droit de le faire. Donc en ce moment j'ai acheté un terrain dans un lotissement, exprès, dans un village en Centre-Bretagne, où je vais essayer d'obtenir le permis de construire. Bienvenue à tout architecte qui peut m'aider ! J'ai un ami architecte qui m'a fait les plans, j'ai pas mal de gens qui me soutiennent pour que cela puisse... Antti Lovag m'a aussi fait une lettre ; il est mort maintenant mais il m'a fait une lettre pour dire que j'avais des débuts et qu'il fallait laisser faire. Et donc si j'obtiens ce permis à Braspart, dans ce lotissement alors je pourrais faire des kerterres avec permis de construire. C'est le but et dans ce cas on libérera beaucoup les jeunes de la maison écologique à 100 000€.

Ça me fait beaucoup rire ces maisons écologiques, je ne les trouve pas du tout écologiques.

Souvent elles ne sont pas écologiques. En bois elles ne peuvent pas être écologiques : la production de bois, c'est la forêt qui devrait grandir alors que c'est la production de bois qui grandit en France, pas la forêt. La forêt il n'y en a presque plus avec ce bois mort et ces arbres qui ont le temps de grandir. On est en pleine mutation de l'habitat. Si j'obtiens ce permis, ce n'est pas du tout sûr, parce qu'un permis rond, avec que des dômes dans un lotissement où il n'y a que des maisons carrées, en bois ou en parpaing. Mais comment pourront-ils dire non alors qu'on sait que la planète va mal si on continue comme on habite actuellement. Je pense avoir pas mal d'arguments, après, ils auront peur de signer.

Il y a aussi une question de réglementations.

Mais la loi n'avance pas assez vite par rapport à l'évolution des humains actuellement. Je pense que plein de gens sont en train de trouver des solutions et on ne les laisse pas faire ou en tout cas on ne leur donne pas l'autorisation. Après il faut trouver des moyens de passer outre tout en respectant la loi. Donc c'est pour cela que mes maisons sont des sculptures. On a le droit à avoir une sculpture monumentale dans son jardin, c'est une loi qui existe.

Vous dites en avoir construit 40 en France, c'est-à-dire...

On en a fait plein de petites, parce qu'on fait des stages de cinq jours. En cinq jours vous pouvez apprendre à construire une kerterre. Vous venez avec nous à un des stages : Kerterre.org et sur le site vous avez tous les stages de cette année ; donc depuis bientôt quatre ans, je propose des stages chaque année. Là ce n'est plus moi qui fait tous les stages parce que c'est trop. On a 16 ou 18 stages cette année et donc il y a des formateurs comme Christine tout à l'heure ou

d'autres : Lazarre, Christine, Adèle, ma fille et d'autres qui vont être formateurs. Ces kerterres sont construites lors des stages par les stagiaires et les formateurs. Donc maintenant on fait des petites. Il y a eu un temps où on avait eu la folie de faire des grandes en cinq jours, en cinq jours on arrivait à faire de grandes kerterres. Mais on n'en fait plus parce que c'est beaucoup d'énergie pour le formateur donc on propose des petites pendant 5 jours. Ici il y a le centre de formation : en un mois ou 6 semaines on vient apprendre la kerterre, le jardin, et tout ce qui vient avec.

Qu'est-ce que vous entendez par « grande » ou « petite » kerterre ?

Ici, c'est la plus grande, ça peut se coller les unes aux autres, donc on peut vraiment faire des grands dômes collés les uns aux autres. Celle que je propose en permis de construire : ce sont trois dômes comme ici où il y aura le dôme cuisine/salle à manger, le dôme chambre et le dôme bureau/salle de bain avec trois dômes comme ça j'ai déjà une belle habitation. Ça ne demande pas cher à la Terre ni à l'humain. Pour la Terre, il faut savoir que simplement, c'est du chanvre et que pour faire du chanvre, il faut un an et pour faire un round de chanvre, je ne sais pas combien de m², mais dans un hectare il y a beaucoup de round de chanvre, donc vous pouvez faire une kerterre comme ça avec 1/2 ou 3/4 d'un round de chanvre. Donc il faut 1/2 round de chanvre pour faire une kerterre comme ça. Sur un hectare je peux produire, je ne sais pas combien de kerterre cela ferait, je n'ai jamais calculé, et il faut un an pour faire ce champ. Pour faire du bois, il faut 20 à 30 ans et après vous éradiquez une forêt, donc tout son biotope et tout ce qui s'est fait pendant 20 ou 30 ans et la différence elle est là. Donc quand je dis demander pas cher à la Terre, c'est que je demande 1 an de chanvre et pas 30 ans de bois ou 20 ans, je ne sais pas. Après il y a la chaux, qui demande du travail mais je la déplace ; c'est-à-dire qu'on prend la pierre de chaux à un endroit et on l'amène en poudre, on la chauffe, donc là c'est vrai qu'il y a de l'énergie, on la chauffe pour la mettre en poudre, on la met ici dans l'eau et elle redevient de la chaux. Elle n'a pas changé d'état. Donc on demande... Je pense que c'est le moins qu'on peut demander à la Terre pour faire des maisons. Non le moins, ce sont mes deux kerterres là-bas qui sont en argile et en herbe. Ce n'est que de l'argile pris sur le lieu, avec des mares qu'on a créées, du désherbage de mon potager ; et j'ai fait deux maisons avec. Donc ça c'est le moins qu'on puisse faire. Il y a trois sacs de chaux pour faire l'enduit extérieur. J'ai été jusque-là. On a même été plus loin : on a pris un arbre vivant on l'a couvert de chiendent et on a recouvert ce chiendent de chanvre et chaux ; et ça marche. C'est juste une expérience, une petite cabane féerique, je vous montrerais.

De votre point de vue, quelles sont les contraintes de votre habitation ? (Chauffage / Entretien / Mode de vie / Financier)

Alors les contraintes... [Les kerterres] c'est nouveau, c'est expérimental, donc ce n'est jamais fini parce que l'expérience a pour qualité ou « défaut » d'être toujours en recherche. Donc je suis toujours en recherche. Des fois j'adore, des fois j'en ai marre. 18 ans de recherches. Mais les résultats sont quand même chouettes. Les autres... Qu'est-ce que je dirai... C'est juste qu'on n'a pas le droit, malheureusement... Enfin malheureusement, il n'y a pas encore de loi ; il y a la loi ALUR qui est arrivée, mais elle ne parle pas des kerterres, c'est dommage. Elle parle de l'habitat léger et démontable ; j'ai décidé qu'ici c'était léger et découpable, ça passera si on veut la faire passer avec la loi ALUR. Mais cela reste que le début, donc un petit inconfort de pas d'autorisation ; mais ce que j'attends c'est qu'on nous souhaite plus qu'on nous autorise, et qu'on nous accompagne et qu'on nous aide, parce que c'est très important. Donc c'est la période charnière, l'inconfort d'être dans une période charnière, d'écrire des choses un peu à la marge... quelqu'un l'autre jour me disait : « mais écrire dans la marge, c'est rajouter des choses intéressantes, le prof écrit des choses dans la marge », et je trouvais cela beau. On écrit donc des petites observations dans la marge, et on aimerait bien être écoutés comme le prof avec l'encre rouge. Ça n'est pas le cas, c'est le bémol. Mais cela ne me coûte plus parce que j'assume complètement de le faire et maintenant avec les résultats, je suis passée dans les journaux, à la TV, plein de trucs, j'assume beaucoup plus qu'au début et c'est beaucoup plus facile maintenant, mais il faut savoir que c'est la difficulté de tous les gens qui osent sortir de la case habituelle. Il faut un certain caractère ou assurance de soi, et il faut surtout aimer cette société, sans la détester justement ; parce que moi justement, je pratique beaucoup l'écologie relationnelle, parce que s'il n'y a pas l'écologie relationnelle, on ne nous laissera pas faire ; c'est-à-dire en bon accord avec le voisinage, qui ici a été toujours plutôt en phase ou à regarder avec plutôt sympathie et ce n'était pas rien.

Pensez-vous que votre mode de vie puisse se généraliser à un plus grand nombre de personnes? Oui, c'est votre souhait.



Photos des cultures du village Kerterres prises le 07/03/2016 [Plante Papier Toilette / Jardins aménagés des kerterres]



Photos du village prises le 07/03/2016 [Poulailler / Kerterré de l'ado / Intérieur de la kerterre de l'ado / Gargouille d'évacuation]

Mon souhait, et en même temps je laisse chacun faire ce qu'il veut... Oui j'espère qu'on va prendre d'autres pistes, qu'on va prendre la piste de la bonification du territoire et je ne vois personne qui en parle, je me sens un peu seule à en parler. En ce moment on parle beaucoup de l'histoire du colibri de Pierre Rabhi. Le colibri c'est celui qui... Je vous raconte rapidement : il y a le feu, tous les animaux de la forêt qui regarde et le colibri va chercher de l'eau et il fait « pffsch » [bruit de colibri qui crache de l'eau] avec son petit bec. Tout le monde lui dit « mais qu'est-ce que tu fais ? », et lui leur répond « je fais ma part » et c'est beau, il fait sa part. Et Pierre Rabhi s'appuie sur cela, et il a complètement raison. Sauf que des colibris il n'y en a pas beaucoup et le feu est très très grand parce qu'en ce moment on ne fait pas du bon travail et du coup moi je parle de la fourmi. Mes actions sont des actions de fourmi et je suis comme une fourmi qui tous les jours fait de petits actes pour bonifier. Je suis la fourmi bonifiante. Et la fourmi bonifiante si elle est avec beaucoup de fourmis... Et il y a beaucoup plus de fourmis que de colibris dans ce monde. Des milliards de fourmis qui font des actes bonifiants voilà ce que j'espère. C'est joli dit comme ça. J'espère la route des fourmis bonifiantes.

Quel futur imaginez-vous pour votre maison ? (la léguer à vos enfants, la laisser retourner à la terre, la retirer du terrain pour laisser quelqu'un d'autre vivre dessus comme bon lui semble)

Je pense qu'elles sont très très durables et je pense que ceux qui les prendront, mes enfants ou d'autres les feront évoluer. Et ce que j'attends c'est l'évolution des kerterres justement. Je pense qu'elles vont se transformer en habitat extrêmement féérique d'un esthétique plus fini que ce que j'ai fait moi. Je sens que les générations qui arrivent vont faire des merveilles. Moi j'ai fait toute la partie invention, création de la base ; et je vois tout ce qu'on peut faire, voyez toutes ces formes, on pourrait les faire mille fois mieux que ce que j'ai fait mais comme j'ai fait beaucoup d'expérimentation, je n'ai pas eu le temps de faire le peaufinage ; et je pense que les suivants vont peaufiner aussi tout l'aspect avec l'eau. Ça va être magnifique. Je vois... On laisse souvent la féerie aux histoires, ou aux enfants, mais je pense que nos habitats ici, on en voit les prémices peut-être, nos habitats seront réellement féériques et avec la Terre. Ce n'est peut-être pas qu'une utopie, laissons la porte ouverte aux utopies. Quand j'étais au lycée, il y a très très longtemps, j'avais écrit dans mon bureau « avec les utopies on ne fera rien », non pardon, « sans les utopies on ne fera rien »... Je ne me rappelle plus, c'était un auteur qui avait dit ça, il faut des utopistes. On me traite d'utopiste et j'adore quand on me dit que je suis utopiste. J'en suis jusqu'à rêver d'un habitat merveilleux pour les humains, c'est possible. Mais on est partie sur des pistes d'une modernité un peu aseptisée.

Pas qu'un peu...

C'est clair. Voilà, moi j'ai pris une toute autre piste, mais ça parle, il y a beaucoup de gens qui viennent voir. Ça parle énormément à toutes les générations et cela m'étonne. Je suis étonnée de voir les femmes de mon âge ou plus vieille qui viennent en disant « wow, je veux ça pour ma retraite ». Je m'attendais plutôt aux jeunes qui allaient arriver pour faire la suite et en fait, je m'aperçois que c'est beaucoup de femmes, particulièrement, qui se rendent compte comme elles ont perdu beaucoup de temps à faire du ménage, et qui relativisent maintenant qu'elles sont plus vieilles, et qui relativisent aussi sur le rêve d'une grande maison, de tout ça. Et c'est très très étonnant de voir que ce sont peut-être de plus anciennes qui vont ... Parce qu'une plus ancienne on ne va pas lui dire « Hé p'tite fille, qu'est-ce que tu fais ? ». On va moins lui taper dessus avec la loi ou toutes ces choses, parce que c'est une vieille dame. Je pense qu'il y a un bel espoir du côté des vieilles dames. Avis aux vieilles dames. Et en plus, ça rend l'énergie, ça les change beaucoup. Il y a une dame dernièrement qui est venue à un de mes stages ; elle a 70 ans, elle avait une énergie incroyable à mon stage, à la fin, je lui dit « wow, quelle énergie incroyable » et elle me dit « ah non non, moi j'étais en déprim' juste avant de venir, je n'avais plus d'énergie depuis des années ». Son énergie s'est réveillée pendant le stage et elle est repartie faire sa kerterre et elle a sa kerterre de faite maintenant, une grande en plus, plus grande que la mienne, avec deux dômes. 70 ans et elle a fait ça toute seule presque. Et c'était magique. Et je l'ai vu très souvent des femmes qui réveillent leur énergie créatrice parce que dans notre imaginaire de femme on ne peut pas construire de maison. On peut la dessiner en tant qu'architecte, mais la fabriquer... l'imaginaire des femmes n'est pas « je peux fabriquer une maison ». Avec la kerterre je peux fabriquer une maison, ça change tout. Au niveau des femmes c'est énorme ; et au niveau des hommes, ça les oblige à faire moins de plans, moins prévoir et de lâcher un peu sur la rectitude ancienne. En gros, ça fait du bien à tout le monde. Au niveau guérissement, vraiment, c'est étonnant. Guérissement du manque d'enthousiasme, et on est dans un monde où il en manque beaucoup.

Le fait de vivre dans une maison réversible, légère, vous empêche-t-il d'envisager de la transmettre aux générations futures ? Pas du tout.

[Nous sortons de la kerterre, je commence à prendre des photos du village de kerterres.]



Photos des kerterres du village prises le 07/03/2016 [Kerterre chiendent / Grand-mère Kerterre]

Photos des emplacements communs prises le 07/03/2016 [Maison de chaume commune / Toilettes sèches]



Photos des kerterres du village prises le 07/03/2016
[Kerterres d'argile 1 / Cheminements dans le village]

Photos des kerterres du village prises le 07/03/2016
[Kerterre d'argile 2]

Photos des kerterres du village prises le 07/03/2016
[Kerterre de Christine]

**Kerterre / Photographies (prises de 07/03/2016) /
Equipements résidentiels**



Kerterre d'Evelyne



Kerterre d'un adolescent



Kerterre chientent



Kerterre chientent



Kerterre d'une formatrice



Kerterre d'une formatrice



Grand-mère kerterre



Grand-mère kerterre



Kerterre de Christine



Kerterre de Christine



Kerterre en argile



Kerterre en argile de la fille d'Evelyne



Kerterre en argile de la fille d'Evelyne



Kerterre sans chaux

**Kerterre / Photographies (prises de 07/03/2016) /
Prototypes inhabités**

Kerterre / Tarifs pour une kerterre de 3m40

[<http://kerterre.org/wp-content/uploads/2016/01/Kerterre-%C3%A0-la-carte.pdf>]

Kerterre de 3m40 :

Prestation à 7 900 € comprend (environ 16 jours de travail) :

- soubassement en pierre
- dôme chanvre et chaux
- pré enduit extérieur
- enduit d'étanchéité extérieur
- pose des huisseries

On peut ajouter en option :

- enduit intérieur 540€
- finition intérieure (vasque, déco mure...) prix flexible selon la demande
- Cheminée 540€

pour 540€ on rajoute 10cm de diamètre

Matériaux à la charge du client (lui qui l'achète et qui nous le fournit) :

- Environ 850€ de matériaux (Chaux 1,2T ; Sable 2T ; Chanvre 300kg ; Divers)
- Huisserie 600€ et 900€ la porte ou récupération d'une porte
- Sky dôme 514€ (dôme rond), 300€(carré plat et ouvrant) ou fabriquer par vos soins.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Kerterre / Vues satellites chronologiques

Route de Lanvenaël, 29 120 Plomeur, Bretagne, Finistère
47.850978, -4.313843



Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr — Kerterre — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=-480193,6082227&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr — Kerterre — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=-480193,6082227&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr — Kerterre — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=-480193,6082227&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>



Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr — Kerterre — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=-480193,6082227&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr — Kerterre — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=-480193,6082227&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr — Kerterre — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=-480193,6082227&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>



Plan original — Kerterre — 1/50 — fourni par Camille DESMOULIN, étudiante en architecture qui a tracé les plans dans le cadre d'un stage pour ASF (Architectes Sans Frontière).



Coupe originale — Kerterre — 1/50 — fournie par Camille DESMOULIN, étudiante en architecture qui a tracé les plans dans le cadre d'un stage pour ASF (Architectes Sans Frontière).

à découper

PÉNICHE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Péniche /

Entretien avec Mme VERGÉ / 07/02/2016



Un couple d'une cinquantaine d'année avec deux enfants (un garçon de 16 ans et une fille de 20 ans) habite la Péniche «Claudine». Les habitants y résident depuis 14 ans (2002). Ils ont décidé d'habiter une péniche car le couple faisait de la voile et apprécie le contact avec l'eau. Le mari écrivait un livre sur les bateaux à l'époque, ils auraient voulu acheter un bateau mais ont eu un premier enfant et ont dû acquiescer un appartement à la place. Quand ils ont eu leur second enfant, ils ont déménagé dans cette péniche pour laquelle ils ont eu un coup de cœur. Celle-ci stationnait déjà au canal du midi depuis deux ans quand ils l'ont achetée. Ils désiraient une péniche pour le contact avec l'eau, l'histoire de cet habitat et le fait qu'ils possèdent déjà un permis de navigation a facilité l'acquisition.



Pour posséder une péniche, comme tout véhicule, le propriétaire doit être en possession d'un permis de naviguer et la péniche doit passer un contrôle technique tous les dix ans pour valider sa capacité à naviguer. Actuellement, la péniche Claudine n'a pas passé son dernier contrôle technique à cause d'un petit problème électrique.

Avant cela, les habitants voyageaient 15 à 20 jours par an, quand leur emploi du temps le permet (week-end / vacances). Le fait que leur péniche soit large ne leur permet pas d'aller partout, mais ils peuvent monter jusqu'à Paris. Le plus loin qu'ils aient été jusqu'ici c'est dans le Tarn à Moissac, pour un mariage où ils se sont rendus en cortège de 7 péniches.

Cependant, les nouveaux habitants du Canal du Midi choisissent les péniches parce qu'il s'agit d'habitat atypique mais sans les naviguer... ce que le couple regrette. De plus, 10 ans auparavant, l'environnement élaborait une véritable vie de quartier, des liens de voisinage avec une entraide entre voisins, un esprit festif ; mais désormais l'individualisme l'emporte et cette vie de quartier se perd.



Concernant le raccordement aux réseaux, il est officieux : ce sont les pénichards qui se débrouillent pour se raccorder aux réseaux, sur des bornes prévus à cet effet ou en tirant les câbles eux-mêmes, ce qui a été le cas de ce couple. EDF n'intervient pas dans ces cas-là. La péniche Claudine possédait une installation électrique déjà-là quand ils l'ont acquise, mais elle était vétuste et le couple l'a donc remise en état.

Concernant les contraintes :

- Tous les 3 ans, il faut passer la péniche en cale sèche pour le carénage.
- Il faut entretenir les peintures tous les ans
- Pas de container à poubelles, il faut jeter ses ordures dans un local dans les résidences à proximité



- Contrairement au lieu commun, l'humidité n'est pas à craindre quand le chauffage tourne. D'ailleurs le chauffage de la péniche est produit par une chaudière alimentée en fuel qui est complétée occasionnellement par un insert bois et rarement un poêle. L'isolation des murs est constituée de laine de roche, mais certains lui préfèrent le flochage (ce qui demande de passer le bateau en cale sèche, ce qui est donc plus onéreux).

Cette péniche est divisée en trois compartiments possédant chacun une pompe et un équipement électrique. L'eau courante est stockée dans des cuves à remplir toutes les trois semaines (extraite de chez un voisin en maison).

Néanmoins, ils envisagent un retour à une habitation plus classique car cet habitat demande un entretien important et le couple vieillit. Cependant, ils ne savent pas où aller car leur résidence actuelle a un emplacement idéal à 10 minutes du métro, entre ville et campagne tout en étant à proximité de leur lieu de travail. Pour l'instant, leur fille est autonome mais leur fils ayant 16 ans ils préfèrent attendre qu'il soit autonome pour envisager de déménager ; d'autant que cela les déracinerait de leur vie sociale... De plus, la vente de la péniche ne couvrirait pas l'achat d'un bien immobilier dans le même quartier.



Les frais d'entretien :

- Tous les 10 ans, l'expertise coûte 5000€
- Mettre le bateau en cale sèche coûte 2000€
- Tous les ans il faut payer la VNF (Voie Navigable de France) 1700€, l'équivalent des impôts fonciers (les habitants de péniche ne payent pas d'impôt sur leur habitat)

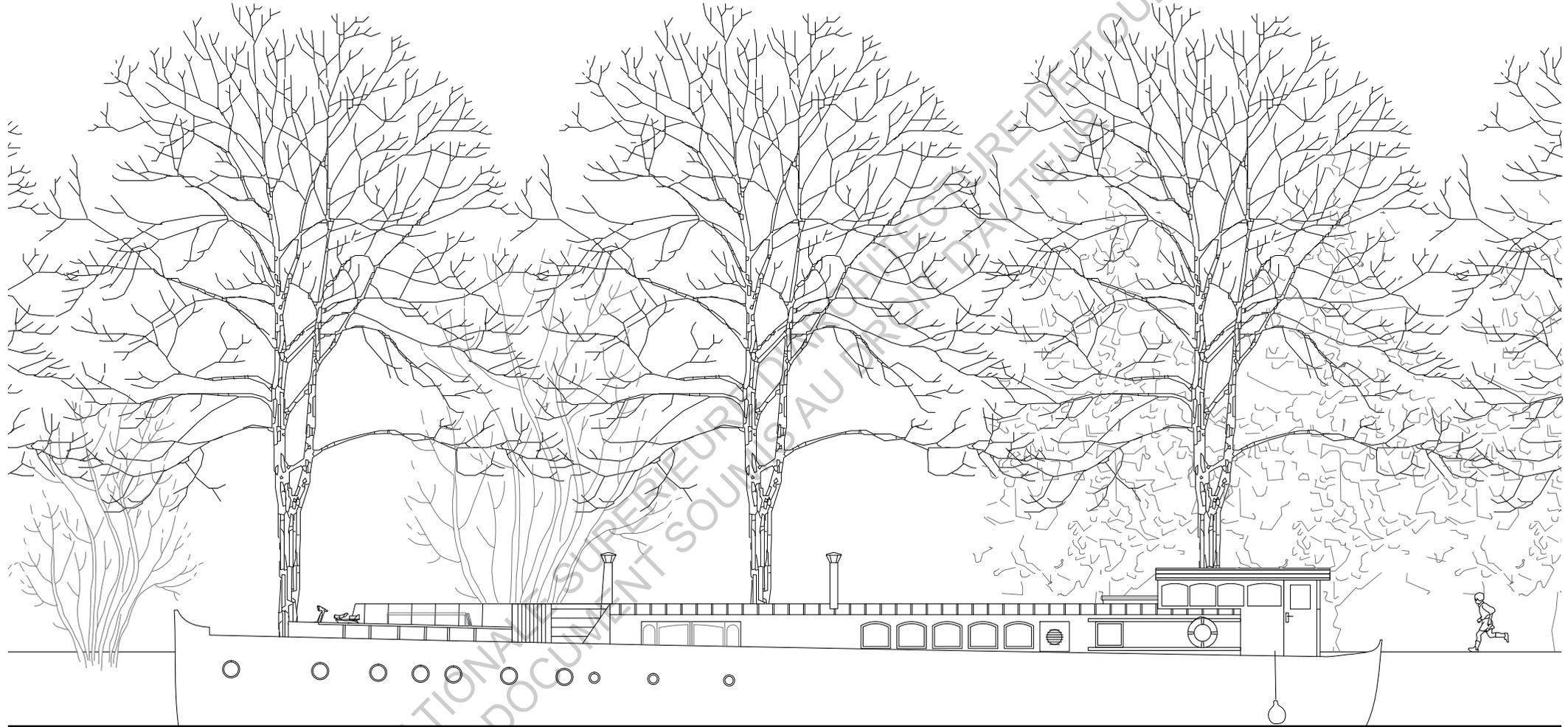
Leur péniche a été construite en Belgique, lors d'un chantier à Gand. Les péniches sont construites par paire, c'est-à-dire qu'il existe une jumelle à toute péniche bien qu'avec les modifications effectuées par le propriétaire elles deviennent toutes uniques. En général, les péniches Freycinet mesurent 38m de long ; mais la péniche Claudine mesurait 30m à l'origine. A Ramonville, le Canal du midi est géré par deux entités administratives : avant le pont, le canal est géré par la mairie de Toulouse et après, il est géré par les VNF ; c'est pourquoi certains ont une borne (mairie de Toulouse) et d'autres non...

Photos prises le 07/02/2016 [Péniche vue de l'autre rive / Séjour / Salle à manger]

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUT



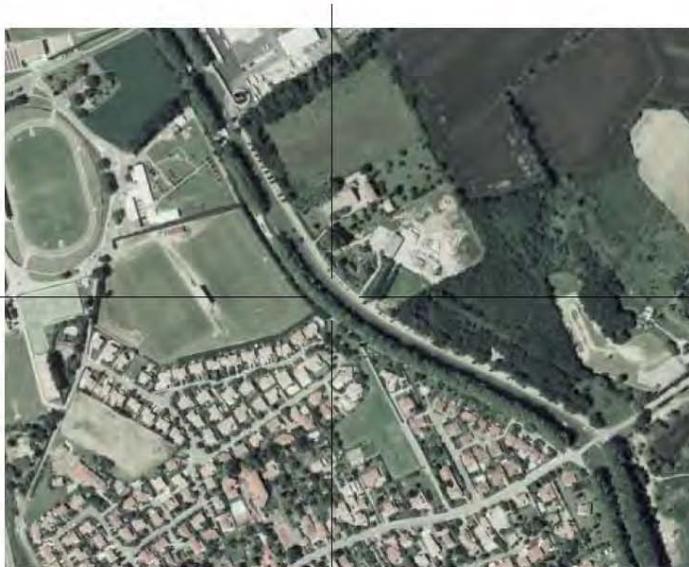
Photos prises le 13/02/2016 [Entrée / rangements extérieurs / Raccord électrique]



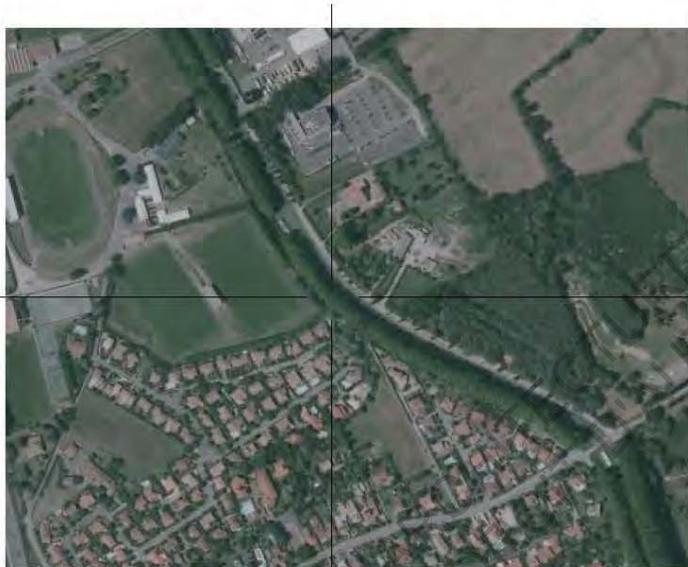
ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUS LE TRAIT D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

Péniche / Vues satellites chronologiques

Péniche Claudine, Canal du midi, 31 520 Ramonville-St-Agne, Toulouse, Midi-Pyrénées, France
43.546090 / 1.486044



Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=165435,5395250&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=165435,5395250&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr — Péniche — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=165435,5395250&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>



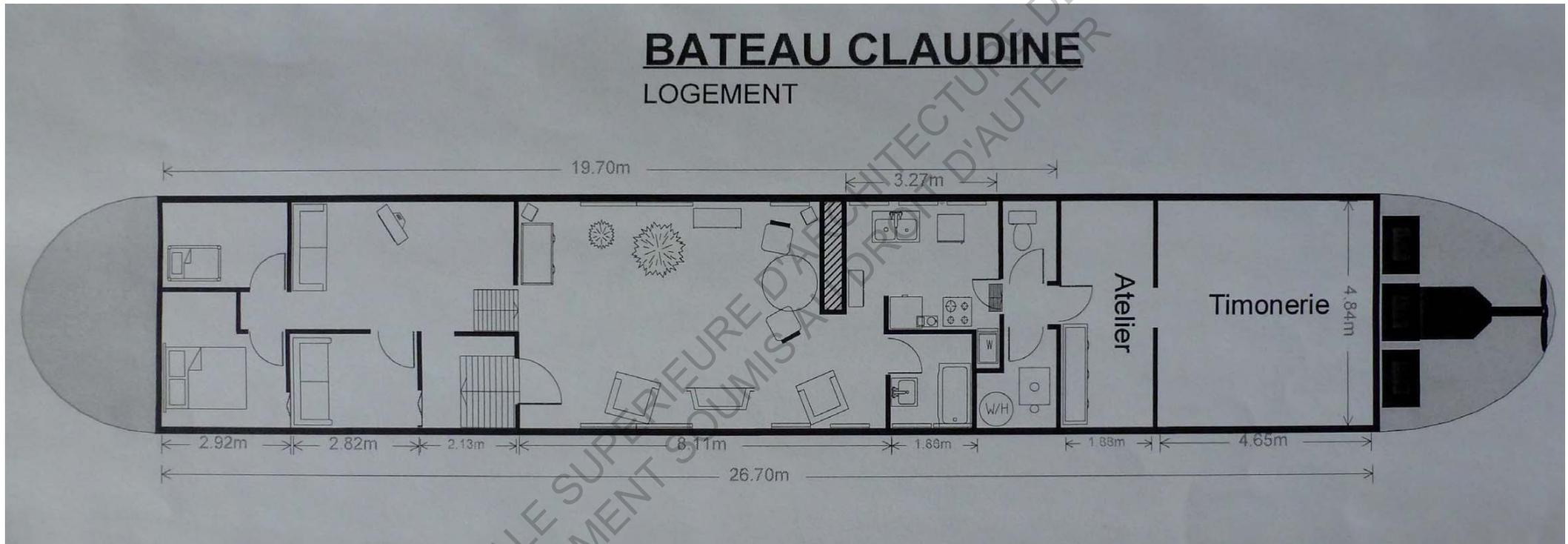
Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=165416,5395512&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=165416,5395512&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr — Péniche — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=165416,5395512&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>



à découper

YOURTE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Yourte

Entretien avec Olivier DAUCH, constructeur de yourtes / 12/11/2015

Olivier DAUCH est un artisan qui travaille dans la construction économique et écologique depuis 10 ans, dans le domaine de l'éco-construction. Son activité de fabrication de yourtes se fait au sein d'une entreprise, «La Yourte Voyageuse», qu'il gère avec sa compagne Anne-Sophie Bobey. En juin 2015, il a construit une yourte qui sera à la fois son habitat et le lieu d'accueil d'un lieu particulier, à la fois éco-lieu et camping écologique. Cet ensemble portera le nom de «le Champ des Colibris». Afin de financer ce projet, la yourte est louée comme gîte, mais n'est jamais vacante puisqu'elle accueille un ami lorsqu'elle n'est pas en location. En attendant la finalisation du projet, le couple habite une maison traditionnelle voisine ; mais cette situation n'est pas définitive. En effet, une fois les fonds nécessaires récoltés et le projet lancé, Olivier et sa compagne emménageront dans leur yourte



Les différentes fondations d'une yourte :

- _ pieux plantés (solution privilégiée) : pieux en acacia (bois le plus imputrescible) de 2.50m enfoncés d'environ 1.50m. Pour cette yourte, un terrassement de 1m avait été prévu, mais le sol argileux a conduit à une autre solution, ce qui n'est pas plus mal. Autrement, un terrassement de 40-50 cm est conseillé.
- _ plots maçonnés de 30x30cm enfoncés sur 50cm
- _ pneus : 10 cm de couche végétale sont retirés pour poser les pneus, une toile géotextile est tendue et un hérisson est constitué pour y poser la yourte.



La yourte a été finie en juin 2015. Elle est la première pierre d'un éco-lieu et d'un camping écologique : en saison estivale, le camping fonctionnera de manière classique avec un accueil d'estivants ; le reste de l'année, le Champ des Colibris fonctionnera autour de formations, chantiers participatifs et d'animations autour de la construction écologique. Par exemple, ils vont organiser un chantier participatif sur un week-end pour construire un poêle de masse de type rocket, un assainissement phyto-planté ; une formation pour fabriquer des éoliennes de type Pigott, pour mener un jardin en permaculture, etc.



L'éco-lieu se composera de 11 emplacements dont :

- _ Un espace sanitaire, inexistant à ce jour, sera financé par la location de la yourte.
- _ La yourte est à la fois habitat mais aussi espace d'accueil : la partie jour est accessible au public, donc ERP. L'aménagement intérieur a été financé par la location de la yourte en 1 semaine (pour cela, Mr DAUCH est passé par la plateforme de financement participatif Ululu : en échange de dons financiers, des donateurs ont obtenu comme contributions un week-end ou une semaine sous la yourte) ; par ailleurs, depuis 15 jours, la yourte a été louée 1 semaine et 1 nuit.
- _ 4 « chalets » destinés à la location touristique
- _ Pour chaque construction sera organisé un chantier participatif afin de dispenser des formations.



Le chauffage : il en existe deux types :

- _ Chauffage classique :
 - Chambre à combustion qui cumule la chaleur et la rend quand atteint un certain seuil. La chaleur est rendue de manière verticale. La yourte est actuellement équipée de ce système.
 - Convection ; chaleur par rayonnement
- _ Poêle Rocket ou poêle de masse (inventeur anglais). Olivier Dauch souhaite remplacer le chauffage actuel par ce système, organisant un chantier participatif.
 - Matériaux locaux
 - Autoconstruction
 - Chaleur rendue à l'horizontale
 - Il existe des fabricants français et dans les pays scandinaves (IAMSA) par des artisans mais le produit revient à 7000-15000€.
 - Principe : sable + terre + masse (matériaux de récupération, goudron à éviter forcément)

Photos prises le 12/11/2015

[Terrain / Yourte / Pièce de vie]

Réseau TRIPALIUM : (Écosse) fabrique ses propres éoliennes pour produire de l'énergie (éoliennes autoconstruites)

Maisons écologiques « normées », (« ordinaires »)

- _ Elles sont écologiques une fois construites mais le chantier n'est pas forcément pensé pour l'être (la construction d'une maison de 120m² consommerait 100 à 150 ans de son énergie quotidienne pour le chauffage et le refroidissement)



Photos prises le 12/11/2015 [Pièce de vie / Chauffage / Mezzanine sur cuisine]

- _ La durée de vie des matériaux : la laine de verre de l'isolant perd 50% de ses performances au bout de 10 ans.
- _ La RT2012 ne tient pas compte des chantiers.
- _ Olivier regrette le manque de cohérence de la réflexion autour de la RT2012.

La yourte, un habitat responsable :

- _ consomme 50 à 100 fois moins d'énergie grise qu'une maison classique normée
- _ Compacité (enveloppe restreinte pour volume égal)
- _ 80% de bois (forêts locales)
- _ Isolant local ou régional

En date de mars 2016 jusqu'en juin 2016, Olivier DAUCH travaille avec un stagiaire en licence professionnelle sur l'analyse du cycle de vie d'une yourte. L'ACV consiste à étudier les impacts de la construction d'une yourte, de l'extraction des matériaux, à leur mise en oeuvre en atelier et sur chantier, à l'utilisation au quotidien et à la déconstruction à différents niveaux (Eau, air, CO₂, bilan carbone, etc.) Cette yourte dispose de 24cm d'isolant (2 couches)

L'aération de la yourte se fait de manière naturelle, par l'ouverture du dôme et des oscillo-battants (intégrés depuis peu) 15 minutes tous les jours. Il est possible d'installer un ventilateur individuel double flux dans les parois mais ce serait peu cohérent dans la démarche. D'ailleurs la yourte est hors norme vis-à-vis de la ventilation car :

- _ Le volume minimal d'air ventilé ne peut être vérifié car pour cela il faudrait monter la yourte dans une soufflerie (actuellement, M. DAUCH n'a pas les moyens financiers d'effectuer ce test.)

- _ La ventilation ne devrait pas pouvoir être arrêtée.

Ceci dit, l'air intérieur est sain grâce aux parois respirantes. (Remarque : la France utiliserait des produits freine-vapeur plus imperméables que dans d'autres pays à cause du monopole de la laine de verre qui craint l'eau, d'où des freine-vapeurs trop étanches.)

Les yourtes résistent à des vents de 120 à 160km/h. Le seul souci récéncé jusqu'ici a été pour la fixation du verrin permettant l'ouverture du dôme : le verrin a été arraché par de fortes bourrasques de vent quand il n'y avait que deux fixations. Cela est arrivé une fois et pour le même intempérie, le voisin avait perdu toutes ses tuiles. Depuis que le verrin est fixé en quatre points, plus de soucis.

Le futur de cette yourte :

- Prochainement des bassins d'assainissement (qui seront réalisés courant mars ou avril)
- Des portes courbées pour les chambres qui remplaceront les rideaux (avec des vitres plastiques entre les montants pour un apport lumineux)
- Des ouvertures zénithales pour les chambres (apport lumineux naturels)

En général, une yourte comporte deux ouvertures pour la lumière : zénithale et une ouverture au sud qui sert aussi d'entrée ; néanmoins il est possible d'aménager des fenêtres :

- _ Si cela se justifie pour la vue sur le paysage, car l'aération est suffisante sans cela et une fenêtre mal orientée apporte peu de lumière.
- _ L'ouverture zénithale à elle seule diffuse autant de lumière que les ouvertures verticales alors que sa surface est moindre.
- _ Dans une chambre on dort, alors qu'on peut jouer sur la mezzanine, dans le jardin, etc...

La yourte et la législation

Il est facile de poser une yourte dans le cadre d'un camping mais c'est plus compliqué pour un usage à l'année ; pourtant c'est la même empreinte dans le paysage, la même utilisation.

Néanmoins, depuis 2 ans, Olivier propose une yourte qui respecte la RT2012. Celle-ci :

- _ Demande plus de technicité
- _ Entraîne un budget plus important
 - Elle coûte plus d'un tiers du prix de base
 - Mais elle sera plus durable et écologique
- _ A facilité l'obtention des permis de construire
 - Selon Olivier Dauch, il s'agit d'une affaire de barrière psychologique. En effet, selon lui, pour les mairies, autoriser une yourte serait autoriser un habitat insalubre mais si elle répond à la RT2012 la crainte disparaît.

Depuis le 01/01/2013 jusqu'à la fin 2015, 7/8 permis de construire de yourte d'Olivier ont été accordés ; 1 a été refusé mais parce que le terrain était inconstructible (le PLU est actuellement en révision donc en attente de décision) mais cela arrange le propriétaire parce que sa yourte fait 40m² et avec la nouvelle RT2012 seules les constructions de plus de 50m² doivent y répondre. Dans ce cas, la RT éléments par éléments s'appliquent, ce qui induit un isolant divisé par 2 et donc moins de frais.

La yourte d'Olivier sur le permis de construire a été classée ERP et habitat. En effet, même si Olivier et sa compagne y résideront, leur yourte constituera un lieu d'accueil. Par ailleurs, le fait d'être classée ERP et non habitat, modifie les exigences au niveau de la RT2012 :

- _ 0.9 L/m²/h contre 0.6 L/m²/h dans un habitat classique pour l'aération.
- _ Pas d'obligation de freine vapeur mais obligation de résultat par rapport à l'étanchéité à l'air (solution technique au libre choix du maître d'oeuvre)

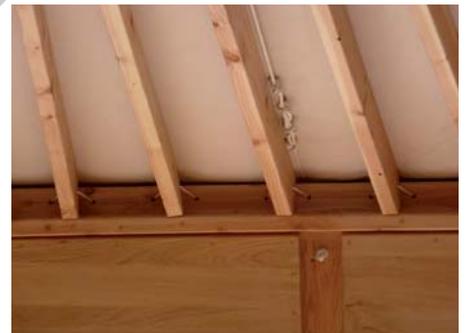
Les yourtes RT2012 disposent de freine-vapeur le plus perspirant mais de la condensation se forme tout de même au sommet du dôme. L'idéal serait de ne pas en poser, pour faire respirer les parois, mais la RT2012 exige une certaine étanchéité à l'air.

La question des extensions

Olivier Dauch fabrique des yourtes de 80-90m². Une extension n'est pas forcément nécessaire; d'autant qu'une extension accolée entraîne des contraintes techniques :

- _ On pourrait accoler deux yourtes, mais leur comportement au vent serait radicalement différent : une yourte seule, par sa forme ronde ne laisse que peu de prises au vent alors que deux yourtes accolées proposent une forte prise au vent.
- _ Dans le cas de deux yourtes dissociées reliées par un SAS, tous ceux qu'Olivier a vu fuyaient. Il serait possible de réaliser des SAS étanches avec 200h de travail.
- _ Il faudrait envisager deux yourtes avec un passage couvert mais ouvert sur les côtés pour les relier (ouvert pour laisser passer le vent, car deux yourtes accolées créeraient une résistance au vent) ; il faudrait alors deux points de chaleur.

En conclusion, c'est beaucoup d'investissement pour pas grand-chose.



Photos prises le 12/11/2015 [Plafond / Chambre / Chevrons sur croisillons / Pièce de vie et mezzanine]



Yourte

Entretien avec Olivier DAUCH, constructeur de yourtes / 11/04/2016

Pourriez-vous vous présenter brièvement ? (d'où venez-vous, votre métier, votre parcours, votre famille, etc.)

J'ai travaillé dans divers domaines n'ayant rien à voir avec la construction : animateur pour les enfants, formateur dans l'insertion par l'activité économique, directeur d'un restaurant. Au début des années 2000, je m'intéresse aux yourtes en lien avec un projet d'accueil touristique : nous souhaitions alors créer un camping original avec des yourtes. Celles que j'ai alors visité, des yourtes traditionnelles mongoles, correspondent peu au climat du Cantal où nous habitons alors (neige, humidité). Je cherche alors à fabriquer des yourtes plus lumineuses, mieux isolées et résistant mieux au climat de moyenne montagne tout en proposant un nid plus douillet à ses occupants. Je me rend alors compte que cette envie est partagée par d'autres et que la fabrication de yourtes me plaît. Le projet d'accueil est mis de côté et je m'installe en tant qu'artisan. Depuis 2012, nous travaillons à deux avec ma compagne, Anne-Sophie Bobey.



Pourquoi avez-vous fait le choix de vivre dans cette maison ? (est-ce un choix économique, écologique, une volonté d'autonomie énergétique ou une volonté d'habitat alternatif ?)

C'est avant tout une passion pour cet habitat original, ancré dans une tradition millénaire. En l'adaptant à nos envies de confort et climat et avec l'expérience de mes premières fabrications, j'ai aussi pu constater que la yourte pourrait offrir un habitat confortable, durable, sain et très économe en coût de fabrication comme en entretien, en chauffage. Pour moi, c'est un des habitats les plus écologiques qui soit : peu de matériaux nécessaires pour sa construction, une compacité presque idéale, un comportement thermique excellent, une luminosité excellente, une ventilation naturelle efficace, des matériaux sains, etc...



Considérez-vous votre maison comme réversible voire éphémère ? Pourquoi ?

Réversible oui : elle est installée avec une empreinte minimaliste sur le terrain qui l'accueille et peut être pensée comme totalement réversible. Ephémère, oui ou non au choix des occupants : une yourte peut être installée pour une courte durée ou pour une vie complète...

Pourquoi avoir choisi ce type d'habitation (yourte) ?

Cf ci-dessus : par passion et pour ses qualités écologiques et pratiques.

Pourquoi ne pas habiter une habitation classique, autant au sens de non atypique que durable ?

Pour habiter dans un habitat que je juge plus sain, plus agréable. Les yourtes que nous fabriquons sont durables même si ce ne sont pas des habitats que nous fabriquons dans l'idée de les transmettre à nos enfants.

Parlez-moi de la relation que vous entretenez avec votre maison : l'avez-vous construit, y avez-vous apporté des modifications (si oui pourquoi ?), comment y vivez-vous ?

Nous l'avons imaginé depuis longtemps, au fil des 10 années de chantiers pour les autres qui l'ont précédé. Ce projet a beaucoup évolué et a mûri au fil de notre expérience. Nous y vivrons bientôt à temps plein mais y logeons régulièrement, comme en vacances à côté de chez nous. Nous y sommes très bien. Toutes les personnes qui l'occupent en location nous ont fait des retours très favorables, ce qui est très plaisant pour nous.



Comment définissez-vous la maison, le «chez soi» ?

L'endroit où l'on vit en famille.

L'habitat classique consiste à livrer un produit fini plus ou moins standardisé à une famille, vous avez choisi une alternative à cette vision de l'habitat. Le fait de construire votre maison a-t-il été porteur dans votre démarche par exemple ?

Notre habitat a été longuement réfléchi car nous avons mis beaucoup de temps à trouver le lieu où le réaliser. Pour le construire, nous l'avons fabriqué nous-même en atelier puis monté en chantier participatif en l'ouvrant à des personnes intéressées. Le chantier a été un vrai succès et 32 personnes se sont succédées à nos côtés pour le montage.

En parlant de construction, le chantier a-t-il été long ? Les temps de chantier a-t-il été décisif dans le choix de votre habitat ?

C'est un des points qui est particulièrement plaisant : 4 mois à deux en atelier, 2 semaines en chantier participatif pour un habitat hors d'eau hors d'air de 100 m² de plancher. C'est rapide et l'évolution est très visible ce qui est motivant.

Photos prises le 12/11/2015 [Pieu / Rangements sous yourte / Chambre / Chevrons]

Entre le moment où vous avez décidé d'avoir votre maison et le moment où vous l'avez construit, combien de temps estimez-vous avoir attendu ?

9 ans : surtout pour trouver le terrain et les finances.

D'ailleurs, vous vous êtes installés en milieu rural : est-ce par choix ou par contrainte ?

Par choix, la qualité du cadre de vie pour nous et nos enfants apportée par le milieu rural est décisive.

Le permis de construire a-t-il été facile à obtenir ? Pourquoi ?

Non. Il s'agissait d'un permis d'aménager puisque le projet est plus vaste que notre seule habitation avec un terrain de camping / écolieu. Nous avons rencontré des difficultés importantes avec des fonctionnaires de la DDT qui ont demandées plus que les démarches nécessaires au permis. Les deux personnes concernées ont multipliées par deux à trois la durée de ces démarches et ont trouvé le moyen de ne pas nous répondre en temps voulu en ne faisant pas passer le dossier à la commission de sécurité. Le permis tacite a ainsi été obtenu en août 2014 (dépassement du délai sans réponse de l'administration) mais il nous a fallu attendre fin octobre pour l'autorisation de la commission de sécurité. C'est cependant sans aucun lien avec l'aspect atypique de la construction qui n'a jamais posé problème dans le cadre d'un camping. Le résultat est positif mais le contact avec l'administration de la DDT a été affligeant. A contrario, les personnes concernées par la commission de sécurité (un autre membre de la DDT et surtout un pompier) ont été vraiment d'une aide précieuse en nous aidant dans les démarches et dans l'application des lois.

Le fait que votre maison soit réversible implique-t-elle d'autres démarches administratives ou contraintes réglementaires ?

Non. Seulement dans le cas d'un déplacement où il faudrait demander un permis de démolir.

De votre point de vue, quelles sont les contraintes de votre habitation ? (Chauffage / Entretien / Mode de vie / Financier)

L'aspect atypique et réversible engendre des petites tâches quotidiennes diverses (tension des cordes, remise en place correcte de la toile parfois, etc.). Les éléments extérieurs (vent, pluie) sont plus présents dans la yourte, parfois dérangeants dans la nuit au-delà de 100 km/h de vent. Le son se propage plus facilement d'un espace à l'autre dans la yourte et nuit un peu à l'intimité mais c'est atténué par un son assez feutré dans la yourte. Nous sommes en train de mettre en place des « tampons » phoniques afin d'améliorer cet aspect.

Pensez-vous que votre mode de vie puisse se généraliser à un plus grand nombre de personnes ? Pourquoi ?

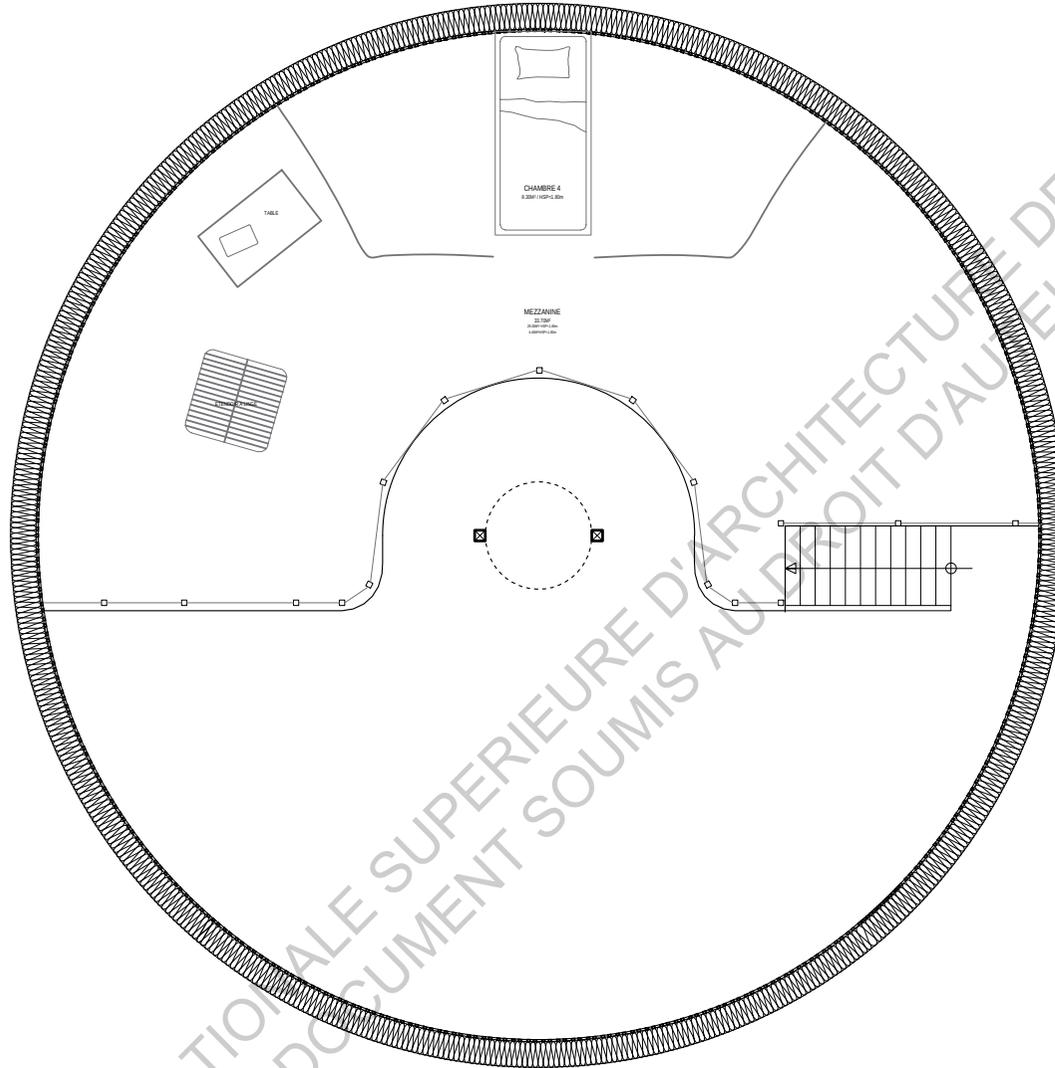
Oui, à condition que les personnes en question soient séduites par l'habitat et son aspect atypique. Si elles font ce choix par raison, pour un coût plus faible par exemple, elles risquent d'avoir du mal à se faire à certains aspects comme la souplesse de l'habitat et son comportement dans le vent qui tient plus du roseau qui plie sans rompre que du chêne qui résiste à la tempête. L'intérêt de la généralisation de ce type d'habitat résiderait surtout dans la diminution des matériaux et des énergies nécessaires à la construction et l'utilisation de nos habitats ce qui nous permettrait d'être dans des conditions de vie plus acceptables pour notre planète et les générations futures, dans la logique de la COP21 par exemple.

Quel futur imaginez-vous pour votre maison ? (la léguer à vos enfants, la laisser retourner à la terre, la retirer du terrain pour laisser quelqu'un d'autre vivre dessus comme bon lui semble) Le fait de vivre dans une maison réversible, légère, vous empêche-t-il d'envisager de la transmettre aux générations futures ?

Ce n'est pas un habitat que nous fabriquons pour la léguer à nos enfants. Une yourte peut nous accueillir une vie entière mais difficilement être transmise. En tout cas pas dans une logique patrimoniale où nous nous endettons pendant une vie pour transmettre aux générations futures. Mais cette logique montre beaucoup ses faiblesses avec une crise du logement importante due pour beaucoup à la spéculation immobilière générée en partie par cette volonté de transmission. A contrario ici, la yourte nous accueille à moindre frais, tout en nous permettant de mieux vivre l'instant présent, sans emprunt pesant.



Photos prises le 12/11/2015 [Menuiseries de l'entrée / Jonction pieux-plancher / Raccord toile-menuiseries]



Yourte / Vues satellites chronologiques

Sourbins, 12 270 Najac, Aveyron, France
44.221482 / 2.012847
<http://www.yourtes.net/>



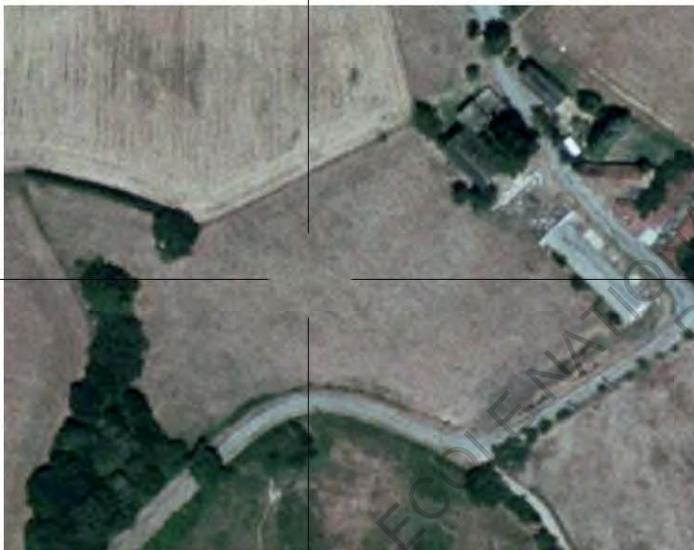
Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr – Yourte – 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=224140,5499865&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr – Yourte – 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=224140,5499865&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr – Yourte – 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=224140,5499865&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>



Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr – Yourte – 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=224104,5499777&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr – Yourte – 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=224104,5499777&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr – Yourte – 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=224104,5499777&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>

à découper

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ZOME

Zome

Entretien avec Djeff Delcellier, régisseur de théâtre à la retraite /

07/11/2015

Entretien perdu.



Zome

Entretien avec Djeff Delcellier, régisseur de théâtre à la retraite /

19/03/2016

Il s'agit de ma 4e visite chez Djeff, depuis la première rencontre nous nous tutoyons.

Je le trouve en train de bricoler sur la porte de son atelier. En rentrant dans la maison, il me montre les modifications qu'il a apportées : un nouveau lustre avec des LED pour la salle à manger et la cuisine afin de mieux éclairer. Je lui montre les plans que j'ai commencés de retracer pour qu'il corrige les éventuelles erreurs. Il note une erreur de toiture sur le petit zome dont la toiture était dessinée avec un angle rentrant qui n'existe pas, un angle impossible pour les zomes ; il me raconte que Jean Soum en avait réalisé un zome à toiture à angles rentrant pour le Festizome. Nous sortons pour qu'il me montre comment se fait le raccord de toiture entre les deux zomes.



Pourrais-tu te présenter brièvement ? (d'où tu viens, ton métier, ton parcours, ta famille, etc.)

Je suis un vieux baba cool qui a traversé les communautés, et puis je suis tombé sur un type qui avait une maquette d'un zome, et c'est à partir de cela... Il m'a expliqué ce que c'était et c'est à partir de là que, comme j'en avais marre de changer de piaule, de payer de loyers, c'est à partir de là que m'est venue l'idée que ce serait bien que je m'en fasse un ; parce que c'était aussi la seule chose, à ce moment-là qui pouvait se faire en bois et que moi je sais travailler le bois et pas autre chose. Et j'ai atterri ici précisément [à Beaupty] parce que je travaillais à Blagnac, où je pensais rester ad vitam eternam et que c'est à une 1/2 heure de voiture, sans être en ville ni rien, et qu'il y avait personne ici aussi. C'était vide. Et après cela... comment te relier tout ça... J'ai rencontré ma voisine qui s'était fait une maison ; elle était instit' et je gagnais autant qu'un instit donc je m'étais dit que je pouvais aussi. J'ai rencontré ce gars, Jean Olivier, qui avait la maquette et... et voilà, l'un dans l'autre, je m'y suis lancé. Je travaillais au théâtre et donc je disposais de plein de compétences, celles des gens autour, et de plein d'outillage, de matériel... J'avais d'excellentes conditions pour faire ça. Les handicaps, c'était que j'avais une crête et une queue de cheval et que quand tu vas voir un banquier, ça plaît moyen. Et à cette époque-là, j'étais fonctionnaire de la mairie de Blagnac, fonctionnaire territorial à la mairie de Blagnac, vu que c'est eux... Audisud c'est un théâtre municipal. Et les fonctionnaires, ça plaît aux banquiers mais avec une crête, non. Et puis j'ai fini par en trouver un qui a bien voulu me prêter, j'ai appris qu'il me prêtait les sous un 1er avril, on a attaqué les histoires... à fabriquer tout de suite puisqu'on en avait discuté vachement avant, on savait ce qu'on allait faire. Si les sous tombaient, on savait ce qu'on allait faire. Attends, avril, mai et juin pour fabriquer en gros, oui on a mis trois mois à pré-fabriquer les trucs, sachant qu'on disposait d'un atelier mais tout le monde bossait, on faisait cela quand on avait du temps, ce n'était pas à temps plein. On avait un atelier mais pas de menuisier, on était tous constructeurs de décor, mais pas de menuisier réellement, ce n'est pas de la menuiserie, une maison comme ça, c'est de l'assemblage tout ce qu'on veut, mais ce n'est pas de la menuiserie. Et puis voilà, il y a eu trois mois de préfabrication et... une fois qu'on a eu... en juillet il a plu, on a passé tout le mois à entendre qu'il fasse beau, on avait tout qui était prêt, les copains disponibles et on n'a pu s'y mettre que fin juillet et en une semaine tout cela était monté et hors d'eau. Et j'ai passé ma première nuit dedans le 4 ou 5 août. Donc c'était vraiment vide. Il a fait un orage du feu de Dieu, ça pétait de partout, il n'y avait pas les velux. C'était hors d'eau mais il n'y avait pas les fenêtres donc j'ai pris un déluge à l'intérieur ! Je me suis dit que comme expérience d'entrée c'était impeccable. Je savais si ça tiendrait le coup ou pas parce que vraiment c'était fort. Et puis bon, le lendemain c'était sec.





Photos des façades prises le 19/03/2016



<https://lindiendesplaines.wordpress.com/construction-du-zome-de-lindien/#jp-carousel-152>

Pourquoi as-tu fait le choix de vivre dans cette maison ? (est-ce un choix économique, écologique, une volonté d'autonomie énergétique ou une volonté d'habitat alternatif ?)

C'était pas un choix écologique, le mot tu ne l'entendais pas, les écolos, enfin, il n'y avait pas de parti écolo, ni de « verts », tout ça. Ouais, c'était un choix écologique dans le sens où je voulais me retrouver à la campagne, je voulais fuir la ville, ça c'est sûr. L'autre choix que j'avais, c'était de racheter une maison traditionnelle et la retaper, avec les moyens que j'avais je ne pouvais qu'acheter qu'un truc vraiment déglinguée et bosser dessus... Le refaire, mais je ne savais pas faire. Et le choix a beaucoup tenu au fait que j'ai trouvé cela facile et simple, qu'une fois que Jean m'a expliqué, comment lui... comment c'était, que c'était des panneaux qui s'emboîtaient : c'est ce que je faisais au théâtre en décor. Les techniques de fabrication me semblaient tellement proches de ce que je faisais en construction de décor, que je me suis dit que ce n'était pas compliqué. Et c'est surtout cela qui a guidé le choix. Après économique, oui, c'est ce qui me revenait le moins cher effectivement, enfin au calcul et vu que j'avais grosso modo aucune main d'œuvre à payer, c'est ce qui revenait le moins cher pour une belle surface. Mais le choix c'était un pari, c'est parce que j'aimais bien les challenges : il n'y en a pas, j'en fais un. Mais je n'avais pas d'idée comme le cercle adoucissait les mœurs. Je ne savais pas, je m'en suis rendu compte après de toutes les qualités que cela avait ; mais au départ je ne pouvais pas le savoir puisque personne n'en avait. Il n'y en avait pas d'autre. Donc ça a été un pari hasardeux, parce que j'aime ça ; et puis surtout je pouvais le faire, techniquement et manuellement, on avait tout ; alors que si j'avais voulu faire un truc en briques, j'aurais trouvé un copain maçon pour donner un coup de main mais je n'aurais pas su et donc pas pu. Et ça je ne savais pas non plus puisque personne ne savait, mais ça paraissait évident.

Considères-tu ta maison comme réversible voire éphémère ? Pourquoi ?
Éphémère, non. Réversible, c'est-à-dire ?

Réversible, dans l'idée que quand on pose une maison sur un terrain, il y a la possibilité de l'enlever et elle ne laisse pas de trace.
D'accord. Non non non.

On en avait discuté la première fois, qu'elle avait des fondations et que techniquement il est possible d'avoir des fondations plus légères.

Oui oui, mais par contre, il est facile d'imaginer démontable, il y en a plein, mais pas des gros.

C'est-à-dire, à partir de quelle taille ?

Des petits trucs, à la limite à partir de 20m². Des petits quoi. Au Festizome, il y en avait un qui était démontable et pliable, qui avait que de la ficelle. C'était des systèmes qu'on utilise aussi au théâtre, mais le type, il était fort. Et il faisait, je ne sais pas, quand même, de là à la cheminée [Djeff pointe la porte d'entrée et la cheminée]. Mais bon le mien, non. Il est ici et il ne peut pas en partir.

Pourquoi avoir choisi ce type d'habitation (zome) ?

Il n'y en avait pas donc il fallait en faire un. Il fallait bien voir.

Pourquoi ne pas habiter une habitation classique ?

Parce que c'est moche et parce que c'est mal fait. Oui oui, et puis parce qu'il y a des angles droits partout. Maintenant je ne suis pas bien quand je suis dans des apparts à Toulouse ou des trucs comme ça, c'est rare que je m'y sente bien.

Parle-moi de la relation que tu entretiens avec votre maison : l'as-tu construite, y as-tu apporté des modifications (si oui pourquoi), comment y vis-tu ?

Ma relation avec ma maison c'est une relation fusionnelle. J'aime ma maison, j'y suis bien, je la modifie... Oui, genre ça [Djeff montre le lustre] tout le temps, là, la chambre de Marion, y'a tout son bordel dans un coin mais bon, je vais faire une cloison pour pouvoir faire un plus grand lit. Je la bricole tout le temps mais pour mon plaisir, pas par nécessité. Et à partir du moment où je l'ai eu faite, j'ai eu envie d'y vivre, d'être ici. Et c'est pour cela que cela m'a bien aidé à lâcher mon boulot salarié pour être beaucoup plus chez moi, parce que... oui oui, j'y suis complètement bien même trop : ça me rend casanier complet. Je préfère largement que les copains viennent me voir que d'aller chez eux.

Comment définis-tu la maison, le «chez soi»?

Peut-être la conception de l'escargot où tu peux te replier dedans et tu peux sortir sauf que là je ne peux pas l'amener sur le dos, mais oui oui, c'est une coquille, un refuge et comme [ma maison] est tellement ouverte sur l'extérieur, en même temps c'est une coquille mais pas oppressante.

L'habitat classique consiste à livrer un produit fini plus ou moins standardisé à une famille, tu as choisi une alternative à cette vision de l'habitat.

Oui oui clairement. Je suis d'accord avec la vision de la conception classique de l'habitat mais justement, depuis tout ce que j'ai pu faire pour des gens, c'était des trucs complètement pas classiques, parce que ce n'est pas intéressant.

Et tu fais quoi pour les autres personnes ? Avec Jean Soum ou une activité à côté ?

Non non, je travaille pour moi, à mon nom propre, au noir, illégalement sauf que maintenant je suis retraité ; et les gens me connaissent parce que... Écoute, le jour où j'ai décidé d'arrêter mon boulot à Audisud, mon boulot salarié, en fait à cette époque-là j'étais salarié, je gagnais bien mais ça bouffait un temps monstrueux et j'avais une Hépatite C ; le genre de truc ça se soigne mais à cette époque-là les soins il y en a plein, c'est 6 mois allongé et moi j'ai pris 6 mois de congé sans solde pour avoir le temps de me soigner pénard, sans qu'il y ait de pression ni rien ; et je me suis arrangé avec des copains pour aller chez eux, pour qu'ils m'hébergent et qu'ils me coucougnent si nécessaire. Ok ça roule. Et puis comme j'allais bien et que je me faisais chier, j'ai commencé à leur faire des étagères partout parce que c'était une maison qu'ils venaient d'acheter et plus je leur faisais des trucs, comme ce sont des gens qui ont tout un réseau de relations, il y a plein de gens qui passaient et qui faisaient « wow putain, c'est bien, ah ouais, il faut que tu viennes chez moi » et ça a fait son chemin et je me suis dit, je ne retourne plus au boulot et je vais chez les gens bricoler des trucs, et bref ça a commencé comme ça. J'ai bricolé des trucs en courbes, des étagères en courbe. Et voilà, après c'est selon ce qu'on me demandait : « et là tu ne pourrais pas me faire une cabane... là ça me plairait bien si on pouvait agrandir »... Et c'est selon ce qu'on me proposait et je me suis retrouvé à faire l'espèce ce château là-bas [il me montre la maquette d'une petite tour], le truc là-bas, la maquette là-bas [il me montre la maquette d'une sorte d'arène ronde], c'est un truc énorme.

Tout ça tout seul.

Tout seul ou sur des gros coups, sur des trucs trop gros pour moi, j'embauche un copain ; mais la plupart seul oui. Ces deux trucs-là [la tour et l'arène], avec le voisin qui est un petit jeune bien sympa à qui j'ai un peu appris le truc et l'autre avec un pote qui est un charpentier, qui est fort, un bon charpentier qui en plus est bien costaud, ce qui arrange bien pour faire ce genre d'histoire. Et sinon seul. Et toutes les dernières cabanes avec Tatiana [sa compagne], tous les derniers temps c'était des cabanes. Parce que j'en ai fait quelques-unes qui ont plu. Bon et maintenant, les cabanes j'arrête parce que c'est trop lourd et je me branche plus sur le bambou. Mais bon... Je ne cherche pas à travailler, si on me propose de faire des trucs, c'est bien, plus c'est compliqué plus cela me plaît ; enfin plus c'est compliqué, plus c'est... Plus il faut barjaouter avant... La démarche, elle est comme ça.

Donc par rapport à l'habitat classique : non. Je ne suis pas ennemi mais bon je trouve ça moche et je ne suis pas très bien dedans.

En fait, ce dont parle ma recherche c'est se mettre de l'autre côté de la production classique de l'habitat et de dire qu'il n'y a pas que ça ; et peut-être même qu'il en faudrait plus.

Oui, je trouve... Bien sûr.

En parlant de construction, le chantier a-t-il été long ? Le temps de chantier a-t-il était décisif dans le choix de ton habitat ?

Le choix du chantier... Le choix de la façon de faire, oui ça a été décisif et ça n'a pas été long du tout. En tout ça a pris 6 mois, c'est rien.

Donc 6 mois c'est la préfabrication et la construction.

Oui ; enfin même pas 6 mois... Plutôt 4 mois et une semaine entre le moment où j'ai su que j'avais les sous et où j'ai dormi dedans ; ça fait vite.

Entre le moment où tu as décidé de construire ce zome et le moment où tu l'as construit, combien de temps estimes-tu avoir attendu ? Avec ces problèmes de prêt bancaire...

Pas très, en fait... 5 ou 6 mois. Je me souviens quand est-ce que j'ai décidé, c'était un été chez



Photos des pièces intérieures prises le 19/03/2016
[Cuisine / Lustre / Chambre sur mezzanine / Atelier de Tatiana]



Photos des pièces intérieures prises le 19/03/2016
[Mezzanine / Cuisine / Séjour / Bureau sous mezzanine]

un copain qui avait la maquette. J'ai décidé en voyant la maquette, en discutant au soleil, j'étais bien. Oui je me souviens très bien. En juillet de l'année d'avant, un an en tout donc entre le moment où j'ai décidé et le moment où j'ai vécu dedans. Je ne me suis pas décidé tout de suite, après il a fallu que [Jean Olivier] me convainc de le faire parce que lui avait très envie de le faire, que lui me convainc que je pouvais avoir suffisamment de pognon pour le faire, que je gagnais assez.. Parce que cela me paraissait... « tu vas jamais t'en sortir avec un crédit à marnier comme un fou pour arriver à payer » et puis non il avait raison.

Et cet ami, Jean Olivier, il travaille avec Jean Soum ? Ou il a développé une activité à côté ? Pour savoir ce qu'il fait.

Alors lui, il avait connu Soum et Soum avait plus ou moins monté une équipe de gars pour en fabriquer, pour faire des zomes. Cette équipe avait un leader dont je ne me souviens plus le nom... Elle avait un leader, ils ont commencé à en faire, ils en ont fait 2 ou 3, pas des maquettes, mais des 20m², des petits quoi. Ils en ont fait un gros, quasi de cette taille, un petit peu plus petit à la Vaurette, dans le Tarn et Garonne aussi. Et puis le leader de ce groupe est mort, il a eu un accident de bagnole. Et donc ça s'est arrêté complet ; et moi je suis tombé sur Jean qui était dans cette équipe là, qui en avait fait un. Donc je suis tombé sur lui par hasard, c'est lui qui m'a branché là-dessus ; mais à l'époque, il y avait Jean Soum qui avait fait le sien, et puis ils en avaient développé des petits, quelques-uns, il y en a un qui a été exposé pendant un moment à Gaillac parce qu'ils comptaient en vendre, parce que leur argument c'était que le truc était démontable, et pouvait monter dans un 4L : ton 20m² dans une 4L. Donc je suis tombé sur ce gars qui connaissait Soum et on l'a fait ensemble et comme il était pote avec Jean quand même, il a fait supervisé les plans... Enfin une fois qu'on a eu tout fait, qu'on a décidé de comment on allait s'y prendre et tout, il a demandé à Jean Soum s'il trouvait cela cohérent. Et Jean a dit qu'il n'y avait pas de raison que cela ne marche pas. Mais le rapport avec Soum il est là et il est passé pendant qu'on le faisait pour voir ; parce que cela le branchait.

D'ailleurs, tu t'es installé en milieu rural : est-ce par choix ou par contrainte ? Par choix complet.

Le permis de construire a-t-il été facile à obtenir ? Pourquoi ?

Il a été facile, oui, parce que le maire, parce que la signature du maire a été obtenue parce que j'avais une fille, une gamine et qu'il manquait des gosses à l'école et que c'était un type qui avait 90 ans, il avait toujours été paysan. Moi je me suis pointé avec mes plans. Et il m'a dit « moi je suis agriculteur, je ne comprends rien à tes plans » mais ça n'a posé grand problème, sauf que j'avais un enfant et l'architecte conseil de la DDE, c'était un jeune mec que le projet a vraiment branché, mais on a été le voir ; normalement tu envoies les plans à la DDE et tu attends ; et puis si tu ne reçois pas de réponse dans les trois mois, c'est que ça passe. Et nous attendre trois mois, on a été le voir avec les plans et on n'a pas discuté longtemps : d'entrée, il a fait « wow ». C'est parce qu'on est tombé sur un architecte conseil ouvert et qu'il n'y a pas eu de problème. Parce que je sais que Jean Soum avait déjà essayé de déposer des permis et que cela ne passait nulle part. Et pourtant, lui il est archi quand même, enfin c'est plus de poids que mes zigs qui étaient décorateurs quoi et le copain s'est déclaré charpentier constructeur pour l'occasion en fait il était rien du tout.

Mais je pense que maintenant qu'il y a des maisons autour peut-être que je serais plus emmerdé, je sais pas parce que dans le coin ils sont plutôt cool. Ça dépend vraiment des mairies... Je connais un coin dans le Tarn, Grazac, c'est un tout petit bled. J'ai un copain au conseil municipal et eux, leur politique c'est de laisser les gens essayer leur truc. Tu as de tout : depuis le chalet suisse jusqu'à la maison carrée en tôle. C'est bizarre parce que c'est complètement disparate mais... c'est des choix de mairie après.

De ton point de vue, quelles sont les contraintes de ton habitation ? (Chauffage / Entretien / Mode de vie / Financier)

Je ne sais pas en fait. L'entretien y'en a pas. Bon, je me chauffe au bois, la contrainte c'est d'avoir du bois et de se le brouetter et de le rentrer. La seule... c'est pas une contrainte, c'est le fait que comme c'est une pièce unique, il faut être bien avec les autres tout le temps, mais bon, dans la mesure où y'en a deux, on peut encore... Mais... Ouais, le truc contraignant c'est ça, c'est le phénomène que quand tu as plusieurs pièces tu peux être chacun dans la tienne. Mais bon, c'est une contrainte oui, dont je me rends compte mais qui ne m'a jamais miné.

Penses-tu que ton mode de vie puisse se généraliser à un plus grand nombre de personnes ?

Pourquoi ?

Et ben ça serait bien, là je suis sûr que les choses pourraient... que ça arrangerait les choses.

Quel futur imagines-tu pour ta maison ?

Alors ça... ça s'est une bonne question parce que je me la suis posée... Enfin quel futur ? Après moi, moi je vais rester dedans jusqu'à partir sous terre. A priori, je vais la léguer à ma fille, et ma fille ne pourra jamais vivre ici c'est certain : elle est urbaine, elle est un tantinet... comment je pourrais dire... chochette, tu vois les toiles d'araignée dans les coins dans son appart', tu vois, il n'y en a pas. Ça tu peux y aller. Ici... Donc j'imagine qu'elle cherchera à la vendre, après... je sais pas, soit elle trouve un poète à qui ça plaît, soit c'est un abruti qui l'achètera pour le terrain parce que le terrain vaudra cher, être tout près de Toulouse et puis qui rase tout et il fait une boîte à chaussures, ça serait dommage. Ça serait dommage parce qu'elle est solide, elle peut durer. Moi je ne le croyais pas quand je l'ai faite, j'avais dans l'idée que je construisais pour moi, j'avais trente ans, si ça dure 60, c'est nickel, je n'ai pas besoin de plus. Et manifestement, y'a rien qui bouge, tu vois y'a aucun problème... Oui oui, y'a aucune raison qu'elle s'abîme. Ça peut durer vraiment très très longtemps, mais à condition que quelqu'un soit dedans. Mais d'ailleurs, que quelqu'un soit dedans, même pas, à la rigueur, tu la fermes complètement tu reviens trente ans après, à part que ce sera plein d'araignée, mais sinon c'est une enveloppe qui est vraiment solide. Cela a ce côté là aussi, ce côté sécurisant, sauf qu'il y a plein de gens quand ils viennent ici et que le vent se met à souffler, ils flippent. Oui, ça fait bruit, les tuiles, machin. Mais ils ne se passent rien. Mais bon, ils... ils ne savent pas que cela tient.

A Tahiti, nos toits sont en tôle, et quand il pleut, il pleut fort, alors quand on est dans la maison on a l'impression que la pluie nous tombe dessus, mais on ne risque rien, sauf en cas de tempête où il faut poser des parpaings sur le toit pour pas qu'il s'envole, mais c'est pas parce qu'on entend que cela va nous faire quelque chose, au contraire, certains trouvent même que cela les berce le soir pour s'endormir.

Oui oui tout à fait, les orages aussi ici, quand il y a des éclairs c'est spectaculaire vu toutes les ouvertures, surtout les ouvertures là-haut. Cela fait de l'effet, à part ça on est dedans et voilà.



<https://lindiendesplaines.wordpress.com/construction-du-zome-de-lindien/#jp-carousel-139>



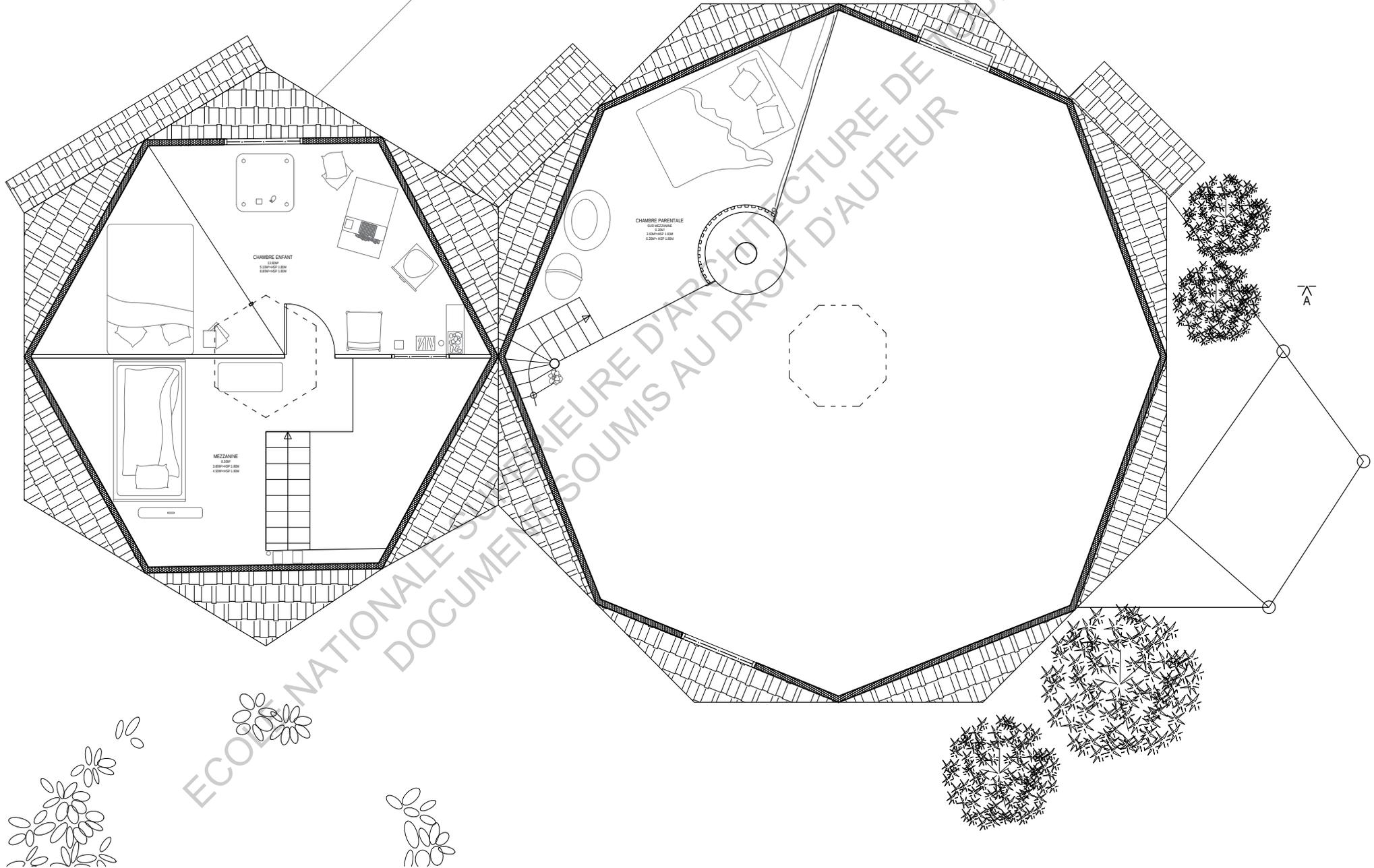
<https://lindiendesplaines.wordpress.com/construction-du-zome-de-lindien/#jp-carousel-134>



Photos des équipements extérieurs prises le 19/03/2016

A

A



Zome / Vues satellites chronologiques

D55 bis, 82 600 Beaupuy, Gers, France
43.82511720 / 1.11798337
<https://lindiendesplaines.wordpress.com/>



Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=124439,5438455&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



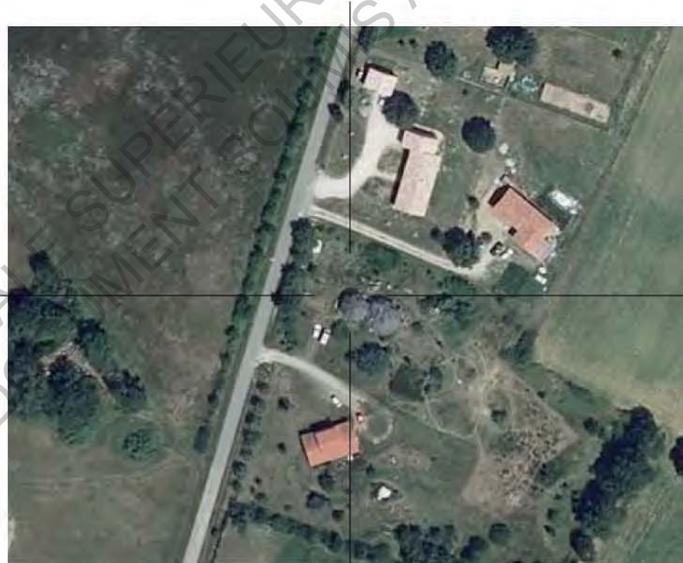
Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=124439,5438455&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



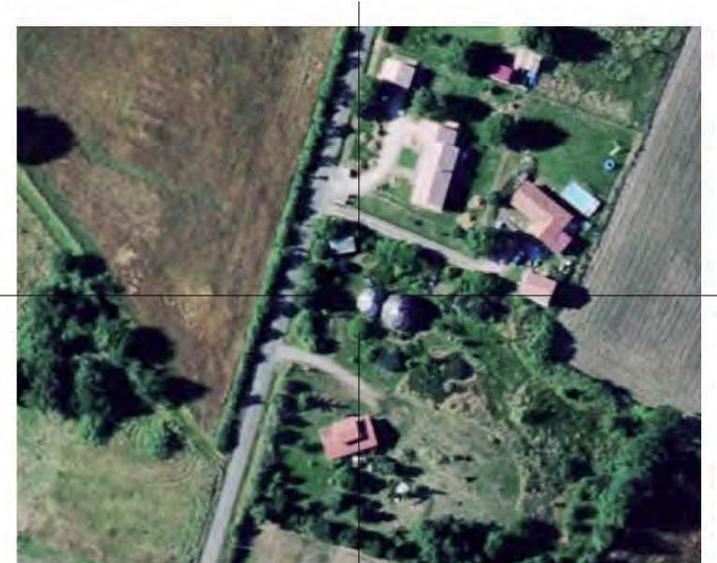
Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/7500
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=9028¢re=124439,5438455&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>



Vue satellite (2000-2005) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/2000
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=124444,5438424&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005>



Vue satellite (2006-2010) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/2000
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=124444,5438424&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010>



Vue satellite (actuelle) issue de Geofoncier.fr — Zome — 1/2000
<https://pro.geofoncier.fr/index.php?echelle=2257¢re=124444,5438424&context=metropole&layers=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS>

Maison "zome", Beaupuy

1992

Localisation	Tarn-et-Garonne (82) / Beaupuy / D55bis	Cadastre	820000A556
Programme	Architecture domestique villa	GPS	43.82511720
Commanditaire	Jeff Deloellier (ancien régisseur de théâtre)		1.11798337
Maîtres d'oeuvre	DELCELLIER Jeff, OLIVIER Jean		

Contexte

La maison « Zome » se situe à Beaupuy, petite commune entre Toulouse et Montauban, en bordure de la Lomagne. Jeff Deloellier, ancien régisseur de théâtre, entreprend de faire construire une habitation sous forme de « zome » pour sa fille et lui. Il dessine avec Jean Olivier, « associé » de Jean Soum, sa future habitation sans faire appel à un architecte et réalise une maquette.

Le permis de construire est délivré le 27 mai 1992 et la famille emménage le 1^{er} aout.

Le Maître d'œuvre

Sur la base d'un modèle de Jean Soum, Jean Olivier participe à la conception de la maison.

Jean Soum découvre ce type d'habitat aux USA en 1975 et en fera la promotion sur plus de 30 années de carrière. Professeur à l'école d'architecture de Toulouse de 1970 à 2010 il enseignera une forme d'écologie de l'habiter. Comme chercheur il publie des ouvrages sur les zomes.

L'édifice

L'habitation, prévue pour un père et sa fille, comprend un séjour, une cuisine, un atelier, deux chambre dont une en mezzanine. La réalisation consiste en un double zome préfabriqué, le plus grand (« zome 8 ») accueillant le séjour et la cuisine et le plus petit divisé en un atelier et deux pièces d'eau.

« Zome » est un concept qui apparaît aux Etats-Unis dans les années 1980 et importé en France en 1975 par Jean Soum, le développant comme nouvel habitat. Le nom vient de la contraction de la forme géométrique le « rhombonoèdre » et du dôme, il est créé en 1968 par Steve Durkee.

Le « zome » est généralement une habitation individuelle en bois, construite sur la base d'un plan polygonal régulier et couvert d'un dôme, aux formes géométriques appelées « zonoèdres ». Un « zome » constitue un volume autoportant dont la structure et l'articulation des facettes permettent la mise en œuvre de bois de dimensions réduites. Les facettes de losanges reposent soit sur des murs verticaux, soit sur un sol plan par des triangles. Chaque « zome » est caractérisé par un nombre d'ordre, qui régit le nombre total de facettes, et un nombre de Forme qui définit la proportion entre largeur et hauteur.

Dans sa conception, le « zome » met en place des techniques solaires passives et économiques.

Dans le cas du « zome » de Beaupuy, le plus grand des deux « zomes » est un « zome 8 », la couronne est composée de 8 losanges identiques. La structure est en pin maritime 4cm par 8cm, reposant sur une dalle de 40 cm de béton sur fondations filantes. L'enveloppe est composée de laine de bois, avec bardage bois extérieur et plaques de bois aggloméré à l'intérieur. Le sol intérieur est recouvert de carreaux de terre cuite. La couverture est en bardage de red cedar.

Le bois a été acheté à Sète, en provenance du Canada.

Une entreprise a été en charge des fondations, de la dalle et de la fosse septique. Le reste du chantier a été réalisé en auto-construction par le propriétaire avec l'aide d'amis.

L'ensemble comprenant l'achat du terrain, les VRD et le matériel a coûté 280 000 francs.

Actualité

Jeff Deloellier habite toujours cette maison qui est dans son état d'origine.

Intérêts

La fragilité de ces structures a fait que des quelques unes construites au XX^e siècle peu restent en place. De l'extérieur le double zome de Beaupuy frappe par son originalité. A l'intérieur la spatialité obtenue est très généreuse : double hauteur, mezzanine, oculus zenithal, présence du bois, le poêle à conduit apparent...

Cette architecture renvoie à des habitats très simples, de la tente à la yourte ou à une architecture de coupole en terre comme à des choses beaucoup plus sophistiqués comme les maisons regroupées autour du Goetheanum à Dornach près de Bâle sous l'impulsion du mouvement anthroposophique.

Sources

Archives (archives privées du propriétaire)

CAUE 82, "Circuit-découverte Patrimoine rond Tarn-et-Garonne", 2013

<http://lindiendesplaines.wordpress.com/construction-du-zome-de-lindien/>



La maison Zome aujourd'hui (AARP 2014)



Détail du lanterneau (AARP 2014)



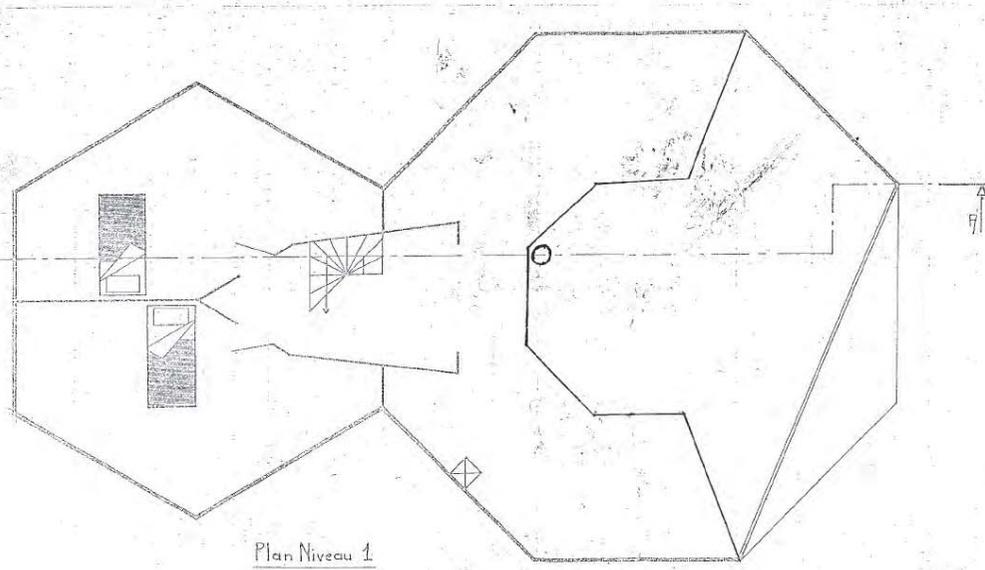
Façade Sud-ouest, coupe, plan rez-de-chaussée et Façade Sud (archives privées du propriétaire)



Le poêle à conduit apparent (AARP 2014)

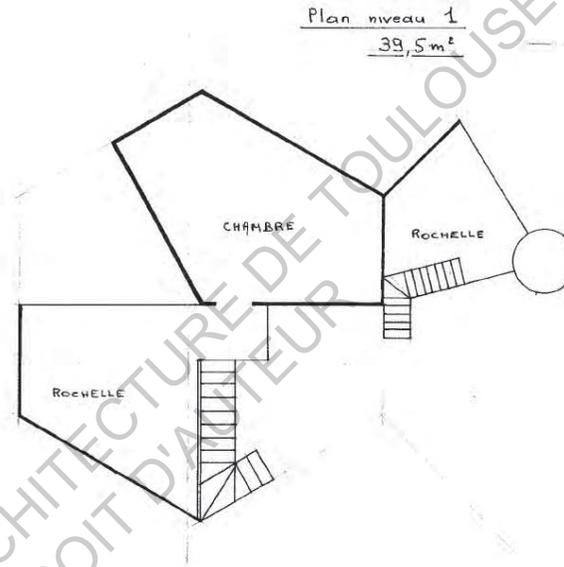


Détail des toitures en bois (AARP 2014)



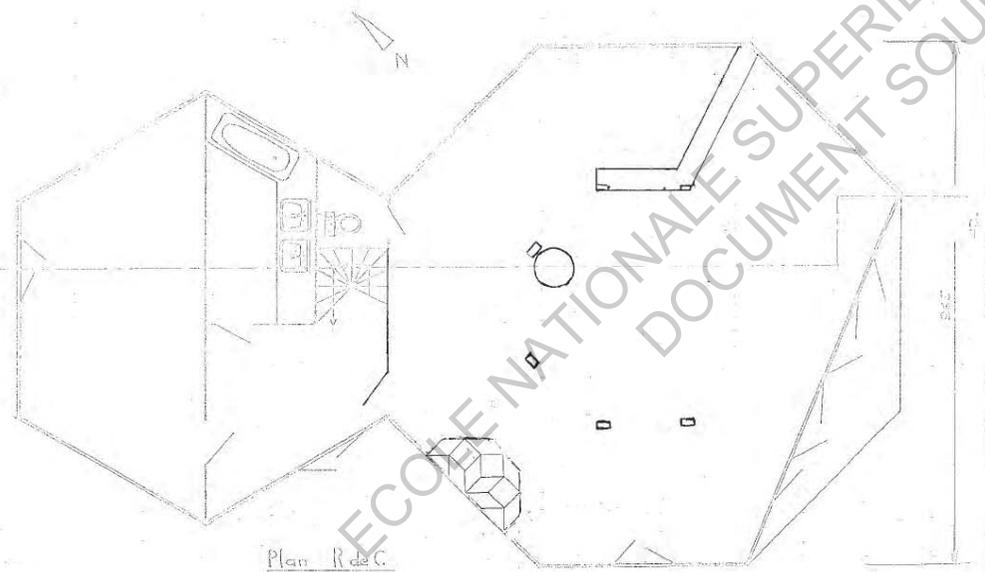
Plan Niveau 1

Plan R+1 Projet 1 — Zome — fourni par M. Delcellier, tracé par Jean Soum



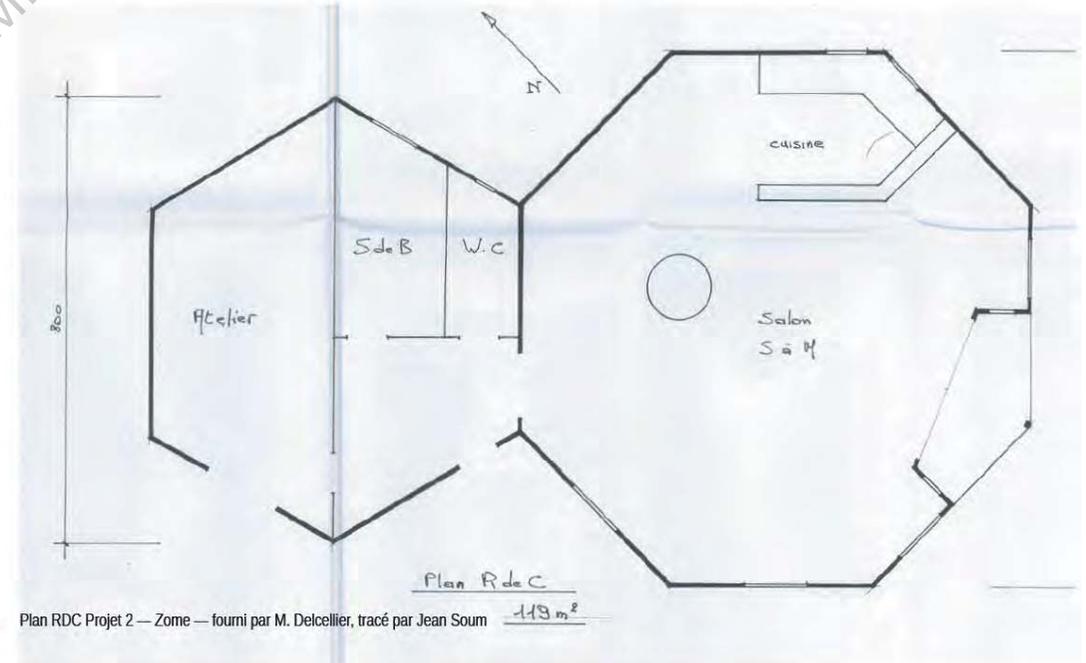
Plan niveau 1
39,5 m²

Plan R+1 Projet 2 — Zome — fourni par M. Delcellier, tracé par Jean Soum



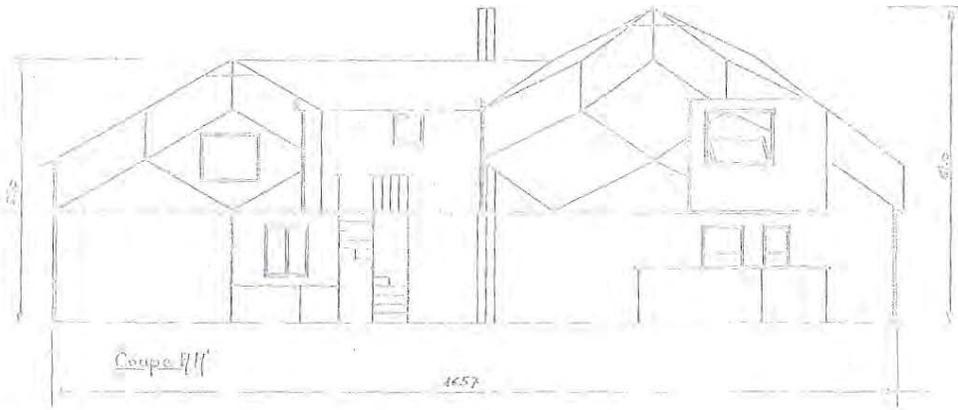
Plan Rdc

Plan RDC Projet 1 — Zome — fourni par M. Delcellier, tracé par Jean Soum

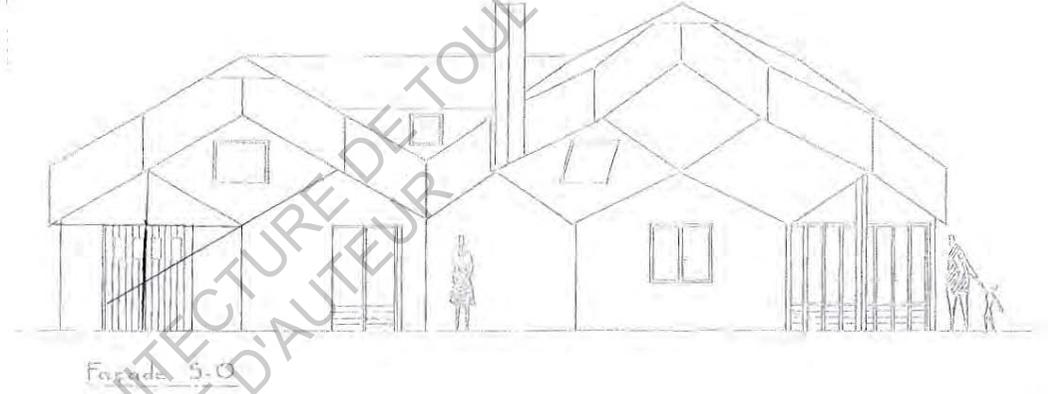


Plan Rdc
119 m²

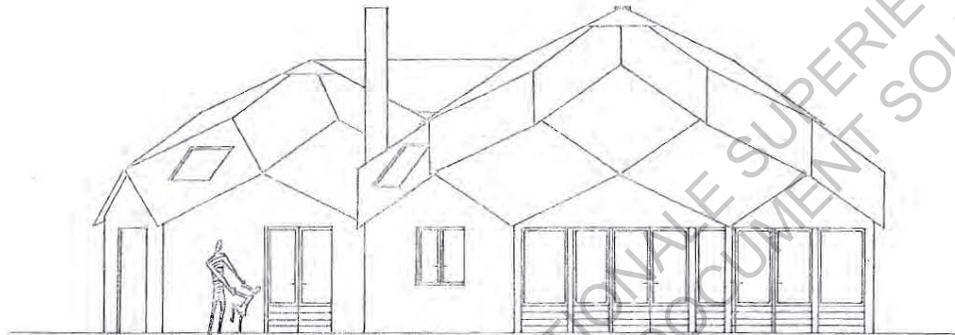
Plan RDC Projet 2 — Zome — fourni par M. Delcellier, tracé par Jean Soum



Coupe AA Projet 1 — Zome — fournie par M. Delcelliers, tracée par Jean Soum

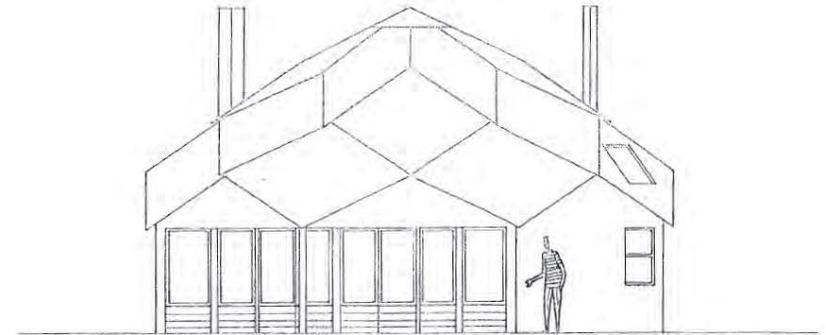


Façade sud-ouest Projet 1 — Zome — fournie par M. Delcelliers, tracée par Jean Soum



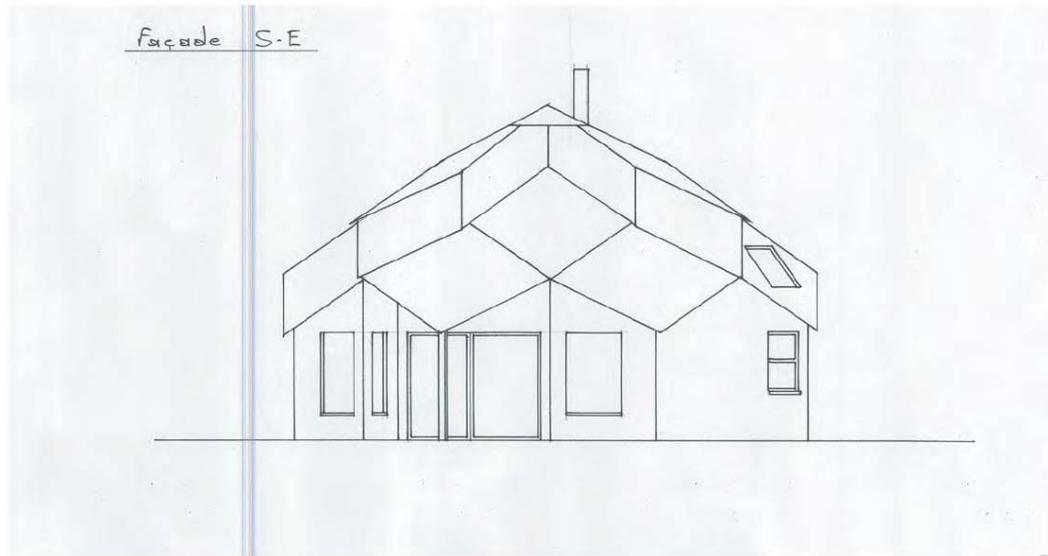
Façade Sud

Façade sud Projet 1 — Zome — fournie par M. Delcelliers, tracée par Jean Soum



Façade S.E.

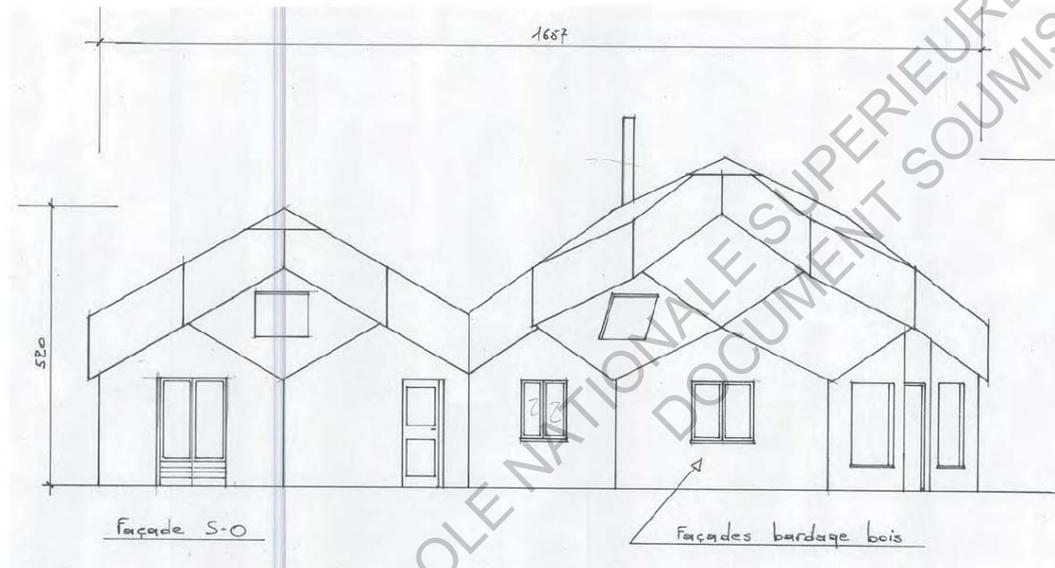
Façade sud-est Projet 1 — Zome — fournie par M. Delcelliers, tracée par Jean Soum



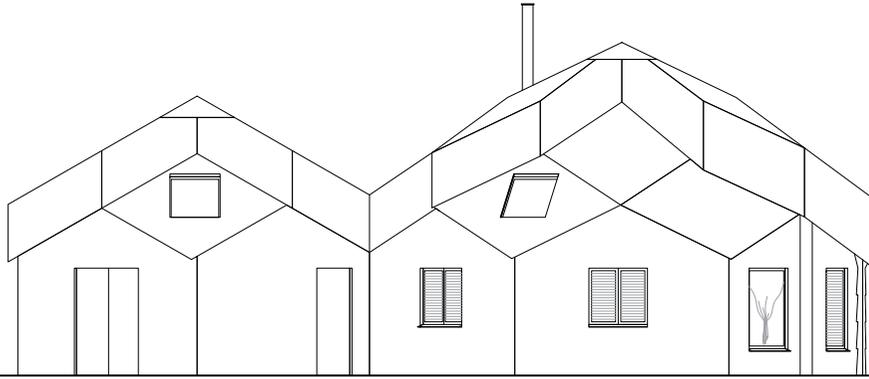
Façade sud-est Projet 2 — Zome — fournie par M. Delcelliers, tracée par Jean Soum



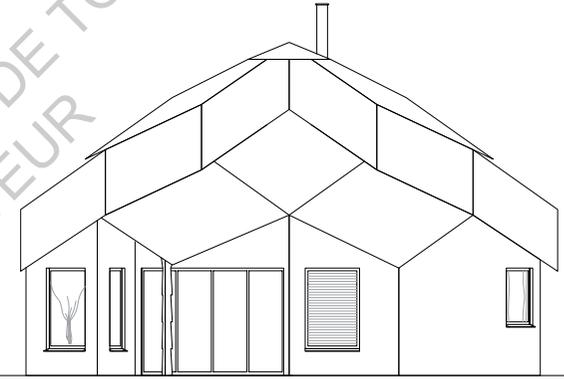
Façade sud Projet 2 — Zome — fournie par M. Delcelliers, tracée par Jean Soum



Façade sud-ouest Projet 2 — Zome — fournie par M. Delcelliers, tracée par Jean Soum



Façade sud-ouest



Façade sud-est

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Le temps passe
Nos jours se remplissent
De choses légères
Et de tout ce qui est si important

Libre de penser comme on veut
On finit par ne penser que comme on peut

Comme un flocon de neige
Qui tremble dans l'air
La chute est lente
Le vent dérouté
Mais le chemin reste
Inexorable

Jules Delavigne, *Conclusions*, 2008

Mémoire de séminaire : conditions de consultation

Ce document est protégé par le droit d'auteur (art. L. 112-1 du Code de la propriété intellectuelle).

L'auteur du document accorde les droits d'usages suivant :

	OUI	NON
Consultation sur place		
Impression		
Diffusion Intranet		
Diffusion Internet		
Exposition		
Publication non commerciale		